# BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

# HISTOIRE DES OUVRAGES

*DES SAVANS DE LA*

## GRANDE-BRETAGNE.

Pour les Mois

D'OCTOBRE, NOVEMB. ET DECEMB.

M. DCC. XXXVI.

*TOME HUITIEME,*

PREMIERE PARTIE.

*A LA HAYE,*

Chez PIERRE DE HONDT.

M. DCC. XXXVI.

# TABLE
## DES
# ARTICLES.


ART. I. *Mr.* ROBERT KEITH, Evêque Ecossois ; *Histoire Ecclésiastique & Civile d'Ecosse, depuis le commencement de la Réformation sous* Jaques V. *jusqu'à l'an* 1568. *&c.* Tome Prémier. Pag. 1.

II. EXTRAIT *des* REGÎTRES *du* PARLEMENT DE PARIS *de l'An* 1541. *touchant les pieuses Comédies appellées* JEUX ET MYSTERES DE LA PASSION, *les* ACTES DES APOTRES, *&c.* 45.

III. *Mr.* DANIEL NEAL ; *Son Histoire des Puritains* ; Second Volume : & *Examen impartial de ce Second Volume, &c. par Mr.* ZACHARIE GREY. 62.

IV. *Mr.* ROBERT AINSWORTH ; *Dictionaire de la Langue Latine, destiné à l'usage des Nations Britanniques.* 75.

V. *Mr.* CHARLES LA MOTTE ; *Essai sur la* Poësie *& sur la* Peinture,

ture, *relativement à l'Hiſt*
*Sacrée & Profane : avec un*
pendix *contre les Obſcénite*
*la Plume & du Pinceau.*

ART. VI. *Le Pere* FRANÇOIS LE C
RAYER; *Sa Nouvelle Trac*
*tion de l'Hiſtoire du Concil*
*Trente par* Fra-Paolo, *en d*
Volumes. Second Extrait. 1

VII. *Mr.* J. COLSON; *Sa Traduc*
*d'un Manuſcrit Latin de la*
*thode des Fluxions & des Su*
*infinies, &c. par feu Mr. le C*
*valier* NEWTON. 1

VIII. *Mrs.* RICHARDSON Pere
Fils; *Remarques ſur le Para*
*perdu de* MILTON, *&c. A*
*un* Diſcours *ſur le Poëme*
*Mr.* RICHARDSON *le* Pe
Second Extrait. 1

IX. *Mr.* DE SILHONETTE; *L*
*tre ſur les Tranſactions publiq*
*du Regne d'*Eliſabeth, *avec*
*Réflexions critiques ſur Mr.* R
pin *&c.* 18

X. *L'Amitié après la Mort : ou vin*
*Lettres Morales & Amuſantes*
*Proſe & en Vers.* 20

XI. *Nouvelles Littéraires.* 22

BIBLIO

# BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

*HISTOIRE DES OUVRAGES*

DES SAVANS DE LA

# GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS D'OCTOBRE, NOVEMBRE, ET DECEMBRE MDCCXXXVI.

## ARTICLE PREMIER.

The Hiſtory of the Affairs in Church and State in Scotland from the beginning of the Reformation in the Reign of King James V, to the Retreat of Queen Mary into England Anno 1568. Taken from publick Records and other Authentick Vouchers. Volume I. C'eſt-à-dire.

*Hiſtoire Eccleſiaſtique & Civile d'Ecoſſe, depuis le commencement de la Reformation ſous le Régne de* Jaques V, *juſqu'à la Retraite de la Reine* Marie *en Angleterre l'an* 1568. *Tirée des Actes publics, & d'autres Piéces Authentiques.* Tome I. A Edimbourg 1734. Folio. pages, 594. pour l'Hiſtoire, & 257. pour l'Appendix qui contient un recueil de Piéces originales. Se trouve à Londres chez A. Millar, vis-à-vis l'Egliſe de St. Clement dans le Strand.

L'Auteur de cette Hiſtoire eſt Mr. Robert Keith Evêque Ecoſſois du nombre de ceux qui refuſent de prêter Serment au Gouvernement préſent. Il nous apprend qu'il a eu ſoin de n'avancer rien dans ſon Hiſtoire ſans le juſtifier par les Actes publics de la Nation, par les Lettres & Negociations des Princes & des Miniſtres d'Etat, & par d'autres piéces également authentiques & dignes de foy. Il a cru devoir donner les plus importantes de ces Piéces en leur entier, & ſeulement de ſimples extraits des autres.

A l'égard de l'ordre où il a placé ſoit les faits ſoit les Autoritez, il avoue qu'il n'eſt pas toujours naturel, mais il eſpére qu'on l'excuſera ſi l'on conſidére, que pour ranger tout cela méthodiquement il auroit falu retarder encore la publication de ſon ouvrage, quoy-

quoyque le tems auquel il avoit promis de le publier fut déja écoulé. Je ne fais ſi le public ſe contentera de cette Raiſon; on ſe ſouviendra peut-être ici du Précepte de Deſpreaux;

*Travaillez à loiſir quelque ordre qui vous preſſe.*

Quoiqu'il en ſoit il eſt certain qu'il régne un peu de confuſion dans cette Hiſtoire, & qu'on y trouve pluſieurs faits aſſez peu interreſſans; peut-être parce que l'auteur n'a pas voulu perdre les piéces qui lui ont été communiquées: c'eſt pourquoi nous ne le ſuivrons pas pié à pié, nous contentant de rapporter les choſes, qui nous paroitront les plus dignes de la curioſité du public.

Ce Volume, qui apparemment ſera ſuivi d'un ou de pluſieurs autres, puiſque le Titre porte *Tome I.* eſt diviſé en trois Livres, qui ſont ſubdiviſez en Chapitres; le tout eſt precedé d'une courte introduction où l'on nous donne une Hiſtoire abrégée de l'Etat de l'Ecoſſe par rapport aux affaires civiles & eccleſiaſtiques avant la Reformation, afin qu'on puiſſe mieux comprendre comment elle s'y eſt établie.

Il y avoit eu, dit notre Auteur une ſuite de longues minoritez en Ecoſſe pendant ſix Générations, ce qui ne pouvoit qu'avoir beaucoup affoibli le Gouvernement par les factions des Nobles & par le mépris des Loix, qui accompagnent preſque toujours

les minoritez : Et ce qui contribua encore à augmenter la foibleſſe du Gouvernement, c'eſt non ſeulement que la minorité des cinq Princes nommez *Jaques*, qui régnérent ſucceſſivement, fut fort longue, mais qu'ils moururent auſſi tous dans la fleur de leur âge, avant qu'ils euſſent eu le tems de remedier aux abus qui s'étoient introduits dans l'Etat, & d'établir le Gouvernement ſur des fondemens ſolides.

Mais de toutes les Minoritez la plus dangereuſe pour la paix & la tranquilité de l'Ecoſſe fut celle de la Reine Marie, qui demeura Orpheline à l'âge d'un mois: mais ce fut auſſi la plus favorable pour ceux, dit Monſieur Keith, qui avoient deſſein d'innover dans la Religion de l'Etat: Cette Princeſſe étoit dans un païs étranger *, où elle devoit épouſer un *Prince Antichrétien ſelon la penſée des Novateurs, qui ſe ſervirent de ce prétexte pour remplir l'eſprit du peuple de craintes & de ſoupçons, & pour leur inſpirer une fureur & une rage contre l'idolatrie, & une forte averſion pour tous ceux qui la ſoutenoient.* Ce ſont les expreſſions de notre auteur, que nous ne faiſons que traduire.

Il paſſe enſuite à l'état de l'Egliſe, & nous parle des grandes richeſſes du Clergé, de ſa corruption, de ſa négligence à inſtruire le peuple par des Catéchiſmes & par des Sermons réglez, de la défenſe faite au peuple de

* Elle étoit en France.

de lire l'Ecriture ſainte, *de l'abus de certaines pratiques, comme des Pelerinages, des Indulgences, des Donations faites à l'Egliſe, de l'Invocation des Saints, de la Confeſſion, de la Penitence, &c. Quoyque quelques unes de ces choſes*, dit Mr. Keith, *puiſſent être indifferentes & même bonnes en elles mêmes, cependant comme le Clergé y inſiſtoit préferablement aux choſes plus eſſencielles à la Religion, cela pouvoit donner lieu à des gens penetrans & éclairez de ſoupçonner que le Clergé n'avoit en vûë que ſa propre grandeur & ſon interêt particulier.*

Notre Auteur explique enſuite ce qui a donné lieu à la Reformation de Luther, qu'il ſemble n'attribuer qu'à l'abus des Indulgences. Il remarque même avec un certain air de regret, que ſi le Pape eut donné quelque ſatisfaction au public au ſujet des Indulgences, tout le bruit que Luther fit s'en ſeroit allé en fumée.

Nous avons crû devoir donner cette legere Idée de l'introduction de Mr. Keith, afin de mettre nos Lecteurs au fait de ſes Principes, qui peuvent ſurprendre d'autant plus, qu'il fait profeſſion d'être Proteſtant. Nous allons maintenant rapporter ce que ſon Hiſtoire contient de plus remarquable, ſans nous rendre garans de rien, que de la fidelité de notre Extrait.

Le Premier Livre eſt diviſé en douze Chapitres, & renferme l'Hiſtoire d'Ecoſſe depuis le premier commencement de la Re-

formation en 1527, jusqu'à son Etablissement en 1560.

Le I. Chapitre contient une Histoire abrégée des Affaires ecclesiastiques depuis les premieres lueurs de la Reformation en 1527, jusqu'à la mort de Jaques V. arrivée l'an 1542.

Celui qui le premier prêcha la Reformation en Ecosse fut Patric Hamilton. „ Buchanan nous dit fort gravement qu'il étoit „ neveu du Comte d'Aran, & du Duc d'Albanie, & Fox asseure qu'il étoit d'une famille ancienne & noble, & du sang royal. „ Mais il vaut la peine de remarquer, que „ son Pere n'étoit qu'un batard du Lord Hamilton *. Et s'il étoit neveu du Duc d'Albanie, il faut que sa mere ait aussi été batarde, car on ne lit point que le Duc „ d'Albanie ait eu aucune fille legitime; ou „ s'il en eut, il n'y a pas d'apparence, qu'il „ ait voulu la marier à un batard de la famille des Hamiltons. „. C'est la Remarque de Mr. Keith, qui ajoute qu'on a exageré la Noblesse d'Hamilton, afin de rendre plus odieux le Clergé qui le fit mourir. Mais ne pouroit on pas soupçonner aussi, que notre Auteur a affecté de relever ce qui peut paroitre desavantageux aux premiers Reformateurs d'Ecosse? Quoiqu'il en soit de la

* *Voy.* Charners, *Liv. I. sous la* 13. *Année de* Jaques IV.

la naiſſance d'Hamilton, on nous apprend ici, qu'il fut pourvû dans ſa jeuneſſe de l'Abaïe de Fern dans la Province de Roſs. Il commença dans ſon propre païs à avoir quelque legere Idée de la Doctrine de Luther, & ayant enſuite voyagé en Allemagne il fit connoiſſance avec les principaux diſciples de ce Reformateur. De retour dans ſon païs, & convaincu de la vérité de la Doctrine que Luther préchoit, il ſe hazarda de parler ouvertement contre les Erreurs & les abus, qui s'étoient gliſſez dans l'Egliſe. Le Clergé fut ſi irrité de ſa temerité, que peu de tems après on ſe ſaiſit de ſa perſonne à St. André, où on l'avoit attiré ſous pretexte d'entrer en conference avec lui à l'amiable. Le jour ſuivant il fut interrogé devant l'Archevéque de St. André aſſiſté de quelques autres Evéques & Eccleſiaſtiques: & on pourſuivit ſon procès avec tant d'ardeur, qu'après une ou deux interrogations on prononça ſa ſentence, le declarant Heretique & le livrant au bras ſeculier: Ce fut le dernier de Fevrier 1527-8; & l'après-midi du même jour il fut conduit au ſupplice & brulé tout vif. On ne ſera peut-être par faché de voir ici de quelles Hereſies il étoit accuſé! Sa ſentence portoit, qu'il ſentenoit entre autres hereſies, que *l'homme n'a point de franc-arbitre, qu'il eſt toute ſa vie ſous le péché*; que *les enfans ſont pécheurs immediatement après leur baptême*; que *tous les Chretiens qui ſont dignes de ce nom, ſavent qu'ils ſont en état de grace*:

Qu'*aucun homme n'eſt juſtifié par les œuvres, mais ſeulement pas la foy.* Que *ce ne ſont pas les bonnes œuvres qui font qu'un homme eſt vertueux, mais qu'un homme vertueux fait de bonnes œuvres.* Que *la Foi, l'Eſperance & la Charité ſont ſi étroitement unies entre elles, que celui qui poſſede une de ces Vertus les poſſéde toutes,* & que *celui, qui manque d'une ſeule, manque de toutes.*

Hamilton ſouffrit le ſupplice avec tant de courage & de fermeté, que pluſieurs perſonnes ne firent pas difficulté de dire qu'il étoit un veritable martyr de Jeſus Chriſt; &, ce qui arrive ordinairement en pareil cas, on voulut examiner les opinions pour leſquelles il avoit été condamné à un ſupplice ſi cruel; & cet examen entreina beaucoup de gens dans les mêmes ſentimens. Monſieur Keith donne ici une Hiſtoire abregée de pluſieurs perſonnes, qui ſouffrirent pour la même cauſe; il rapporte enſuite quelques extraits d'Actes de Parlemens, qui furent faits pour ſupprimer l'hereſie, & pour reformer les abus qui s'étoient gliſſez parmi le Clergé & dans l'Egliſe.

Le *Chap. II.* contient l'Hiſtoire civile, depuis l'an 1524, que Jaques V. prit en main le Gouvernement de ſon Royaume, juſqu'à la mort de ce Prince arrivée l'an 1542. Il n'y a rien dans tout ce Chapitre qu'on ne trouve d'une maniere plus détaillée dans Buchanan, & dans Monſieur de Rapin.

*Chap. III.* Continuation de l'Hiſtoire civile

vile depuis la mort de Jaques V. en 1542, juſqu'a l'arrivée de la Flotte angloiſe en Ecoſſe, l'an 1544. On a accuſé le Cardinal Beton d'avoir ſuppoſé un Teſtament à Jaques V, par lequel ce Prince l'etabliſſoit Régent ou Viceroy du Royaume pendant la minorité de Marie *, qui étoit née ſeulement cinq ou ſix jours avant la mort du Roy. Monſr. Keith n'oſe pas s'inſcrire en faux contre cette accuſation; mais il voudroit bien la rendre douteuſe s'il pouvoit; tranſcrivons ce qu'il dit ſur ce ſujet. „ Dans „ les dernieres minutes de la vie du Roy, „ & même lorſqu'il étoit preſque mort, le „ Cardinal, prit dit on, la main de ce Prin„ ce, & la conduiſant ſur un papier blanc „ lui fit ſigner ſon nom: enſuite il ecrivit „ ſur ce blanc-ſigné un Teſtament par lequel „ il étoit lui même établi Tuteur de la jeune „ Reine. „. Surquoi voici ce que notre auteur remarque dans une Note au bas de la page. *C'eſt là un bruit public, je n'entreprendray point de decider s'il eſt vray ou non. J'avoue, qu'il eſt certain, que le Comte d'Aran en parla avec Mr. Sadler comme d'un crime pour lequel il pouvoit pourſuivre le Cardinal. Voyez les Lettres de Sadler, p. 161. L'Evéque Leſley ne parle point du tout de cela, mais il avoue, que le Cardinal & quelques autres s'oppoſérent à l'avancement du Comte d'Aran, parce que, di-*

* Buchan. *Lib.* XV. Rer. Scot. *p. m.* 332. Rapin, Hiſt. d'Anglet. *Tome V. p.* 426.

*disoient ils, le Roi avoit établi par son Testament quatre administrateurs du Royaume durant la minorité de sa fille; cependant cet Auteur avoue, qu'ils ne purent pas bien prouver la validité de ce Testament. Si le Cardinal étoit réellement coupable de ce crime, on ne conçoit pas bien comment on négligea de l'en accuser lorsqu'il fut mis en prison: & il paroit evidemment qu'on n'en fit rien, par une Lettre du Roy d'Angleterre au même Mr. Sadler, datée du 30. Mars 1543; où le Roy dit;* „ *nous n'avons pas encor pû apprendre d'eux (savoir des Seigneurs Ecossois prisonniers en Angleterre) de quels crimes on accusoit le Cardinal, lorsqu'on se saisit de sa personne.* „ Nous ferons quelques observations sur ce passage. I. L'Evêque Lesley étoit un zélé partisan de l'ancienne Religion, de même que le Cardinal Beton; il ne seroit donc pas étonnant, qu'il n'eut rien dit d'une action qui pouvoit deshonorer la mémoire d'un Cardinal, que les Catholiques d'Ecosse regardent en quelque sorte comme un Martyr; le silence de Lesley ne prouveroit donc rien contre le Temoignage positif d'autres historiens. Mais, II. Lesley lui-même convient, qu'on produisit un Testament, dans lequel le Roy nommoit quatre Administrateurs (au nombre desquels Beton étoit) & qu'on ne put pas bien prouver, que ce Testament étoit véritable. C'est, vû le Caractére de Lesley, tout l'aveu, qu'on pouvoit attendre de lui sur la Supposition du Testament. III. Mr. Keith avoue, que

que le Comte d'Aran avoit parlé à Monſr. Sadler de la Suppoſition du Teſtament, & nous renvoye même aux Lettres de Sadler, qui ſans doute avoit écrit cette Nouvelle au Roy d'Angleterre ſon Maitre. Mais ce ne fut pas à cauſe de cette ſuppoſition, que le Cardinal fut mis en priſon. Le Teſtament fut produit & rejetté au mois de Decembre 1542, & ce ne fut, ſuivant notre Auteur même, que dans le Conſeil le 27. de Janvier ſuivant, qu'on prit la reſolution de ſe ſaiſir de la Perſonne du Cardinal, non pas à cauſe du Teſtament, mais parce que, dit Monſr. Keith, le Cardinal avoit engagé le Duc de Guiſe à envahir l'Ecoſſe. Il eſt pourtant ſurprenant, que le Roy Henry VIII. ait ignoré le 30 Mars 1543. la cauſe de la détention du Cardinal; mais cette ignorance du Roy ne prouve rien contre la ſuppoſition du Teſtament, puiſque comme nous l'avons remarqué, ce ne fut point à cauſe de ce Teſtament qu'on ſe ſaiſit de Beton.

Notre auteur parle au long dans ce Chapitre des Negociations qui ſe firent pour le mariage de la jeune Reine Marie avec Edouard Prince de Galles; il rapporte la ſubſtance des Traitez, qui furent faits à cette occaſion entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, & il nous apprend ce qui en empécha l'exécution. Dans tout cela il s'accorde aſſez bien avec Mr. de Rapin, & avec Buchanan. Il avoue, qu'après la Reconciliation du Régent, qui étoit le Comte d'Aran, avec le Cardinal,

nal, celui-ci gouvernoit seul sous le nom du premier; & craignant que l'union de l'Ecosse avec l'Angleterre ne fut préjudiciable à la Religion Catholique, il fit tout ce qu'il put pour rompre le mariage de la jeune Reine, qui avoit été conclu. Mais Mr. Keith nous apprend une Circonstance, que Mr. de Rapin a omise. C'est que tandis que l'Ambassadeur d'Angleterre employoit tous ses soins pour faire exécuter le traité de Mariage, le Roy Henry VIII. fit saisir un bon nombre de vaisseaux Ecossois, qui trafiquoient dans les ports d'Angleterre, sur la foi des Traitez, qui étoient conclus, quoiqu'ils n'eussent pas encore été ratifiez. Cet Acte d'hostilité fournit au Cardinal un specieux pretexte pour ne pas executer les traitez; qui en effet furent déclarez nuls par le Parlement l'11. de Decembre 1543; L'Acte, qui les annulle, & que notre Auteur rapporte dans l'Appendix *, dit expressement, que le Roy d'Angleterre ayant violé le Traité de paix, en faisant saisir les Vaisseaux Ecossois, le traité de Mariage, qui n'étoit qu'une consequence ou une condition de l'autre, étoit annullé par cela même. Ce Chapitre finit par l'affaire du Comte de Lenox, dont on peut voir le détail dans l'Histoire de Mr. de Rapin.

Le *Chap. IV.* renferme l'histoire des affaires Ecclesiastiques depuis la mort de Jaques

* Nomb. VI.

ques V. en 1542, jusqu'au Massacre du Cardinal Beton en 1546.

La Doctrine des Reformateurs avoit fait de si grands progrès en Ecosse sous le Régne de Jaques V, malgré la persecution, que dès le premier Parlement qui se tint sous la Reine Marie, le Lord Maxwell présenta à la Chambre le 15. de Mars 1542-3. un Bil qui portoit, que desormais il seroit permis à chacun de lire l'Ecriture Sainte en langue vulgaire; pourveu seulement qu'on ne s'amusât point à disputer de Religion, ni à semer des opinions erronées. L'Archevêque de Glasgow Chancelier du Royaume protesta contre ce Bil au nom de tout le Clergé; mais cela n'empécha pas qu'il ne passât, comme il paroit par un ordre du Gouverneur daté du 19. Mars 1542-3, pour publier cet Acte dans la place publique d'Edimbourg.

Le Gouverneur ne se contenta pas de cela; il fit venir d'Angleterre des Bibles & d'autres livres pour l'instruction des Ecossois. Il avoua pourtant à Mr. Sadler Ambassadeur de Henry VIII, que quoyqu'il souhaitât autant que ce Prince, de pouvoir reformer les abus, qui s'étoient glissez dans l'Eglise, & d'abolir les Moines, les Couvens, & l'autorité du Pape, il y prévoyoit pourtant de grandes difficultez; „ *car*, disoit-il, „ *il y a un si grand nombre des principaux du* „ *Royaume, qui sont Papistes, qu'il ne connois-* „ *soit rien, qui pût les engager à entrer dans* „ *ses vûës, à moins que ce ne fut leur avarice,* „ *c'est-*

„ *c'eſt à-dire, le deſir de s'enrichir des dépouil-*
„ *les des Communautez*: Et il eſt certain, ajou-
„ te notre Auteur, que le Gouverneur avoit
„ raiſon : Car quelque groſſiéres que fuſ-
„ ſent *certaines erreurs*, qui s'étoient répan-
„ dues dans l'Egliſe, & quelque bien diſ-
„ poſez que fuſſent les Grands du Royau-
„ me à y remedier ; il y a pourtant lieu de
„ douter, qu'ils euſſent été auſſi prompts,
„ qu'ils furent dans la ſuite, à detruire les
„ Monaſtéres, & les Couvens, (leſquels
„ étant ſagement dirigez pouvoient être
„ fort utiles, comme l'a fait voir autrefois
„ Herman Archevéque de Cologne) ſi leur
„ avarice ne leur en eut fait devorer d'a-
„ vance les revenus, ſans conſiderer, ſi c'é-
„ toit juſtement ou injuſtement, ſi c'étoit
„ un Sacrilége ou non. „.

Quoyqu'il en ſoit de cette Reflexion, la Reformation gagna du terrain depuis ce premier Parlement ſous le Régne de Marie, juſques à ce que le Gouverneur jugea à propos de changer de parti ; & de ſe reconcilier avec le Cardinal. Mais dès qu'ils ſe fut reconcilé avec lui, Jean Hamilton ſon Frère naturel, qui étoit Abbé de Payſly, lui repreſenta fortement, qu'il avoit pris juſques là de très fauſſes meſures, puiſque la legitimité de ſa naiſſance, & par conſequent le Droit même qu'il avoit à ſon bien, & la jouiſſance des grands emplois qu'il poſſedoit dépendoit uniquement de l'autorité du Pape, & des Loix de l'Egliſe dominante. Ces Rai-

Raiſons firent de ſi vives impreſſions ſur ſon Eſprit, qu'il renonça publiquement *à ſes erreurs* *, & en receut l'abſolution dans l'Egliſe des Franciſcains à Sterling, où il étoit allé trouver le Cardinal.

Il ne ſe contenta pas d'abandonner ainſi ceux qu'il avoit auparavant protégez; mais afin de mieux prouver l'ardeur de ſon Zèle, & la ſincerité de ſa Converſion, il fit paſſer un Acte dans le Parlement †, par lequel il étoit ordonné aux Evéques & à tous ceux, qui avoient quelque autorité ſous eux, de faire une exacte recherche des Hérétiques, afin qu'il fuſſent punis ſuivant les Loix; & lui, Gouverneur, promettoit, qu'en tout tems il ſeroit diſpoſé à ſoutenir les Evéques en tout ce qui dependroit de lui, ſuivant le pouvoir que lui donnoit ſa Charge.

En conſequence de cet Acte de Parlement le Cardinal fit la viſite de ſon Diocéſe accompagné du Gouverneur, du Comte d'Argile Grand Juſticier, du Lord Borthwick, de l'Evéque de Dumblain, de celui d'Orkney, & de pluſieurs Gentilshommes. On s'imagine bien qu'elles devoient être les ſuites d'une pareille viſite, ſur tout le Gouverneur ayant favoriſé les prétendus Hérétiques pendant quelque tems. On en découvrit un grand nombre dont les uns furent bannis, les autres empriſonnez, & pluſieurs

* Ce ſont les termes de Mr. Keith.

† Le 15. Décembre, 1543.

ſieurs condamnez au dernier ſupplice; Les hommes furent pendus, & les femmes noyées. Il y avoit entre autres un fameux Prédicateur nommé George Wiſhart *, que le Cardinal avoit longtems fait chercher inutilement : enfin il apprit où il ſe tenoit, & engagea le Gouverneur à le faire ſaiſir, ce qui fut exécuté. Wiſhart fut pris, & condamné à être brulé tout vif le 1. de Mars 1545-6. Le Cardinal fit publier par les ruës de St. André, que perſonne n'eut à prier Dieu pour un Hérétique ſous peine d'encourir les plus ſevéres cenſures Eccleſiaſtiques.

On ne ſera peut-être pas faché de trouver ici quelques particularitez touchant ce fameux Predicateur. Il avoit été dans ſa jeuneſſe Régent d'un Collége à Montroſe; enſuite il alla étudier à Cambridge. Il paſſe pour un des plus dignes Prédicateurs de la Reformation en Ecoſſe. Il retourna dans ce Païs l'an 1544, & fit beaucoup de fruit par ſes Sermons. On voit ſa vie dans le Recueil de Mr. le Docteur Mackenſie, & dans d'autres auteurs. Mais voici un fait, que Mr. de Rapin rapporte & dont notre Auteur doute avec quelque apparence de Raiſon; ou ſi le fait eſt vrai, il trouve moyen d'en faire évanouir tout le merveilleux. *Le Cardinal*, dit-on,

* Buchanan, *& après lui* Mr. Jurieu (Apologie pour la Reformation &c. *Tom. II. p.* 67.) & Mr. de Rapin *Tom. V, p.* 459. *le nomment* Sephocard.

dit-on, *repaiſſoit ſes yeux du ſupplice de ce miſerable* (Wishart) *d'une fenêtre de ſon Palais* couverte de Tapiſſeries: Mais dès que Wishart eut commencé à ſentir la Flamme, il dit, *Cette Flamme brule mon Corps, mais elle n'abbat pas ma conſtance. Mais celui qui me regarde de ce lieu élevé avec tant d'orgueil, ſera dans peu de jours au même lieu avec autant d'ignominie, qu'il y paroit à preſent avec faſte.* Cette Prédiction s'accomplit; car peu de jours après le Cardinal fut aſſaſſiné dans ſon Palais, & jetté dans la ruë, ſuivant Mr. de Rapin, ou montré à ſes amis, ſuivant notre auteur, par la même fenêtre, d'où il avoit regardé le ſupplice de Wishart.

Mr. Keith dit là-deſſus, qu'il eſt peu diſpoſé à ajouter foy à des hiſtoires ſemblables, qu'on n'a preſque jamais manqué de rapporter de ceux qui ont ſouffert pour la Religion en Ecoſſe. Il croit qu'on ne les a inventées que pour rendre plus odieux les Juges & le Clergé de ce tems-là. Et par rapport à la prédiction de Wishart, il remarque, que Knox n'en dit pas un mot dans la premiére Edition de ſon Hiſtoire, quoy qu'il ne pût pas l'ignorer, ſi le fait eut été vray, puiſqu'il avoit connu Wishart particuliérement, qu'il n'étoit pas éloigné du lieu où il fut exécuté, & qu'il eut demeuré quelques mois avec les meurtriers du Cardinal au Chateau de St. André. Et le Chevalier David Lindſey, qui vivoit dans ce tems-là, & qui fit un Poëme intitulé *Tragédie*

*du Cardinal Béton*, où il rassembla tout ce qui pouvoit rendre la mémoire de ce Prélat odieuse, ne dit pourtant pas un mot ni de la cruauté du Cardinal, qui se repaissoit du Spectacle du Supplice de Wishart, ni de la Prédiction de ce Martyr: Fox ne fait pas non plus la moindre mention de ces deux particularitez : Tout cela persuade notre Auteur, qu'elles n'ont été inventées que quelque tems après le massacre de Béton.

Si toutes ces Raisons ne suffisent pas pour persuader le Lecteur, que cette Prédiction a été forgée après coup, Mr. Keith nous fournit dans une Note une particularité, qui fait disparoitre le merveilleux de la prédiction, supposé que Wishart l'ait réellement prononcée. Dempster, dans son Histoire Ecclesiastique imprimée a Bologne l'an 1626, dit (p. 598.) que Wishart étoit du Complot d'assassiner le Cardinal, de sorte qu'il pouvoit facilement prédire sa mort. Ceci, ajoute Mr. Keith, peut se confirmer par une Lettre, que Mr. Mackensie a publiée dans la vie de Wishart; il paroit par cette Lettre, que Wishart devoit communiquer au Roy Henry VIII le dessein que quelques Seigneurs Ecossois avoient formé de se saisir de la Personne du Cardinal, ou de l'assassiner, en cas que Henry approuvat leur dessein, & voulut les recevoir en Angleterre lorsqu'ils l'auroient exécuté. Ceci seroit bien fort, si notre Auteur lui même n'avouoit, qu'il s'agit peut être là d'un autre Wishart.

Puis-

Puiſque Mr. de Rapin a parlé de l'aſſaſſinat du Cardinal Béton, ſans en dire aucune Circonſtance, nous croyons devoir rapporter ici ce que Mr. Keith nous en apprend.

„ Les Conjurez, dit-il, ſe rendirent le „ Samedi 29 de May 1546 de grand matin „ au Chateau de St. André, ſe ſaiſirent du „ Portier, & ſe rendirent maitres de la „ porte, ayant chaſſé tous les Domeſtiques & Ouvriers du Cardinal. Tout cela „ ſe fit avec ſi peu de bruit, que le Cardinal n'en ſeut rien juſques à ce qu'ils frappérent à la porte de la Chambre où il „ couchoit. Il demanda qui étoit-là; .... & „ comme on lui répondit, qu'il faloit ouvrir, il commença à craindre qu'on n'en „ voulut à ſa vie, & barricada ſa porte.... „ Pendant qu'on la forçoit, il demanda ſi „ on vouloit lui promettre de ne point attenter à ſa vie. Jean Leſley repondit, „ *peut être qu'oui. Jurez le moy*, reprit le „ Cardinal, & *j'ouvriray la porte*: mais Leſley „ ſe dédit de ſa promeſſe, & ordonna qu'on „ mit le feu à la porte; Sur quoy le Prélat jugea à propos d'ouvrir: il ſe jetta ſur „ un Siége, & dit *Je ſuis Prêtre, ſans doute „ que vous n'avez pas deſſein de me tuer.* Cependant Jean Leſley le frappa une ou deux „ fois, Pierre Carmichael en fit de même. „ Mais Jaques Melvil, qui ſuivant Knox „ (dans ſon hiſtoire de ce cruel maſſacre) „ étoit l'homme du monde le plus doux &

„ le plus moderé, voyant que les deux au-
„ tres étoient en colére, leur dit, *cette œu-*
„ *vre & ce jugement de Dieu, quoique ſecrets,*
„ *doivent être exécutez avec plus de decence*; &
„ préſentant la pointe de ſon épée au Car-
„ dinal, il lui dit, *Répens toy de ta vie cri-*
„ *minelle, mais ſurtout, d'avoir répandu le*
„ *ſang de George Wiſhart, qui étoit un puiſſant*
„ *Inſtrument en la main de Dieu. Car quoi-*
„ *que les Flammes l'aient conſumé aux yeux des*
„ *hommes, cependant ſon ſang crie vengeance de-*
„ *vant Dieu, qui nous a envoyé pour le venger*
„ *de toy. Car je proteſte ici devant Dieu, que*
„ *ce n'eſt ni la haine, ni le deſir de m'emparer*
„ *de tes Richeſſes, ni la crainte du mal, que tu*
„ *pourois me faire à moy en particulier, qui m'o-*
„ *blige à te frapper, ce qui m'y engage, c'eſt*
„ *uniquement que tu as été, & que tu continues*
„ *avec obſtination d'être l'ennemi de Jeſus Chriſt*
„ *& de ſon Saint Evangile* Là deſſus ſans
„ attendre la Réponſe du Cardinal, & ſans
„ lui donner le moindre tems pour faire ce-
„ la même à quoy il venoit de l'exorter ſi
„ fanatiquement, il lui donna trois ou qua-
„ tre coups d'épée, & le laiſſa nageant dans
„ ſon ſang. Bientôt le bruit ſe répandit
„ que le Chateau étoit pris; ſurquoy les
„ amis du Cardinal s'y rendirent en poſte,
„ & demandérent des échelles pour eſcala-
„ der les murailles. Mais quand on leur eut
„ dit que le Cardinal étoit mort, leur ar-
„ deur ſe ralentit, & ils ſe diſperſérent à la
„ vûe de ſon Cadavre qu'on leur montra

de

„ de la même fenêtre, d'où il avoit vû „ l'exécution de Wishart, ſuivant ce qu'on „ debite maintenant.

Sur ce que Melvil dit, comme on vient de le voir, *l'œuvre & le jugement de Dieu &c.* Mr. Keith remarque dans une Note, que „ c'étoit là le langage propre des Fanatiques. „ Calderwood, p. 2. de ſon Hiſtoire, s'ex- „ prime ainſi: *Le Cardinal auroit été plus loin* „ *encore, ſi Dieu n'eut ſuſcité des gens de cœur,* „ *qui lui otèrent la vie à propos*: Et Fox dans „ ſon Martyrologe dit que ces gens là fu- „ rent *ſuſcitez par le Seigneur.* Si je croyois „ la Predeſtination, ajoute notre Auteur, „ je ne me ferois aucun ſcrupule de ſoute- „ nir qu'ils furent pouſſez à commettre ce „ crime abominable, pour leur plus grande „ & plus certaine condamnation. Mais com- „ me je ne ſuis point predeſtinatien, je ne „ crains pas de dire qu'ils furent pouſſez à „ cela par quelque autre que par le Sei- „ gneur ".

Notre Auteur nous donne après cela un Abregé de la Vie du Cardinal Béton un peu plus circonſtancié que celui qu'on trouve dans Moreri, & il nous apprend que ce Prelat eut pluſieurs enfans de Marion Ogilvy fille du Predeceſſeur des Comtes d'Arrly. La maniére dont Mr. Keith finit ce Chapitre mérite d'être rapportée. " Comme pluſieurs „ perſonnes de la Nobleſſe, dit-il, trou- „ voient leur interêt temporel auſſi bien „ que ſpirituel à ſuivre les nouvelles opi-

„ nions en matiere de Religion, le Cardi-
„ nal trouvoit, qu'il étoit de ſon interêt de
„ s'y oppoſer de tout ſon pouvoir. C'eſt
„ pourquoy dans tout ce qui étoit du reſ-
„ ſort de ſa charge, ſoit au temporel ſoit
„ au ſpirituel, il traitoit les prédicateurs
„ & les fauteurs des nouvelles opinions avec
„ une grande ſeverité; par ce que c'étoit-là,
„ ſelon lui, le ſeul moyen d'arrêter le Cours
„ du mal. Je ne pretens pas, decider des
„ ſuites qu'auroit eues une ſemblable con-
„ duite, s'il eut vécu plus long-tems. Mais
„ ce qui me paroit certain; c'eſt que par ſa
„ mort le Gouvernement fut fort affoibli,
„ & que s'il eut vécu, certaines perſonnes,
„ qui dans la ſuite devinrent puiſſantes,
„ n'auroient jamais eu l'occaſion de com-
„ mettre les infamies, qu'elles commirent
„ ſous pretexte de Religion: Car il étoit
„ auſſi habile dans la politique, que dans
„ ce qui regarde le Gouvernement Eccle-
„ ſiaſtique ".

Le Chap. V. renferme l'Hiſtoire Civile depuis la deſcente des Anglois l'an 1544, juſqu'à l'an 1554. que la Reine Mére fut déclarée Regente du Royaume.

Au commencement de Septembre 1547. le Duc de Sommerſet Protecteur d'Angleterre ſous le jeune Roi Edouard entra en Ecoſſe avec une Armée de dix huit mille hommes, ſoutenue d'une Flotte d'environ ſoixante voiles. Il trouva l'armée Ecoſſoiſe en état de le recevoir; c'eſt pourquoy il jugea à pro-

à propos de terminer la Guerre à l'amiable, s'il étoit poſſible. Le ſeul ſujet de la Guerre étoit le deſſein d'aſſeurer le mariage du Roy Edouard avec la jeune Reine Marie, lorſque l'un & l'autre ſeroient en âge. Le Duc de Sommerſet écrivit au Gouverneur d'Ecoſſe, qu'il conſentoit que la jeune Reine fut élevée en Ecoſſe, juſqu'à ce qu'elle fut en état d'être mariée, & il promit, que ſi les Ecoſſois vouloient accorder ſa demande, non ſeulement il retireroit ſes Troupes, mais il dedomageroit encore les Ecoſſois du mal que ſon armée avoit fait dans le païs. Le Gouverneur ne communiqua, dit on, cette lettre qu'à ſon Frére naturel, qui avoit été Abbé de Payſly, & qui alors étoit Archevêque de St. André, & à deux ou trois de ſes favoris, qui tous lui conſeillèrent de ne point montrer la Lettre, & de publier qu'elle ne contenoit que des menaces d'enlever la jeune Reine par force, & de ſoumettre tout le païs *. Le Gouverneur ſuivit ce conſeil imprudent; & peu de tems après ſe donna la fameuſe Bataille de Pinky, dans laquelle les Ecoſſois perdirent plus de 8000. hommes, ſuivant notre Auteur; Mr. de Rapin dit 14000.

Après ce deſaſtre le Gouverneur & le Conſeil, ou ſuivant d'autres le Parlement d'Ecoſſe

* Ce narré différe un peu de celui de Mr. de Rapin. Voy. ſon Hiſt. D'Anglet. *Tom. VI. p.* 18.

coſſe déliberèrent ſur le parti qu'il faloit prendre au Sujet de la jeune Reine. Ceux d'entre les Seigneurs, qui favoriſoient *ce qu'on appelloit la Reformation* étoient d'avis qu'on prêtat l'oreille aux termes d'accommodement que les Anglois avoient propoſez depuis la bataille de Pinky; & qui étoient à peu près les mêmes que ceux que le Duc de Sommerſet avoit propoſez avant la Bataille. Mais la Reine douairiére, l'Ambaſſadeur de France & le Sieur d'Oyſel General des Troupes de France en Ecoſſe, qui dominoient dans le Conſeil, firent prendre la Reſolution d'envoyer la jeune Reine en France pour la marier avec le Dauphin; ce qui fut exécuté.

Cependant la Guerre continuoit toujours entre l'Angleterre & l'Ecoſſe avec differens ſuccès, juſqu'à ce qu'enfin la Paix étant conclue près de Boulogne en Picardie le 24. de May 1548--9. entre la France & l'Angleterre, l'Ecoſſe fut compriſe dans le Traité.

Au mois d'Octobre ſuivant, la Reine Douairiére, qui ſouhaitoit fort d'être déclarée Regente du Royaume, fit un Voyage en France, pour engager le Roy à la ſoutenir dans ce deſſein; le Roy le lui promit, & perſuada le Comte d'Aran, en lui confirmant le Titre de Duc de Chaſteleraut, de ſe demettre de la Regence en faveur de la Reine Mére, qui retourna en Ecoſſe au commencement de l'Hyver de l'an 1551.

Ce ne fut pourtant pas ſans peine que le Gou-

Gouverneur se determina à se demettre du pouvoir suprême. Il se passa plus de trois ans en diverses negociations avant qu'il resigna la Régence. Mais enfin ses amis lui representèrent, qu'il n'avoit plus qu'une ombre d'autorité, & quand même il conserveroit le titre de Gouverneur, il n'en auroit plus le pouvoir, puisque tout se passoit dans le Conseil par les avis de la Reine Douairiére, ou plûtôt par celui des François, qui la gouvernoient absolument: Que d'ailleurs son obstination à refuser de se démettre de son Employ pouroit lui être préjudiciable lorsque la Reine seroit devenue majeure, & l'empêcher d'avoir part alors aux affaires. Ces raisons le déterminèrent enfin à promettre, qu'il resigneroit la Régence sous deux conditions. I. Que le Roy de France lui procureroit une décharge au sujet des biens du feu Roy dont il avoit eu l'administration, & en general de toutes les dépenses qu'il avoit faites durant sa Régence. II. Que le Parlement feroit un Acte pour le déclarer le plus proche heritier de la Couronne, si la Reine venoit à mourir sans enfans. On envoya ces conditions en France pour être confirmées par la jeune Reine, & par les Tuteurs qu'elle s'étoit choisis pas le conseil de sa Mére, & qui étoient Henry Roy de France, le Duc de Guise, & le Cardinal de Lorraine. Malgré cette promesse du Régent, la Reine Mére s'apperçut, qu'à mesure que le tems de l'exécuter approchoit, il

paroiſſoit faire de nouvelles difficultez: ſur quoy elle ſe retira à Sterling pour y paſſer les deux mois, qu'on avoit encore accordez au Comte d'Aran, au bout deſquels il devoit ſe demettre de la Regence. Elle convoqua dans cette ville un Conſeil general de la Nobleſſe, qui s'aſſembla au printems de l'année 1554. Dans ce Conſeil elle demanda la Regence en vertu du pouvoir, que ſa fille, qui avoit alors plus de douze ans, lui avoit donné. Elle n'en avoit proprement qu'onze & quelques mois à compter du jour de ſa naiſſance; mais, dit Mr. Keith, les Loix du païs permettent par rapport aux Princes, qu'on faſſe entrer dans le compte de leur age tout le tems qu'ils ont paſſé dans le Sein de leurs Meres.

Le Gouverneur prétendit d'abord, que ce privilége n'appartenoit point aux Princeſſes, mais voyant que les Nobles, qui s'étoient aſſemblez en grand nombre à Sterling étoient tous diſpoſez à donner leurs ſuffrages à la Reine, & qu'il n'étoit reſté aucun des Nobles avec lui à Edimbourg, excepté ſon Frere naturel l'Archevêque de St. André, & le Lord Levingſton ſon proche parent; le Comte de Huntly l'ayant d'ailleurs averti par Lettre, que s'il ne ſe demettoit pas de la Régence, il s'attireroit l'indignation & la haine de toute la Nobleſſe, il ſe rendit à Sterling, & promit ſolemnellement à la Reine Douairiére, qu'il reſigneroit l'autorité ſouveraine entre ſes mains au premier Parlement,

ment, qui devoit s'assembler pour cela à Edimbourg le 10. d'Avril 1554. & pour ratifier les Conditions sous lesquelles le Regent devoit quitter son Employ.

Le Parlement s'étant assemblé au jour marqué, on y lut les Articles dont la Reine douairiere & le Régent étoient convenus, & qui avoient été confirmez en France par la jeune Reine, par le Roy de France, par le Duc de Guise & par le Cardinal de Lorraine. Le Parlement approuva ces Articles, les ratifia, & les confirma. Cela fait le Regent se leva & remit publiquement la Couronne Royale, l'Epée & le Sceptre entre les mains de Mr. d'Oysel Ambassadeur de France, qui les reçut au nom de la jeune Reine, & les remit par son ordre & avec le consentement de ses Tuteurs à la Reine douairiére, qui fut proclamée Regente du Royaume le 12. d'Avril suivant.

Dans le VI. Chapitre on continue l'Histoire Ecclesiastique d'Ecosse depuis la mort du Cardinal Béton, l'an 1546. jusqu'à l'Etablissement de ce qu'on nomme *la Congregation*, l'an 1558.

La Mort du Cardinal grand persecuteur des Reformez releva leur courage sur quoy nous remarquerons, que c'est avec beaucoup de raison que Mr. Jurieu dit dans son Apologie pour la Reformation &c. *, que „ C'est de ce moment qu'il faut compter le „ relachement de la persécution contre les „ Re-

* Tome II. p. 63.

„ Reformez, & non du Commencement de
„ la Vice-Royauté du Comte d'Aran : & mê-
„ me ce relache ne fut pas conſiderable.
„ Car le Viceroi qui étoit né pour être pos-
„ ſedé, délivré des conſeils tyranniques de
„ David Béton, tomba entre les mains de
„ ſon propre frére, qui d'ailleurs étant cruel
„ & avare ne demandoit que du ſang & des
„ confiſcations : De ſorte que la perſecution
„ fut encore très-cruelle ſous ce ſecond Mi-
„ niſtére ". C'eſt ainſi que parle Mr. Jurieu, & tout cela ſe trouve parfaitement conforme à ce que Mr. Keith lui-même rapporte dans ce Chapitre. On y voit que le Clergé allarmé des progrès de la Reformation, préſente des requêtes au Gouverneur, qui y répond favorablement, ordonnant à tous ceux à qui il appartenoit, de pourſuivre les Heretiques & les Relaps afin qu'ils fuſſent punis ſuivant la rigueur des Loix : Les uns ſont bannis, les autres empriſonnez, & leurs biens confiſquez, quelques-uns ſont punis du dernier ſupplice.

Cependant la Guerre qui continuoit avec l'Angleterre fit qu'on étoit un peu moins ardent à perſécuter les Reformez ; mais la mort d'Edouard, qui arriva en Juillet 1553. & par laquelle ſa ſoeur Marie zèlée papiſte monta ſur le Throne d'Angleterre, & l'avancement de la Reine douairiére à la Regence le 12. d'Avril 1554. *, ſembloient de-

* Mr. Jurieu (*là-même*) dit en 1555. mais il ſe trompe.

devoir faire perdre toute eſperance aux Reformez d'Ecoſſe. Mais pluſieurs Predicateurs de cette Nation, qui s'étant refugiez en Angleterre, s'y trouvoient perſécutez ſous la Reine Marie, retournerent dans leur païs ; ce qui avec l'arrivée du celébre Knox, releva le Courage des Proteſtans. Ce Reformateur avoit été fait priſonnier à la priſe du Chateau de St. André après le maſſacre du Cardinal, & avoit été envoyé en France ; d'où s'étant ſauvé en Angleterre il y demeura juſqu'à la mort du Roy Edouard : alors il ſe refugia à Genéve, de là il fut à Francfort, enſuite il retourna à Genéve, & revint en Ecoſſe dans l'automne de l'an 1555. Il attiroit un ſi grand nombre d'Auditeurs à ſes ſermons, que le Clergé le fit citer de comparoitre devant les Juges Eccleſiaſtiques le 15. de May 1556. Mais le jour auquel il devoit comparoitre étant venu on laiſſa tomber cette affaire, ſous pretexte de quelque défaut de formalité dans la citation, mais véritablement parce que le grand nombre d'amis, qui l'accompagnoient, faiſoient craindre quelque tumulte, ſi on s'oppiniatroit à le pourſuivre : le jour même qu'il devoit être jugé il prêcha devant un plus nombreux auditoire qu'il n'avoit encore fait, & il continua de prêcher ainſi pendant pluſieurs jours. Quelques Seigneurs qui furent l'entendre en furent ſi charmez, qu'ils lui conſeillèrent d'écrire à la Reine Regente pour la ſupplier de permettre qu'on traitât d'une

d'une Reformation ; Mais la Reine rejetta ſa Lettre comme un Libelle.

Peu de tems après, les Reformez Anglois, qui s'étoient refugiez à Genéve, adreſſérent une Vocation a Knox pour être leur Miniſtre ; il l'accepta, & partit en Juillet 1556. D'abord après ſon départ il fut encore cité devant le Tribunal Eccleſiatique ; & comme il ne comparut point, on le condamna comme heretique, & il fut brulé en effigie à Edimbourg.

Cependant la Reformation faiſoit de ſi grands progrès, que ceux qui l'embraſſoient jugèrent à propos de s'unir étroitement par un eſpéce de Confederation en ſouſcrivant une déclaration, que nous croyons devoir traduire ici, parce qu'elle eſt, pour ainſi dire, l'Epoque de la Reformation en Ecoſſe, les Reformez n'ayant point formé juſques là de Corps, à proprement parler.

„ Ayant obſervé, diſent ils, la cruauté, „ que Satan exerce par le moyen de ſes „ Membres, qui ſont les Antechriſts de nos „ jours ; pour renverſer & détruire l'Evan„ gile de Chriſt & ſon Egliſe, nous devons, „ ſuivant les Régles de notre devoir, tra„ vailler pour la cauſe de notre Maitre, „ même juſqu'à ſouffrir la mort, étant aſ„ ſeurez de remporter la victoire par lui. „ Et ayant bien conſideré que c'eſt-là no„ tre devoir, nous promettons devant la „ Majeſté de Dieu & devant ſon Egliſe, que „ nous employerons avec tout le ſoin &

„ tou-

„ toute la diligence poſſible, notre pou-
„ voir, nos biens, nos vies même pour ſou-
„ tenir, avancer, & établir la Sainte Pa-
„ role de Dieu & ſon Egliſe, & que nous
„ travaillerons ſuivant notre pouvoir, à
„ avoir de fideles Paſteurs, pour prêcher
„ l'Evangile & adminiſtrer les Sacremens de
„ Chriſt à ſon Peuple d'une maniere pure
„ & ſainte. Nous ſoutiendrons, entretien-
„ drons, & défendrons ces Paſteurs & l'E-
„ gliſe de Chriſt de toutes nos forces, &
„ même au peril de nos vies, contre Sa-
„ tan, & contre toute cette puiſſance im-
„ pie, qui voudroit perſécuter & tyranni-
„ ſer l'Egliſe, à laquelle nous nous unif-
„ ſons, renonçant à la Congrégation de Sa-
„ tan, à toutes ſes Superſtitions abomi-
„ nables, & à ſon Idolatrie, deſquelles nous
„ nous déclarons ennemis ouvertement par
„ cette promeſſe ſincere, que nous faiſons
„ devant Dieu, & que nous manifeſtons à
„ cette Aſſemblée en ſouſcrivant le préſent
„ Acte. Fait à Edimbourg le 3. de Decem-
„ bre 1557. En préſence de Dieu, comme té-
„ moin, ſigné, A Comte d'Argile, Glen-
„ carne, Mortoun, Archibald Lord de Lor-
„ ne, Jean Erſkine de Dun, &c. . . .

Après avoir ſigné cet Acte les Seigneurs & les autres perſonnes qui étoient avec eux, convinrent des deux Articles ſuivans.

„ I. Nous trouvons, qu'il eſt expedient
„ utile à & propos qu'on liſe les Priéres Com-
„ munes dans toutes les Egliſes Paroiſſiales

„ de

„ de ce Royaume toutes, les ſemaines les Di-
„ manches & les Jours de Féte, avec les Le-
„ çons du Vieux & du Nouveau Teſtament,
„ conformément à l'ordre du Livre des Com-
„ munes Prieres. Si les Curez des Paroiſſes
„ ſont qualifiez pour les lire on les engagera à
„ le faire, s'ils ne le ſont pas, ou s'ils refu-
„ ſent de les lire, que la perſonne la plus
„ capable de la Paroiſſe liſe le Service.

„ II. Nous jugeons qu'il eſt néceſſaire
„ que l'Inſtruction, la Prédication, & l'ex-
„ plication de l'Ecriture Sainte ſe faſſe tran-
„ quilement dans des maiſons particuliéres,
„ ſans un grand concours de peuple, juſ-
„ ques à ce que Dieu ayant touché le cœur
„ du Prince, il accorde des Predications pu-
„ bliques, faites par de véritables & fidé-
„ les Miniſtres „.

Juſques ici, ſuivant le narré même de Mr. Keith, rien n'eſt plus ſage que la conduite des Reformez d'Ecoſſe. Ils ſe voyent haïs & perſécutez, & ils ſe réuniſſent pour ſe ſoutenir réciproquement dans ce qu'ils regardent comme l'Oeuvre de Dieu, dans ce que leur conſcience exige d'eux: & pour ne pas irriter le Souverain ils ſe contentent de faire leurs Dévotions dans des maiſons particuliéres, & afin d'éviter les déſordres ils ne veulent pas que les aſſemblées ſoient nombreuſes. Leur Parti étoit pourtant déja fort conſiderable, comme ils le connurent par le grand nombre de perſonnes, qui ſouſcrivirent la declaration dans toutes les Pro-

vin-

vinces de l'Ecoſſe, & ils avoient à leur Tête pluſieurs des plus puiſſans & des plus diſtinguez : De ſorte que ſi dès lors ils euſſent voulu établir leur Religion par la force, ils y auroient aiſément réuſſi. Mais pourquoy dire par la force? Mr. Keith lui même avoue, que *le Torrent impetueux* de la Reformation *commençoit à entrainer tout le peuple*, de ſorte que la *Congregation* (c'eſt ainſi que les Reformez ſe nommoient eux mêmes) augmentoit tous les jours. Il eſt vray que la Régente, qui avoit fort à cœur le mariage de ſa fille avec le Dauphin, mariage qu'elle vouloit auſſi faire approuver par le Parlement, crût devoir ménager un peu les Reformez, juſqu'à ce qu'elle eut executé ſon deſſein. On trouve dans le Chapitre VII. l'Hiſtoire de ce Mariage : nous ne nous y arrêterons pas, afin de pouvoir achever ce qui regarde l'Etabliſſement de la Reformation.

Le Chapitre VIII. contient outre pluſieurs Requêtes de la *Congregation*, & quelques autres particularitez peu interreſſantes, un long detail de l'affaire de Perth, ſur quoy notre Auteur s'accorde avec Buchanan, de qui Mr. Jurieu a tiré ce qu'il dit * de la même affaire, ainſi nous y renvoyons le Lecteur : Nous remarquerons ſeulement, que lors que les Reformez eurent pris la ville de Perth, ils

* Apol. pour la Reform. &c. *Tom. II. p.* 7, *& ſuiv*

ils commirent quelques violences, particuliérement dans l'Abayë, qu'ils demolirent. Notre Auteur convient, que les Chefs des Reformez, & Knox en particulier firent tout ce qu'ils purent pour empêcher ces violences de la populace. D'où vient donc, qu'il veut les en rendre reſponſables? Ne ſait on pas combien il eſt difficile d'arrêter la violence du peuple, ſur tout lors qu'après avoir été opprimé & perſécuté il vient à avoir le deſſus.

On trouve dans le Chapitre IX. l'Hiſtoire civile & eccleſiaſtique depuis la Priſe de Perth par la *Congrégation* le 25. de Juin 1559. juſqu'à la fin d'Octobre de la même année, que la *Congrégation* paſſa un Acte, par lequel la Reine Douairiére fut dépouillée de la Régence.

Les Reformez ſe trouvant maintenant aſſez puiſſants détruiſirent pluſieurs Couvens à Sterling, à Edimbourg, & aux environs: Sur quoy la Régente publia une Proclamation, dans laquelle elle accuſoit les Reformez d'agir moins par un principe de conſcience & de Religion, que dans le deſſein de renverſer l'Etat & le Gouvernement; & elle commandoit à tout le monde de quitter le parti de la Congrégation, & de ſe ranger à ſon devoir; & ordonnoit à tous ceux qui n'étoient pas habitans d'Edimbourg d'en ſortir dans l'eſpace de ſix heures pour le plus, ſous peine d'être punis comme coupables de Lèze-Majeſté. La *Congrégation* publia une Ré-

Réponſe à cette Proclamation, où elle déclaroit, que les Reformez étoient diſpoſez à ſe ſommettre à l'autorité de la Régente, puiſqu'ils ne s'étoient unis que pour ſe défendre contre les violences de leurs adverſaires, & qu'ils le feroient connoitre à ſa Majeſté en perſonnes ſi elle n'étoit pas toujours obſedée de gens, qui ne cherchoient que leur deſtruction. Ceci produiſit une conference, dans laquelle après pluſieurs Conteſtations on convint le 24. Juillet 1559, entre autres Articles, que la Ville d'Edimbourg auroit la permiſſion de ſuivre la Réligion qu'elle voudroit, & que chaque particulier auroit pleine liberté de conſcience juſqu'au 10. de Janvier ſuivant; que la Reine ne troubleroit en aucune maniére les Reformez dans l'exercice de leur Religion, & ne permettroit pas au Clergé d'exercer aucune juriſdiction eccleſiaſtique contr'eux juſqu'au dit jour; enfin qu'on ne mettroit aucune garniſon ni Françoiſe ni Ecoſſoiſe dans la Ville d'Edimbourg.

Il paroit pourtant que les Reformez ne ſe fioient pas beaucoup aux Conditions que la Régente leur avoit accordées, puiſqu'ils firent un nouvel acte d'aſſociation, dans lequel ils déclarerent, que connoiſſant les artifices de leurs ennemis, qui ne cherchoient qu'à les amuſer par de belles promeſſes, dans le deſſein de les opprimer plus ſurement, ils promettoient chacun pour ſoy, qu'ils n'entendroient à aucune propoſition, qui

leur ſeroit faite de la part de la Régente, & n'entreroient en aucune conference ſans la participation & le conſentement de tout le Corps des Reformez (d'Ecoſſe). Ils ſavoient qu'on avoit voulu détacher de leur Parti leurs principaux Chefs, ou les attirer par de belles paroles à quelque conference afin de les maſacrer, dans l'Eſperance, que les Chefs étant abbattus, le parti ſeroit bientot ruiné. Mr. Keith lui même nous apprend cette particularité, qui juſtifie l'engagement dans lequel la *Congrégation* entra. l'Evénement fit voir auſſi, que les Reformez ne ſe trompoient pas, en croyant, qu'on n'avoient d'autre but que de les amuſer par les conditions, qu'on leur accordoit : car les ſoldats François, qu'on avoit laiſſez à Edimbourg malgré l'accord, y commirent beaucoup d'inſultes contre les Reformez; & la Jeune Reine (qui étoit devenue Reine de France par la mort de Henry II, arrivée le 8 Juillet 1559.) écrivit conjointement avec le Roy ſon Epoux, une Lettre pleine de menaces au Prieur de St. André *; & le porteur de la Lettre ajouta qu'il avoit ordre de dire au Prieur, que *le Roy ſon Maître engageroit la Couronne de France plutot que ne pas ſe vanger des rebelles d'Ecoſſe.* Le Prieur répondit avec beaucoup de modeſtie, que rien n'avoit été fait par un principe de deſobéiſſance ou de

* Fils naturel de Jaques V, & fameux dans la ſuite ſous le nom de Comte de Murray.

de revolte, mais uniquement par un principe de conſcience, & pour avancer la gloire de Dieu ; que ſi le Roy étoit bien informé de tout ce qui s'étoit paſſé, il n'y trouveroit aucune raiſon de haine ou de reſſentiment contre aucun de ſes ſujets.

Pour juſtifier encore plus les craintes des Ecoſſois Reformez, la France envoya un nouveau renfort de Troupes en Ecoſſe, qui fortifiérent la ville de Leight. Sur quoy la *Congrégation* ſe crût en droit de reprendre les armes. Ils écrivirent à la Régente, la priant de faire ſortir tous les Soldats & les étrangers de Leight ; ils lui déclarérent, que ſi elle refuſoit de leur accorder leur Requête, ils regarderoient ce refus comme une preuve du deſſein qu'elle avoit formé contre la liberté du Royaume, & qu'ils ſeroient obligez d'y remedier du mieux qu'ils pourroient. La Reine leur fit répondre par un Héraut d'Armes, que le Royaume ne pouvoit être conquis par la force, puiſqu'il l'étoit deja par un Mariage ; que les François ne devoient point être regardez comme des Etrangers, puiſqu'ils avoient été naturaliſez, & que du reſte elle ne vouloit point faire ſortir ſes troupes de Leight. Les Seigneurs de la *Congrégation* ordonnerent au Heraut d'attendre leur replique à Edimbourg ; ils aſſembloient les Nobles, les Barons & les Bourgeois de leur Parti dans cette Ville le 21. d'Octobre, 1559. L'Aſſemblée examina cette Queſtion. „ *Faut il ſouffrir, que celle*

„ *qui rejette ſi dedaigneuſement la très humble*
„ *Requête des Conſeillers nez de ce Royaume,*
„ *qui n'eſt même que Régente, & dont les pré-*
„ *tentions menacent l'Etat d'un entier eſclavage,*
„ *gouverne ſi tyranniquement.* Cette affaire
„ parut dangereuſe à quelques membres de
„ l'Aſſemblée, parce qu'on n'en avoit point
„ d'exemples, au moins depuis un grand
„ nombre d'années: on ajoutoit même, que
„ lors qu'on avoit dépouillé quelcun de la
„ Régence, cela s'étoit toujours fait ſous
„ l'ombre & au nom de l'autorité Royale.
„ D'autres diſoient, que puiſque la Reine
„ n'étoit que Régente, on pouvoit très bien
„ l'empêcher de ſe ſervir du nom de leur
„ Souverain, lorſque ſa conduite étoit ma-
„ nifeſtement préjudiable au Royaume. Dans
„ cette diviſion de ſentiment on jugea à pro-
„ pos de conſulter les Prédicateurs. Jean
„ Willock fameux Predicateur Reformé d'E-
„ dimbourg dit, que puiſque la Régente re-
„ fuſoit de s'acquitter de ſes principaux de-
„ voirs envers les ſujets de l'Etat, ſavoir,
„ d'adminiſtrer la juſtice avec impartialité,
„ de defendre la Liberté contre les invaſions
„ des Etrangers, & ne vouloit pas permet-
„ tre qu'on prêchât la parole de Dieu ou-
„ vertement & librement; puiſque de plus
„ elle étoit idolatre publiquement & avec
„ obſtination, & ſoutenoit violemment tou-
„ te ſorte de ſuperſtitions; puiſqu'elle dé-
„ claroit ouvertement, que le Royaume é-
„ toit conquis, & par conſequent, qu'il
„ n'étoit

„ n'étoit plus libre, & enfin puiſqu'elle „ mépriſoit entierement le Conſeil & la Re- „ quête des Nobles, il ne voyoit pas pour- „ quoy les Conſeillers nez du Royaume, „ la Nobleſſe & les Barons, ne pouroient „ pas juſtement la dépouiller de ſa Régence, „ & de toute Autorité parmi eux.

„ Knox fut conſulté auſſi; il approuva la „ réponſe de ſon confrére, ajoutant ces pa- „ roles; *Les déſordres & les injuſtices de la Re-* „ *gente ne doivent en aucune maniére aliener nos* „ *cœurs, ni les cœurs des autres Sujets, de l'obeiſ-* „ *ſance qui eſt due à nos Souverains. Si nous dé-* „ *poſons la Reine Régente par malice & par envie,* „ *plutot que pour conſerver l'Etat, & parce que ſes* „ *péchez paroiſſent incurables, nous ne ſaurions* „ *échapper au juſte jugement de Dieu, quand* „ *même elle mériteroit encore plus d'être dépouillée* „ *de ſes honneurs.* Il demanda enfin, que la „ ſentence qu'on prononceroit contr'elle fut „ conditionnelle, qu'on lui laiſſât lieu d'eſ- „ pérer, que lors que ſa repentance ſeroit „ connue, lorſqu'elle ſe ſeroit reconciliée „ avec la Republique, & ſe ſeroit ſoumiſe à „ la Nobleſſe, elle jouiroit des mêmes hon- „ neurs, dont on pouvoit alors la dépouil- „ ler juſtement.

L'Avis des Predicateurs entraina toute l'aſſemblée; on fit un Acte, par lequel on ſuſpendit la Reine Douairiere de la Régence. Cet Acte fut publié à ſon de Trompe dans le marché d'Edimbourg. On choiſit enſuite un Conſeil compoſé de trente neuf Seigneurs

ou Barons, pour avoir soin du Royaume jusqu'à la tenue du premier Parlement. Ce Conseil écrivit à la Reine Douairiére, qu'on lui avoit ôté la Régence pour un temps, parce qu'on étoit persuadé, que sa conduite étoit opposée aux intentions du Roy & de la Reine.

Nous ne nous arrêterons point au Chapitre suivant, qui est le X. Il contient l'Histoire d'Ecosse depuis la suspension de la Régente, en Octobre 1559, jusqu'au traité de Barwich conclu entre la Reine d'Angleterre & les Seigneurs de la Congrégation. Nous remarquerons seulement, que ces Seigneurs agirent en veritables Souverains du Royaume. Avoient ils le Droit de le faire? Mr. Keith le nie, d'autres le soutiennent; nous ne deciderons rien.

On voit dans le Chap. XI. un détail des affaires publiques, depuis le traité de Barwick jusqu'à la mort de la Regente arrivée le 10 de Juin 1560. On y trouve à la fin le Caractére de cette Princesse, tiré de Spotswood, Lesly, Buchanan, Hollinshead, & Camden. Ce que Mr. Keith dit après ces Historiens, se rapporte assez à ce qu'en dit Mr. Jurieu *. „ Les Historiens tombent d'ac-
„ cord, que si cette Princesse eut suivi son
„ naturel, elle n'eut point agi violemment
„ comme elle fit; car on lui rend témoigna-
„ ge d'avoir été, honnête, genereuse, mo-
„ derée,

* Apolog. pour la Reform. &c. *Tom. II. p. 69.*

„ derée, d'un esprit vif, & qui avoit de la „ sagesse & de la prudence au delà des per- „ sonnes ordinaires de son Sexe. Mais les „ Conseils violens de son oncle le Cardinal „ de Lorraine l'emportèrent sur sa modera- „ tion „.

Le Chap. XII. qui est le dernier du premier Livre, contient l'Histoire depuis la mort de la Régente jusqu'à l'Etablissement de la Religion Reformée au mois d'Août suivant (1560).

Depuis la dépositon de la Régente la Reine Elizabeth avoit assisté les Reformez d'Ecosse, & il y avoit eu diverses actions peu considerables entre ceux-cy soutenus des Anglois, & les Catholiques. Le Conseil de France voyant qu'il n'y avoit pas moyen de reduire le Parti Reformé en Ecosse, resolut d'en venir à quelque accommodement. Les Plenipotentiaires de France & d'Angleterre arriverent en Ecosse six jours après la mort de la Regente. On voulut épargner au Roy & à la Reine le deshonneur de traiter avec leurs sujets rebelles, c'est pourquoy la Commission des Plenipotentiaires portoit, qu'ils travailleroient *à concilier les differens qui etoient survenus entre la France & l'Angleterre à l'occasion des Troupes qu'on avoit assemblées sur les Frontiéres.* On trouve ici, 1. Le Traité preliminaire. 2. Un Acte touchant la demolition des Fortifications de Leight. 3. Le Traité de Paix entre la France l'Angleterre & l'Ecosse: Mais dans tout cela il n'y a rien

qui regarde les Reformez ni la Reformation. Il paroit pourtant que le VIII Article du Traité de Paix y a du rapport, quoyqu'en termes generaux: Le Roy & la Reine accordent par cet Article certaines Requêtes, qui leur avoient été préſentées par la Nobleſſe & par le peuple. On trouve enſuite un Acte, intitulé, *Conceſſions accordées par le Roy & la Reine à la Nobleſſe & au peuple d'Ecoſſe:* On y permet entre autres choſes aux Etats du Royaume de s'aſſembler en Parlement le 10 Juillet 1560: & „ que le dit jour „ le Parlement ſoit ajourné, & continué, „ ſuivant la coutume depuis le 10 de Juil„ let, juſqu'au premier d'Août ſuivant: „ pourvu que les Etats ne commencent „ aucune affaire avant que toute hoſtilité „ entre les Anglois & les Ecoſſois ait ceſſé, „ afin que la liberté des ſuffrages ſoit plei„ ne & entiére: Et durant l'intervalle de „ l'ajournement les Seigneurs Deputez *en„ voyerent au Roy & à la Reine, pour leur „ donner avis de cette conceſſion, & pour les „ prier très humblement de vouloir bien approu„ ver, ce qui eſt ici accordé* *; Et cette Aſ„ ſemblée *aura la même autorité à tous égards, „ que ſi elle avoit été convoquée par le comman„ dement exprès du Roy & de la Reine*; pourvû „ qu'on

* Cette clauſe fut apparemment miſe dans le Traité, afin qu'il parut que c'étoit avec le Parlement que le Roy & la Reine traitoient & non pas avec les chefs des Reformez.

„ qu'on n'y traite aucune affaire avant le „ premier d'Août.

En conſequence de ces Conceſſions, le Parlement s'aſſembla le 10 Juillet 1560, & s'ajourna juſqu'au 10 d'Août. Il y eut alors des Conteſtations ſur la validité du Parlement. Les uns ſoutenoient qu'il ne pouvoit y avoir de Parlement, puiſque le Souverain n'avoit point envoyé de Commiſſion, ni autoriſé perſonne à le repreſenter. Les autres ſoutenoient, que l'Article du Traité d'Accord autoriſoit ſuffiſamment l'aſſemblée. Cette opinion l'emporta. Mais Mr. Keith ſoutient, que cet Article ne pouvoit pas autoriſer le Parlement, „ parce que, dit-il, les Pleni- „ potentiaires de leurs Majeſtez avoient eu „ ſoin de ſtipuler, que le Parlement ſeroit „ prorogé pour trois ſemaines d'abord après „ ſa premiere ſeance, c'eſt-à-dire, depuis le „ 10 de Juillet, juſqu'au 1 d'Août, afin que „ durant cet intervalle le Roy & la Reine „ pûſſent avoir avis de la Pacification, & „ la puſſent ratifier & confirmer, principa- „ lement en ce qui regardoit la tenue du „ Parlement, en cas que leurs Majeſtez „ agreaſſent les articles ſtipulez. Mais il „ eſt ſeur qu'elles n'ont jamais ratifié dans „ les formes cette Pacification, & par con- „ ſequent le Parlement, qui n'étoit fondé „ que ſur cette Pacification, ne pouvoit pas „ être tenu legalement „. Tel eſt le Raiſonnement de Mr. Keith: Sur quoy nous demandons, s'il eſt bien certain que l'Acte de

de Pacification, comme il l'appelle, n'ait pas été ratifié par le Roy & la Reine de France ? Et en cas qu'ils ne l'ait pas été, à qui on devoit s'en prendre ? N'étoit-ce donc qu'un Artifice pour surprendre les Ecossois ? D'ailleurs Mr. Keith, si prodigue en Actes Originaux, ne nous donne celui-ci qu'en Anglois, quoyqu'il nous avertisse, que l'Original est en François. S'il nous avoit donné l'original, nous pourions peut-être un peu mieux comprendre le sens de ses paroles, *durant l'intervalle &c.* qui sont très obscures dans son Anglois, & qui pourtant sont tout le fondement de l'objection qu'il fait contre l'Autorité de ce Parlement.

Quoyqu'il en soit, le Parlement se declara lui-même legalement assemblé, & fit divers Actes pour la Reformation de la Religion. On présenta au Parlement une Confession de Foy, qu'on lut en presence de tous les membres, qui furent priez d'y faire toutes les objections, qu'ils jugeroient à propos. Mais personne, dit-on, n'objecta rien, pas même les Evêques, de sorte qu'elle fut approuvée : trois Seigneurs seulement, savoir le Comte d'Athol, & les Lords Sommervel & Borthwich, protestèrent contre l'Acte, qui passa le 17 Août 1560.

Le 24 d'Août on fit un Acte par lequel on abolit la Messe. Cet Acte condamne ceux qui disent la Messe ou qui y assistent, pour la premiere fois, à la confiscation de tout leur bien

bien meuble & immeuble, & d'ailleurs à une punition corporelle arbitraire: pour la recidive à être bannis, & pour la troiſieme fois à être punis du dernier ſupplice. *Trois punitions*, dit là-deſſus notre Auteur, *aſſez propres à contraindre les hommes d'entrer.* Nous n'avons garde d'approuver cette Rigueur du Parlement; mais il ne ſied guére bien à notre auteur de la condamner; puiſqu'il n'a point condamné les perſecutions du Cardinal Béton.

On fit deux autres Actes, l'un pour abolir l'autorité du Pape, l'autre pour annuller tous les Actes contraires à la Confeſſion de Foy qu'on venoit d'autoriſer.

C'eſt ainſi que la Religion fut établie par le Tribunal Souverain de la Nation; Car quoyque prétende Mr. Keith, ſi ce Parlement avoit droit de traiter quelques affaires, c'étoit certainement celles de la Religion, qui étoient la cauſe des deſordres de l'Etat; & c'étoit pour remedier à ces deſordres, que le Roy & la Reine avoit conſenti à la Convocation d'un Parlement. Nous donnerons la ſuite de cet Extrait.

## ARTICLE II.

EXTRAIT des REGITRES du PARLEMENT DE PARIS de l'An 1541, contenant quelques particularitez curieuſes touchant les Pieuſes Comédies qu'on repré-

préſentoit alors ſous le titre de JEUX ET MYSTERES DE LA PASSION des ACTES DES APOTRES, &c.

ON a imprimé depuis peu à Paris deux Ouvrages fort curieux, l'un intitulé *Recherches ſur les Théatres de France, depuis l'année 1161 juſqu'à preſent. Par Mr. de Beauchamps.* 3. vol. in 8.; & l'autre, *Hiſtoire du Théatre François depuis ſon Origine juſqu'à preſent. Avec la Vie des plus celebres Poëtes Dramatiques, des Extraits exacts & un Catalogue raiſonné de leurs Pieces, accompagnés de Notes Hiſtoriques & Critiques.* in 12. Cette *Hiſtoire* eſt beaucoup plus ample & plus detaillée que l'Ouvrage de Mr. de Beauchamps; Elle contiendra pluſieurs volumes, dont les deux premiers ont déja paru. On dit que c'eſt l'Ouvrage de quelques jeunes Gens; & en effet, on y trouve bien des choſes peu convenables à des Auteurs qui ſeroient rompus dans l'art d'écrire, & qui joindroient à la ſcience du raiſonnement, l'uſage des bienſeances dans la Critique. On doit cependant leur ſavoir gré de leurs recherches. Ils nous ont donné des Extraits fort étendus de ces Comedies pieuſes qu'on repreſentoit ſous le nom de *Jeux* ou *Myſteres*, & qui doivent leur origine aux Pélerins qui revenoient de la Terre Sainte, de St. Jacques de Compoſtelle &c. " Il eſt certain, *dit le*

" *Pere*

„ *Pere Ménestrier* *, que les Pélerinages in-
„ introduisirent ces Spectacles de Devotion.
„ Ceux qui revenoient de Jérusalem, & de
„ la Terre-Sainte, de Saint Jacques de
„ Compostelle, de la Sainte-Baume de Pro-
„ vence, de Sainte Reine, du Mont Saint
„ Michel, de Nôtre-Dame du Puy, & de
„ quelques autres lieux de piété, compo-
„ soient des Cantiques sur leurs Voyages,
„ y mêloient le recit de la vie & de la
„ mort du Fils de Dieu, ou du jugement
„ dernier d'une maniere grossiere, mais que
„ le chant & la simplicité de ces tems-là
„ sembloient rendre pathétique; chantoient
„ les Miracles des Saints, leur Martyre,
„ & certaines Fables, à qui la créance du
„ peuple donnoit le nom de Visions, &
„ d'Apparitions. Ces Pélerins qui alloient
„ par troupes, & qui s'arrêtoient dans les
„ rues & dans les places publiques où ils
„ chantoient le Bourdon à la main, le Cha-
„ peau, & le Mantelet chargez de Coquil-
„ les & d'Images peintes de diverses cou-
„ leurs, faisoient une espece de Spectacle
„ qui plut, & qui excita la piété de quel-
„ ques Bourgeois de Paris à faire un fond
„ pour acheter un lieu propre à élever un
„ Théatre, où l'on représenteroit ces Mys-
„ teres les jours de Fête, autant pour l'in-
„ struction

* *Des Représentations en Musique anciennes & Modernes*, pag. 153. 154.

„ ſtruction du peuple que pour ſon diver-
„ tiſſement.

Ils dreſſerent leur Théatre à l'Hopital de la Trinité en 1398. & leur Societé fut autoriſée par Lettres patentes de Charles VI du 4 Decembre 1402, ſous le nom de *Confrèrie de la Paſſion & Réſurrection de Notre Seigneur*. Ces repréſentations devinrent bien-tôt à la mode; on les imita à Angers, au Mans, & dans pluſieurs autres Villes du Royaume. Les Confrères de la Paſſion obtinrent en 1518 des Lettres patentes de François I. par leſquelles il confirmoit tous les privilèges qui leur avoient été accordez par Charles VI. Ils continuerent leurs repréſentations ſur le Théatre de la Trinité juſqu'en 1539. que cette maiſon ayant été de nouveau deſtinée à un Hopital, ils furent obligez d'en ſortir. Alors ils louérent une partie de l'Hotel de Flandres, qui ſervit auſſi à la repréſentation de quelques autres Myſteres, & particulierement à celle du *Myſtere des Actes des Apotres*, que quelques Artiſans entreprirent de repreſenter, voyant le gain qu'avoient fait les Confrères de la Paſſion. Ce nouveau Myſtere, que l'on commença de jouer en 1540. fut encore plus couru que celui de la paſſion, & les entrepreneurs y trouverent ſi bien leur compte, qu'ils ſe préparoient à faire jouer, en 1542. le *Myſtere du Vieil Teſtament*; mais le Procureur Général s'y oppoſa, & à ſa requiſition le Parlement défendit aux Entrepreneurs du

Myſ-

Myſtere du Vieux Teſtament de procéder à l'execution de leur entrepriſe, juſqu'à ce qu'on ſçût le bon plaiſir du Roi. A cette occaſion on fit au Parlement une peinture très vive des abus & des deſordres qui ſe commettoient dans ces Repréſentations, comme on le verra dans la Pièce ſuivante, qui eſt un Extrait des Régitres du Parlement. Cette Pièce ne ſe trouve point dans les *Recherches* de Mr. de Beauchamp, ni dans l'*Hiſtoire du Théatre François**: cependant elle contient des particularitez, qui peuvent ſervir à éclaircir & à rectifier quelques endroits importans de ces Ouvrages. C'eſt ce qui nous a engagé à l'inférer ici.

Au reſte, comme ces pieux amuſemens étoient un effet de l'ignorance & de la ſuperſtition de ces tems-là, le rétabliſſement des Lettres, & les lumieres qu'aporta la Réformation, en firent ſentir tout le ridicule. On eut honte de ces Devotions burleſques; & en 1548 le Parlement de Paris *défendit* aux Confreres de la Paſſion *de jouër le Myſtere de la Paſſion, ni autres Myſteres ſacrez; permettant néanmoins de jouer autres Myſteres prophanes, honnêtes & licites.* Cette défenſe obligea les Confreres de quiter l'Hotel de Bourgogne, où ils s'étoient établis, &

* Mr. Des Maizeaux en a rapporté quelques Morceaux dans la *Vie de Mr. de St. Evremond*, pag. 148. & ſuiv. de l'Edition d'Amſterdam 1726.

& de le céder à une Troupe de Comédiens qui se forma dans ce tems-là, & qui s'attacha à jouer des Pièces de Théatre à l'imitation des Anciens. Mr. Despreaux a fort bien exprimé tout cela dans son Art Poëtique :

*Chez nos devots Ayeux, le Théatre abhorré*
*Fut long-tems dans la France un plaisir ignoré.*
*De Pelerins, dit-on, une troupe grossiere*
*En public à Paris y monta la premiere ;*
*Et sottement zèlée en sa simplicité*
*Joua les Saints, la Vierge, & Dieu par piété.*
*Le Sçavoir à la fin, dissipant l'ignorance,*
*Fit voir de ce projet la dévote imprudence.*
*On chassa ces Docteurs prêchans sans mission.*
*On vit renaitre Hector, Andromaque, Ilion.*

*Extrait des Regiſtres du Parlement du Vendredy 9. Decembre l'an* 1541. *Monsieur de S. André Preſident.*

ENtre le Procureur General du Roy prenant le fait en main pour les pauvres de Paris demandeur & requerant l'enterinement d'une Requeſte par luy preſentée à la Cour, d'une part.

Et Maiſtre François Hamelin Notaire au Chaſtelet de Paris, François Pouldrain, Leonard Choblets, Jean Louvet, Maiſtres Entrepreneurs du Jeu & Myſtere des Actes des Apoſtres, n'agueres executé en cette Ville

Ville de Paris, défendeurs à l'enterinement de ladite Requeſte, d'autre.

Le Maiſtre pour le Procureur du Roy, dit qu'anciennement les Romains inſtituerent pluſieurs jeux publics, de la plus part deſquels parle Tite Live, & les recite tous Flavius qui a écrit *de Roma triumphante*. Mais quelques jeux que ce fuſſent, il n'y en avoit aucuns qui fuſſent ordinaires; ains ne ſe faiſoient ſinon les occaſions occurrentes, & pour quelques cauſes notables & inſignes, comme pour quelque Victoire ou triomphe, ou pour quelque Pompe funebre ou autre notable cauſe. Vray eſt que Feſtus Pompeïus recite une maniere de jeux qui ſe faiſoient ſans occaſions, *& dicebantur ludi ſæculares*; mais ils ne ſe faiſoient, *niſi centeſimo quoque anno*. Et encore aprés que les Romains furent attediez de tels jeux publics & qu'ils connurent qu'ils tournoient en laſciveté, *& in perniciem* de la Republique, ils les laiſſerent: & y eut loy expreſſe que les frais & impenſes qui ſe faiſoient de jeux publics, ſeroient employez és reparations de la ville de Rome: Et encore eſt aujourd'huy cette loy écrite, *l. unica c. de expenſis ludorum lib.* 11.

Et pour le fait, dit que puis trois ou quatre ans en ça les Maiſtres de la Paſſion ont entrepris de faire joüer & repreſenter le Myſtere de la Paſſion qui a eſté fait; & parce qu'il s'eſt trouvé qu'ils y ont fait gros gain, ſont venus aucuns particuliers gens

non lettrez, ny entendus en telles affaires, & gens de condition infame, comme un Menuſier, un Sergent à Verge, & un Tapiſſier, & autres, qui ont fait joüer les Actes des Apoſtres, en iceux commis pluſieurs fautes, tant aux feintes qu'au jeu, & pour allonger le temps ont fait compoſer, dicter & adjouſter pluſieurs choſes apocryphes, quoy que ſoient non contenuës és Actes des Apoſtres, & fait durer trois ou quatre journées, afin d'exiger plus d'argent du peuple; & en entremettant à la fin ou au commencement du jeu, farces laſcives & des mocqueries, en ont fait durer leur jeu l'eſpace de ſix ou ſept mois, d'où ſont advenus, & adviennent ceſſations de ſervice divin, refroidiſſement de charitez & aumosnes, adulteres & fornications infinies, ſcandales, deriſions & mocqueries.

Et pour les declarer en premier lieu par le menu, dit que pendant leſdits jeux, & tant qu'ils ont duré, le commun peuple dés huit à neuf heures du matin és jours de Festes delaiſſoit ſa Meſſe Paroiſſiale, Sermon & Veſpres pour aller eſdits jeux garder ſa place, & y eſtre juſqu'à cinq heures du ſoir: ont ceſſé les Predications, car n'euſſent eu les Predicateurs qui les euſt éſcoutez. Et retournant deſdits jeux, ſe mocquoient hautement & publiquement par les ruës deſdits jeux & des joüeurs, contrefaiſant quelque langage impropre qu'ils avoient ouy deſdits jeux ou autre choſe mal faite, criant par deriſion

rision que *le St. Esprit n'avoit point voulu descendre*, & par d'autres mocqueries. Et le plus souvent les Prestres des Paroisses pour avoir leur passe-temps d'aller esdits jeux, ont delaissé dire Vespres les jours de Festes, ou les ont dites tout seuls dés l'heure de midy, heure non accoustumée: & mesme les Chantres ou Chappellains de la Sainte Chappelle de ce Palais tant que lesdits jeux ont duré, ont dit Vespres les jours de Festes à l'heure de midy, & encore les disoient en poste & à la legere pour aller esdits jeux, chose indecente, non accoustumée & de mauvais exemple, & contre les saints Conciles de l'Eglise, mesme contre le Concile de Carthage, *in c. qui die de consecrat. dist.* 1: où est dit: *Qui die solemni prætermisso Ecclesiæ conventu ad Spectacula vadit, excommunicetur.*

*Secundò*, les Predications sont plus decentes pour l'instruction du peuple, attendu qu'elles se font par Theologiens gens doctes & de sçavoir, que ne sont les Actes ou Representations qu'on appelle Jeux, que font gens ignorans & indoctes qui n'entendent ce qu'ils font ne ce qu'ils dient, representant les Actes des Apostres, le vieux Testament & autres semblables Histoires qu'ils s'efforcent de representer.

*Tertiò*, il est certain & indubitable par jugement naturel que fiction d'une chose n'est possible sans préalable intelligence de la verité. Car fiction n'est autre chose qu'une approche que l'on s'efforce faire au plus

prez que l'on peut de la verité. Et tant les Entrepreneurs que les Joüeurs ſont gens ignares & non lettrez qui ne ſçavent ny A, ny B. qui n'ont intelligence non ſeulement de la Sainte Ecriture, *immò* ny d'Ecritures prophanes. Sont les joüeurs artiſans mechaniques, comme Cordonniers, Savetiers, Crocheteurs de Greve, de tous eſtats & arts mechaniques, qui ne ſçavent lire ny écrire, & qui oncques ne furent inſtruits ny exercez en Theatres & lieux publics à faire tels actes, & davantage n'ont langue diſerte ny langage propre, ny les accens de prononciation decente, ny aucune intelligence de ce qu'ils dient: tellement que le plus ſouvent advient que d'un mot ils en font trois; font point ou pauſe au milieu d'une propoſition, ſens ou oraiſon imparfaite; font d'un interrogant un admirant, ou autre geſte, prolation ou accent contraires à ce qu'ils dient, dont ſouvent advient deriſion & clameur publique dedans le Theatre meſme, tellement qu'au lieu de tourner à édification, leur jeu tourne à ſcandale & deriſion.

*Quartò*, ils meſlent le plus ſouvent des farces, & autres jeux impudiques, laſcifs ou deriſoires qu'ils jouënt à la fin ou au commencement, pour attirer le commun peuple à y retourner, qui ne demande que telles voluptez & folies, qui ſont choſes défenduës par tous les Saints Conciles de l'Egliſe, de meſler Farces & Comedies deriſoires avec les Myſteres Eccleſiaſtiques, ainſi qu'il

eſt

eſt traitté par tous les Docteurs *in c. cum decorem, de vita & honeſtate Clericorum, & per hoc in ſumma eodem titulo. Item ludi Theatrales.* Et par le Concile de Baſle au decret *de Spectaculis in Eccleſia non faciendis.*

*Quintò*, l'on reconnoiſt oculairement que tout ce qu'ils en font, eſt ſeulement pour le queſt & pour le gain, comme ils feroient d'une Taverne ou negotiation, & qu'ils veulent devenir Hiſtrions, Joculateurs ou Batteleurs : car comme dit Panorm. *in tit. cum decorem*, un perſonnage eſt reputé Hiſtrion, Batteleur & Joculateur quand par deux fois il retourne *cauſa queſtus* à faire jeux ou ſpectacles publics ; & ainſi en propres termes le declare Panorm. *in dicto tit. cum decorem.* C'y l'on void que ja par deux fois ils y ſont venus pour le queſt & profit ſeulement, & d'an en an, ils hauſſent le prix ; car la premiere année ils faiſoient payer vingt & cinq eſcus pour chacune loge, & la ſeconde ils en ont fait payer trente & trente ſix eſcus ; & maintenant ils les mettent à quarante & cinquante eſcus ſol : ainſi l'on connoiſt oculairement qu'il n'y a que le queſt & profit particulier qui les mene, & ne ſont qu'inventions pour tirer ſubtilement argent du peuple.

*Sextò*, il advient mille inconveniens & maux ; car ſous couleur de ces jeux, ſe font pluſieurs parties & aſſignations, infinies fornications, adulteres, maquerellages. Et pour cette cauſe eſt *eadem rubrica ſeu titulus*

*in lib.* II. *c. de Spectaculis, & Scenicis & Lenonibus.*

*Septimò*, ſe font eſdits jeux commeſſations & dépenſes extraordinaires par le commun peuple; tellement que ce qu'un pauvre artiſan aura gagné toute la ſemaine, il l'ira dépendre en un jour eſdits jeux, tant pour payer à l'entrée, qu'en commeſſation & yvrogneſſe, & faudra que ſa femme & enfans en endurent toute la ſemaine.

*Octavò*, l'on a connu par experience que leſdits jeux ont grandement diminué les charitez & auſmoſnes, tellement qu'en ſix mois qu'ont duré leſdits jeux, les auſmones ont diminué de la ſomme de trois mille livres, & en appert par certification ſignée des Commiſſaires ſur le fait des pauvres.

Ce neanmoins un nommé le Royer, un vendeur de poiſſon, un Tapiſſier, un Menuſier & quelques autres leurs compagnons ont de nouveau entrepris de faire jouër l'année prochaine le vieil Teſtament, & veulent faire deſormais un ordinaire deſdits jeux pour exiger argent du peuple.

Dont averty le Procureur General du Roy, a preſenté ſa Requeſte pour leur faire inhibitions & défenſes de non paſſer outre à leur entrepriſe. Ils luy ont apporté une lettre de Privilege qu'ils diſent avoir obtenu du Roy, qu'ils ont preſentée avec une Requeſte au Lieutenant Criminel qui ne leur a voulu répondre. Au moyen de quoi ils ſe ſont retirez au Lieutenant Civil, qui leur

a ré-

a répondu leur Requeſte, & pour ce que par leſdites lettres ont donné à entendre au Roy qu'ils le font par zèle de devotion, & pour l'édification du peuple, qui eſt choſe non veritable, & y repugne leur qualité & encore plus leurs facultez; mais le font ſeulement par une negotiation ou marchandiſent pour le queſt, grain & profit qu'ils en eſperent, & autrement ne le feroient. Davantage y a pluſieurs choſes au Vieil Teſtament qu'il n'eſt expedient declarer au peuple, comme gens ignorans & imbecilles, qui pourroit prendre occaſion de Judaïſme à faute d'intelligence.

Pour ces cauſes & autres conſiderations qui ſeroient de long recit, conclud à l'enterinement de ſa Requeſte; & en ce faiſant que défenſes leur ſoient faites de non paſſer outre à leur entrepriſe deſdits Jeux du vieil Teſtament, juſqu'au bon plaiſir, vouloir & intention du Roy, les choſes ſuſdites par luy entenduës.

A auſſi ledit Procureur General preſenté autre Requeſte, à ce que pour les cauſes ſuſdites, les anciens Entrepreneurs ſoient tenus mettre, & delivrer de leur gain & deniers procedans deſdits jeux des Actes des Apoſtres, la ſomme de huit cens livres pariſis en la boëte aux pauvres par proviſion, & ſauf après avoir veu par la Cour l'eſtat de leurs frais & de leur gain, en ordonner plus grande ſomme, ſi faire ſe doit. Ainſi en fut en pareil cas ordonné contre les Mai-

ſtres de la Paſſion. Et requiert qu'à ce faire ils ſoient contraints chacun d'eux ſeul & pour le tout, par vente & exploitation de leurs biens, & meſme par empriſonnement de leurs perſonnes, & conclud.

Ryant dit qu'il n'a charge de défendre à la Requeſte du Procureur General du Roy pour le regard des Maiſtres Entrepreneurs du Myſtere des Actes des Apoſtres ; mais ſeulement a charge pour les nouveaux Maiſtres Entrepreneurs du Myſtere de l'ancien Teſtament, remontre à la Cour les cauſes qui les ont meus à entreprendre faire executer le Myſtere de l'ancien Teſtament. Eſt que le Roi ayant veu joüer quelque fois le myſtere de la Paſſion y a deux ans, & pour le rapport qui luy a eſté fait de l'execution du myſtere des Actes des Apoſtres, & averty qu'il feroit bon voir la repreſentation de l'ancien Teſtament, un nommé le Royer s'eſtoit retiré vers luy, & luy auroit donné à entendre, que ſous ſon bon plaiſir il entreprendroit volontiers à faire repreſenter cet ancien Teſtament par myſtere : à quoy volontiers le Roy avoit incliné, tellement qu'il avoit permis audit le Royer faire repreſenter ledit ancien Teſtament par myſtere; & à cette cauſe luy avoit fait expedier ſes lettres patentes addreſſantes au Prevoſt de Paris Juge ordinaire. Le Royer ayant leſdites lettres, en demande en Chaſtelet la verification, appellez les gens du Roy. De leur conſentement ledit Prevoſt de Paris ou

ſon

ſon Lieutenant en enterinant leſdites lettres, permit audit le Royer qu'il commence à faire faire quelques preparatifs pour l'execution. Et connoiſſant que luy ſeul ne pouvoit ſubvenir aux frais neceſſaires pour la grandeur de l'acte & magnificence qu'il y falloit garder, aſſocie avec luy quatre ou cinq honneſtes Marchans de cette ville. Et pour autant que tous eſtoient ignorans des frais que l'on pourroit faire, prennent avec eux un des Maiſtres entrepreneurs des Actes des Apoſtres pour les inſtruire de ce qui leur conviendroit faire. Et eux ſe penſant aſſeurez au moyen de la permiſſion du Roy, & de la verification faite du conſentement des Gens du Roy, marchandent aux Marchands de Draps de ſoye & autres pour les fournir des eſtofes qu'il leur falloit; & ont avancé grande ſomme de deniers, aux uns deux mille livres, aux autres ſept cens, tellement qu'il y a obligation ſur eux de plus de ſept mille livres. Ont fait dreſſer le livre de l'ancien Teſtament, iceluy communiqué au Theologien Picard pour oſter ce qu'il verroit n'eſtre à dire : Ont choiſi gens experts & entendus pour executer le myſtere. Et ſont quaſi tous les roolles faits, & ja par tout publiez que l'on doit jouër. Neantmoins le Procureur General du Roy par une Requeſte preſentée à la Cour les avoit inhibé de paſſer outre. Dit qu'ils ne veulent eſtre deſobeïſſans à la Cour; mais attendu les Lettres Patentes du Roy, la verification du

du consentement des Gens du Roy, la Cour sous correction, doit lever les défenses. Joint qu'il n'est question de *ludis pertinentibus tantum ad ornatum urbis, vel lætitiam populi*, qui encore ne seroient prohibez ; mais de l'édification du peuple en nostre foy. Il est vray que les Entrepreneurs ne sont gens pour faire l'edification ; mais que par l'Histoire jouée sera representé l'Ancien Testament ; & le pourront les rudes, & non sçavans mieux comprendre à le voir à l'œil, que par la seule parole qui en pourroit estre faite. Et de dire qu'il y a des scandales, & des assemblées mauvaises, & que les aumosnes des pauvres en pourront estre refroidies ; cela n'est considerable ; car ne s'est point trouvé qu'il y ait eu de scandales, ny mauvaises assemblées aux mysteres de la Passion, & Actes des Apostres. Et quant aux aumosnes elles se refroidissent tous les jours pour autre cause que chacun ne sçait pas. A cette cause supplie la Cour, veu la permission du Roy, la verification d'icelle, & considéré les preparatifs que les Entrepreneurs ont faits, & que *res non est amplius integra*, il plaise à la Cour lever lesdites défenses, autrement perdroient les pauvres gens beaucoup. Et neanmoins offre du gain qu'ils pourront faire que la Cour en ordonne telle somme qu'elle verra pour les pauvres.

Le Maistre dit qu'il n'y a point permission du Prevost de Paris ; ains au contraire ledit Prevost a ordonné qu'aucuns seroient ap-

appellez pour ouyr aprés ordonner ce que de raiſon.

A dit Ryant que s'y eſt : a leu la Requeſte preſentée audit Prevoſt, réponduë, & ſignée, *De Meſme.*

A dit le Maiſtre qu'il y avoit objection : Car premierement s'eſtoient addreſſez au Lieutenant Criminel qui les avoit refuſez. Et pour ce requiert les défenſes tenir juſques à ce que le Procureur General aura adverty le Roy ; & que ſur ce il aura entendu ſon intention, & vouloir.

Interpellé Ryant s'il vouloit rien dire pour les Maiſtres des Actes des Apoſtres, a dit qu'il y en a un, ou deux preſens, qui luy font dire qu'ils ſont preſts de rendre compte.

La Cour dit qu'en ayant égard à la requeſte faite par ledit Procureur General du Roy, elle a ordonné, & ordonne que les Anciens Maiſtres bailleront la ſomme de 800. liv. pariſis par proviſion, pour employer à l'aliment & nourriture des pauvres de cette Ville de Paris ; & ſemblablement mettront pardevers ladite Cour leur eſtat & compte, pour iceluy veu leur eſtre pourveu ainſi qu'il appartiendra par raiſon : & à ce faire ils ſeront contraints par priſe de corps, un ſeul pour le tout. Et quant à la ſeconde requeſte dudit Procureur General, tendant à ce que défenſes fuſſent faites aux nouveaux Maiſtres Entrepreneurs du myſtere de l'Ancien Teſtament, ladite Cour a fait & fait in-

inhibitions & défenſes auſdits nouveaux Maiſtres de proceder à l'execution de leur entrepriſe, juſqu'à ce qu'elle ait ſceu ſur ce le bon plaiſir & vouloir du Roy, pour iceluy ouy, leur faire telle permiſſion, qu'il plaira audit Seigneur ordonner.

Aprés lequel prononcé a requis Ryant delay eſtre donné auſdits Maiſtres Anciens pour bailler ladite ſomme de huit cens livres, car ils n'avoient *præſentem pecuniam.*

A dit Brulart Procureur General qu'il leur accorde quinzaine. Ladite Cour a ordonné que leſdits Anciens Maiſtres payeront la moitié de ladite ſomme dedans quinzaine, & l'autre moitié la quinzaine enſuivant.

## ARTICLE III.

The Hiſtory of the Puritans, or Proteſtant Non-Conformiſts &c. *C'eſt-à-dire, Hiſtoire des Puritains, ou des Proteſtans Non-Conformiſtes depuis la mort de la Reine Eliſabet, juſqu'au commencement de la Guerre Civile de l'an* 1642. *par Daniel Neal Maitre ès Arts, à Londres* chez Richard Hett, à l'enſeigne de la Bible & de la Couronne dans le Poultrey. a. 1733. in 8- pagg. 658. Vol. 2.

An Impartial Examination of the ſecond Volume of Mr. Daniel Neal's Hiſtory of

of the Puritans &c. *C'eſt-à-dire, Examen Impartial du Second Volume de l'Hiſtoire des Puritains publiée par Mr. Neal. Ou Apologie de la conduite des Rois Jaques* I. *& Charles* I. *& des Prelats de leur tems, par Zacharie Grey Docteur en Droit & Miniſtre de Houghton. Conqueſt dans le Comté de* Bedford. *à Londres*, Chez *R. Goſling* à l'enſeigne de la Mitre & de la Couronne, *J. Clarke* à l'Enſeigne de la Bible & *Gu. Thurlbourne* à *Cambridge*, a. 1736. in 8. pagg. 434.

Mr. *Neal* dans le premier Volume de ſon Hiſtoire des Puritains a * rapporté fort au long les diſputes qui du tems de la Reine Eliſabet s'étoient elevées entre les Epiſcopaux & les Puritains, au ſujet de la Liturgie, de l'Epiſcopat, de la Diſcipline de l'Egliſe & des habits des Eccleſiaſtiques: Comme il eſt Miniſtre parmi les Puritains, il a entrepris de defendre leur cauſe & faire voir qu'on les a perſecutés injuſtement; Dans le ſecond Volume il continue à établir leur Principes, à juſtifier leur conduite, & à decrire leurs Souffrances. Le Docteur *Madox* depuis peu Evêque de S. Aſaph dans un Traité Anonyme qui a pour titre †. *Défenſe*

* Bibliotheque Britannique Tom. I. Vol. I.
† Bibliotheque Britannique Tom. II. Vol. II.

*fenſe de la Diſcipline, de la Doctrine & du Culte de l'Egliſe Anglicane*, a refuté le premier Volume de l'hiſtoire de Mr. *Neal*; & Mr. *Grey* l'attaque ſur le 2. Ceux qui liront l'une & l'autre de ces deux refutations, y trouveront une grande difference: Les raiſonnemens du Docteur *Madox* ſont ſolides, ſes preuves authentiques, ſon ſtile poli, & tout ſon livre reſpire la charité, la moderation, & la tolerance: Mr. *Grey* au contraire ſe contente de conjectures au lieu de preuves, & fait paroitre par tout, un Eſprit de parti, d'animoſité, & d'aigreur. Le Livre de Mr. Neal eſt diviſé en 12. Chapitres; dans les 2. premiers il remarque ce qui s'eſt paſſé par rapport aux Puritains ſous le Roi *Jaques* I. & dans les 10. autres il rapporte les Evenemens les plus remarquables du Regne de *Charles* I. depuis ſon avenement à la Couronne, juſqu'au commencement de la guerre Civile l'an 1642.

Mr. de *Rapin* dans ſon Hiſtoire d'Angleterre a avancé que *Jaques* I. n'étoit ni bon Proteſtant, ni bon Papiſte, mais qu'il avoit formé le plan de reunir les deux Communions; Mr. *Neal* va plus loin, il pretend que ce Roi n'avoit point de Religion du tout, qu'il contrefaiſoit tantôt le Puritain, & tantôt l'Anglican; que quelques fois il faiſoit profeſſion du Calviniſme & d'autres fois de l'Arminianiſme; qu'il favoriſoit les Catholiques Romains, & qu'en un mot toute ſa Religion n'étoit que diſſimulation, hypocriſie. Dans l'Aſſemblée Generale

tenuë

tenuë à Edimbourg l'an 1590. Ce Prince, après avoir ôté son bonnet, & levé les mains au Ciel, rendit graces à Dieu d'être né „ dans „ le tems de la lumiere de l'Evangile, & „ d'être *Roi de l'Eglise la plus pure du monde*: „ l'Eglise de Geneve, dit-il, célebre Pâque & „ Noël, sur quoy se fonde-t-elle? il n'y a „ point d'institution Divine pour cela, la „ Liturgie de l'Eglise Anglicane n'est que la „ Messe dite en Anglois. Je vous ordonne, „ mes bons Ministres, Docteurs, Anciens, „ Nobles, Gentilshommes & Barons, de „ garder la pureté de votre foi, & d'exhor- „ ter le peuple à faire la même chose; & „ quant à moi, certes, tant que je respire- „ rai, je la maintiendrai. Dans sa harangue au Parlement l'an 1598. il dit, qu'il n'avoit pas dessein d'établir des Evêques Papistes, ou Anglicans; & lorsqu'il quitta l'Ecosse, pour prendre possession de la Couronne d'Angleterre, il se rendit à l'Eglise d'Edimbourg, remercia Dieu publiquement d'avoir laissé l'Eglise & l'Etat en paix, & protesta qu'il n'en changeroit jamais la Constitution. Mr. Neal conclut de là, que Jaques contrefaisoit le Puritain zélé, mais Mr. Grey nie le fait, & voici sur quoy il se fonde. Si ce sont deux Caractères fort différens que celui de Puritain, & celui de Papiste, Mr. Neal peut-il avancer que Jaques I. ait été Puritain & Papiste, sans nous faire soupçonner qu'il y ait entre ces deux Sectes quelque rapport caché? 2. Les mauvais traitemens que Jaques & sa Mere, Marie d'Ecosse, avoient reçû des Puritains, ne le

prévenoient pas en leur faveur. Lorſque l'an 1582. quelques-uns de la nobleſſe ſe rendirent maîtres de la perſonne du Roi, & le menerent à la maiſon de *Halyrood* à Edimbourg, le peuple de cette ville marcha en proceſſion par les principales rues, chantant le Pſ. 124. & ajoutant à la fin de ce Pſeaume: Maintenant Dieu nous a delivré de Satan, du Regent & de ſes ſuppôts; l'Aſſemblée ou Synode declara, que ceux qui avoient ſaiſi le Roi avoient rendu ſervice à l'Etat, & que leur action étoit juſte; les Miniſtres d'Edimbourg dans leurs Sermons ſe repandirent en Invectives contre Meſſrs. *La Motte*, & *Menevil*, que la Cour de France avoit envoyé ſolliciter la liberté du Roi; & lorſque les Magiſtrats d'Edimbourg, par ordre du Roi, ſe diſpoſoient à regaler les Ambaſſadeurs avant leur retour en France, ces Miniſtres publierent un jeûne pour le même jour qu'on avoit fixé pour le regal, cenſurerent fortement les Magiſtrats, & menacerent de les excommunier. 3. Le Roi Jaques dans ſon Livre *Doron Baſilicon* publié l'an 1599. dit: „ Gardez-vous bien, mon fils, des Puritains, „ qui ſont la Peſte dans l'Egliſe & dans l'E- „ tat, & qu'on ne ſçauroit, ni s'attacher „ par des bienfaits, ni lier par des ſermens „ & par des promeſſes, ils ne reſpirent que „ ſédition & calomnies, ils ſont ambitieux „ ſans meſure, railleurs impertinens, & ſans „ aucune autre regle de leur Conſcience „ que leurs fantaiſies; je proteſte devant le

„ grand

„ grand Dieu, & puiſque je fais ici mon „ Teſtament, je ne dois pas dire un men„ ſonge, vous ne trouverez dans aucun „ brigand des montagnes ou des frontieres „ d'Ecoſſe plus d'ingratitude, plus de men„ teries & plus de parjures exécrables, que „ dans ces Eſprits fanatiques. Ne ſouffrez „ pas que leurs principes ſe repandent dans „ votre païs, ſi vous voulez être en repos, „ à moins que vous les gardiez pour exer„ cer votre patience, comme Socrate gardoit „ une mechante femme. Dans une harangue faite à la Chambre étoilée le 20. Juin 1616. ce Prince proteſta, qu'il étoit convaincu dans ſa Conſcience que de toutes les Egliſes Chrétiennes, l'Egliſe Anglicane étoit la plus pure, celle qui étoit le mieux fondée ſur la parole de Dieu, & dont les Dogmes & la Diſcipline ne differoient en rien des Dogmes & de la Diſcipline de l'Egliſe Apoſtolique; & une autre fois il declara, que ſa mere & lui avoient été tourmentez dès leur berceau d'un Diable Puritain, & qu'il craignoit qu'il n'en ſeroit delivré qu'au tombeau, mais qu'il hazarderoit ſa Couronne pour détruire ces Eſprits malins. Comment donc ce même Roi pouvoit-il dans l'Aſſemblée Générale tenuë à Edimbourg l'an 1590., dans ſa harangue au Parlement d'Ecoſſe l'an 1598., & lorſqu'il quitta le Royaume d'Ecoſſe, faire les Declarations que Mr. Neal lui attribue? 4. Les Puritains ont forgé deux Proclamations de *François* & de *Marie*, Roi & Reine d'Ecoſ-

se, Dauphin & Dauphine de Viennois, en faveur de la Reformation, l'une datée du 14. de Decembre de la 2. année de leur regne, & l'autre de l'année 1559; n'y a-t-il donc pas apparence qu'ils ayent forgé de même les Declarations du Roi Jaques? Nous laissons à nos Lecteurs à juger si cette maniere de refuter Mr. Neal est solide, & si c'est raisonner en bon Logicien que de dire: Jaques Roi d'Angleterre declara l'an 1616. que l'Eglise Anglicane étoit l'Eglise la plus pure, donc il est faux, que Jaques Roi d'Ecosse ait declaré l'an 1590. que l'Eglise d'Ecosse étoit la plus pure du monde: Jaques n'aimoit pas les Puritains, donc il ne pouvoit pas faire semblant d'être dans leurs principes, lui dont toute la Religion, selon Mr. Neal, n'étoit que Politique: on a forgé des Proclamations de François & de Marie, Proclamations, pour le dire par parenthese, que personne n'a vûës, mais qu'*Alexandre Perrie*, dit avoir trouvé parmi les Papiers de *Jean Erskin de Dun*, donc on a forgé aussi les Declarations & les harangues du Roi Jaques.

Mr. Neal fait voir ensuite que Jaques, après son avenement à la Couronne d'Angleterre, changea de Politique, & qu'ayant adopté la maxime de quelques Episcopaux qui prétendoient que la Monarchie & l'Episcopat étoient inseparables, *Point d'Evêque, point de Roi*; il devint l'Ennemi juré des Puritains. Il rejetta la requête que ceux-ci lui avoient presentée, pour lui demander de faire

re réformer divers articles de la Religion Anglicane dont ils ne pouvoient s'accommoder, & qu'on appella la Requête millenaire, parce qu'elle étoit signée de près de 1000. personnes. Il ordonna une Conference entre les Anglicans & les Puritains, & nomma de la part des Anglicans 9. Evêques, parmi lesquels étoient *Whitgift* Archevêque de Cantorbery, *Bancroft* Evêque de Londres, &c. & 9. Doyens pour assister à cette conference : mais il ne permit qu'à 4. Ministres des Puritains, *Raynolds* & *Sparks* Professeurs en Théologie à Oxford, & *Chadderton* & *Knewstubs* de Cambridge, de s'y trouver. Lorsque la Conference se tint le 14. 16. & 18. de Janvier 1603. dans la Sale du Palais de Hamptoncourt, le Roi, au lieu de faire l'office de Moderateur, disputa lui-même contre les Ministres Puritains, repondant à leurs argumens, tantôt par des raisons, & tantôt par des menaces. Le 2. jour de la Conference Mr. *Raynolds* insista sur les Synodes Diocésains. Le Roi s'emporta là-dessus & lui dit: „ Je vois que vous avez en vûë „ d'établir des Presbytères Ecossois, qui „ s'accordent avec la Monarchie comme „ Dieu avec le Diable : alors Jaques & „ Jean &c. s'assembleront à leur plaisir, „ pour me censurer, moi & mon Conseil. „ Attendez sept ans avant que de me demander une telle chose, & si alors vous „ trouvez que je suis devenu gros & gras, „ paresseux & indolent, je vous écouterai

„ peut-être. Je me ſouviens de quelle ma-
„ niere les Synodes en ont uſé envers la
„ pauvre Reine ma Mere & envers moi dans
„ ma minorité". Puis ſe tournant vers les Evêques, il mit la main au chapeau & leur dit: „ Mylords, ſi ces Puritains reconnoiſ-
„ ſent ma Suprématie, c'eſt à vous que j'en
„ ſuis redevable, car *point d'Evêque point de*
„ *Roi* „. Enfin après qu'il eût demandé à Raynolds s'il avoit quelque autre choſe à dire, & que celui ci eût repliqué: non, Sire; le Roi ſe leva de ſa chaiſe & dit aux Miniſtres Puritains: „ Si c'eſt tout ce que votre parti a à di-
„ re, je les obligerai à ſe conformer, ou je les
„ chaſſerai du païs, ou quelque choſe de pis. L'Evêque Bancroft fut ſi charmé de cette conduite du Roi, qu'il proteſta que ſon cœur *fondoit de joie*, & le Roi lui-même s'en felicita; voici de quelle maniere il s'exprime dans une Lettre écrite à un Ecoſſois nommé Blake: „ J'ay, dit il, bien accommodé les
„ Puritains, & leurs requêtes m'ont ſeule-
„ ment animé davantage contre eux.... Il n'eſt
„ pas juſte que ceux qui rejettent la Croix
„ dans le Bâteme, ayent des bourſes garnies de
„ *Croix plus profitables.... Ils ont tellement,
„ ſelon leur coutume, faute d'argument en ar-
„ gument, ſans venir au fait, que je fus obligé
„ de leur dire, que ſi de jeunes Ecoliers dans
„ un College diſputoient de cette maniere, le
„ Regent les feſſeroit d'importance... J'ay un
„ de leurs livres, capable de convertir les
„ incré-

* Il fait alluſion à quelques monnoyes d'Angleterre marquées à la Croix.

„ incrédules, mais il ne me convertira pas.

Le 5. de Mars de la même année le Roi publia une Proclamation, par laquelle il ordonnoit à tous ses sujets de se conformer au Culte & à la Discipline de l'Eglise Anglicane, & dans sa prémiére harangue au Parlement en 1604., après avoir parlé en faveur des Papistes, il dit, que comme les Puritains ne reconnoissoient point de superieur dans le Gouvernement Ecclésiastique, leur Secte ne devoit pas être tolerée.

Jaques non content de maltraiter les Puritains en paroles, leur faisoit sentir dans toutes les occasions les effets de sa haine. Il ratifia le Livre de Canons, composé & approuvé par la Convocation du Clergé l'an 1604., dans lequel il y avoit dix Canons qui declaroient excommuniez *ipso facto* tous ceux qui ne se conformeroient pas au Culte & à la Discipline de l'Eglise Anglicane. Il ordonna à 12. Seigneurs du Conseil privé, à l'Archevêque de Cantorbery, à l'Evêque de Londres, & aux 12. Juges du Royaume, de s'assembler dans la Chambre étoilée, pour déliberer de quelle maniere on devoit proceder contre les Puritains. Après la decouverte de la fameuse Conspiration des Poudres, il fit un Discours au Parlement pour disculper les Papistes, & pour rendre odieux les Puritains; disant que la cruauté de ces derniers étoit digne du feu, parce qu'ils soutenoient qu'aucun Papiste ne pouvoit être sauvé. Il introduisit le Rit Anglican

dans les Isles de Guernesey & de Jersey, quoique la Reine Elisabeth leur eût permis de se servir de la Liturgie de Calvin & de suivre la Discipline de l'Eglise de Geneve, & que lui-même, par une Lettre sous le sceau privé, datée de Hamptoncourt le 8 d'Août 1603., leur eût accordé la même liberté. Il rétablit aussi l'Episcopat en Ecosse, & fit publier dans toutes les Villes de ce Royaume les 5. articles approuvez par l'Assemblée de Perth le 28. d'Août 1618., qui étoient: 1. Qu'on recevroit le S. Sacrement à genoux. 2. Que les Ministres seroient obligez de l'administrer aux malades, dans leurs maisons. 3. Qu'il seroit permis aux Ministres de bâtiser, en cas de necessité, dans les maisons particulieres. 4. Que les Enfans qui sçavoient leur Catechisme, les dix Commandemens, le Symbole des Apôtres & l'Oraison Dominicale, seroient confirmez par les Evêques. 5. Qu'on célebreroit dans les Eglises d'Ecosse les Fêtes de Noël, de Pâque, de Pentecôte, & de l'Ascension. Il fit ratifier l'an 1621. ces 5. articles par le Parlement d'Ecosse, & donna ordre de poursuivre à toute rigueur ceux qui ne voudroient pas s'y conformer. Il publia l'an 1618. une Declaration, par laquelle il permettoit à tous ses sujets, à la reserve des Papistes & des Puritains, de se divertir le Dimanche après le service Divin, de danser, de sauter, de jouër à la boule, de tirer de l'arc, d'assister aux combats des taureaux, &c. & il ordonna que cette Declaration

tion fut luë dans toutes les Egliſes : mais Abbot, Archevêque de Cantorbery, défendit de la lire à Croydon, où il demeuroit, & elle ne fut luë que dans les Egliſes du Comté de Lancaſter. Mr. *Grey* ne nie pas ces faits ; il remarque ſeulement que Mr. *Neal* ſe trompe dans pluſieurs circonſtances, & que ſi Jaques permit d'abord aux habitans des Iſles de Guerneſey & de Jerſey de ſe ſervir de la Liturgie de Geneve, c'étoit parce qu'on l'avoit aſſûré fauſſement, que la Reine Eliſabeth leur avoit accordé ce Privilege.

Ce Prince n'étoit pas moins animé contre les Arminiens que contre les Puritains. Lorſqu'après la mort d'*Arminius*, les Curateurs de l'Univerſité de Leyden choiſirent Conrade Vorſtius pour ſon ſucceſſeur, le Clergé d'Amſterdam qui s'oppoſoit à cette élection, obtint des Curateurs que Vorſtius ne feroit inſtallé dans ſon Profeſſorat qu'après que le Roi Jaques auroit lû ſon Livre de la Nature & des attributs de Dieu. Jaques après avoir lû ce Livre, declara que Vorſtius étoit un *Archi-héretique, une Peſte, un Monſtre de blaſphêmes*; il fit bruler publiquement ſon livre dans le Cimetière de St. Paul, & écrivit aux Etats de Hollande, que s'ils retenoient Vorſtius, il ſeroit obligé de ſe ſeparer de leur Egliſe & de défendre à tous ſes ſujets d'étudier dans l'Univerſité de Leyden. Il envoya enſuite quatre Théologiens Anglois en Hollande pour aſſiſter au

Synode de Dordrecht, & il se declara fortement contre les Arminiens : mais quand ceux-ci se mirent à flatter le Roi, & à défendre la *Prérogative Royale*, Jaques changea à leur égard, avança aux prémiéres dignitez dans l'Eglise quatre de leurs plus zélez partisans, *Buckeridge*, *Neile*, *Harsnet* & *Laud*, & défendit l'an 1622. de prêcher sur les matieres de la Prédestination & de la Grace.

Pour prouver que Jaques favorisoit les Papistes, Mr. Neal allegue plusieurs faits qu'on trouve au long dans l'Histoire de Mr. de Rapin; il ajoute seulement, que lorsqu'on eut informé le Roi des bruits qui couroient qu'il vouloit accorder un Edit de tolerance aux Papistes, il protesta que jamais il n'avoit eu un tel dessein, & qu'il repandroit plutôt jusqu'à la derniere goute de son sang, que même il prioit Dieu d'ôter de ce monde celui de ses descendans qui maintiendroit une autre Religion que celle qu'il professoit lui-même. C'est sur cet article que Mr. *Grey* tache sur-tout de justifier Jaques : Les Papistes, dit-il, avoient formé un complot pour exclure Jaques du trône d'Angleterre, & le Jésuite *Parsons* publia l'an 1594. sous le nom de N. *Doleman* un Livre, pour prouver que l'Infante d'Espagne étoit l'héritiere légitime de ce Royaume. Comment donc Mr. Neal peut-il soupçonner Jaques d'avoir favorisé les Papistes? D'ailleurs ce Roi parlant des Papistes dans sa prémiére harangue au

au Parlement après ſon avenement à la Couronne, declara qu'il étoit ami de leurs perſonnes, mais ennemi de leurs erreurs. Si l'an 1622. il a fait relacher tous les Papiſtes recuſans qui étoient en priſon, leur nombre ne ſe montoit pas à 4000. comme Mr. *Neal* le prétend, puiſqu'il n'y avoit alors que 225. Jéſuites dans tout le Royaume d'Angleterre. Enfin, ne faut-il pas que Mr. *Neal* ſoit dans les principes des Républicains, puiſqu'il traite ſi mal le Roi Jaques?

Nous donnerons la ſuite de cet Extrait dans le Volume ſuivant.

## ARTICLE IV.

*Theſaurus Linguæ Latinæ compendiarius: Or, a compendious Dictionary of the Latin Tongue, deſigned for the Uſe of the Britiſh Nations: In three Parts.*

*Containing:*

I. *The Engliſh appellative Words and Forms of Expreſſion before the Latin; in which will be found ſome thouſand Engliſh Words and Phraſes, ſeveral various ſenſes of the ſame Word, and a great number of proverbial Expreſſions, more than in any former Dictionary of this Kind, all carefully endeavoured to be rendered in proper and claſſical Latin.*

*To*

*To which are subjoined:*

1. *The Proper Names of the more remarkable Places rendered in to Latin.*
2. *The Christian Names of Men and Women.*

II. *The Latin Appellatives before the English; in which are given the more certain Etymologie, of the Latin Words, their various senses in English ranged in their natural Order, the principal Idioms under each sense explained and accounted for, all supported by the best Authorities of the Roman Writers; with References to the particular Book, Chapter, or Verse, where the Citations may be found.*

III. *The ancient Latin Names of the more remarkable Persons and Places occurring in Classic Authors, with a short Account of them both historical and mythological; and the more modern Names of the some Places, so far as they are known, collected from the most approved Writers.*

*To which are added:*

1. *The Roman Calender, much fuller than any yet published.*
2. *Their Coins, Weights, and Measures.*
3. *A Chronology of the Roman Kings, Counsuls, and more remarkable Events of that State.*

4. *The*

4. *The Notes of Abbreviations used in ancient Latin Authors and Inscriptions.*
5. *A short Dictionary of the more common Latin Words occurring in our ancient Laws.*

*By* ROBERT AINSWORTH.

C'est-à-dire, *Dictionaire abregé de la Langue Latine, destiné à l'Usage des Nations Britanniques* &c. [La traduction entiere de ce Titre se trouvera dans l'Extrait meme du Livre.]

LEs prémiers Dictionaires Latins & Anglois étant très imparfaits, on a travaillé de tems en tems à les rendre meilleurs, & Mr. Ainsworth nous en donne une liste, où l'on voit les Additions & les Corrections qui y ont été faites par plusieurs Savans. Nous avions dessein d'inserer ici cette liste, mais en l'examinant nous avons trouvé qu'elle étoit défectueuse à divers égards, ce qui nous oblige de renvoyer à une autre fois ce morceau de Littérature, que nous tacherons de rendre plus exact & plus intéressant.

Mr. Ainsworth nous apprend qu'ayant tenu école pendant quelques années, il avoit eu occasion de connoître tous les défauts des Dictionaires dont on se servoit, & que voulant continuer à se rendre utile à la jeunesse, il a travaillé à en compiler un qui fût exempt

exempt de ces défauts. Cet Ouvrage contient trois parties principales, ou trois Dictionaires particuliers, dont l'un eſt Anglois & Latin, l'autre Latin & Anglois, & le troiſiéme hiſtorique & poëtique.

I. Le *Dictionaire Anglois & Latin* étant fait pour ceux qui veulent traduire de l'Anglois en Latin, Mr. Ainsworth y a mis tous les Mots & toutes les Phraſes qui ſont en uſage dans la Langue Angloiſe; & comme depuis quarante ans cette Langue a beaucoup changé, qu'elle s'eſt polie, & a acquis un grand nombre de Mots & de Phraſes qui ne ſont point dans les Dictionaires précédens, il les a inſerez dans celui-ci, avec les expreſſions Latines qui y répondent. D'ailleurs pluſieurs Mots Anglois ayant des ſignifications différentes, ce qui eſt une ſource inépuiſable de mépriſes pour les écoliers, on a eu ſoin de marquer ces différentes ſignifications. On n'a pas oublié les Proverbes; & comme les termes & les expreſſions familieres ou populaires ſont plus difficiles à traduire en Latin que celles du bel uſage, on en a inſeré ici un aſſez grand nombre.

Mr. Ainsworth montre par des exemples pris des Dictionaires de Cambridge, de Littleton, & de Coles, qui ſont les plus eſtimez, qu'il s'en faut bien qu'on y ait rendu les expreſſions Angloiſes par des expreſſions Latines des Auteurs de la pure Latinité. Il a évité ce défaut autant que le génie des deux langues, & la différence des mœurs &

des

des coutumes l'a pû permettre ; & lorſqu'il n'a point trouvé de terme Latin qui répondit parfaitement à l'Anglois, il y a ſuppléé par voye de periphraſe ; ou bien il s'eſt ſervi d'un mot Grec, ou d'un mot Latin de la baſſe Latinité, l'un & l'autre précedez d'une marque qui les diſtingue. Il ſe flate que ce Dictionaire Anglois & Latin, ne ſera pas ſeulement utile à la jeuneſſe, mais auſſi aux gens de Lettres qui voudront traduire de l'Anglois en Latin, ou qui ſeront obligez de ſe ſervir de la Langue Latine pour entretenir commerce avec les étrangers.

Cette prémiére partie eſt ſuivie d'un petit Dictionaire Géographique, contenant les noms Anglois & Latins des principaux païs, villes, rivieres, &c. L'Auteur nous aſſûre qu'il eſt plus exact que ceux qu'on avoit publiez juſqu'ici dans ce genre.

On y a ajouté les Noms de bâteme les plus communs des Hommes & des Femmes, en Anglois & en Latin ; & une liſte de Noms de famille ou de Surnoms, qui nous donne une idée de la maniere de traduire les Surnoms Anglois en Latin, conformement aux anciennes Chartres ou Regîtres.

II. Dans la ſeconde partie, qui comprend le *Dictionaire Latin & Anglois*, Mr. Ainsworth s'eſt attaché à nous donner tous les Mots & toutes les Phraſes qui ſe trouvent dans les bons Auteurs Latins, avec leur ſignification en Anglois. Il a cité ces Auteurs après chaque Mot & chaque Phraſe, & marqué le Li-

vre,

vre, le Chapitre, ou le Vers, pour mettre les Lecteurs en état d'en juger; ce qu'on n'a point fait dans les autres Dictionaires. Les mots Grecs employez par les bons Auteurs Latins; ceux qui étoient regardez comme surannez lorsque la Langue Latine arriva à sa perfection; les expressions poëtiques; les termes de la basse Latinité; &c. tout cela a été distingué par des marques particulieres. Les différentes significations des Mots sont disposées d'une nouvelle maniere, étant marquées par les nombres 1, 2, 3, &c., & rangées selon leur ordre naturel, commençant par la signification originale ou primitive, & continuant par dégrez jusqu'à celle qui est la plus éloignée du sens primitif ou de l'étymologie du Mot, quoique cette signification soit quelquefois la plus commune.

On a rapporté les Etymologies qui ont paru les plus simples & les moins forcées, & placé les Synonymes & les Opposez de maniere qu'ils servent à expliquer & à confirmer la signification particuliere des Mots. En citant les anciens Auteurs on a toujours eu égard à leur rang, & pour ainsi dire à leur prééminence; de sorte qu'on n'a jamais cité Quintilien, Quinte-Curce, Justin, Juvenal, ou aucun autre Auteur d'un ordre inférieur, pour des Mots employez par Ciceron, César, Tite-Live, Virgile, ou aucun autre Auteur du prémier rang; à moins qu'il n'y eût quelque raison particuliere d'en user autrement. Les Citations de ces Auteurs sont pri-

prises des meilleures éditions, dont on donne une liste ; & lorsqu'un mot a paru suspect, on a marqué les variantes. Mr. Ainsworth nous donne aussi par occasion quelque trait d'érudition ou de critique. Quand les autres Dictionaires citent un Auteur Classique pour autoriser un mot, & qu'il n'a pû trouver ce Mot dans l'Auteur cité, il a conservé la citation, en faisant connoître qu'il la rapportoit sur la foi de ces Dictionaires : ainsi, *Steph.*, *Faber*, *Littleton*, &c. *ex Cicer. Plaut.* &c. Il en a usé de la sorte, esperant que quelque autre personne pourra découvrir ces passages qui lui ont échapé.

III. La troisiéme partie est un *Dictionaire historique*, *géographique*, *mythologique*, &c, *Latin & Anglois*, pour l'intelligence des Anciens Auteurs. Dans ce qui regarde la Géographie, on a principalement suivi les Notes que le Pere Hardoüin a faites sur Pline, & la grande Géographie de Cellarius.

Pour perfectionner cet Ouvrage, Mr. Ainsworth y a ajouté un Appendix, contenant :

1. Le Calendrier Romain accompagné de quelques remarques.

2. Un état de la Monnoye, des Poids, & des Mesures qui étoient en usage chez les Romains, pris des Tables de Mr. Arburthnot.

3. Une suite Chronologique des Rois, Consuls, & Empereurs Romains, tirée des Fastes Consulaires d'Almeloveen.

4. Les Abréviations dont les Romains ſe ſervoient ſur leurs Monnoyes, dans leurs Inſcriptions, &c, priſes de Sertorius Urfatus.

5. Un petit Dictionaire des Termes Latins qui ſe trouvent dans les Loix municipales d'Angleterre, avec l'explication en Anglois.

Mr. Ainsworth y a auſſi ajouté un Catalogue Chronologique des Auteurs Latins, & une liſte des meilleures éditions de leurs Ouvrages. Il diviſe ces Auteurs en quatre claſſes, dont la prémiére comprend l'âge d'or, la ſeconde l'âge d'argent, la troiſiéme l'âge d'airain, & la quatriéme l'âge de fer de la Langue Latine.

L'*Age d'Or* s'étend depuis la ſeconde Guerre Punique juſqu'à la fin du regne d'Auguſte, & a duré environ 232. ans; c'eſt-à-dire, depuis l'an de Rome 536. juſqu'à l'an 767. ou depuis l'année 217. avant Jeſus-Chriſt juſqu'à l'année 14. de l'Ere Chrétienne. Il ne ſera peut-être pas deſagreable de trouver ici une Liſte de ces Auteurs, ſelon le rang que Mr. Ainsworth leur donne.

Les Auteurs de l'Age d'Or ſont:

Livius Andronicus, Poëte tragique.
Cneus Nævius, Poëte.
Plaute, Poëte comique.
Statius Cæcilius, Poëte comique.
Ennius, Poëte épique.
Terence, Poëte comique.
Pacuvius, Poëte tragique.

Porcius Caton, Orateur & Hiſtorien.
L. Attius ou Accius, Poëte tragique.
Lucilius, Poëte ſatyrique.
Sextus Turpilius, Poëte comique.
Lucius Afranius, Poëte comique.
L. Cornelius Siſena, Hiſtorien.
P. Nigidius Figulus, Mathématicien & Grammairien.
C. Decius Laberius, Mimographe.
Lucrece, Poëte & Philoſophe.
C. Valere Catulle, Poëte.
Publius Syrus, Mimographe.
Jules Céſar, Empereur, &c.
A. Hirtius Panſa, Hiſtorien.
Ciceron, Orateur & Philoſophe.
Cornelius-Nepos, Hiſtorien.
Lucius Cornificius, Rhéteur.
Salluſte, Hiſtorien.
Varron, Critique, &c.
Cornelius Gallus, Poëte.
Virgile, Poëte.
Tibulle, Poëte.
Properce, Poëte.
Æmilius Macer, Poëte.
Meſſala Corvinus, Hiſtorien.
Vitruve, Architecte.
Horace, Poëte lyrique.
Gratius Faliſcus, Poëte épique.
Verrius Flaccus, Grammairien.
Phedre, Fabuliſte.
Julius Hyginus, Poëte, &c.
Ovide, Poëte.
Catulle, Auteur du *Pervigilium Veneris*.

Manilius, Poëte épique.
Tite-Live, Hiſtorien.

L'*Age d'Argent* s'étend depuis la mort d'Auguſte, juſqu'à celle de Trajan, & a duré 103. ans; c'eſt-à-dire, depuis l'année 14. de Jeſus-Chriſt juſqu'à l'année 117.

Les Auteurs de cet Age ſont:

Aur. Cornelius Celſus, Medecin.
Scribonius Largus, Medecin.
Valere Maxime, Hiſtorien.
C. Valerius Paterculus, Hiſtorien.
L. Jun. Moder. Columella, qui a écrit ſur l'Agriculture.
Pomponius Mela, Coſmographe.
Quinte Curce, Hiſtorien.
Portius Latro, Rhéteur.
Perſe, Poëte ſatyrique.
Aſconius Pedianus, Grammairien.
M. An. Seneque, Rhéteur.
L. An. Seneque, Philoſophe.
L. An. Seneque, Poëte tragique.
Lucain, Poëte épique.
Petrone, Satyrique.
Pline, le Naturaliſte.
Silius Italicus, Poëte.
Valerius Flaccus, Poëte.
Julius Solinus, *Polyhiſtor.*
Juvenal, Poëte.
Martial, Poëte.
Quintilien, Rhéteur.
P. Papinius Statius, Poëte.

Flo-

Florus, Hiſtorien.
Suetone, Hiſtorien.
Apicius Cœlius, à qui on attribue un Traité ſur la Cuiſine.
S. Jul. Frontinus, Mathématicien.
Tacite, Hiſtorien.
Pline le Jeune, dont nous avons les Lettres, &c.
Aulus Gellius, Critique.

L'*Age d'Airain* a duré 303. ans, depuis la mort de Trajan juſqu'à la priſe de Rome par les Goths; c'eſt-à-dire, depuis l'année de Jeſus-Chriſt 117. juſqu'à l'année 410.

Les Auteurs qui y ont vêcu ſont:

Juſtin, Hiſtorien.
Apulée, Philoſophe.
Minucius Felix, Apologiſte des Chrétiens.
Palladius Rutilius Taurus, qui a écrit ſur l'Agriculture.
Julius Obſequens, qui a fait un Livre des Prodiges.
Q. Serenus Sammonicus, Medecin.
Domitius Ulpianus, Juriſconſulte.
Terentianus Maurus, Grammairien.
T. Julius Calpurnius, Poëte.
M. Aur. Olympius Nemeſianus, Poëte.
Ælius Spartianus, Hiſtorien.
Julius Capitolinus, Hiſtorien.
Ælius Lampridius, Hiſtorien.
Vulcatius Gallicanus, Hiſtorien.
Trebellius Pollio, Hiſtorien.

Flavius Vopiſcus, Hiſtorien.
Cælius Aurelianus, Medecin.
Eutrope, Hiſtorien.
Lactance, Théologien Chrétien.
Lucius Ampelius, Hiſtorien.
Ælius Donatus, Scholiaſte.
Jul. Firmicus Maternus, Mathématicien.
Sext. Ruf. Feſtus Avienus, Poëte.
Ammian Marcellin, Hiſtorien.
Fl. Vegetius Renatus, qui a écrit de l'Art militaire.
Auſone, Poëte.
Macrobe, Critique.
Symmaque, dont nous avons des Lettres, &c.
Sext. Aurelius Victor, Hiſtorien.
Prudence, Poëte Chrétien.
Claudien, Poëte.
Servius Honoratus, Grammairien.
Paul Oroſe, Hiſtorien.

L'*Age de Fer* de la Langue Latine, c'eſt le tems de l'ignorance & de la Barbarie. Cependant on y trouve quelques Auteurs qui ne ſont pas mépriſables; comme

Sulpice Severe, Hiſtorien.
Martianus Capella, Satyrique.
Sidonius Apollinaris, Poëte.
Boëthius, Philoſophe.
Priſcien, Grammairien.
Pomponius Feſtus, Critique.
Nonius Marcellus, Grammairien.

Jor-

Jornandes, Hiſtorien.
Caſſiodore, Hiſtorien.

## ARTICLE V. *.

AN ESSAY *upon* Poetry *and* Painting, *with relation to the Sacred and Profane Hiſtory: with an* Appendix *concerning obſcenity in Writing and Painting. By* Charles LA MOTTE, D. D. F. R. S. *Member of the Society of Antiquaries, and Chaplain to His Grace the Duke of Montague.* The Second Edition. *London.* Printed for F. *Fayram* and T. *Hatchett* &c. C'eſt-à-dire, ESSAI *ſur la* Poëſie *& ſur la* Peinture, *rélativement à l'Hiſtoire Sainte & à l'Hiſtoire Profane: avec un* Appendix *contre les obſcénitez de la Plume & du Pinceau. Par* Charles LA MOTTE, Docteur en *Théologie, Membre de la Societé Royale & de la Societé des* Antiquaires †, *& Chapelain du Duc de Montaigu.* A Londres, chez *Fayram & Hatchett*, à l'entrée méridionale de la Bourſe. *Seconde*

* *Cet Extrait nous a été communiqué.*

† Ce ſont des gens de Lettres qui s'aſſemblent une fois la Semaine, pour conférer ſur des ſujets de Littérature ancienne.

*conde Edition.* 1734. petit *Octavo.* pages 202.

QUOIQUE le soin d'un Troupeau dont Mr. LA MOTTE est Pasteur, le retienne à la Campagne la plus grande partie de l'année, contre la coutume trop ordinaire de ceux qui s'en reposent sur un *Curé* *; cela n'empêche pas qu'avec du loisir, de l'application, & le secours d'une bonne Bibliothèque; il ne fasse de tems en tems des courses dans le Païs de la belle Littérature. C'est-ce qu'on a déja vû dans une Dissertation de sa façon *sur les Medecins de l'Antiquité*, qui parut, il y a quelques années, après avoir été luë & approuvée dans la Société des Antiquaires †: Et l'ESSAI dont nous allons

* Quand l'Auteur de cet Extrait a dit *Curé*, il s'est exprimé selon l'usage établi en Angleterre, où l'on appelle *Curé* ce qu'on appelleroit *Vicaire* en France: c'est-à-dire, celui qui est actuellement chargé de la Cure des Ames, ou qui en fait personellement les fonctions, mais pour un autre à qui le Bénefice apartient, & qui s'appelle tantôt Recteur, tantôt Vicaire: *Recteur*, lorsqu'il s'agit d'un Bénefice où le Patron a simplement droit de nomination ou de collation: mais *Vicaire*, lorsqu'il s'agit d'un Bénefice dont le Patron (soit Ecclésiastique ou Laïque) est censé être le Recteur: De sorte qu'il y a des cas où, au lieu de dire *Le Vicaire de notre Curé*, on pourroit dire *Le Curé de notre Vicaire.*

† On peut voir un Extrait de cette Dissertation dans

allons rendre compte, eſt à-peu-près dans le même goût, quoique ſur un ſujet différent & qui convient plus directement au caractère de l'Auteur, comme on peut en juger par la ſeule lecture du Titre, qui annonce du Sacré auſſi-bien que du Prophane, & de la Morale auſſi-bien que de la Critique.

Il a diſtribué ſes réflexions en trois Lettres. Dans la *prémiére*, il marque aux Peintres & aux Poëtes les bornes où il croit qu'ils doivent ſe renfermer pour ne pas abuſer de leur Art. Dans la *ſeconde*, il fait une courte revûë des plus grandes libertez qu'ils ont priſes contre ces regles, dans le Genre Sacré. La *troiſiéme* contient une cenſure ſemblable par rapport à des ſujets tirez de l'Hiſtoire prophane & de la Fable. Après quoi vient l'*Appendix*, dont le ſujet eſt exprimé dans le titre : ce ſont les obſcénitez de la Plume & du Pinceau. L'Auteur au reſte n'emprunte rien de perſonne ſans lui en faire honneur. *Junius*, *Felibien*, *De Piles*, Mr. *Durand* & Mr. *Richardſon* trouveront ici plus d'un éloge : mais perſonne ne lui a plus ſervi que l'illuſtre Auteur des *Réflexions ſur la Poëſie & ſur la Peinture.*

LA PREMIERE Lettre regarde les écueils de ces deux Arts. On ne ſçauroit nier qu'étant deſtinez à faire de vives impreſſions ſur l'ame, ils ne ſoyent en droit de ſe donner de grandes

dans la *Bibliothèque Angloiſe* de Mr *de la* CHAPELLE, Tome XV. Seconde Partie, *Article* XI.

grandes licences. Horace l'avoüe ; mais il prétend auſſi que ces licences doivent avoir des bornes. Mr. La Motte voudroit ſur-tout qu'on ſe ſouvint de deux articles : la convenance *des Tems*, & celle *des Uſages*.

En parlant de celle *des* TEMS, il ne craint pas de blâmer *Virgile* ſur ce qu'il introduit ſon Héros avec une Reine, qui n'exiſta que trois-ou quatre-cens ans après. On a beau dire que cet endroit de l'Enéïde, conſideré à tout autre égard, eſt un chef-d'œuvre : Mr. La Motte en convient, mais cela ne le ſatisfait point : il a toujours préſente à l'eſprit la diſtance réelle des Acteurs, & murmurant avec Horace contre une fiction qui les rapproche avec trop de violence, *Quodcumque* (dit-il) *oſtendis mihi ſic, incredulus odi.* Il remarque cependant qu'on n'eſt pas généralement d'accord ſur la queſtion de fait. Mr. Neuwton, dans ſa Chronologie, prétend qu'Enée & Didon ont été contemporains : mais ſon opinion, qui a eu ſes partiſans, n'a pas été univerſellement reçuë, *& adhuc ſub judice lis eſt.* J'ajouterai que ſur la queſtion de droit, ſçavoir s'il eſt permis aux Poëtes de rapprocher des perſonages ſi éloignez, on s'eſt encore partagé. Les uns ont prétendu que, le Poëme Epique étant une Fable & non pas une Hiſtoire ſcrupuleuſe, on peut s'y donner carriére, lorſque, comme Virgile, on en a beſoin : car où trouver une Reine d'Afrique & de Carthage, contemporaine d'Enée, qui puiſſe contraſter avec le Fondateur d'un

d'un nouvel Empire en Italie? Le P. le Boſſu & la foule des Commentateurs ſont pour le Poëte Latin. Mais Mr. Bayle ne pouvoit ſouffrir, ni dans Virgile, ni dans aucun autre, cette ſorte d'Anachroniſmes: & je me ſouviens fort bien que, dans le grand bruit que fit la prémiére édition du *Télémaque*, il ne diſſimuloit point à ſes amis les fautes qu'il y avoit trouvées en ce genre. Ainſi Mr. La Motte a pour lui les ſuffrages d'un des meilleurs Critiques de notre tems; & contre lui, les deux exemples les plus reſpectables de la Poëſie Epique. *Sophocle*, dans ſon *Electre*, eſt tombé, ſelon notre Auteur, dans le même défaut. Il y place la mort d'Oreſte à la célébration des Jeux Pythiens, qui ne furent inſtituez, dit Mr. La Motte, que ſix-cens ans après. *Dryden* & *Lee*, qui ont travaillé de concert à l'*Oedipe* Anglois, ont commis une bevuë ſemblable, lorſqu'ils ont fait parler ce Grec infortuné comme s'il avoit vû ſouvent le Théatre s'élever dans Athènes, lui qui vivoit quelques ſiécles avant qu'il fût parlé dans le monde de pareils ſpectacles. ——— Mais les Peintres ont pouſſé encore plus loin que les Poëtes, la licence des Anachroniſmes. *Longin* a eu beau les avertir *que dans la Poëſie on pourra trouver bien des choſes qui paſſent toute créance, mais que l'excellence de la Peinture conſiſte à repréſenter ce qui eſt conforme à la vérité* *: Vitruve

a

* C'eſt ainſi que Mr. La Motte traduit les paroles

a eu beau leur declarer que la vraiſemblance eſt eſſentielle à cet Art, *neque picturæ probari debent quæ non ſunt ſimiles veritati :* Philoſtrate a eu beau leur prêcher la même choſe : Toutes ces autoritez n'ont pu mettre un frein à leurs licences. Ici vous verrez un St. *Jerôme* à côté de J. C. dans l'inſtitution de l'Euchariſtie : Là un St. *François*, préſent à la Crucifixion : Plus loin, un *Bénedictin*, parmi les Convives de la Nôce de *Cana*, & c'eſt un *Paul Véroneſe* qui a pris cette hardieſſe, parce que la Pièce étoit deſtinée à un Couvent de cet Ordre. Le grand *Raphaël* lui-même, dans cette belle Sainte *Cécile* qui fit expirer de jalouſie ou d'admiration le Peintre

les de Longin, & les voici telles qu'il les cite en Grec au bas de la page : Καὶ τὰ μὲν παρὰ τοῖς ποιηταῖς μυθικώτερον ἔχει τὴν ὑπερέκπλωσιν, καὶ πάντῃ τὸ πιστὸν ὑπερεῖρεσαν, τῆς δ' ζαγχεριώης κάλλιστον ἀεὶ τὸ ἐμπρεπὲς καὶ τὸ ἐναλήθες. Long. περὶ ὕψους, C. 13. Nous ne ferons aucune réflexion là-deſſus : nous nous contenterons de tranſcrire le paſſage de Longin, tel que nous le trouvons dans Longin même, p. 102. *Section* XV. de l'Edition *in Octavo* de Mr. *Pearce*, & d'y ajouter la traduction de *Boileau*. Οὐ μὲν ἀλλὰ τὰ μὲν παρὰ τοῖς ποιηταῖς μυθικότερον ἔχει τὴν ὑπερέκπλωσιν . . . καὶ πάντῃ τὸ πιστὸν ὑπερεῖρεσαν. τῆς δὲ ΡΗΤΟΡΙΚΗΣ ΦΑΝΤΑΣΙΑΣ, κάλλιστον ἀεὶ τὸ ἐμπρεπὲς καὶ ἐναλήθες· C'eſt-à-dire, ſelon Boileau : *Les Images dans la Poëſie ſont pleines ordinairement d'accidens fabuleux, & qui paſſent toute ſorte de créance ; au lieu que dans la* RHETORIQUE *le beau des* Images, *c'eſt de repréſenter la choſe comme elle s'eſt paſſée, & telle qu'elle eſt dans la vérité.*

tre *Francia*, n'a-t-il pas raſſemblé trois perſonages qui devoient être ſurpris de ſe trouver enſemble? Marie-Madelaine, Ste. Cécile, & St. Auguſtin. Ces Tableaux, dit-on, étoient de commande; & un Peintre en ces cas-là peut ſuivre les vûës de ceux qui l'employent. Nullement, répond Mr. La Motte: un Peintre de réputation ne doit jamais ſacrifier ſa gloire au mauvais goût des Ignorans, ni à leur vanité. Ses idées vont même ſi loin ſur ce ſujet, qu'il applique à la Peinture la maxime ſévere de l'Hiſtoire: *Ne quid falſi* pingere *audeat*, *ne quid veri non audeat*. Mais j'ai bien peur qu'on ne ſe ſouleve au moins contre le dernier membre de la maxime.

A l'égard *des* USAGES, il remarque que les Peintres & les Poëtes ne les ont pas mieux obſervez. *Otway*, par exemple, a mis une Tombe dans ſa Tragédie de Caïus Marius; ce qui l'a fait taxer d'ignorance, quoiqu'à tort, ſelon Mr. La Motte, qui ne ſçauroit ſe perſuader qu'Otway ait ignoré que les Romains de ce tems-là bruloient leurs morts, & ne les enterroient pas: il aime mieux croire, que l'habile Ecrivain imagina cette Tombe pour donner à ſa Pièce un air plus lugubre. Quoi qu'il en ſoit, ce n'eſt-là qu'une petite faute [ſi c'en eſt une] au prix de celle d'un Poëte Hollandois, qui, dans une de ſes Pièces de Théatre, repréſente le grand *Scipion Emilianus* fumant ſa pipe à côté d'une table, garnie d'un grand pot de bière, dans

dans le tems qu'il médite la bataille de Zama, qui va décider du sort de Carthage. C'est vouloir dépaïser les Spectateurs, ou plutôt les confondre, que de leur offrir des Personages ainsi déguisez, soit en Poësie, soit en Peinture: Le moyen, par exemple, de reconnoître l'Apôtre St. *Jaques* avec ce bourdon de Pélerin sur lequel il s'appuye, & sous ces coquilles ridicules dont ses épaules sont blazonnées? ou St. *Jérome*, avec ce manteau de Cardinal dont il est couvert? *Albert Durer* étoit Allemand, & vivoit au commencement du XVI. Siécle; on peut dire que tous ses Desseins & tous ses Tableaux se ressentent de son tems & de son païs. Le *Titien*, plus habile & plus moderne, n'a point évité le même écueil: Son Tableau *des Disciples d'Emaüs avec Notre-Seigneur* (qui a été si bien gravé par Masson) nous feroit croire que tout s'est passé à Venise, puisque tous les Personages y sont habillez à la Vénitienne. Mais que dirons-nous d'une autre Pièce, qu'on dit être à Versailles dans la chambre où le Roi a coutume de recevoir les Ambassadeurs? On y voit un Agneau Pascal (que J. C. va manger avec ses Disciples) si maigre qu'il a fallu le *larder*, sans aucun respect pour Moïse & pour ses Loix. Mr. La Motte n'a pas vû le Tableau; mais il tient cette particularité d'un Seigneur Anglois, qui s'en est assuré par ses propres yeux.

APRES ces remarques & quelques autres sur

ſur les licences de la Poëſie & de la Peinture, l'Auteur ſe prévalant de la liberté du genre épiſtolaire, ſe jette dans une eſpèce de parallele entre ces deux Arts: Et quoique pluſieurs autres l'ayent prévenu dans la même tâche, il ne laiſſe pas de nous expoſer ſa penſée à ſa maniere & de trouver encore quelque choſe à glaner.

Il examine d'abord en quoi les deux Arts ſe réuniſſent: l'un & l'autre doivent remuer les paſſions, l'un & l'autre doivent inſtruire, l'un & l'autre, enfin, doivent plaire. Quant au deſſein de remuer les *paſſions*, ſi on le prend en général, perſonne ne ſçauroit nier que la Peinture, comme la Poëſie, ne puiſſe y réuſſir: mais il y a des gens qui doutent que la Peinture puiſſe aller juſqu'à exciter en nous ces ſortes d'émotions qui produiſent des réflexions ſalutaires & qui nous rendent meilleurs. Mr. La Motte eſt d'un ſentiment bien oppoſé: & outre l'autorité d'Ariſtote * & d'une infinité de Connoiſſeurs, il a pour lui l'expérience, qui eſt notre prémier oracle. Il ſe prévaut entr'autres du trait d'hiſtoire rapporté par Grégoire de Niſſe; ſçavoir qu'une Courtiſane, dans le tems même

* Mr. La Motte cite la *Rhétorique* de ce Philoſophe, mais ne marque pas l'endroit. Il faut qu'il y ait de la mépriſe. Au moins pouvons-nous preſque aſſurer, que ſi Ariſtote parle quelque part des effets de la peinture ſur les mœurs, ce n'eſt pas dans ſa Rhétorique.

même qu'elle alloit trouver un jeune homme qui l'aimoit, ayant jetté les yeux sur un Tableau où étoit représenté un jeune Grec qui revient de ses égaremens sur les remontrances d'un Philosophe, elle passa tout-à-coup du spectacle de la pénitence à la réalité. Ainsi il ne doute point qu'un Tableau de main de Maître, où l'on verroit un St. *Augustin*, par exemple, qui prend le Livre (a l'ouïe de ces paroles miraculeuses, *tolle & lege*) & qui se sent déchiré de remords à la lecture d'un endroit de l'Epître aux Romains, ne pût produire le même effet dans l'ame d'un Débauché à qui il seroit resté quelque sentiment de Religion. ——— Le mot de Grégoire le Grand trouve ici sa place, *Que les Tableaux sont les Livres des Ignorans:* mais ce n'est pas sans un correctif que ce Pape lui-même eut soin d'y mettre : „ Vous devez „ declarer (disoit-il là-dessus à Serenus Evê- „ que de Marseille) que l'on ne doit point „ adorer les Images; que vous ne les aviez „ brisées que parce que vous aviez vû qu'on „ les adoroit . . . N'empêchez pas qu'on „ ait des Images; mais empêchez qu'on les „ adore de quelque maniere que ce soit" *. On s'étonne avec raison que dans la Controverse sur le Culte des Images, les Catholiques Romains ayent jamais osé se prévaloir

* Lib. IX. Epist. 9. de la traduction de Mr. *Du Pin*, Tome V. de sa *Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques*, Art. de *St. Grégoire I.*

loir de la Lettre de Grégoire d'où ces paroles sont tirées ; puisqu'on y voit si clairement qu'un ancien Evêque des Gaules, témoin de l'abus des Images dans sa propre Eglise, bien loin de les croire nécessaires, se crut en droit de les supprimer, comme ont fait depuis nos Reformateurs ; & que Grégoire lui-même ne permettoit en façon quelconque de les adorer, bien qu'il fût d'avis qu'on les conservât en faveur de leur utilité pour l'instruction. Du reste, son opinion particulière là-dessus est sujette à l'examen, comme celle de Serenus ; & quoique Mr. La Motte ne paroisse pas éloigné de celle de Grégoire, je prendrai la liberté de remarquer, que la Lettre même de ce Pape fait beaucoup plus dans le fond contre l'abus des images que pour leur utilité. Aussi faut-il rendre cette justice à Mr. La Motte, qu'il ne consent à mettre des Tableaux dans les Eglises, qu'après avoir pris toutes les précautions imaginables de modestie, de décence, & de respect, pour l'exacte vérité ; ce qui est déja bien difficile ; sans compter les allarmes perpétuelles de nos Serenus, au sujet du mauvais usage qu'on en pourroit faire, & qu'on ne pourroit pas toujours empêcher sans éclat, ni supprimer sans danger. Mais il n'en est pas moins vrai, après-tout, que la Peinture partage avec la Poësie le talent d'*instruire*, aussi-bien que celui de toucher. ——— Nous y avons ajouté avec Mr. La Motte, celui de *plaire* : Et en effet, il n'est gueres possible de nous toucher & de

nous inſtruire, ſans nous donner, par cela même, un certain plaiſir: mais il y a plus: c'eſt que la Peinture, comme la Poëſie, a ſon Genre Comique, deſtiné principalement à divertir, & dont Mr. La Motte trouve des exemples qui le charment, dans les Ouvrages des Teniers, des Brewer, des Heemskerke, &c. La Peinture a même, comme la Poëſie, ſon Genre Burleſque, mais que Mr. La Motte n'approuve pas plus dans l'une que dans l'autre. Remarquons cependant qu'il ne paroît pas ennemi de ces Plaiſanteries, dont l'art conſiſte à bien expoſer le ridicule réel de certains Vices ou de certains Défauts, & qui véritablement appartiennent moins au Burleſque qu'au vrai Comique: de ſorte qu'il n'en veut proprement qu'à ces Tableaux fantaſtiques & groteſques, où l'on ne ſe propoſe que de faire rire à quelque prix que ce ſoit; & à ces Poëmes où le Lecteur ne trouve qu'un amas d'extravagances ſans ſel, ſans jugement & ſans deſſein, telles qu'il les faut pour amuſer les Badauts du Pont-neuf, ou quelqu'une de ces Provinciales ſurannées, qui vous ſoutiennent en face que *le Virgile traveſti* eſt un Ouvrage charmant. Mr. La Motte obſerve fort judicieuſement à ce propos, que ſi la France & l'Angleterre ont eu chacune leur Poëte burleſque, les François leur *Scarron*, & les Anglois leur *Butler*, il y a une grande différence entr'eux, toute à l'avantage du dernier: c'eſt que l'autre ne s'eſt propoſé que d'être

d'être bouffon ; au lieu que l'Anglois, dans ſon *Hudibras*, a peint au naturel l'hypocriſie & le fanatiſme qui regnoient alors dans le Parti de la revolte ; ce qui rend ſon Poëme divertiſſant & inſtructif tout enſemble. Ainſi Scarron tombera, s'il n'eſt déja tombé ; mais Butler ne tombera point.

*Illum aget pennâ metuente ſolvi*
*Fama ſuperſtes.* Hor. Od. L. II. Od. 2.

Mais ſi la Peinture & la Poëſie ſe réuniſſent & ſe confondent en quelque ſorte dans les articles qu'on vient de toucher, elles ſe diſtinguent & ſe ſéparent à d'autres égards pour ſe diſputer la palme en fait d'inſtruction ou d'agrément. La Poëſie, par exemple, ſe donne un champ libre & étendu ; tandis que la Peinture eſt renfermée en champ clos, pour ainſi dire, dans l'eſpace d'une ſeule action, d'un ſeul Epiſode, & même d'un ſeul point de l'Epiſode. Le Peintre, après avoir placé ſon Héros & ſes autres perſonages, les laiſſe-là, uniquement occupez d'une ſeule choſe : au lieu que le Poëte les promene à droite & à gauche, *tantôt à Thèbes & tantôt à Athènes*, & varie leurs mouvemens & leurs vertus, autant de fois qu'il en a beſoin pour nous inſtruire, ou pour nous plaire. Ajoutez, que comme la vûë d'un Héros ſur le Théatre ne nous dit pas tout ce qu'il eſt ; encore moins la Peinture nous le dit-elle. Il n'y a que la Parole, qui

puiſſe exprimer au juſte les ſentimens, & les faire paſſer dans notre ame. Il eſt vrai que Mr. *Richardſon*, auſſi habile Peintre qu'agréable Auteur, a porté la prédilection pour ſon Art juſqu'à avancer, qu'un bon Portrait peut beaucoup ſervir à faire connoître le véritable caractère d'une Perſonne ; enſorte que, ſelon lui, après avoir lû les caractères que Clarendon nous donne des Grands d'Angleterre (caractères reconnus pour être de main de Maître) l'idée qu'on s'en formera ſur cette lecture, deviendra conſiderablement plus parfaite, lorſqu'on viendra à regarder leurs Portraits de la main de *Van-Dyk*. Mr. La Motte ne conteſte point à Van-Dyk le talent admirable qu'il avoit dans cette partie : mais, qui oſera ſoutenir, qu'étant payé pour peindre tous ces Perſonnages, il ne les ait jamais flattez ? *Le Brun* étoit un grand Peintre : il ſçavoit que rien n'eſt plus changeant que certains viſages, ſurtout quand on eſt à les peindre, & qu'une longue ſéance ne manque gueres de les fatiguer, au préjudice de cet air de contentement qui eſt eſſentiel à un bon Portrait : Auſſi, toutes les fois qu'il avoit à peindre Louïs XIV. il ramaſſoit, dit-on, quelques-uns des meilleurs Contes qui couroient alors, pour en régaler le Prince, & le maintenir par ce moyen dans une gayeté favorable à ſon Pinceau. Cette réflexion va au fait : mais voici quelque choſe de plus fort contre Mr. Richardſon. Nous avons des médailles de Jules-Céſar, & nous pour-

pourrions en avoir de Caton d'Utique : Or, qui croira que la comparaiſon de ces médailles, quelque parfaites qu'on les ſuppoſe, pût nous faire connoître les différens caractères de ces deux Romains, auſſi diſtinctement que l'a fait Salluſte dans ſon Hiſtoire? Serrons le nœud avec Mr. La Motte, & demandons encore qu'on expoſe, d'un côté, les Portraits de Mylord Falkland & de Mr. Hampden, tous deux de la main de Van-Dyk, & qu'on les compare, de l'autre, avec leurs Caractères, qui paſſent pour les plus travaillez dans l'Hiſtoire de Clarendon : Il n'y aura perſonne qui ne voye auſſi-tôt la ſupériorité de la Plume ſur le Pinceau. Celui-ci, tout-au-plus, nous repréſentera ces Grands hommes, tels qu'ils paroiſſoient à la prémiére vûë ; l'autre nous les repréſentera tels qu'ils étoient dans le fond de l'ame, & ſi l'on peut ainſi dire, ſelon toute la teneur de leur vie. * La Poëſie

* Comme nous ſçavons que l'Auteur de cet Extrait & Mr. La Motte ont tous deux beaucoup d'eſtime pour Mr. *Richardſon*, ils ne trouveront pas mauvais que, pour tenir la balance égale entr'eux & lui, nous diſions un mot ſur cet article : c'eſt que nous craignons qu'il n'y ait ici du mal-entendu. On convient de part & d'autre que les Paſſions ſont du reſſort de la Peinture ; que l'art de les bien exprimer fait une des principales beautez du Tableau ; & même qu'un habile Peintre peut les exprimer, à certains égards, plus heureuſement qu'un habile Poëte ou Hiſtorien ; & la raiſon en eſt bien claire :

ſie a donc quelque avantage ſur la Peinture à cet égard: elle en a même à l'égard de certaines

c'eſt qu'il y a dans l'extérieur d'un homme paſſionné quelque choſe de *viſible*, que l'œil ſaiſit beaucoup mieux que la Plume ne peut le décrire, mais non pas beaucoup mieux que le Pinceau ne peut le peindre ; ou quelque choſe, ſi vous voulez, que l'Imagination ſaiſit beaucoup mieux comme *viſible* par la Peinture, que comme *intelligible* par la parole.

*Segnius irritant animos demiſſa per aurem*
*Quam quæ ſunt oculis ſubjecta fidelibus*... Hor. Art. Poet.

Or, ce principe admis, il nous ſemble que voici toutes les queſtions ſur leſquelles la diſpute devroit rouler.

*Prémiérement :* Quelque différence qu'il y ait entre ce qu'on appelle *Paſſion*, & ce qu'on appelle *Caractère*, le Caractere n'a-t il pas, comme la Paſſion, quelque choſe de remarquable dans l'extérieur? Et quelque trompeuſe que ſoit en certains cas la ſcience des Phyſionomiſtes, n'y a-t-il pas *ſouvent* dans l'air du viſage, dans toute la figure, quelque choſe qui tient du Moral auſſi-bien que du Phyſique ; quelque choſe qui participe de l'Ame autant que du Corps ; quelque choſe qui exprime viſiblement les inclinations, les talens, les ſentimens, les mœurs, en un mot, le caractère de la Perſonne? Ne pourroit-on jamais dire, à l'imitation de Ciceron (*Or: pro Q. Roſcio*) *Tacita corporis figura indolem hominis clamitare videtur*? Ne pourroit-on pas même hazarder de dire, que dans la plupart des cas où la Phyſio-

taines Passions, qu'elle ne représente pas, à la vérité, avec tant de promptitude; mais qu'elle

sionomie trompe, c'est moins la faute de l'Art, que de ceux qui s'en mêlent sans être assez habiles, ou assez attentifs, ou assez libres de prévention? Mais n'allons pas si loin; & contentons-nous de demander ici, s'il y a quelquefois, ou s'il n'y a jamais, entre la physionomie d'un homme & son caractere un rapport assez sensible, pour que des Connoisseurs en puissent convenir? C'est là l'essentiel de la premiere question qu'il faudroit examiner.

*Seconde question:* En supposant un homme dont la physionomie assortisse ainsi le caractere, est il absurde de dire, que ceux qui connoissent son caractère, & par sa physionomie, & par son histoire, le connoissent encore mieux qu'ils ne l'auroient connu par son histoire toute seule, & qu'ils en ont une idée plus vive & plus parfaite?

*Troisieme question:* Si cette physionomie parlante, considérée dans la Personne, perfectionne l'idée que peuvent nous donner de son caractere la Poësie ou l'Histoire; cette même physionomie ne produira-t-elle pas toujours un effet semblable, (quoique dans un moindre degré) supposé qu'on la considere dans un Portrait, ou le Peintre habile l'aura représentee d'une maniere vive, précise, & conforme du reste au caractère tracé par l'Historien ou par le Poëte?

*En quatrième lieu:* Est-il impossible de représenter ainsi dans le Portrait cette physionomie parlante, qui, malgré tout ce qu'elle a de Moral ou de Spirituel, n'est après tout qu'un certain assemblage physique de traits & de couleurs: Et n'est-ce pas, au contraire, dans la représentation naïve & fidelle du caractere exprimé par la physionomie,

qu'elle explique mieux, & dans lesquelles elle nous fait mieux entrer. Il n'y a point de

que consiste la principale beauté du *Portrait*, comme Mr. Richardson l'a toujours prétendu?

*Cinquièmement :* Cette sorte de perfection peut-elle se trouver dans l'Histoire & dans la Poësie : ou du moins, n'est-elle pas beaucoup plus du ressort de la Peinture, que du ressort de la Poësie & de l'Histoire?

*Enfin :* Ne peut-on pas attribuer cette sorte de perfection aux Portraits de *Van-Dyk*, lorsqu'on croit y reconnoitre des Physionomies qui repondent bien aux Caracteres décrits par *Clarendon?*

La question, sçavoir si Van-Dyk n'auroit pas flatté, semble être ici une question incidente, dont la solution ne décideroit point la Controverse. Car outre que l'Historien pourroit être soupçonné aussi-bien que le Peintre, quoique pour d'autres raisons ; il est évident, que Mr. Richardson n'ayant pas connu personellement les Grands dont il parle, il a moins prétendu parler du caractere ou de la physionomie qu'ils avoient réellement, que du caractere ou de la physionomie que leur donnent Clarendon ou Van-Dyk. Il ne seroit pas essentiel même de rechercher, si dans les exemples qu'il allegue il s'est trompé ; puisqu'au défaut de ces exemples particuliers, il ne manqueroit pas, sans doute, d'en produire d'autres.

La question touchant les médailles de *Jules César* & de *Caton d'Utique*, suppose des exemples qui ne paroissent pas tout-à-fait justes. Il s'agit moins ici de Médailles que de *Portraits*; sorte d'ouvrage ou la hardiesse du Pinceau, le feu du Dessein, & l'art du Coloris, peuvent servir beaucoup plus a l'ex-

de Tableau, par exemple, qui nous attendriſſe au même point qu'une bonne Tragédie : Ce qui eſt ſi vrai, que même à un recit fabuleux & reconnu pour tel, un Poëte nous fera verſer des larmes en abondance, pendant que nous ne ſerons que médiocrement touchez d'un Tableau qui nous retrace une Hiſtoire véritable. C'eſt qu'une Tragédie (dit un ingénieux Ecrivain) au lieu d'un ſeul Tableau nous en offre ſucceſſivement pluſieurs : *Mais à cela je répons*, dit Mr. La Motte, *que quand même un Artiſte prépareroit notre eſprit par autant de Tableaux que la Tragédie peut avoir de Scenes, . . cela même ne ſeroit pas auſſi efficace qu'une ſeule Scene touchante, pour tirer des larmes de nos yeux.* Pour moi, j'aurois dit qu'une Hiſtoire véritable, *cæteris paribus*, nous touchera toujours plus qu'une hiſtoire fauſſe : & à l'égard de la Tragédie, j'aurois repliqué, qu'il n'eſt pas étonnant que la repréſentation du Théatre, *cæteris paribus*, nous intéreſſe plus que des Tableaux, parce qu'à l'aide de la

l'expreſſion vive & délicate du Caractère, que ne le peut le relief de la Médaille.

La même queſtion enfin, appliquée même au Portrait, ne paroit gueres plus eſſentielle ; & cela, parce qu'elle n'ôte nullement au *Portrait* l'avantage de *renchérir* ſur le Caractère tracé par le Poëte ou par l'Hiſtorien, en y *ajoutant* quelque choſe ; qui eſt d'imiter viſiblement cette expreſſion du caractère perſonel, qui eſt imprimé ſur le Viſage par les mains mêmes de la Nature.

la parole & des mouvemens réels des Acteurs, elle donne une espèce de vie aux avantures qu'elle étale : ce qui change la question. Ainsi, pour la décider de bonne foi (& je m'imagine que les Parties en conviendront) il faudroit, ce me semble, comparer la simple lecture d'un Poëme, ou d'un Chant de ce Poëme, avec la vûë d'un Tableau qui exposeroit aux yeux, ce que le Poëme présente à l'Imagination. On ajoute ici à l'avantage de la Poësie, qu'elle a un plus grand nombre d'admirateurs compétens : & que la gloire du Poëte est aussi permanente que celle de ses Ouvrages, dont toutes les Copies [excepté les Traductions] sont de véritables Originaux ; ce qu'on ne peut pas dire du Peintre. Ainsi ont péri les chef-d'œuvres des Apelles & des Protogènes, comme périront bientôt ceux des Léonards & des Raphaëls : mais Homère & Virgile, Horace & la Fontaine, Racine & Corneille ne périront jamais. Après cela, les Ouvrages des grands Poëtes en peuvent former d'autres dans tous les Païs & dans toutes les générations ; ce qui n'est pas si facile à l'égard de la Peinture, par cela même que les Originaux ne se multiplient pas si bien, & qu'à la fin ils se perdent. Il est vrai que les Raphaëls & les Michel-Anges ont pillé les débris de l'antiquité qu'ils ont trouvez à Rome, ou dans son Voisinage ; mais le Tems ne leur en avoit pas conservé les meilleurs morceaux.

Ce-

Cependant la Peinture, de l'aveu de notre Auteur, a auſſi ſes avantages. Elle eſt plus prompte dans ſes effets, elle découvre toute une Scene dans un clin d'œil, dit Mr. Richardſon, au lieu que la Poëſie ne tire le rideau que peu-à-peu. La prémiére jette dans notre ame les belles idées comme à pleines mains; tandis que l'autre ne les y verſe, pour ainſi dire, que goutte à goutte. Ajoutons, qu'une longue narration demande une attention ſoutenue, qu'on n'accorde pas ſans effort; au lieu que la Peinture nous frappe, nous appelle, & nous attache par elle-même: *Tien, regarde-moi*, nous dit-elle, *je ſuis ce fameux Héros qui fis trembler la Terre, & qui en ſubjuguai la meilleure partie: Je ſuis cet invincible Grec, ſans lequel on n'auroit jamais triomphé d'Hector, ni renverſé les murailles de Troye: Je ſuis le prémier des Céſars, & le plus grand effort de la Nature humaine.* &c. Un autre avantage de la Peinture, c'eſt qu'elle parle le langage de tous les Hommes. Pour bien goûter les beautez d'Homère & de Virgile, il faut avoir étudié le Grec & le Latin; il faut ſentir le fin, les délicateſſes, l'harmonie de ces langues; il faut de la Grammaire, de la Poëtique, de l'érudition: mais pour être ravi & tranſporté à la vûë d'un Tableau de Raphaël, il ne faut preſque que des yeux & du ſens commun...

Des divers avantages de la Peinture & de la Poëſie, Mr. La Motte paſſe aux ſecours qu'elles tirent l'une de l'autre; car on peut dire,

dire, que ce ſont deux Sœurs rivales qui ſe pillent mutuellement, & qui ſe parent de leurs larcins réciproques. Que la Peinture profite de la Poëſie, c'eſt un fait avéré par l'expérience. On dit, qu'Euphranor ayant à repréſenter Jupiter, & ne ſçachant comment s'y prendre pour en exprimer toute la majeſté, entra par hazard chez un Grammairien à Athènes, où ayant ouï réciter ces vers de l'Iliade, L. I. vſ. 527-529.

Ἦ, καὶ κυανέῃσιν ἐπ' ὀφρύσι νεῦσε Κρονίων·
Ἀμβρόσιαι δ' ἄρα χαῖται ἐπερρώσαντο ἄνακτος,
Κρατὸς ἀπ' ἀθανάτοιο· μέγαν δ' ἐλέλιξεν Ὄλυμπον.

*Dixit, & nigris ſuperciliis annuit Saturnius:*
*Ambroſiæ verò comæ concuſſæ ſunt Regis*
*A capite immortali; ac magnum tremefecit Olympum.*

il s'en retourna tout joyeux, en diſant qu'il avoit ſon modelle, & en effet il alla ſur le champ l'exécuter: ἔφη ὅτι ἥδε ἔχει τὸν ἀρχέτυπον, καὶ ἐγράφθεν ἀτίων: [*Exemplar ſe habere dixit, quod & pinxit illicò domum reverſus:*] C'eſt ainſi qu'il faut entendre ces paroles d'*Euſtathe*, & non pas comme les a entendues le P. *Rapin*, qui du Participe ἀτίων, *s'en allant*, a fait le Grammairien *Apion*, qu'il ſuppoſe avoir écrit cette particularité. C'eſt encore dans le même Poëte qu'*Apelle* trouva la compoſition de ſa *Diane*, au rapport de Pline. C'eſt d'après *Euripide*, ſelon Junius, que

que le Peintre *Timanthe* repréſenta Agamemnon le viſage couvert d'un voile, comme pour recevoir ſes larmes, & ſe dérober la vûë de ſa propre Fille qui va être égorgée. C'eſt dans *le Dante* que *Michel Ange* a deterré ce Caron rebarbatif qu'il a oſé mettre dans ſon *Jugement dernier.* —— Mais ſi la Poëſie a fourni à la Peinture, la Peinture à ſon tour s'eſt trouvée aſſez riche pour partager ſes tréſors avec ſa Rivale. [C'eſt ſur ce ſujet qu'un ancien Poëte a dit avec tant de grace, que ſi *Apelle* ne nous avoit étalé ſa Venus ſortant des Eaux, Venus ſeroit encore au fond de la Mer.

*Si Venerem Coïs nunquam poſuiſſet Apelles,*
*Merſa ſub æquoreis illa lateret aquis.*]*

Et c'eſt probablement des Tableaux du Peintre *Théodore*, qui étoient tous dans le Temple de la Concorde, que *Virgile* a emprunté la plupart de ces belles idées qu'il a miſes en œuvre dans le ſecond & dans le troiſiéme Livre de ſon Enéïde: & *bellum Iliacum pluribus tabulis*, dit Pline, en parlant de cette belle *Caſſandre* qui levoit les yeux au Ciel inutilement, je dis les yeux, & non pas les mains,

* Ces deux vers ſont d'Ovide, *de Arte amandi* Lib. III. vſ. 401, 402. où nous remarquerons en paſſant, qu'on a coutume de lire, *Si Venerem COUS*, & non pas *Coïs*, comme le fait ici l'Auteur de cet Extrait. Peut-être a-t-il ſes raiſons.

mains, que les Grecs, ſans pitié pour ſon Sexe & pour ſa délicateſſe, lui avoient liées:

*Ecce trahebatur paſſis Priameïa Virgo...*
*Ad cœlum tendens ardentia lumina fruſtra;*
*Lumina, nam teneras arcebant vincula palmas.*

[Au reſte on peut obſerver ici en paſſant, que c'eſt dans la deſcription d'un tableau du Peintre *Néalce*, au même Livre de Pline, que feu Mr. Antoine Coypel, un des plus grands Peintres qui ayent jamais été, a pris le Crocodile qu'il a placé ſur le bord du Nil dans ſon *Moyſe ſauvé des Eaux*; mais avec cette différence, toute à l'avantage du Poëte Grec, que Néalce ne l'a mis que vers l'embouchure du Fleuve, vis-à-vis d'un Combat naval, où il n'y a nul danger pour les Combattans, au moins de ce côté-là; au lieu que le Peintre François l'a placé juſtement entre Moïſe & le pont de la Ville, ſans craindre que l'Enfant divinement beau en fût dévoré. Auroit-il voulu mettre une merveille de plus, dans un ſujet qui en contient déja pluſieurs? Quoi qu'il en ſoit, revenons aux Poëtes imitateurs des Peintres, pour remarquer en finiſſant ſur leur ſujet] qu'il n'y a pas juſqu'à la ſculpture qui ne leur ait fourni des idées; & que le fameux *Laocoon*, qui ſe conſerve à Rome, a prêté des traits à Virgile, (*Æneid: Lib. II. ℣. 203. & ſeqq.*) Me. Dacier le croit, Mr. La Motte le ſuppoſe, d'autres le nient; mais toujours eſt-

eſt-il certain que pluſieurs en ont profité. Du reſte, cet admirable Grouppe n'eſt point d'une ſeule Pièce de Marbre comme Pline l'a avancé, lui qui le voyoit tous les jours dans le Palais de l'Empereur, *in Titi Imperatoris domo:* Un Obſervateur plus exact, après quinze ou ſeize ſiécles, a découvert le ciment qui en lie les deux maſſes; ce qui n'empêche pourtant pas, que cet Ouvrage ne tienne encore aujourd'hui, parmi nos antiques, le même rang qu'il avoit déja du tems de Pline, *Opus omnibus & Picturæ & Statuariæ Artis præponendum.* Mais en voilà aſſez pour la prémiére Lettre de Mr. La Motte.

DANS LA SECONDE il traite particuliérement de certaines hardieſſes inexcuſables de la Peinture & de la Poëſie dans le Genre Sacré; en commençant par la Peinture.

I. *Le meurtre d'Abel par ſon Frere Caïn* eſt le prémier crime connu qui ait été commis dans le Monde depuis la chûte de l'Homme. Moïſe n'en rapporte que très peu de circonſtances: mais les Peintres en ont voulu ſçavoir davantage; & au lieu de ſuivre la Nature & la Tradition, qui auroient pu leur fournir quelque Inſtrument d'Agriculture, ils ont été chercher une machoire d'Ane pour exécuter le parricide; confondant à cet égard, ſans aucune néceſſité, l'Hiſtoire de Samſon avec celle de Caïn. Autre hardieſſe dans les Sacrifices des deux Freres: [D'un côté, ce n'eſt que fumée qui circule confuſément,

ſément, & qui ſe recourbe vers la terre : De l'autre, c'eſt un feu clair qui monte aux Cieux; quelquefois même] c'eſt le feu du Ciel qui vient conſumer la Victime. Tout cela n'eſt que conjecture hardie. La préférence que Dieu donna au Sacrifice d'Abel, ſe démontra probablement par la bénédiction que Dieu répandit ſur ſes travaux ruſtiques & ſur ſes troupeaux. [Le Peintre devoit donc, ce me ſemble, s'attacher ſur-tout à exprimer les marques extérieures de la Piété de l'un, & de l'Indifférence ou de la Jalouſie de l'autre; Et c'eſt ainſi que feu Mr. Berchet, habile Peintre, a exécuté ce morceau.] *

2. *Le Sacrifice d'Abraham* eſt encore un ſujet que les Peintres ont viſiblement déguiſé; prémiérement à l'égard de l'âge d'Iſaac, qu'ils repréſentent comme un Enfant, quoique ce fût un homme fait, âgé de vingt-cinq ans, ſelon Joſéphe, & portant le bois de l'holocauſte ſelon le Texte Sacré: Il eſt vrai que dans la Vulgate il eſt appellé *Puer*; mais on auroit dû ſçavoir que ce mot eſt d'une grande latitude

* Nous n'avons pas vû le Tableau de Mr. *Berchet:* Mais ſi le ſujet y eſt bien traité, il faut qu'on y remarque quelque choſe de plus. La différence la plus ſenſible entre le Sacrifice d'Abel & celui de Caïn, c'eſt celle qui eſt déterminée par le Texte même de la *Geneſe* Ch. III. 3, 4. *Caïn offrit des fruits de la terre : & Abel offrit des prémiers-nez de ſa Bergerie.*

tude dans le Latin, auſſi-bien que les mots qui y répondent dans le Grec & dans l'Hébreu : il eſt vrai encore que, ſelon le Texte, Abraham *mit* Iſaac ſur l'Autel, mais cela peut fort bien ſignifier ſimplement qu'il lui aida à s'y mettre. En ſecond lieu, ils ſe ſont trompez par rapport à la poſture de ce jeune homme qu'ils repréſentent *à genoux*, quoique le Texte aſſure qu'Abraham *lia ſon fils & le mit ſur le bois*. En troiſiéme lieu, ils ont donné au Pere une eſpèce de Sabre ou d'Epée, avec laquelle il ſe tient derriere ſon fils, le bras levé, comme s'il étoit queſtion de le décapiter, au lieu qu'il s'agit d'un Holocauſte, ſorte de Sacrifice où l'on commençoit par enfoncer un Couteau dans la poitrine de la Victime. Quelques-uns y ont ajouté un quatriéme ridicule, en repréſentant le Pere qui s'attendrit ſur le viſage de ſon Fils, lorſque plein de foi & d'eſpérance, il ne devoit enviſager que ſa réſurrection, *Eminente ſuper cætera fide & obſequio in Patris vultû*, pour m'exprimer à-peu-près à la manière de Tite-Live au ſujet de Brutus & de ſes Fils *.

3. *Job*

* Le Lecteur ne ſera peut-être pas fâché que nous rapportions les paroles mêmes auxquelles on fait alluſion *Cum per omne [ſupplicii] tempus, Pater, vultuſque & os ejus ſpectaculo eſſet, eminente animo* patrio *inter publicæ pœnæ miniſterium*. Dec. I. L. 2. A. V. C. 246.

3. *Job* a été encore plus mal traité. On lui donne l'air & la figure d'un Mandiant étendu ſur le Fumier. Seroit-ce parce que les Prédicateurs l'ont ſouvent repréſenté de la ſorte pour aggraver ſon épreuve? Ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'Ecriture ne dit mot du prétendu fumier. Il eſt vrai ſeulement, que dans un endroit elle introduit Job diſant, *Ma chair eſt revêtue de vers & de mottes de pouſſiere* (Job VII. 5.) & que dans un autre endroit nous voyons ſes amis *jetter de la pouſſiere en l'air ſur leur tête*, & *demeurer avec lui aſſis ſur la terre.* Ch. II. 12, 13. *.

4. La *Chaſteté de Suſanne* eſt un ſujet qui a ſouvent exercé les Peintres: [Coypel s'y eſt ſurpaſſé:] mais les prétendus Vieillards ſont mal imaginez. L'Hiſtoire les nomme *Seniores*, πρεσβύτεροι, c'eſt-à-dire les *Anciens*, les Juges du Peuple; ou comme chez les Romains, *Senatores*, *Patres conſcripti*: mais cela ne marque point leur âge, & il ne s'agit point ici de cenſurer une Vieilleſſe pétulante

* On nous permettra d'ajouter qu'il ne faloit pas oublier le verſet 8. du même Chap. II. où nos Verſions repréſentent Job *giſant dans les cendres*: mais où la Vulgate le repréſente aſſis ſur un fumier, *Sedens in ſterquilinio*, conformement aux LXX. qui diſent καὶ ἐκάθητο ἐπὶ τῆ κοπρίας, & qui vont même plus loin, puiſqu'ils déterminent le lieu où ce fumier étoit, le plaçant au moins *hors de la Ville*, ἔξω τῆ πόλεως. L'Hébreu porte ſimplement והוא ישב בתוך האפר:

lante [*Senectutem falacem*] mais de relever la gloire de Susanne, & de montrer les ressources de l'Innocence.

5. La *Naissance de Jesus-Christ* à Bethlehem est encore mal exécutée. L'Enfant divin est dans une Créche ; mais sa Mere y paroît en Reine, avec une Robbe de pourpre, & une Couronne sur la Tête : On y perd de vûë l'Epouse du Charpentier : A-peu-près comme dans une Pièce de Paul Véronese, on voit Notre Seigneur à table chez *Simon* & *Levi*, dans une Chambre superbement meublée, & garnie d'un magnifique Buffet. [Je ne dis rien d'une Femme qui les sert, & qui montre sa gorge fort immodestement, s'il en faut croire Mr. Perrault.]

6. *Les Mages* avec leurs présens, ne sont pas mieux rendus. Prémiérement on met la Scene dans une Etable : mais Mr. La Motte fait voir par une Discussion critique du passage, que l'Enrégistrement étant fini lors de l'arrivée des Mages, & par conséquent la foule écartée, il n'est plus question de cette Etable où la nécessité avoit obligé Joseph de se retirer, mais d'une *Maison*, ΟΙΚΙΑ, où les Mages, selon St. Matthieu, furent reçus. En second lieu, on nous fait des *Rois* de ces *Philosophes* ; on met un More parmi eux ; & chacun offre son présent différent des autres. *Melchior*, le plus vieux, donne l'Or ; *Gaspar*, le plus jeune, l'Encens ; & le Noir, *Balthazar*, se contente de donner de la Myrrhe. Ne voilà-t-il pas une belle ordonnance ? Les

Légendaires, dira-t-on, l'ont fournie, & encore aujourd'hui à Cologne on vous montre les Reliques de ces trois Rois. Mais un habile Peintre va chercher ſes images dans une ſource plus pure. Au reſte, on nous conte ici en paſſant l'hiſtoire d'un pauvre Soldat Irlandois, tué dans la derniere guerre; dans la poche duquel on trouva un prétendu Charme ou Préſervatif, avec cette Inſcription: *Tres Reges Sancti, Melchior, Gaſpar, & Balthazar, orate pro nobis nunc & in horâ mortis noſtræ!* après quoi ſuivoient ces paroles en François; *Ces billets ont touché aux trois têtes des Saints Rois à Cologne: Ils ſont pour les voyageurs contre tous les malheurs des chemins, maux de tête, mal caduc, ſorcellerie, toute ſorte de maléfice, & mort ſubite.*

7. *Le Batême de J. C.* n'eſt pas non plus dans les régles. Le *Pouſſin*, [Peintre d'ailleurs ſi habile & ſi ſpirituel; dans un tableau ſur ce ſujet, qui eſt aujourd'hui chez le Docteur *Mead*] repréſente Notre Seigneur dans le Jourdain juſqu'aux genoux, & Jean Batiſte qui lui verſe de l'eau ſur la tête; quoiqu'il ſoit reconnu que le batême, dans ce tems là, ſe faiſoit par immerſion.

8. *Le St. Eſprit qui deſcend ſur J. C. en forme de Colombe*, mérite une attention particuliere; parce que l'expreſſion, *en forme de Colombe*, a donné lieu à une hardieſſe des plus grandes, qui eſt de nous peindre la troiſiéme Perſonne de la Trinité ſous la figure de cet Oiſeau. La vérité eſt cependant, que le

Texte

Texte Sacré parle plutôt de la *manière* de cette Descente, que de la *figure* qu'on a imaginée. St. Luc dit que le St. Esprit apparut *sous une forme corporelle*, σωματικῷ εἴδει, & qu'il descendit *comme* une colombe, ὡσεὶ: cela ne prouve nullement que le Corps qu'il emprunta eût la figure qu'on lui donne; comme l'ont remarqué deux des plus habiles Commentateurs, *Grotius* & Mr. *Le Clerc*. Quand le même Evangeliste nous dit ailleurs, que le St. Esprit descendit sur les Apôtres en forme de langues partagées de feu; cela ne veut point dire que ce fût un feu proprement ainsi nommé, ni un feu parfaitement semblable à des langues, mais une lumiere en forme de flammes, selon la remarque de *Hammond*. Cela pourra apprendre aux Peintres qui traiteront ce sujet, à ne pas imiter leurs Prédécesseurs, & Raphaël entr'autres, qui, dans son Tableau de la Pentecôte Chrétienne, est d'autant moins à suivre, qu'il a ajouté aux langues de feu une Colombe que l'on voit au-dessus des Langues, les aîles étendues. Mr. Richardson à relevé avec goût les grandes beautez qui résultent de cette invention: Mr. La Motte ne le contredit pas là-dessus: Mais il voudroit que dans un sujet aussi respectable & aussi important, le Peintre n'eût pas eu recours, uniquement pour embellir sa Pièce, à une fiction dont la hardiesse lui paroît dangéreuse.

9. *L'Institution de la Sainte Cene* ou la *derniére Pâque* de Notre Seigneur, a été encore

un écueil pour les Peintres peu judicieux ou peu éclairez. Les Hommes ont pris leurs repas de trois manières différentes; ou debout ou assis, ou couchez sur des lits. Mais *Léonard de Vinci*, *Raphaël* & *Paul Véronese*, trois de nos plus grands Maîtres, ont préféré ici mal-à-propos la seconde manière, contre l'autorité du Vieux & du Nouveau Testament. Il est certain que les Juifs furent d'abord obligez de célébrer la Pâque en équipage de Voyageurs, les reins troussez, les Souliers aux pieds, le bâton à la main, & par conséquent *debout*: Mais il n'est pas moins certain que J. C. & ses Apôtres ont suivi l'usage de leur Siécle, qui étoit de prendre leurs repas *couchez* sur des lits. St. Jean y est exprès; au moins fait-il mention d'une circonstance qui suppose cet usage, lorsqu'il remarque que le Disciple bien-aimé (c'est-à-dire lui-même) avoit sa tête *panchée contre le sein* de son Maître; ce qui, dans la supposition des Peintres, n'a pu être représenté que d'une manière qui, selon la remarque de Mr. La Motte, est *fort indécente*. Quelques Critiques, pour concilier le Vieux Testament avec le Nouveau, ont cru qu'à l'égard de la *Pâque* J. C. s'étoit conformé à l'ancien usage, mais qu'à l'égard de l'*Eucharistie*, qu'il institua immédiatement après, il avoit suivi l'usage des Repas ordinaires. D'autres ont soutenu qu'il avoit pu suivre ce dernier usage à l'égard de la Pâque même, comme le reste des Juifs, qui croyoient, que l'attitude requise

requiſe dans le déſert lors de l'inſtitution de la Cérémonie, avoit ceſſé d'y être eſſentielle depuis leur établiſſement dans la Terre de promiſſion : Mais quelque différens que ſoyent là-deſſus les ſentimens des Critiques, les uns & les autres ſuppoſent que l'attitude choiſie par les Peintres n'étoit point la véritable.

10. *St. Jean* eſt mal repréſenté à plus d'un égard. On lui donne quelquefois une grande Coupe en main, comme ſi on en vouloit faire un *Bacchus* : & cela fondé ſur cette fauſſe tradition, qu'il étoit le Fiancé ou le Marié aux Nôces de Cana, & qu'il goûta le prémier l'eau qui fut changée en vin ; à quoi on juge à propos d'ajouter, que ce fut pour le détourner du mariage que J. C. fit le Miracle. Mais cette fable eſt ſi mal concertée, pour ne rien dire de plus, qu'il vaut mieux paſſer à une autre erreur des Peintres au ſujet de cet Evangeliſte : c'eſt de le dépeindre comme un *Jeune Homme*, lors même qu'il eſt occupé à compoſer ſon Evangile, ne conſidérant pas qu'il n'y mit la main que vers la fin de ſa vie, comme tout le monde en convient. Mr. La Motte remarque cependant que cette faute a été judicieuſement évitée par Mr. *Picart*, dans une de ces belles Vignettes qu'il a gravées pour le Nouveau Teſtament de Berlin.

11. *Jeſus-Chriſt dans le Temple au mil'eu des Docteurs*, eſt encore un ſujet qui a été mal ordonné : Car, au lieu de placer J. C. com-

me un *Enfant de douze ans*, aux pieds des Docteurs, les questionant ou leur répondant, on vous le place dans un lieu éminent, comme un Docteur ou un Maître de Synagogue; ce qui est opposé à toute vraisemblance, & qui néanmoins, à ce qu'on dit, a été adopté par Raphaël.

12. *La belle Porte du Temple*, où se fit le miracle du Boiteux guéri par St. Pierre & par St. Jean, est mal entendue dans plusieurs Tableaux, & particulierement dans un des Cartons de Raphaël. Au lieu du Marbre ou de la Pierre qu'il y met, il falloit un Bronze bien poli. Un sçavant Critique Allemand a prétendu qu'il s'agissoit de la Porte nommée *Susan*, & qui étoit ainsi nommée, parce qu'elle regardoit la ville de *Suse*, terme Persan qui signifie *beau & agréable*: Mais cette Etymologie n'est pas si naturelle que celle de *Joseph*, qui apporte l'épithéte de *Belle* au Bronze Corinthien dont le Portail en question étoit fait, & à l'Ouvrage même, qui étoit des plus excellens. Il importe peu de sçavoir ici si ce Bronze étoit véritablement du Corinthien: la chose étoit possible; Hérode qui n'avoit rien épargné pour embellir le Temple, pouvoit en avoir fait la dépense, [quoique si on s'en rapporte à un grand Connoisseur de ce tems-là, c'est *Pline* le Naturaliste, le métal de cette espece fût devenu très-rare:] Il y a cependant ici une assez-plaisante bevuë à remarquer: c'est celle d'ISIDORE *de Séville*, dans ses *Ori-*

*Origines*, au ſujet du Bronze Corinthien. *Pétrone*, faiſant parler *Trimalcion*, ſon Extravagant, il lui fait dire que, *Lorſque Corinthe fut priſe par* Hannibal, *il prit toutes les Statues d'or, d'argent & de cuivre, & les fondit toutes enſemble.* Il eſt viſible que le vin que cet homme a bû, lui a ſuggeré cette extravagance; puiſque les Enfans ſçavent que ce fut *Mummius* & non *Hannibal*, qui détruiſit cette Ville, & qu'il y a entr'eux plus de la moitié d'un ſiécle: Le bon Evêque de Séville ne laiſſe pourtant pas de rapporter le même fait à ſa manière, & de vous le donner pour argent comptant. Mais pour revenir à cette Porte du Temple, nommée *la Belle*, il faut avouer de bonne foi que le grand Raphaël l'a un peu trop embellie. Il y met des Colomnes d'un certain ordre qui n'a jamais été en uſage parmi les Juifs, qui eſt même uniquement de ſon invention; & ce qu'il y a de pire, des figures & des images, comme ſi c'étoit un Temple Payen. [Antoine *Coypel* a mis de ſemblables Colomnes autour du Temple de Salomon, mais il s'eſt contenté d'y joindre des figures humaines.]

13. Dans la *Réſurrection de J. Chriſt* on a fait une faute impardonnable. On s'eſt comme obſtiné à endormir les Gardes autour du ſépulcre, non ſeulement en Italie, où on a peu d'égard à la fidélité de l'Hiſtoire, mais encore en Angleterre dans la Chapelle de St. George, où *Verrio* s'eſt d'ailleurs aſſez ſignalé. N'eſt-ce pas corrompre l'Hiſtoire

Sainte de gayeté de cœur, & nous donner pour un fait conſtant ce qu'elle nous donne pour un menſonge ſuggéré aux Gardes par les Ennemis de J. Chriſt? Eſt-ce ignorance, ou raffinement de l'Art? Mais d'un côté le Texte eſt poſitif; & de l'autre, eſt-ce un ſi grand objet pour la Peinture que de repréſenter des ſoldats aſſoupis? N'y avoit-il pas, au contraire, mille beaux traits à placer dans ce moment de ſurpriſe qu'un tel fait devoit exciter en eux? Ou ſeroit-ce un tour malin du Compoſiteur, qui auroit eu deſſein de traduire en ridicule un des principaux points de la Foi Chrétienne? Le mal eſt encore plus grand, lorſqu'on grave des eſtampes d'après ces Tableaux infidelles, & qu'on les met juſques dans des Livres de dévotion.

Le mélange du Profane avec le Sacré, & des Fables Payennes avec ce qui apartient au Chriſtianiſme, eſt une autre Licence que Mr. La Motte ne ſçauroit ſouffrir. *Rubens* a fait des merveilles dans les Tableaux de la *Gallerie du Luxembourg:* Mais on eſt choqué d'y voir *Jupiter* & *Junon*, *l'Hymen* & les *Amours*, intéreſſez dans le mariage d'une Princeſſe Chrétienne avec un Prince Chrétien; & un Hymen couronné de fleurs, la torche nuptiale à la main, accompagnant la Princeſſe juſqu'à l'autel dans un Temple Chrétien, où la cérémonie du Mariage eſt célébrée par un Cardinal habillé pontificalement. Notre Auteur, au reſte, n'eſt pas le ſeul qui ait cenſuré ce défaut.

14. Le

14. Le *Jugement dernier* par *Michel-Ange*, tombe naturellement sous la même censure. On y voit une Imagination des plus vives, & un grand feu de dessein; mais il y associe les fictions de la Fable avec les véritez les plus respectables de l'Evangile. Ici vous voyez J. C. le Souverain Juge, rayonnant de gloire & de majesté, & environné de ses Anges; mais plus bas vous découvrez un Enfer à la Payenne, *Minos*, *Æacus* & *Rhadamante*, la rouë d'*Ixion*, le rocher de *Sisiphe*, les *Furies*, le *Cocyte*, *Charon* avec sa barque, & tout ce que la Grece menteuse a osé débiter de semblables rêveries. On dit que Michel-Ange en travaillant à cette Pièce ne prenoit que du pain & du vin, de peur que les fumées d'une nourriture plus succulente ou plus grossiere n'obscurcissent son imagination & n'éteignissent son feu. Si cela est, je crains bien (dit Mr. La Motte) que la dose du Vin n'ait été un peu trop forte: car autrement il n'est gueres concevable qu'il se fût dissipé en tant de fantaisies contradictoires.

Telles sont les réflexions de notre Auteur sur les licences des Peintres dans le genre Sacré. Il passe ensuite aux Poëtes, & les condamne avec la même franchise. Nous n'en dirons rien cependant, pour éviter la longueur; & nous nous contenterons par la même raison, d'avoir indiqué le sujet de sa troisiéme Lettre: Mais nous ne sçaurions nous empêcher de dire un mot de l'*Appendix*, qui regarde les obscénitez de la Poësie & de la Pein-

Peinture, quand ce ne seroit que pour justifier l'Auteur de l'accusation qu'on lui a intentée d'avoir parlé lui-même peu honnêtement en censurant les obscénitez, comme s'il avoit imité je ne sçais quel Prédicateur, qui donna, dit-on, dans le même écueil en traitant le même sujet *. Le cas est très-possible:

* Il y a apparence, que le Prédicateur avec qui l'Auteur de cet Extrait nous apprend que quelqu'un a prétendu comparer Mr. La Motte, est le même dont on conte, qu'ayant pris pour Texte ces paroles de St. Paul, Eph. V. 3, 4. *Que ni la fornication, ni quelque impureté que ce soit, ni l'avarice, ne soient pas même nommées entre vous; &c.*, ne laissa pas, pour bien expliquer son texte, de nommer en détail toutes les choses qui, selon le texte, ne doivent pas être nommées. Quoi qu'il en soit (& sans vouloir nous ériger en Juges entre le Censeur de Mr. La Motte & son Apologiste) il ne sera pas tout-à-fait inutile de placer ici deux petites remarques sur un Texte, auquel il est presque impossible qu'on ne fasse attention en lisant cet Article. Prémiérement donc, il faut convenir que St. Paul peut & semble avoir eu dessein d'exprimer quelque chose de plus que n'a pensé Grotius, & après lui Mr. le Clerc: c'est le sentiment d'une vertu tendre & délicate à qui le seul nom de certains Vices fait de la peine, & qui souhaiteroit que parmi les Fidelles on ignorât, s'il étoit possible, jusqu'a l'usage des sons usitez pour désigner ces vices: C'est en un mot, une délicatesse semblable à celle que l'Apôtre exprime d'une autre manière, lorsqu'il dit au douziéme verset du même Chapitre: *Il est même honteux*

poſſible: Mais par rapport à Mr. La Motte, qui eſt un des plus dignes Paſteurs que nous ayons, & un Prédicateur diſtingué, j'oſe bien dire qu'il n'a donné aucun lieu à ce reproche. Il a nommé une fois les fameuſes figures de l'Aretin (ou pour mieux dire, il a rapporté un paſſage de *Vaſari*, qui en parle, mais avec l'horreur qu'elles méritent) & on traite cela d'Obſcénité. En vérité, c'eſt être bien délicat! Je prie l'Anonyme qui a pouſſé la délicateſſe à ce point, de vouloir bien relire ſon *Art de penſer*, où la matière des Obſcénitez eſt ſi judicieuſement examinée, & cette belle *Lettre à Mr. Perrault* où Mr. Arnaud acheve d'éclaircir le même ſujet par les réflexions les plus ſenſées. Je me contenterai de dire ici, qu'à la vérité les figures dont il s'agit ſont très obſcénes; mais qu'il ne s'enſuit nullement de-là qu'on ne puiſſe jamais les indiquer par un nom auſſi vague & auſſi connu que celui de *Figures de l'Aretin*, de même qu'on indique par des termes

*honteux de dire les choſes que ces gens-là font en ſecret.* Mais il faut avouer auſſi (c'eſt notre ſeconde remarque) que ſelon St. Paul lui-même, cette délicateſſe a des bornes, puiſqu'il nomme lui-même, dans le Texte dont il s'agit, ces choſes qu'il voudroit qui ne fuſſent pas nommées. Sçavoir, au reſte, quelles ſont au juſte ces bornes, c'eſt ce qu'il ſeroit aſſez difficile de fixer: St. Paul les reſſerre au verſet 12, & ailleurs il les étend: (Voy. *Rom.* I. 24-27.) c'eſt qu'elles varient ſelon les circonſtances.

termes dont on eſt convenu, & qui ne ſont point deshonnêtes, tant d'autres choſes contraires à la pureté: termes dont l'uſage eſt particulierement permis à un Auteur grave qui les employe à regret, lorſque, dans un Livre comme celui-ci, il ne fait mention de certaines infamies que pour les proſcrire & pour en inſpirer de l'horreur. A l'égard de la Chaire, ce n'eſt pas tout-à fait la même choſe; & par conſéquent la comparaiſon d'un Ecrivain avec un Prédicateur n'eſt pas juſte.

## ARTICLE VI.

Hiſtoire du Concile de *Trente*, écrite en Italien par *Fra-Paolo Sarpi* de l'Ordre des *Servites*, & traduite de nouveau en François, avec des Notes Critiques, Hiſtoriques & Théologiques, Par *Pierre François Le Courayer*, Docteur en Théologie de l'Univerſité *d'Oxford*, & Chanoine Régulier & ancien Bibliothécaire de l'Abbaye de *Ste. Geneviéve* de *Paris*. A *Londres*, chez *Paul Vaillant*. 2 vol. *in folio*. [*Second Extrait. On a vû le premier dans la ſeconde Partie du Tome VII*]

A La ſuite de la Préface du Traducteur dont nous avons rendu compte, on trouve un Abregé de la Vie de *Fra-Paolo*, tiré

tiré de celle que le P. *Fulgence*, disciple & ami inséparable de l'Auteur, a publiée en Italien. Mr. *Le Courayer* avoit d'abord pensé à la traduire en entier, comme a fait le Traducteur Anglois de l'Histoire du Concile : Mais ayant considéré que cette Vie est écrite d'un stile fort diffus, & remplie de beaucoup de choses inutiles ou peu importantes, il a cru qu'il valoit mieux n'en extraire que ce qu'il y a de plus intéressant, & suppléer à ce qui y manque, par diverses particularitez historiques, tirées des Lettres ou des Ouvrages de *Fra-Paolo* lui-même, ou de quelques-uns de ses Contemporains. Comme on aime à connoître les grands hommes qui ont brillé par leur sçavoir & par d'autres belles qualitez, nous allons donner le précis de cette Vie.

FRA-PAOLO, nommé *Pierre Sarpi* avant qu'il entrât en Religion, nâquit à *Venise* le 14. d'Août 1552. de *François Sarpi*, originaire de *San-Vido* dans le *Frioul*, qui, ayant mal réussi dans le Commerce, laissa en mourant sa famille avec peu de Bien. Sa Mere *Isabelle Morelli*, qui étoit d'une famille Citadine de *Venise* & d'un excellent caractère, suppléa à ce qui manquoit à ses Enfans du côté de la fortune par la bonne éducation qu'elle leur donna. Elle avoit un frere Recteur d'une Communauté de Religieuses & Maître d'une fameuse Ecole à *Venise*, lequel prit soin du jeune *Sarpi*. Celui-ci né avec de grands talens & d'heureuses dispositions,

fit

fit des progrès surprenans sous les yeux de son Oncle naturellement sévere. Après avoir aquis une assez grande connoissance des Belles-lettres, il s'attacha dès l'âge de treize ans à l'étude de la Philosophie, des Mathématiques & des Langues Grecque & Hébraïque. *Jean Marie Capella* de *Cremone*, dont la demeure voisine lui avoit procuré la connoissance, se chargea de lui enseigner la Logique; ce qu'il fit avec tant de succès, que quelque reputation qu'il eût aquis dans ce genre de science, il avoua bien-tôt que le Disciple étoit en état de donner des leçons au Maître. L'attachement du jeune *Sarpi* pour *Capella* lui inspira le dessein d'entrer dans son Ordre, qui étoit celui des *Servites*; à quoi ne contribuerent pas peu, sans doute, des dispositions naturelles ou aquises, l'amour de la retraite, l'éloignement pour les plaisirs & pour les occupations du Siécle, & les semences de pieté que le bon exemple de sa Mere & les instructions de son Oncle avoient jettées dans son ame. Il prit l'habit de l'Ordre le 24. de Novembre 1566. malgré les efforts de ses plus proches parens pour l'en détourner; & deux ans après il fit sa profession tacite, qu'il renouvella solemnellement le 10. de May 1572. entre les mains d'*Etienne Bonucci*, alors Général des *Servites* & depuis Cardinal.

Ce fut environ ce même tems que le jeune *Sarpi*, que nous appellerons desormais *Fra-Paolo* ou le *P. Paul*, du nom qu'il prit en entrant

entrant en religion, & ſous lequel proprement il eſt connu, ſoutint à *Mantoue*, pendant la tenuë d'un Chapitre général de l'Ordre, des Theſes publiques ſur la Philoſophie naturelle & ſur la Théologie. Il s'y diſtingua tellement qu'il ſurprit toute l'aſſemblée, & que *Guillaume* Duc de *Mantoue*, qui honoroit les ſciences & les Savans, le demanda à ſes Supérieurs & le déclara ſon Théologien. L'Evêque de *Mantoue*, non moins zélé pour les Lettres, le nomma preſque en même tems Lecteur de ſa Cathédrale pour la Théologie poſitive, les cas de Conſcience & les SS. Canons. Mais tous ces emplois n'empêcherent pas le *P. Paul* de s'attacher à d'autres études; il mit à profit les momens qui lui reſtoient pour ſe perfectionner dans la langue Hébraïque, & pour aquérir la connoiſſance de l'Hiſtoire, à laquelle il ſe livra avec un goût qu'on n'eut peut-être pas attendu d'un génie naturellement porté à des ſciences plus abſtraites, & avec un ſuccès qui répondit à ſon application. Cependant il ſe dégoûta bien-tôt du ſejour de *Mantoue*, ſoit à cauſe des Caprices du Duc *Guillaume*, qui joignoit beaucoup de bizarrerie à beaucoup d'eſprit, ſoit que, fatigué du tumulte de la Cour & de l'embaras des affaires auxquelles ſes emplois l'expoſoient, il regrettât une vie privée qui avoit toujours eu pour lui de grands charmes. Ainſi il quitta cette ville au bout de deux ans; & rendu à lui-même, il s'appli-

qua ſi fortement à l'étude, que ſa ſanté naturellement délicate en fut alterée, & qu'il contracta des infirmitez qui ne l'abandonnerent point juſqu'à la vieilleſſe. Ce fut ce qui l'obligea enfin à boire un peu de vin, dont il s'étoit abſtenu juſqu'à l'âge de trente ans; encore diſoit-il que *c'étoit la choſe qui lui avoit le plus couté, & une de celles dont il s'étoit toujours repenti.* Il ne ſe nourriſſoit preſque que de pain & de fruits, & ſembloit ne vivre que par régime, tant la nature l'avoit formé d'une conſtitution délicate. Il eſt ſurprenant qu'avec une telle conſtitution, il ait pû ſoutenir un travail ſi aſſidu, & faire de ſi grands progrès dans les ſciences. Dès l'âge de 22 ans, il poſſedoit à fond les Belles-lettres, les langues Latine, Grecque, Hébraïque & Chaldaïque, la Logique, la Théologie & le Droit Canon, & il étoit très inſtruit du Droit Civil, des Mathématiques, de toutes les parties de la Phyſique, & même de la Chymie. Auſſi, ayant été fait Prêtre à cet âge, malgré les Reglemens du Concile de *Trente*, le Cardinal *Borromée*, Archevêque de Milan, connu depuis ſous le nom de *St. Charles*, qui cherchoit de tous côtez des Miniſtres capables de ſeconder les vûës qu'il avoit pour la reforme de ſon Egliſe, l'employa avec diſtinction, & le conſultoit avec ſoin dans tous les cas difficiles.

Mais cette reputation de capacité & de vertu que *Fra-Paolo* s'étoit ſi juſtement aquiſe dans

dans un âge si peu avancé, ne put le mettre à couvert de la malignité de quelques envieux, & servit même probablement à la faire naître. On le défera à l'Inquisition comme suspect d'héresie, sous prétexte qu'il ne croyoit pas qu'on pût prouver le Mystère de la Trinité par le prémier Chapitre de la *Genese*. L'accusation étoit ridicule; aussi le *P. Paul* s'en moqua-t-il, & au lieu de répondre à la procédure formée contre lui, il en appella à *Rome*, où l'on se contenta de censurer l'ignorance de l'Inquisiteur, sans se donner même la peine d'écouter les justifications de l'Accusé. Cette affaire ne servit qu'à faire éclater davantage le mérite de ce dernier. Après avoir été fait Docteur en Théologie, & avoir été aggregé au célebre College de *Padoue*, il fut nommé Provincial de son Ordre pour la Province de *Venise*, à l'âge de 26 ans, chose jusques-là sans exemple dans cet Ordre: Et comme si cela n'eût pas suffi pour un génie si actif, il se chargea encore en même tems d'enseigner la Théologie à ses Confreres. Il s'aquitta de ces emplois avec tant d'honneur & de succès, qu'il fut élevé peu d'années après à la charge de Procureur Général de son Ordre, dans laquelle il soutint glorieusement le caractère qu'il avoit déja aquis, & ne fit qu'augmenter l'estime qu'on avoit pour lui à *Rome*, où ce poste l'obligeoit de resider.

Malgré ces occupations qui sembloient devoir lui enlever tout son tems, il en

trouvoit toujours pour s'appliquer non seulement aux études conformes à sa profession, mais même à d'autres auxquelles son inclination le portoit. Les Mathématiques, sur-tout, l'Anatomie & la Chymie avoient pour lui des attraits infinis; & il y fit des découvertes dont sa modestie lui auroit souvent dérobé la gloire, si d'autres n'eussent pris soin de lui rendre justice. „ L'*Acquapendente* a avoué dans son Traité *de Visu*, „ que c'étoit du *P. Paul* qu'il avoit appris la „ manière dont se fait la vision. Ce fut „ encore de lui qu'il tira la connoissance des „ Valvules qui servent à la circulation du „ sang; & l'Auteur de sa vie en cite pour „ témoins *Santorius*, & Pierre *Asselineau* Medecin François ". * Il semble que Mr. *Le Courayer* ait voulu, sur le passage du *P. Fulgence*, insinuer que le *P. Paul* est le prémier qui a découvert la circulation du sang: Mais nous sommes persuadez que les Partisans d'*Harvey* ne trouveront rien dans ce passage qui puisse lui enlever la gloire de cette découverte, puisqu'il ne s'y agit que des Valvules qui sont placées dans les veines pour y soutenir le sang †.

La tranquillité dont le *P. Paul* jouïssoit, & qu'il sçut si bien mettre à profit pour augmenter ou perfectionner ses connoissances, fut un peu troublée par les nouvelles tentatives

* Pag. 34. † Vit. del P. Paolo p. 43, 44.

tatives que firent ſes ennemis pour le perdre. Ils le déférerent en même tems à l'Inquiſition de *Rome* & à celle de *Veniſe*. A *Rome* ils produiſirent contre lui une Lettre qu'il avoit écrite au *P. Gabriel Coliſſoni*, auparavant ſon ami, mais depuis ſon plus grand ennemi à cauſe de l'oppoſition qu'il trouva de ſa part à ſon élevation aux dignitez de l'Ordre. Dans cette Lettre il diſoit, entre autres choſes, *qu'on ne s'avançoit à la Cour de Rome que par de mauvais moyens, & que loin de faire aucun cas de ſes dignitez, il en avoit horreur.* On peut juger de l'effet que dut naturellement produire une pareille hardieſſe, & quoiqu'on n'y trouvât pas de quoi procéder criminellement contre l'Auteur, on ne fit que diſſimuler, en attendant une occaſion plus favorable de ſe venger. L'autre accuſation, bien que plus frivole encore, ne fit pas moins de tort au *P. Paul* à *Rome*. On le chargeoit d'entretenir commerce avec des Juifs & avec des hérétiques. Ce commerce pourtant ne conſiſtoit qu'à recevoir civilement les gens de lettres étrangers qui, ſur le bruit de ſa reputation, s'adreſſoient à lui. Auſſi fut-il renvoyé abſous, ſans avoir même été examiné. Mais cela ne laiſſa pas d'empêcher ſon avancement aux dignitez Eccléſiaſtiques. Car lorſque du tems de *Clement VIII.* on le propoſa pour l'Evêché de *Milopotamo*, & enſuite pour celui de *Nona*, l'accuſation avoit tellement frappé ce Pape, que quoiqu'il avouât que le *P. Paul* fut

un homme de mérite, il déclara que le commerce qu'il avoit entretenu avec les hérétiques, le rendoit indigne de l'Epiſcopat.

Cependant ce Pere, rendu à ſa prémiére tranquillité, & ſoulagé de quelques infirmitez qui diminuoient avec l'âge, ſe livra tout entier à des études toutes différentes de celles dont il s'étoit principalement occupé juſqu'alors. Et comme s'il eut prévû l'avantage que ſa Patrie en retireroit un jour, il s'attacha uniquement à l'Hiſtoire tant eccléſiaſtique que profane, à la lecture de l'Ecriture Sainte & à la Théologie morale. C'eſt à ce tems que l'Auteur de ſa vie rapporte quelques Ecrits trouvez parmi ſes papiers, comme *un Examen de ſes propres défauts dont il ſe propoſoit de ſe corriger; une Medecine de l'Eſprit*, auquel il appliquoit les Aphoriſmes préſcrits pour la guériſon des infirmitez du corps; un *Traité contre l'Athéïſme*, où il prouvoit qu'il repugne à la nature humaine, qu'il n'y a point de véritables Athées, & que ceux qui ne reconnoiſſent point le vrai Dieu, s'en forment néceſſairement de faux; *un Opuſcule ſur la naiſſance & la décadence de nos Opinions*, &c. Ecrits qui ne marquent pas moins de pieté que d'érudition, & qui indiquent un homme bien plus attentif à ſe rendre meilleur qu'à ſe faire un nom par des Ouvrages ſçavans. L'Etude de l'Ecriture Sainte fut en particulier ſon occupation favorite; il s'y attacha ſi fort qu'il ſçavoit preſque tout le N. Teſtament par cœur, & que s'étant

s'étant habitué à ſoûligner les endroits qu'il vouloit éclaircir, à la fin il n'y avoit pas un ſeul mot dans ſon Exemplaire de la Bible qui ne fût ainſi ſoûligné: C'eſt ce que l'on remarqua auſſi dans ſon propre Breviaire, & ſur-tout dans le Pſeautier.

Telles furent les principales occupations de *Fra Paolo* dans ſa retraite, & dans le repos dont il jouït juſqu'à ce différend qui s'éleva entre *Paul* V. & la République de *Veniſe*, vers le commencement du XVII. Siécle. Ce Pape choqué de quelques Decrets du Sénat qui lui parurent donner atteinte aux prétenduës Immunitez Eccléſiaſtiques, crut ne pouvoir mieux ſignaler les commencemens de ſon Pontificat, qu'en demandant la révocation de ces Decrets, & le relachement de quelques Eccléſiaſtiques que le Sénat avoit fait empriſonner pour des crimes énormes, dont il prétendoit s'attribuer la connoiſſance; mais on lui refuſa l'un & l'autre. Sur ce refus, *Paul* V. fit expédier deux Brefs, l'un au Doge & l'autre à la République, en forme de *Monitoires*, pour les obliger à ſe ſoumettre: Et ces *Monitoires* n'ayant produit aucun effet, il en publia un nouveau le 17 d'*Avril* 1606. par lequel il déclaroit les *Venitiens* excommuniez, ſi dans 24 jours ils n'obéïſſoient pas à ſes Ordres, & il ſoumettoit tout l'Etat à l'Interdit, ſi trois jours après les 24 ils perſiſtoient dans leur déſobéïſſance. Le Sénat ſurpris & indigné d'une pareille conduite, déclara à ſon tour par un

Placard du 6 de May suivant, que *ce Bref étoit nul, injuste, & contraire à toutes les regles de l'équité & de la raison*, ordonnant en même tems aux Curez des Eglises & aux Supérieurs des Monasteres, de continuer à célébrer à l'ordinaire le service divin non obstant l'Interdit, & leur défendant de sortir de l'Etat sans permission. Aussi-tôt chacun prit parti pour ou contre la République; tout ce qu'il y avoit de Savans en Droit & en Théologie s'intéresserent dans cette querelle, & *avant le Mois d'Août on vit une armée d'Ecrivains en campagne*, comme le dit le *P. Paul* dans l'Histoire qu'il a publiée de ce démêlé.

On juge bien que ce Pere, que le Sénat avoit choisi pour son Théologien & l'un de ses Consulteurs, ne demeura pas spectateur oisif de cette Dispute. Voyant la consternation où l'Interdit du Pape avoit jetté les esprits, il tâcha de la dissiper en faisant un juste parallele de l'autorité Pontificale avec celle des Souverains dans leurs Etats. Ce fut dans cette vûë qu'il publia l'Ecrit dont il a paru depuis peu d'années une Traduction Françoise sous le titre de *Droits des Souverains défendus contre les Excommunications, &c.* Mais qui dans l'Italien est intitulé *Consolation de l'esprit pour tranquilliser les Consciences de ceux qui vivent bien, contre les frayeurs de l'Interdit publié par PAUL* V. Cet Ouvrage fut bien-tôt suivi d'un petit *Traité de l'Excommunication*, composé autrefois par *Gerson*, que *Fra Paolo* publia en Latin & en Italien, avec

avec une Lettre anonyme à la tête, où il exhortoit les Prêtres à faire leurs fonctions ordinaires, sans craindre d'agir contre leur conscience. Cet Ecrit ayant été condamné par l'Inquisition, & attaqué par *Bellarmin* pour appuyer la censure de l'Inquisition, l'Illustre *Servite* ne tarda pas à y opposer une réponse sous le titre d'*Apologie pour Gerson*, où, suivant pied-à-pied le Cardinal, il justifia sans replique & la conduite des *Venitiens* & la Doctrine de *Gerson*. Peu de tems après, il mit au jour ses *Considérations sur les Censures de Paul V.* Les Défenseurs de l'Interdit y répondirent; mais le *P. Fulgence* acheva de les confondre par un Ecrit intitulé, *Défense des Considérations sur les Censures de Paul V.*, dont tout le fond apartient à *Fra-Paolo*, selon le *P. Fulgence* lui-même. Ce grand homme eut aussi la principale part au *Traité de l'Interdit*, publié au nom des sept Théologiens de la République, & dans lequel on prouve, en 19 propositions, que cet Interdit étoit contre toutes les Loix, que les Ecclésiastiques, loin d'être obligez d'y déferer, ne pouvoient le faire innocemment, & que le Souverain en devoit absolument empêcher l'exécution.

Mais la Cour de *Rome*, voyant qu'elle perdoit beaucoup plus qu'elle ne gagnoit par la multiplication de tant d'Ecrits, s'y prit d'une autre manière. Le *P. Paul* fut cité sous peine d'excommunication à comparoître personellement, pour se justifier des excès

& des héréſies dont il étoit accuſé ? Auſſi-tôt il publia un Manifeſte adreſſé aux Inquiſiteurs, dans lequel il alleguoit les raiſons qu'il avoit pour ne pas ſe rendre à cette citation. Cependant on ne laiſſa pas de prononcer contre lui la ſentence dont on l'avoit menacé ; mais il n'en tint aucun compte, & l'Excommunié à *Rome* n'en fut que plus eſtimé à *Veniſe* & dans les Pays étrangers. Ici le *P. Le Courayer* s'arrête à expoſer les Chefs de cette fameuſe Diſpute, les principales raiſons qu'on alleguoit de part & d'autre, & la différente manière dont on s'y prenoit. Mais nous ne le ſuivrons pas dans ce détail, par la même raiſon qu'il donne pour ſe diſpenſer de s'y étendre davantage c'eſt ; que *tout cela eſt en quelque ſorte étranger à la vie de Fra-Paolo* *. Nous dirons ſeulement que, cette affaire ayant enfin été terminée par la médiation *d'Henri IV.*, la Cour de *Rome*, qui n'avoit pas fort ſujet d'être contente de tout ce qui s'étoit paſſé, chercha à s'en venger ſur ceux que le Sénat avoit employez pour la défenſe de ſon autorité & de ſes Droits. Trente-ſix Eccléſiaſtiques furent mis en priſon ſous divers prétextes & en différens tems, d'autres bannis, quelques-uns même envoyez aux Galeres, & la moindre perſécution qu'on fit aux autres, fut de les exclure pour jamais des dignitez auxquelles ils euſſent pu prétendre.

*Fra-*

* Pag. 42.

*Fra-Paolo* n'avoit garde d'être oublié, il avoit trop bien soutenu la cause dont il avoit entrepris la défense, pour qu'on lui pardonnât aisément ce qu'on regardoit comme une rebellion contre l'Eglise: Et quoiqu'il eut été compris nommément dans l'accommodement de la République on ne laissa pas de chercher à s'en défaire par des voyes de fait, n'étant pas possible de l'attaquer d'une manière juridique. Il fut averti de différens endroits qu'on en vouloit ou à sa liberté ou à sa vie; mais, comme il se reposoit avec confiance sur la foi des Traitez & sur la droiture de ses démarches, il negligea cet avertissement, ce qui donna à ses ennemis la facilité d'exécuter leur noir dessein. Revenant à son Monastere le soir du 5. d'Octobre 1607, six mois après l'accommodement, il fut attaqué par cinq Assassins, qui lui donnerent jusqu'à 15. coups de stilet & le laisserent pour mort sur la place. Cependant aucun ne se trouva mortel, & il en guérit heureusement. Les Assassins se sauverent d'abord chez le Nonce, & de-là ils se retirerent secretement dans les Terres du Pape, où ils toucherent même de l'argent, qui étoit sans doute le prix de leur assassinat. Ces circonstances formerent de si violens soupçons contre la Cour de *Rome*, que *Fra-Paolo* lui-même ne put s'empêcher de dire en riant, que cela sentoit bien le *stile Romain*. Cependant ses ennemis tacherent de dissiper ces soupçons, en se vengeant sur les Coupe-jar-

pe-jarrets qu'ils avoient employez du mauvais ſuccès de leur entrepriſe. Ils firent arrêter le Chef de ces Malheureux dans le Palais *Colonne*, & l'envoyerent priſonnier à *Civita Vecchia* où il mourut ; les autres furent ou décapitez, ou bannis, ou condamnez à une priſon perpétuelle. Mais cela n'empêcha pas qu'on ne fît encore de nouvelles tentatives pour enlever ou pour tuer le *P. Paul* ; & ce qui eſt digne de remarque, le Cardinal *Bellarmin* lui-même, malgré la diſpute qu'il avoit euë avec lui au ſujet de l'Interdit, le fit avertir de ſe tenir ſur ſes gardes. Peu de tems après l'aſſaſſinat dont nous avons parlé, on découvrit une autre intrigue encore plus odieuſe en ce qu'elle étoit conduite par des Confreres mêmes de ce Pere, qu'on avoit corrompus pour le faire poignarder la nuit dans ſa chambre, dont ils avoient entrepris d'avoir de fauſſes Clefs. Ce complot ayant été découvert par accident, échoua & fut clairement prouvé par les Lettres que l'on ſaiſit. Mais on étouffa l'affaire de peur de donner du ſcandale ; & tout l'effet que cela produit fut, d'engager le Sénat à prendre de plus grandes précautions pour la conſervation de ce grand homme, & d'obliger *Fra-Paolo* lui-même à s'interdire deſormais tout commerce avec des Inconnus, à ſe tenir mieux ſur ſes gardes, & à ſe renfermer, pour ainſi dire, dans ſon Monaſtere.

Ce fut dans cette eſpéce de priſon volontaire qu'il compoſa d'abord ſa Relation du diffé-

différend de *Paul V.* avec la République, qu'il ne publia que quelques années après, pour ne pas r'ouvrir une plaie qui étoit trop récente, & pour laiſſer aux eſprits le tems de ſe calmer. A peine l'eut-il achevée, qu'il ſe mit à travailler à ſon Hiſtoire du Concile de *Trente*, dont il y avoit déja long-tems qu'il avoit commencé à ramaſſer les matériaux. L'amitié qu'il avoit liée avec *Oliva* Secretaire du Cardinal de *Mantoue*, la libre entrée qu'il avoit eu dans les Archives de la République, & les Mémoires que ſes liaiſons avec les Etrangers lui avoient procuré, le mirent en état de compoſer une relation ſuivie de ce qui s'étoit paſſé dans ce Concile, que l'on ne connoiſſoit preſque encore que par les Decrets qui en avoient été publiez, parce que l'on avoit eu grand ſoin de tenir ſecretes les intrigues qui avoient donné le mouvement à toutes les affaires. Pluſieurs perſonnes l'ont ſoupçonné d'avoir formé le deſſein de cet Ouvrage dans la vûë de mortifier la Cour de *Rome* & de l'obliger à ſe tenir ſur la défenſive, au lieu d'attaquer les autres Puiſſances comme elle avoit fait. Mais comme ſes recherches étoient antérieures à la diſpute du Pape avec les *Venitiens*, il eſt plus naturel de croire qu'il ne s'y eſt propoſé que d'inſtruire le Public du détail de cette grande affaire. Mais quoi qu'il en ſoit, la Cour de Rome lui ſçut encore plus mauvais gré de cette Hiſtoire que de la Défenſe des droits de la République; & cet Ouvrage

ne ſervit qu'à fortifier les ſoupçons que l'on avoit déja pris de ſon penchant pour la Reformation, & de ſes préventions contre *l'Orthodoxie Romaine*, comme s'en exprime Mr. *Le Courayer*.

Le *P. Paul* compoſa encore dans ſa retraite pluſieurs autres Ouvrages, qui ne ſont pas moins dignes de lui, & qui ne firent pas moins de peine à la Cour de *Rome: Le Traité des Matieres Béneficiales*, qui dut probablement ſon origine aux recherches que lui donna occaſion de faire la conteſtation de la République avec *Paul V.*, & dont le deſſein étoit de faire voir, par quels moyens l'Egliſe avoit aquis les revenus immenſes qu'elle poſſedoit, & les abus énormes qui ſe commettoient chaque jour dans l'uſage qu'on en faiſoit: *Le Traité ſur l'Inquiſition*, où, après avoir donné une Hiſtoire abregée de ſon inſtitution & de la manière dont elle avoit été introduite à *Veniſe*, l'Auteur prouve au long que l'Inquiſition de *Veniſe* eſt entierement ſubordonnée à l'autorité du Sénat & ne releve point du Pape: Et enfin, le *Traité du Droit des Aſyles*, qui attaquoit directement les Immunitez Eccléſiaſtiques, donnant au Magiſtrat civil le pouvoir non ſeulement de juger des cas qui méritent la protection des Aſyles, mais même d'en retirer les Criminels de ſa propre autorité, ſans recourir à celle des Evêques.

Ce ſont-là les ſeuls Ouvrages que *Fra-Paolo* ait compoſé ſur des matieres Eccléſiaſtiques; & au jugement du *P. Le Courayer*,

on

on y découvre par-tout beaucoup de ſens, d'érudition & de ſageſſe. Il a ſur-tout à cœur ce dernier article; & voici comme il s'en exprime. „ L'injuſtice avec laquelle il „ avoit été traité ne le fit jamais ſoulever „ contre la Puiſſance légitime, & ſans s'at- „ taquer à l'autorité des ſupérieurs, il ſe „ contenta d'en remarquer les abus, & d'in- „ diquer les moyens de rétablir l'ordre pri- „ mitif, comme le plus naturel & le plus par- „ fait. Ce fut à ſes avis que fut dû le re- „ ſpect avec lequel le Sénat ſe défendit con- „ tre les entrepriſes de *Paul V.*; & toujours „ renfermé dans les bornes d'une défenſe „ légitime, il trouva moyen de maintenir „ les droits de ſa Patrie, ſans entreprendre „ ſur ceux de l'Egliſe. C'eſt par ce ſage „ tempérament qu'il prévint le Schiſme que „ les *Romains* étoient prêts d'exciter; & ſi *Fra-* „ *Paolo* n'eût eu plus de modération qu'ils „ n'avoient montré de prudence, *Paul V.* „ eut bien-tôt fait naître en *Italie* une re- „ volution auſſi funeſte à ſes intérets que „ celle qu'avoit produite en Allemagne la diſ- „ tribution ſcandaleuſe des Indulgences ſous „ *Leon X.* *. Il n'eſt pas ſurprenant que Mr. *Le Courayer* faſſe conſiſter ici la ſageſſe & la modération du *P. Paul*, dans les égards & les ménagemens qu'il eut pour le Pape, puiſ- qu'il conſerve le même reſpect pour le St. Siége? Sans cela, on ne voit pas bien quel grand ſujet il y auroit de loüer ce Pere des ſoins

* Pag. 47. 48.

ſoins qu'il ſe donna pour empêcher que les *Venitiens* ne rompiſſent tout-à-fait avec la Cour de *Rome*, ni quel grand mal ç'auroit été pour le Monde Chrétien qu'il fût arrivé en *Italie une revolution auſſi funeſte aux intérets* de cette Cour *que celle qui étoit arrivée* peu de tems auparavant *en Allemagne*.

Mais outre les Ecrits précédens, on a deux petits Traitez de *Fra-Paolo* ſur d'autres ſujets. L'un eſt une Continuation de l'Hiſtoire des *Uſcoques*, commencée par *Minucio Minuci* Archevêque de *Zara*; & l'autre roule ſur la manière de gouverner la République pour en aſſurer la durée. On a auſſi trouvé après ſa mort beaucoup d'autres choſes manuſcrites mais imparfaites, & qui, par cette raiſon, n'ont pu être communiquées au Public, comme entre autres un *Traité ſur la puiſſance des Princes*, diviſé en 206. Chapitres, dont il n'y avoit que les trois prémiers d'achevez. Cependant il ne paroît pas qu'à l'exception de ſon *Hiſtoire du Concile de Trente*, que *De Dominis*, ſemble même faire entendre qu'il avoit deſſein de ſupprimer, il ſe fut propoſé de publier autre choſe que ce que la conteſtation de la République de *Veniſe* avec *Rome* & les ordres de ſes ſupérieurs l'avoient obligé de mettre au jour.

C'eſt à cette conteſtation que furent dûës les liaiſons qu'il prit avec les *François*, dont il avoit adopté les principes ſur l'autorité des Papes & ſur l'indépendance des Princes à leur égard; & c'eſt le commerce de lettres qu'il

qu'il entretint avec eux, & ſur-tout avec les Reformez, qui a donné lieu à ſes Ennemis de le ſoupçonner d'avoir été lui-même Proteſtant dans le cœur. *Pallavicin* l'en accuſe ouvertement, fondé ſur quelques Extraits de ces Lettres; & Mr. *Amelot* tâche de l'en juſtifier en prétendant que ces Lettres ont été interpoſées. Mais ſuivant le *P. Le Courayer*, c'eſt-là une pure conjecture qui n'eſt appuyée d'aucune preuve: Auſſi ne croit-il pas qu'on puiſſe douter que *Fra-Paolo* n'approuvât réellement pluſieurs des Opinions Proteſtantes, & qu'il ne ſouhaitât quelque ſuccès & quelque avantage aux Reformez. „ Mais c'eſt, dit-il, en ce ſens ſeul qu'on peut „ dire qu'il étoit Proteſtant dans le cœur, & „ il ne le fut jamais en tout autre. . . . . „ Il ſouhaitoit la reformation des Papes, & „ non leur deſtruction. Il en vouloit à leurs „ abus & à leurs prétenſions, & non à leur „ place. Il étoit ennemi de la ſuperſtition, „ mais il toleroit les cérémonies . . . . . „ Il haïſſoit la perſécution, mais il haïſſoit auſſi „ le ſchiſme. Il étoit Proteſtant, ſi c'eſt l'être „ que de ne pas donner aveuglement dans „ toutes les opinions regnantes, & de con„ damner librement les abus inventez & ſou„ tenus par intérêt. Mais il étoit Catholi„ que, ſi c'eſt l'être que d'aimer ſincerement „ la pureté de l'Egliſe, que de haïr les divi„ ſions, que de maintenir l'ordre & la ſub„ ordination, & que d'être animé de zèle „ pour reformer la religion, & non pour la

„ déchirer. . . . . A l'imitation d'*E-*
„ *raſme*, de *Caſſander*, de Mr. *de Thou* & de
„ pluſieurs autres grands hommes, il étoit
„ Catholique en gros & quelquefois Proteſ-
„ tant en détail. Il obſervoit de la Reli-
„ gion Romaine tout ce qu'il en pouvoit pra-
„ tiquer ſans ſuperſtition; & dans les cho-
„ ſes dont il croyoit devoir s'abſtenir par
„ ſcrupule, il avoit un grand ſoin de ne
„ point ſcandaliſer les foibles. Enfin éga-
„ lement éloigné de tout extrême, s'il deſap-
„ prouvoit les abus des Catholiques, il con-
„ damnoit auſſi la trop grande chaleur des
„ Reformez, & diſoit naturellement à ceux
„ qui le preſſoient de ſe déclarer pour les
„ derniers, *que Dieu ne lui avoit pas donné*
„ *l'eſprit de* LUTHER " *.

Voilà l'idée que Mr. *Le Courayer* nous donne de la religion du *P. Paul.* Si on l'en croit, ce Pere étoit dans le fond bon Catholique, ami du St. Siége conſideré comme centre d'unité, ennemi du ſchiſme qu'il ne croyoit permis dans aucun cas. Seulement il condamnoit les abus qui s'étoient gliſſez dans l'Egliſe, & il en ſouhaitoit la reformation, quoiqu'en attendant il les tolerât pour ne pas ſcandaliſer les foibles & ne point innover de ſon chef. Mais quand on aura lû divers traits de ſa Vie que Mr. *Le Courayer* lui-même rapporte immédiatement enſuite, on s'en fera une toute autre idée; & je ne ſçais ſi l'on

* Pag. 49. 50.

l'on ne ſera pas tenté de croire, que le nouveau Traducteur de *Fra-Paolo* lui prête ici ſes propres ſentimens pour les appuyer de l'autorité d'un ſi grand homme. Sans renvoyer nos Lecteurs à la Piéce même, qu'ils faſſent attention aux particularitez ſuivantes que nous en avons extraites.

Bedell Evêque de *Kilmore* en *Irlande*, & auparavant Chapelain du Chevalier Wotton Ambaſſadeur d'*Angleterre* à *Veniſe*, lequel étoit *confident des diſpoſitions du* P. Paul *, nous apprend que ce Pere avoit un très grand penchant pour la Reformation, qu'il agréoit fort la *Liturgie Anglicane*, & qu'il ſe propoſoit de la prendre pour modèle en cas de rupture avec le Pape; qu'il s'abſtenoit en diſant la Meſſe de reciter les prieres qui s'adreſſent aux ſaints; que dans les Confeſſions il tâchoit de retirer les Peuples des abus & des ſuperſtitions qui avoient cours dans l'Egliſe; & enfin, qu'il auroit fort ſouhaité de quitter *Veniſe* pour paſſer en *Angleterre*, s'il avoit pû obtenir cette liberté du Sénat. Tout cela ne prouve-t-il pas que *Fra-Paolo* étoit Proteſtant dans le cœur? Et où eſt l'homme aſſez crédule pour s'imaginer que, ſi dans ces diſpoſitions il fut effectivement venu en Angleterre, il auroit mieux aimé aller à la Meſſe dans les Chapelles Papiſtes que de fréquenter les Egliſes Anglicanes?

Mais voici d'autres preuves du Proteſtantiſme

* Ibid. pag. 50.

tiſme de ce grand homme, que la bonne foi de Mr. *Le Courayer* ne lui a pas permis de diſſimuler. *On voit*, dit-il *, *par pluſieurs de ſes Lettres, qu'il ſouhaitoit extrêmement le progrès de la Reformation.* Et entre les traits qu'il en rapporte, ceux-ci nous ont paru les plus remarquables. *Je ſerai ravi d'apprendre que les affaires des Reformez ſe raccommodent, parce que c'eſt ce qu'il y a* DE BON DANS LE MONDE †. *La conſervation de Sully me plait, à cauſe du ſupport qu'en peuvent recevoir les Reformez. Il faut que les Huguenots ſe faſſent reſpecter, & ils feront bien de ne ſe point laſſer de demander, d'autant plus que tout ce qu'ils obtiendront* SERA POUR LE SERVICE DE DIEU ET L'UTILITE' DU ROI ‡. *Je ſerois bien aiſe de ſçavoir ſi la Reine favoriſe Condé, & s'il y a quelque eſpérance que les Réformez obtiennent de meilleures conditions pour les affaires de Religion, parce* QUE C'EST CE QUE JE SOUHAITE DAVANTAGE, PERSUADE' QUE CELA SERVIROIT A FAIRE ENTRER L'EVANGILE EN ITALIE §. *S'il y a guerre en Italie, tout ira bien pour la Religion, & c'eſt ce que Rome craint; l'Inquiſition ceſſera &* L'EVANGILE AURA COURS **. „ En un mot, ajoute Mr. *Le Courayer* ††, le „ *P. Paul* regardoit la Reformation comme

„ le

* Ibid. † Lett du 6 Decembre 1611.
‡ Lett. du 21. Decembre 1610. § Lett. du 13. Avril 1611. ** Lett. du 27. Avril 1610.
†† Pag. 51.

„ le seul moyen d'abaisser *Rome*, & l'abaisse-
„ ment de *Rome* comme l'unique voie de
„ faire refleurir la pureté de la Religion.
„ *Il n'y a rien de plus essentiel*, disoit-il *,
„ *que de ruiner le credit des Jésuites; en les rui-*
„ *nant on ruine Rome*, ET SI ROME EST
„ PERDUE, LA RELIGION SE REFOR-
„ MERA D'ELLE-MEME. Par *Rome* il entendoit sans doute la Cour de Rome, le Pape & ses Ministres. En effet, depouillez le Pape de sa prétenduë Primauté, de son autorité arbitraire, mettez-le de niveau avec tous les autres Evêques, il n'y aura plus de Chef visible de l'Eglise, plus de centre d'Unité. Cette chimère papale s'évanouïra; & *Rome perduë, la Religion se reformera d'elle-même.*

Tous ces traits que nous venons de rapporter découvrent si bien le cœur Protestant de *Fra-Paolo*, que Mr. *Le Courayer* ne peut s'empêcher de convenir qu'*ils marquent un grand penchant pour les Reformez* †. Il auroit dû dire pour la doctrine des Reformez ou pour la Reformation; mais c'est-là un de ces adoucissemens qu'il glisse, de tems en tems, dans son narré, pour favoriser son système. Cependant, s'il eut eu dessein de fournir des armes contre lui-même, il ne pouvoit mieux s'y prendre: car, à toutes les preuves que nous avons déja alleguées,

* Lett. du 5 Juill. 1611. † Pag. 51.

guées, il ajoute quelques particularitez touchant le *P. Fulgence*, *qu'on ſçait*, dit-il, *avoir été dans les mêmes ſentimens que Fra-Paolo*; leſquelles achevent de mettre le Proteſtantiſme de ce dernier au-deſſus de toute exception. Nous n'en rapporterons que celle-ci. * Un Docteur *Dunconb* qui, chargé de la conduite de quelques Seigneurs Anglois, ſe trouvoit *à Veniſe*, y étant tombé malade, & paroiſſant tout-à-fait abattu, le *P. Fulgence*, qui le connoiſſoit, lui demanda la cauſe de ſon accablement, & lui offrit ſes ſervices. Le Docteur répondit, qu'il avoit toujours ardemment ſouhaité de mourir dans un lieu où il pût recevoir le Sacrement ſelon l'uſage de l'Egliſe Anglicane, que malheureuſement il ſe trouvoit privé de cet avantage, & que cela l'affligeoit beaucoup. Mais le *P. Fulgence* le conſola bien-tôt en lui diſant qu'il avoit le Livre des *Prieres communes* en *Italien*, & que s'il le ſouhaitoit, il viendroit avec quelques-uns de ſes Confreres lui adminiſtrer la Communion ſous les deux eſpèces, à la manière Anglicane; d'autant plus *qu'il y avoit encore dans ſon Monaſtere ſept ou huit des diſciples du P. Paul, qui s'aſſembloient de tems en tems pour recevoir ainſi le Sacrement.* C'eſt ce que le Docteur *Dunconb* lui-même, qui ne mourut pas de cette maladie, rapporta à Mylord *Hatton*, à ſon retour en *Angleterre*, & ce que l'Evêque *Atterbury*, qui ne ſçauroit être

* Pag. 51.

être ſuſpect dans un fait de cette nature, a atteſté avoir appris de la bouche du Capitaine *Hatton*, qui l'avoit entendu dire pluſieurs fois à Mylord *Hatton* ſon pere. Voilà donc une petite Egliſe, qui s'étoit ſans doute formée ſous les auſpices & par les ſoins du *P. Paul*, où l'on célébroit la Sainte Cène ſelon l'uſage de l'Egliſe Anglicane, & qui ſubſiſtoit encore en partie après la mort de ce grand homme: Et ne faut-il pas s'aveugler, pour nier ou pour douter un ſeul moment qu'il fût dans les mêmes idées que les Reformez ſur les points qui les diviſent de l'Egliſe Romaine?

Cependant Mr. *Le Courayer* voudroit bien nous faire croire le contraire, & il ne neglige rien pour faire prendre le change à ſes Lecteurs. Car outre ce que nous en avons déja rapporté, voici comme il s'exprime à la ſuite des particularitez qu'on vient de voir; „ Mais ces traits & pluſieurs „ autres, qui nous montrent les diſpoſitions „ favorables de *Fra-Paolo* à l'égard des Pro„ teſtans, & ſon penchant pour pluſieurs de „ leurs ſentimens, ne prouvent pas qu'il „ fut *Catholique par hypocriſie*, mais ſimple„ ment qu'il approuvoit ce qu'il croyoit „ bon & véritable dans les autres Commu„ nions. " Si *Fra-Paolo n'étoit pas Catholique par hypocriſie*, il l'étoit donc ſincerement; & pour accorder cette Catholicité ſincere avec ce qu'on a lû ci-deſſus & qui ſemble y être diametralement oppoſé, Mr. *Le Courayer*

ajoute, „ Il n'étoit, ni de ces Théologiens „ rigides qui, faiſant conſiſter l'Orthodoxie „ dans une ſoumiſſion aveugle à toutes les „ opinions de leur parti, damnent impitoya- „ blement tous ceux qui s'en écartent dans „ les moindres points ou dans les moin- „ dres pratiques, ni de ces Proteſtans zélez „ qui croyent que la tolérance d'un abus ou „ d'une erreur eſt un peché irremiſſible, „ & qu'on doit ſe ſéparer de toute Com- „ munion dès qu'on y connoît quelque choſe „ de repréhenſible. Ces deux extrêmitez „ lui paroiſſoient également vicieuſes, & il „ crut que le parti le plus ſage étoit, de „ les éviter l'une & l'autre. D'un côté, il „ condamnoit une multiplication indiſcrete „ de nouvelles déciſions, & de l'autre, le „ zèle outré qui préferoit un Schiſme à la „ tolérance de quelques abus & de quelques „ erreurs ". *

Ce fut donc par la crainte du Schiſme & par un eſprit de tolérance pour les abus & les erreurs de l'Egliſe Romaine, que *Fra-Paolo* demeura toujours attaché à cette Egliſe; & c'eſt apparemment dans ce ſens que Mr. *Le Courayer* veut qu'il ait été *Catholique ſincere*. Cependant le contraire paroît, & par ſes Ecrits, & par toute ſa conduite. Un homme qui ſe déclare auſſi hautement qu'il l'a fait dans preſque tous ſes Ouvrages contre les Uſurpations du Pape & du Clergé, contre les

* Pag. 51.

les superstitions qui s'étoient glissées dans le Culte public, & contre les dogmes erronez dont on exigeoit la créance, & qui, dans les Confessions, tâche d'ouvrir les yeux du peuple sur tous ces abus, doit-il être censé les tolérer, & les tolérer par principe, par scrupule de conscience? Pour ce qui est de la crainte du Schisme, on peut assurer hardiment que ce n'est pas ce qui l'a retenu dans le sein de l'Eglise Romaine. Se seroit-il *proposé de prendre pour modèle la Liturgie Anglicane en cas de rupture avec le Pape*, auroit-il si *fort souhaité de passer en Angleterre*, c'est-à-dire en pays Protestant, sur-tout auroit-il voulu faire des assemblées secretes pour célébrer la Sainte Cène à la manière Anglicane, s'il eut été animé d'une pareille crainte? Toutes ses démarches font foi que l'idée d'une séparation d'avec *Rome* n'avoit rien pour lui de si terrible, ou plutôt qu'il ne tint pas à lui d'en procurer une. Mr. *Le Courayer* lui-même nous a déja fourni divers traits qui l'insinuent assez clairement; mais en voici une preuve décisive, tirée des Mémoires de *Wellwood*. Cet Auteur voulant faire connoître le caractère de *Jaques I.*, & citant entre autres choses l'imprudence qu'il commit dans le différend des *Venitiens* avec le Pape, dit; *On s'attendoit à une séparation totale, non seulement de la Cour de Rome, mais aussi de l'Eglise Romaine. Le sçavant Pere Paul & les sept Théologiens de l'Etat pousserent cette affaire avec beaucoup de zèle, & la conduisirent*

*avec autant de prudence..... Le P. Paul & les autres Théologiens sollicitèrent instamment* l'Ambassadeur *de remettre dès la prémiére Audience* le Livre du Roi Jaques, *& l'assurerent même que cela produiroit un bon effet* *. Mr. *Le Courayer* ne s'est pas souvenu de ce que dit ici *Wellwood*, ou n'a pas jugé à propos de le rapporter, sans doute parce qu'il détruit ce qu'il avoit avancé auparavant des grands égards de *Fra-Paolo* pour le St. Siége, & des soins qu'il se donna pour empêcher les *Venitiens* d'en venir à une rupture †. Cependant il dit quelque chose de fort approchant d'après *Bedell*, qui assure que le *P. Paul sçut très mauvais gré à l'Ambassadeur* d'Angleterre *d'avoir differé de présenter au Sénat l'*ADMONITION *du Roi Jaques I. après la reconciliation de la République avec Rome* ‡. Quoi qu'il en soit, si *Fra-Paolo* eut sincerement souhaité *une séparation totale de l'Eglise Romaine*, il n'auroit pas pu agir autrement qu'il ne fit? Et après cela peut-on dire que l'horreur du Schisme fut chez lui un principe dominant qui prouve sa Catholicité?

C'est donc en vain que Mr. *Le Courayer* cherche à le justifier de dissimulation & d'hypocrisie, & que dans cette vûë il allegue, entre autres choses, la tranquillité avec

* *Wellwood Memoirs*, &c. p. 29. & suivant.
† Pag. 47, 48. ‡ Pag. 50.

avec laquelle il mourut, comme une preuve de la pureté de ſes intentions & de ſa ſincerité. *S'il eut été*, dit-il *, *coupable d'hypocriſie, comme ſes Ennemis l'en accuſent, les approches de la mort euſſent fait tomber le maſque, & l'on eut vû un homme inquiet, agité & noyé dans la frayeur & le deſeſpoir.* Outre que cette réflexion eſt fondée ſur un principe faux, & que l'expérience dément tous les jours, le *P. Paul* n'a pas beſoin d'apologie. Quiconque ſera bien inſtruit de ſes vrais ſentimens en matiere de religion, & de tout ce qu'il fit pour la verité, ne l'accuſera jamais de diſſimulation & d'hypocriſie. S'il n'en fit pas davantage, il faut l'attribuer aux circonſtances où il ſe trouvoit. C'étoit un homme public qui ne pouvoit ſortir de *Veniſe* ſans la permiſſion du Sénat, ce qu'il n'eut pas manqué ſans doute de faire s'il en eut eu la liberté, comme il paroît par l'expoſé même de Mr. *Le Courayer*. D'ailleurs, peut-être ſe croyoit-il, en qualité de Théologien & de Conſulteur de la République, attaché au Sénat par un principe d'honneur & de conſcience. Peut-être auſſi n'étoit-il retenu que par ſa timidité naturelle, qui ne lui permettoit pas de s'expoſer à de nouveaux périls ou de s'ériger ouvertement en Reformateur. Et c'eſt probablement ce qu'il reconnoiſſoit lui-même quand il diſoit, que *Dieu ne lui avoit pas donné l'eſprit*

* Pag. 51.

*prit de* LUTHER, c'eſt-à-dire ſa fermeté, ſon courage, ſa réſolution, & non comme voudroit l'inſinuer Mr. *Le Courayer*, l'eſprit de ſchiſme & de revolte.

En 1622. *Fra-Paolo* fut attaqué d'une fluxion accompagnée de fiévre qu'il negligea d'abord, faute d'en prévoir les conſéquences; mais il connut bien-tôt à la diminution de ſes forces qu'il approchoit de ſa fin. Il alla toujours en affoibliſſant juſqu'au commencement de l'année ſuivante. „ Le „ Dimanche 8 de Janvier il ne laiſſa pas, tout „ accablé qu'il étoit, de ſe lever, pour célé„ brer la Meſſe [de la manière ſans doute „ qu'il avoit accoutumé de le faire, com„ me on l'a vû auparavant] enſuite de la„ quelle il s'en alla, comme à ſon ordinaire, „ prendre ſon repas avec les autres; mais „ c'étoient les derniers efforts d'une nature „ preſque éteinte, & qui ſe roidiſſoit contre „ la force du mal. Après avoir été ſurpris „ le Lundi d'une foibleſſe qui fit craindre „ pour ſa vie, il ſe prépara le Jeudi à ſon „ dernier moment par la demande du St. „ Viatique qu'il reçut avec des ſentimens „ de foi, de pieté & de reſignation, qui „ firent admirer ſa religion, & tirerent des „ larmes des yeux de tous les Spectateurs..... „ Le Samedi, qui fut le jour de ſa mort, il „ ſe fit relire comme les jours précedens la „ paſſion de *Jeſus-Chriſt* ſelon *St. Jean*, parla „ de ſes miſeres & de la confiance qu'il „ avoit dans le ſang de *Jeſus-Chriſt*, dont il releva

„ releva les miſericordes..... Lorſ-
„ qu'il eut appris du Medecin qu'il ne paſ-
„ ſeroit pas la nuit, *Dieu ſoit loué*, dit-il,
„ *j'agrée tout ce qui lui plait.* Puis, après
„ avoir pris quelque partie de ce qui lui
„ avoit été ordonné, *Allez-vous-en*, dit-il
„ au *P. Fulgence*, *ne reſtez plus à me voir dans*
„ *cet état. Allez vous repoſer, tandis que je*
„ *m'en retournerai à Dieu de qui nous ſommes*
„ *tous venus.* Au lieu de lui obéïr, le *P.*
„ *Fulgence* fit avertir la Communauté, qui ſe
„ rendit auprès du Mourant pour faire les
„ prieres ordinaires qu'il ne put accompagner
„ qu'en eſprit, n'ayant plus parlé que pour
„ dire ces paroles, *Eſto perpetua*, ſoyez
„ éternelle; ce que l'on interpreta d'une
„ priere qu'il fit pour la conſervation de la
„ République. Alors les bras en croix &
„ les yeux attachez ſur ſon Crucifix, il
„ rendit l'ame à ſon Créateur..... dans
„ la LXXI. année de ſon âge"*.

Mr. *Le Courayer* fait enſuite un magnifique éloge de ce grand homme, inſiſtant toujours ſur ſa modération & ſur ſon éloignement de toute revolte à l'égard de ſes ſupérieurs ſpirituels, comme ſur les qualitez les plus eſtimables. Cependant quand il vient à ſes Ecrits, il n'en diſſimule point les défauts. Il avouë qu'on „ n'y trouve pas
„ cette pureté d'élocution ou cette élegance
„ de ſtile qui fait rechercher un Livre par
„ le

* Pag. 53. & 54.

„ le ſeul plaiſir qu'il y a de le lire. Mais en „ recompenſe on y voit un art, un ordre, „ un choix, une préciſion, & une érudi- „ tion placée ſi à propos, qu'on ne peut „ preſque ſe défendre de penſer comme „ l'Auteur." Il reconnoît qu'il y a des fautes; „ mais, dit-il, elles ſont legeres en „ comparaiſon de perfections. S'il lui (*Fra- „ Paolo*) arrive quelquefois, ou de s'écarter „ de la verité en quelque point, ou de ju- „ ger trop peu favorablement des actions „ ou des intentions des autres, ce ſont de „ ces imperfections qu'on ne ſçauroit attri- „ buer qu'à la foibleſſe naturelle de l'homme, „ & qui ne diminuent que peu le prix des „ Ouvrages, lorſque ces défauts ſont cou- „ verts par des beautez auſſi eſſentielles que „ celles qui regnent dans les ſiens "*.

Non content de le peindre du côté de l'eſprit & du cœur, Mr. *Le Courayer* fait en peu de mots ſon portrait pour le corps. Le *P. Paul*, dit-il †, étoit d'une taille médiocre. Il avoit la tête ronde & bien figurée, mais groſſe par rapport au reſte du corps, un front large & coupé dans le milieu par une veine groſſe d'un doigt, de beaux ſourcils, les yeux grands, noirs & vifs, le nez plus gros que long, & marqué proche la joüe droite d'une cicatrice qui lui reſta du coup de ſtilet qu'il avoit reçu en 1607. la barbe peu épaiſſe, une couleur blanche mêlée de rouge,

* Pag. 55. † Pag. 55. & 56.

rouge, & le corps maigre, mais du reſte capable d'une grande fatigue. On lui fit des funerailles diſtinguées, autant par la magnificence publique, que par le concours des Nobles & de toute ſorte de perſonnes ; & les regrets univerſels qui l'accompagnerent au Tombeau, firent bien mieux ſon éloge que les Panégyriques flatteurs & mercénaires conſacrez à la mémoire des Grands. Le Sénat ne voulut pas laiſſer à d'autres l'honneur de lui élever un Monument ; & le Monaſtere des *Servites* fut obligé de faire ceder ſa reconnoiſſance à celle du Souverain. *Jean Antoine Venerio*, Patrice Venitien, compoſa l'Epitaphe qu'on mit ſur ſon Tombeau, & que Mr. *Le Courayer* donne ici tout au long.

*Nous renvoyons à une autre fois ce qui nous reſte à dire ſur cette nouvelle Traduction de* l'Hiſtoire du Concile de Trente *de* Fra-Paolo.

## ARTICLE VII.

The Method of Fluxions, and Infinite Series, with its Application to the Geometry of Curve-lines. By the Inventor Sir Iſaac Newton Knt. late Preſident of the Royal Society : Tranſlated from the Authors Latin Original, not yet made publick. To which is ſubjoyn'd a Perpetual Comment

ment upon the whole Work, consisting of Annotations, Illustrations, and Supplements, in order to make this Treatise a compleat Institution for the use of Learners. by J. Colson. M. A. and F. R. S. C'est-à-dire: *La Méthode des Fluxions & des Suites infinies, avec l'application de cette Méthode à la Géometrie des Lignes Courbes, par l'Inventeur, le feu Chevalier Isaac* NEWTON, *Président de la Societé Royale. Traduit sur un Manuscrit copié sur l'original Latin, qui n'a pas encore été publié. On y a ajouté un Commentaire perpétuel sur tout l'Ouvrage, contenant des Remarques, des Eclaircissemens, & des Supplémens, pour l'usage de ceux qui veulent apprendre cette Science. Par* J. Colson. *Maitre ès Arts & Membre de la* Societé Royale. in 4. Londres 1736. de l'Imprimerie de Woodfall, & se vend chez Jean Nourse, proche *Temple-barr.*

CEt excellent Ouvrage que les Mathématiciens ont attendu depuis long-tems vient enfin d'être publié: il paroît digne du génie de son Auteur, & répond à la beauté de ses autres Ouvrages. Ce que nous en dirons est tiré principalement de la Préface du Traducteur.

Mr. *Newton* commence cet Ouvrage par la Mé-

Méthode des Suites infinies ; où il nous donne une nouvelle espece d'Arithmétique, (nouvelle au moins dans le tems qu'il écrivoit ceci) ou plutôt il pousse l'Arithmétique ancienne beaucoup plus loin, car il étend les Notations reçûës, & les rend entierement universelles, & fait voir que comme l'Arithmétique commune des nombres entiers a reçû un grand accroissement par l'introduction des Fractions Decimales, de même l'Algebre commune, ou l'Analyse entant qu'Arithmétique universelle, deviendra beaucoup plus générale par la Doctrine des Suites infinies, par laquelle la même Analogie est toujours poussée plus loin, & approche de plus en plus de la perfection.

Il montre ensuite comment les Expressions Algebraïques compliquées peuvent être reduites à des Suites, qui approchent de plus en plus des valeurs réelles de ces quantitez complexes, ou de leurs racines, & dont, par consequent, on peut se servir à la place de ces quantitez, ou de ces racines ; soit que ces quantitez soient des Fractions qui ayent des dénominateurs multinomes, qu'il faut, à cause de cela, reduire en termes simples par une Division perpétuelle, soit que ce soient des racines de simples puissances, ou d'Equations affectées que l'on est obligé de résoudre par une Extraction perpétuelle.

Cette Doctrine des Suites infinies, n'est que par voye de préparation à la Doctrine des Fluxions, à laquelle elle est subordonnée.

Mr. Newton explique enſuite cette Doctrine des Fluxions. Le grand Principe ſur lequel elle eſt fondée, eſt tiré de la Mécanique Théoretique ; le voici : Comme les quantitez Mathématiques, & en particulier l'étenduë, peuvent être conçûës comme étant produites par un mouvement local continué, & que toutes quantitez quelconques peuvent être conçûës du moins par Analogie, comme étant produites de la même manière, il faut néceſſairement que pendant le tems de leurs productions il y ait des vîteſſes comparatives d'accroiſſement & de decroiſſement, dont les rapports ſont fixes & déterminables, & qu'on peut, par conſequent, propoſer comme des Problêmes à réſoudre : l'Auteur appelle les quantitez ainſi produites, les quantitez fluentes, ou les Fluentes, & les vîteſſes comparatives, les Fluxions.

Il réſout ce Problême par un autre Principe qui n'eſt pas moins évident, ſçavoir qu'on peut ſuppoſer la quantité diviſible à l'infini, ou qu'elle peut (du moins dans la penſée) diminuer continuellement, juſqu'à ce qu'enfin, avant que de s'évanoüir entierement, elle arrive à des quantitez qu'on peut appeller quantitez évanoüiſſantes, ou qui ſont infiniment petites, & plus petites, qu'aucune quantité aſſignable. Ces deux Principes ſont le fondement de toute la Méthode.

Après avoir expliqué ces Principes, Mr. Newton nous donne la Méthode des Fluxions, en douze Problêmes, dont les deux pré-

prémiers ſont fondamentaux, & les autres ajoutez pour ſervir d'Exemples ou d'application à la Géometrie des lignes courbes. Dans le prémier Problême, qui eſt; *les Fluentes étant données, trouver les Fluxions*; il enſeigne la Méthode directe des Fluxions d'une manière fort générale, & fait voir comment on peut trouver les diverſes Equations fluxionelles par une Equation Algebraïque quelconque: il montre auſſi comment l'Equation donnée peut comprendre pluſieurs quantitez variables ou Fluentes, & que par ce moyen l'on peut trouver l'Equation fluxionelle, non obſtant aucune quantité ſourde qui puiſſe s'y rencontrer, ou même aucune autre quantité irreductible, & qui eſt Géometriquement irrationelle; tout cela eſt derivé des proprietez des momens, ou des accroiſſemens infiniment petits, mais contemporains des quantitez fluentes & ſe démontre par là.

Le ſecond Problême fondamental contient la Propoſition inverſe du prémier, qui eſt; *les Fluxions étant données, trouver les Fluentes.* Ce Problême comprend la Méthode inverſe des Fluxions, & l'Auteur en donne la ſolution principalement à l'aide de la Méthode des Suites infinies. Il fait voir d'abord comment d'une Equation fluxionelle donnée on peut remonter à l'Equation Algebraïque finie qui lui eſt correſpondente, lorſque cela ſe peut faire; & ſi cela eſt impraticable, il trouve du moins la racine de cette Equa-

tion par des Suites infinies convergentes.

Dans les autres Problêmes l'application à la Géometrie renferme des ſpeculations générales & fort curieuſes ſur les lignes courbes. Il détermine, par exemple, les *maxima* & *minima* des quantitez dans tous les cas; il montre la Méthode de tirer des Tangentes aux Courbes ſoit Géometriques, ſoit Mécaniques; il fait voir comment on peut trouver le centre de Courbure d'aucune Courbe, ce qu'il illuſtre par pluſieurs Exemples curieux; il examine enſuite un autre Problême fort ſubtil, & tout-à-fait nouveau touchant les Courbes, ſçavoir comment on peut déterminer la qualité de la Courbure d'aucune Courbe, ou comment ſa Courbure varie par rapport à l'uniformité ou variation qui arrive dans toutes les parties de la Courbe.

L'Auteur s'applique encore à conſiderer les aires des Courbes, & fait voir comment on peut trouver autant de Courbes carrables qu'on voudra; il montre auſſi comment on peut trouver aucun nombre de Courbes dont les aires puiſſent être comparées avec celles du Cercle, de l'Hyperbole, ou d'aucune autre Courbe qu'on voudra aſſigner, ce qu'il étend aux Courbes Mécaniques auſſi-bien qu'aux Courbes Géometriques; il détermine enſuite l'aire en général d'aucune Courbe qu'on puiſſe propoſer, & cela principalement à l'aide des Suites infinies, & il donne pluſieurs regles fort utiles pour déterminer les limites de ces aires. En paſſant il

carre

carre le Cercle & l'Hyperbole, & fait ſervir leur quadrature à la conſtruction d'un Canon de Logarithmes : il donne ſur-tout des Tables fort utiles & fort générales des Quadratures, pour trouver d'abord les aires de quelques Courbes, & pour les comparer avec les aires des Sections Coniques. Ces Tables ſont les mêmes que celles qu'il a publiées dans ſon Traité des Quadratures. Il montre d'une manière fort étendue l'uſage de ces Tables & leur application, & en tire pluſieurs Conſtructions Géometriques fort curieuſes, avec leurs démonſtrations.

Enfin Mr. Newton donne la Méthode de rectifier les Courbes, & montre comment on peut trouver autant de Courbes qu'on voudra qui ſoient rectifiables, ou qui, par rapport à leur longueur, puiſſent être comparées avec une Courbe quelconque donnée; & il conclut en général par la rectification d'une Courbe quelconque, par le moyen de ſes Tables de Quadratures, quand cela peut ſe faire, ſi non, par les Suites infinies.

Voilà en général ce que cet Ouvrage contient. Le Traducteur, qui nous a fourni lui-même cet Extrait, a fait un ample Commentaire ſur tout l'Ouvrage qu'on imprime actuellement, & qui ſera publié en peu de tems. Il promet de nous en fournir auſſi un Extrait.

## ARTICLE VIII.

*Explanatory* NOTES *and* REMARKS *on* MILTON's *Paradiſe loſt :* C'eſt-à-dire, REMARQUES *ſur le* Paradis perdu *de* MILTON ; par Meſſieurs RICHARDSON *Pere & Fils :* Avec *la* VIE *du Poëte*, & un DISCOURS *ſur le Poëme*, par Mr. *Richardſon* le Pere.

### SECOND EXTRAIT.

NOus avons parlé de la *Nouvelle* VIE *de* MILTON : il faut rendre compte à préſent du DISCOURS *ſur le* PARADIS PERDU. On y trouve d'abord l'HISTOIRE de ce Poëme ; mais une hiſtoire qui vaut un Eloge, parce qu'elle eſt pleine de circonſtances qui font concevoir, qu'il eſt preſque impoſſible que cet Ouvrage de Milton ne ſoit ce qu'il eſt, c'eſt-à-dire un Chef-d'œuvre : Tellement qu'on peut regarder l'*Hiſtoire* du Paradis perdu comme une confirmation anticipée de l'*Eloge* dans les formes qui vient après : Au moins ſommes-nous perſuadez que, ſi nous enviſageons de la ſorte ce morceau d'hiſtoire littéraire, nous ne ſerons pas deſavouez par l'Hiſtorien.

QUAND ON COMBINE avec les difficultez générales de l'*Epopée*, celles d'un ſujet

ſujet auſſi ſtérile en apparence que la chûte d'Adam, & qui cependant laiſſe entrevoir des Scenes, des Actions, des Perſonages, des Objets, en un mot, ſi peu communs, ſi ſublimes, ſi merveilleux; on ſent bien-tôt que le deſſein de traiter un pareil ſujet dans un Poëme Epique, eſt une des plus hautes entrepriſes de l'Eſprit humain; une de ces entrepriſes dont on ne ſçauroit raiſonnablement attendre la réuſſite, que d'un concours extraordinaire des cauſes qui produiſent le Beau & le Bon. Un téméraire accès d'orgueil poëtique, un fol *amour de rimer*, un vil amour de l'argent, peuvent ſuffire à un Poëte pour lui faire entreprendre de grandes choſes: Mais pour les achever heureuſement, il faut d'autres motifs & d'autres ſecours. *Horace* diroit qu'il faut avoir l'ame grande, & travailler pour la gloire:

*Grajis ingenium, Grajis dedit ore rotundo*
*Muſa loqui*, præter laudem nullius avaris; *&c.*

Qu'il faut de grands talens, proportionnez à la grandeur du projet:

*Sumite materiam veſtris qui ſcribitis æquam*
*Viribus, & verſate diu quid ferre recuſent*
*Quid valeant humeri*; *&c.*

Qu'il faut du tems, de la préparation, & un travail opiniâtre:

. . . . . *Limæ labor & mora.* . . .
. . . . . *Carmen reprehendite quod non*
*Multa dies & multa litura coercuit, atque*
*Perfectum decies non caſtigavit ad unguem.*

Or l'hiſtoire du Paradis perdu ſemble avoir été faite exprès pour montrer, qu'à tous ces égards Horace auroit pu propoſer Milton comme un modèle.

On y voit d'abord que Milton travailla pour la gloire, & pour quelque choſe encore de plus beau. Non ſeulement *une voix ſecrete* * lui avoit inſpiré de bonne-heure le deſſein de compoſer pour la Poſtérité quelque ouvrage conſidérable, qui fût tel *qu'elle n'aimât pas à le laiſſer périr*: il vouloit de plus par cet Ouvrage enrichir ſa Langue, faire honneur à ſa Nation, & lui être utile. Ce furent ces généreux ſentimens, & non la difficulté de s'élever au prémier rang parmi les Poëtes Latins, qui lui firent prendre la réſolution d'exécuter ſon Chef-d'œuvre dans la Langue de ſes Compatriotes. Ces ſentimens eurent même en lui ce degré de nobleſſe que reçoivent les beaux ſentimens lorſqu'ils ſont ſanctifiez & animez par ceux de la Religion & du Chriſtianiſme. L'avantage que la qualité de Chrétien lui donnoit ſur les Ecrivains de l'ancienne Rome, ſur les Grecs, ſur

* *An inward prompting*: c'eſt l'expreſſion de Milton lui-même.

ſur les Hébreux eux-mêmes, il le ſentoit avec vivacité, il le mettoit ouvertement au nombre des moyens qu'il avoit de réuſſir dans ſon deſſein, & n'oublioit pas les ſecours du Saint Eſprit, dont il regardoit l'aſſiſtance particuliere comme une grace, qu'à titre de Poëte Chrétien il pouvoit & devoit obtenir par des prieres ferventes & aſſidues. Si la Poëſie fut jamais un don & un bienfait du Ciel, c'eſt dans l'idée que Milton s'en faiſoit, & vouloit que l'on s'en fît. Il s'exprimoit là-deſſus en termes ſi forts, ſi vifs, & ſi abondans, qu'on ne peut pas douter qu'il ne parlât encore plus par ſentiment que par réflexion.

A l'égard de ſes talens & de ſa capacité, il paroît que dès l'an 1639. les illuſtres Amis qu'il avoit faits en Italie, en jugeoient ſi favorablement, que ce furent leurs exhortations qui, de concert avec la *voix ſecrete* dont nous avons parlé, le déterminerent à former la grande entrepriſe dont le Paradis perdu fut enfin le réſultat. L'exécution de l'entrepriſe fut ſuſpendue ou interrompue, comme on ſçait *, par divers Ouvrages en proſe ſur des matieres de Théologie, de Politique, &c. Mais ces Ouvrages fourniſſent eux-mêmes plus d'un préjugé en faveur de ſon projet poëtique. Ce ſont des Ouvrages qui furent preſque tous occaſionnez par le cours des

* Voyez l'Extrait que nous avons donné de la Vie de Milton: page 69. & 73.

des affaires : Il aqueroit en les compoſant cette maturité d'eſprit qui dépend de l'Expérience, & ſans laquelle il eſt ſi difficile que les productions du génie même le plus heureux n'ayent quelque choſe de foible ou d'informe ; particulierement lorſqu'il s'agit de la production d'un long Poëme Epique, où il faut être, de même que dans le Drame, autant Orateur que Poëte, & où il faut que l'Eloquence paroiſſe ſous tant de formes différentes, toutes bien caractériſées. Ce ſont des Ouvrages encore qui demandoient un Ecrivain verſé dans la Théologie, dans la Philoſophie, dans l'Hiſtoire, dans la Critique : il ne pouvoit les porter au point de perfection où ils ſont, ſans former, par cela même, ce riche fonds de connoiſſances dont il dit quelque part, qu'il avoit réſolu de ſe munir à force d'étude & de travail, & dont il avoit ſur-tout beſoin pour bien traiter un ſujet, où la Religion devoit être auſſi directement intéreſſée qu'elle l'eſt dans le Paradis perdu. Ce ſont des Ouvrages, enfin, où l'on remarque ſenſiblement cette abondance, cette rapidité & cette nouveauté d'expreſſion, cette vigueur & cette netteté de ſtile, cet eſſor de génie, cette force de penſée, ce feu d'imagination, & cette chaleur de ſentiment, qui diſtinguent le grand Orateur & le grand Poëte. Auſſi ſa manière d'écrire devint-elle bien-tôt ſi reconnoiſſable qu'on ne pouvoit gueres y prendre le change. Son Traité du Divorce parut

ſans

ſans nom d'Auteur; il vouloit alors demeurer Anonyme, il avoit ſes raiſons pour ne ſe pas nommer: mais le Public le nomma. Preſque tous ſes Lecteurs dirent d'abord, *c'eſt Milton.* Ajoutez qu'au milieu de toutes ces occupations étrangeres en apparence à ſon projet d'un grand Poëme, il ne perdoit point ſon projet de vûë: il faiſoit naître les occaſions d'en parler à ſes Lecteurs: il en parloit toujours comme de ſon projet favori: il s'engageoit publiquement à l'exécuter un jour: il attendoit ſeulement un tems plus tranquille: et il ne l'attendit pas, apparemment, ſans l'anticiper avec ſon activité naturelle, ſoit dans les intervalles de liberté que les affaires peuvent admettre, ſoit dans ces momens encore plus précieux, où un homme entraîné par ſon génie ſe derobe, ſans ſçavoir comment, à l'Ouvrage qui preſſe, en faveur de celui qui plaît. On entrevoit même aſſez clairement dans une des Lettres de Milton, que dès l'an 1654. il ſe diſpoſoit à mettre tout de bon la main à l'œuvre.

Si le tems qu'il déſiroit n'étoit pas arrivé alors, il arriva au plus tard en 1661, après le rétabliſſement de Charles II. Il eſt vrai que ce rétabliſſement ne fut pas pour Milton, comme il le fut pour tant d'autres, le retour des Jeux & des Plaiſirs *: mais ce fut au moins pour lui le retour du loiſir dont il

* Voyez l'Extrait de ſa Vie; *pages* 84. 94.

il avoit beſoin comme Poëte. Il en profita : & cela ſans doute avec ardeur, mais avec une ardeur exempte de précipitation. Monſieur Richardſon appelle quelque part le Paradis perdu une merveilleuſe *Saillie* de la Nature humaine : cela ne doit s'entendre que de la vigoureuſe Vivacité dont la Nature humaine s'y montre capable, car du reſte ce ne fut rien moins qu'un *Impromptu*. L'Origine du deſſein de Milton, comme on l'a vû, eſt antérieure à l'an 1640 : & ce n'eſt pas tout. Délicat ſur le choix de ſon ſujet, il en avoit eu plus d'un en vûë : il ne s'étoit déterminé pour Adam, qu'après avoir ſongé au Roi Arthur, & peut-être à d'autres. La matiere de l'Ouvrage une fois trouvée, il avoit balancé ſur la forme : car avant qu'il eût réſolu d'en faire un Poëme Epique, il s'étoit exercé à en faire une Tragédie, dont on a même conſervé quelques fragmens écrits de ſa propre main, qui peuvent ſe voir, dit-on, parmi les Manuſcrits du College de la Trinité à Cambridge. Mr. Richardſon ne nous apprend pas ſi l'on ſçait la date de ce Manuſcrit, ni comment ce Manuſcrit eſt venu là : Ne ſeroit-ce pas Milton lui-même qui l'y auroit laiſſé lorſqu'il en partit en mille ſix-cens trente, ou trente-&-un ? Cela pourroit être ſans que Milton s'en fût vanté. Or ſi cela étoit, l'origine du Paradis perdu remonteroit à dix ans encore plus haut que ne la fait remonter notre Auteur. Quoi qu'il en ſoit, Milton pouvoit compter lors

du

du rappel de Charles II, vingt ans & davantage employez directement ou indirectement à ſe former de plus en plus pour la compoſition de ſon grand Poëme; à faire des proviſions, des préparatifs, des eſſais; à conſulter ſes forces & à les augmenter. Le travail après cela pouvoit lui être aiſé:

. . . . . *Cui lecta potenter erit res,*
*Nec facundia deſeret hunc, nec lucidus ordo.*

Et c'eſt ce qu'il éprouva. Quelques-uns ont débité qu'il ne ſçavoit rimer qu'en hyver; cela eſt faux: D'autres ont dit que ſa veine ne couloit que dans la belle ſaiſon; cela eſt faux encore ſi on le prend à la rigueur de la Lettre. Le Printems étoit pour ſa Muſe ce qu'il eſt dans les Eglogues pour l'Amour ou pour des Bergers ſains & vigoureux, non pas ce qu'il eſt dans un Hôpital pour de pauvres Convaleſcens. En quelque ſaiſon que ce ſoit, tous ceux qui travaillent de génie ont des tems de relâche & d'inaction, où il ſemble que la Nature ſe repoſe des efforts ſignalez qu'elle a faits en leur faveur. On peut bien croire que Milton, travaillant au Paradis perdu, ne fut pas une exception à la regle; il paſſa ſouvent des nuits entieres à faire des tentatives inutiles pour mettre ſes inſomnies à profit: mais ſouvent auſſi, lorſqu'il s'y attendoit le moins, il ſentoit naître pour lui ces momens heureux, où l'on diroit qu'une Divinité vient tout-à-coup s'em-

s'emparer de l'Homme pour lui faire parler un langage plus qu'humain. Il falloit alors, à quelque heure que ce fût, qu'il appellât sa Fille, à qui il dictoit, pour ne les pas perdre, les vers qui lui avoient été comme inspirez. On reconnoît dans ses Ouvrages précédens un homme qui composoit avec beaucoup de feu & de facilité: il disoit cependant lui-même, dans son stile métaphorique, qu'il ne les avoit faits que *de la main gauche*: c'est-à-dire, pour suivre sa métaphore, qu'il travailloit *de la droite* quand il écrivoit le Paradis perdu. Mais c'étoit toujours sans précipitation. Après avoir dicté comme d'une haleine quarante vers, [on a dit quelque chose de semblable de Virgile] il sçavoit les reduire à vingt. Il se faisoit lire & relire, épeler même * ce qu'il avoit dicté; crainte

* [ *Epeler même . . .* ] Cette particularité n'est pas dans le Livre de Mr. Richardson : mais je la tire d'une Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, où il y a un article dont voici la traduction. *Un Gentilhomme très digne de foi m'a assuré, ce qu'il disoit tenir de la Veuve de Milton, qu'elle écrivoit souvent des vers pour son Mari; & qu'après en avoir écrit une trentaine, plus ou moins, non seulement il les lui faisoit lire, mais l'examinoit sur la manière dont elle avoit orthographié tous les mots dans lesquels il croyoit avoir lieu de craindre qu'elle ne se fût trompée. Elle s'étoit si bien faite à écrire comme il le souhaitoit, qu'il avoit coutume* [ quoiqu'il fût là-dessus très difficile ] *de la louer au sujet de son Orthographe.*

crainte que les fautes d'orthographe ou de ponctuation ne fussent un obstacle à saisir au juste le ton, la cadence, le sens qu'il avoit dans l'esprit. Tout cela prend du tems. Aussi ne voit-on pas que son Ouvrage fût achevé avant l'an 1665, qu'il pria *Elwood*, fameux Quakre de ses Amis, de l'examiner & de lui en dire son sentiment. On peut présumer que Milton employa à corriger son Ouvrage & à le limer, l'intervalle que nous trouvons entre cette époque & celle de la publication. Cet intervalle, à la vérité, ne fut pas aussi long qu'il l'auroit fallu pour suivre à la rigueur de la Lettre le précepte d'Horace, *Nonumque prematur in annum*: Mais sans compter qu'Horace plaisantoit un peu lorsqu'il prescrivoit le nombre précis de neuf ans, il y a bien apparence qu'il se seroit contenté à beaucoup moins avec un Poëte comme Milton, au sujet d'un Poëme qui étoit le fruit de tant d'années de méditation & de travail. Il suffit de pouvoir dire qu'il ne se pressa pas de le publier. Or est-il que ce même Poëme, qui étoit achevé en 1665, ne fut imprimé qu'en 1667; & le Contract avec l'Imprimeur n'étoit daté que du vingt-septiéme d'Avril de la même année. Encore peut-on remarquer que Milton ne s'arrêta pas là, & qu'à parler exactement, ce qu'on appelle aujourd'hui le Paradis perdu, n'est pas ce qui parut en mille six-cens soixante-sept, deux ans après avoir été achevé pour la prémiére fois; mais ce qui parut *neuf ans* après ce

ce même terme, dans l'Edition de mille ſix-cens ſoixante & quatorze, avec des différences qui prouvent qu'il s'étoit toujours occupé à perfectionner ſon Ouvrage *.

Ces neuf ans furent les derniers d'une Vie de ſoixante-ſix. Si ce n'étoit pas là l'âge le plus propre à la compoſition d'un Poëme Epique, c'étoit peut-être le plus propre à la correction. Milton avoit environ quinze ans de moins, lorſqu'avec les ſecours d'une préparation de vingt, & vraiſemblablement avec de bons morceaux tout faits, il commença à le compoſer. Un eſprit comme le ſien n'eſt pas uſé à la fin du dixiéme luſtre: Et le plaiſir de travailler librement après bien des interruptions à ce qui avoit toujours été ſon plus cher objet, devoit naturellement redoubler ſes forces avec ſon courage, & renouveller ſa vigueur ſi elle en avoit beſoin.

* Il eſt preſque inutile de dire, que la différence la plus ſenſible conſiſte dans la diviſion du Poëme en douze Livres au lieu de dix: Mais comme bien des gens s'imaginent que ces deux Livres de plus ſont une pure addition, un appendice ſuperflu, couſu ſans art au bout d'un Ouvrage déja complet; il eſt de quelque importance d'obſerver, que les additions (car il eſt vrai qu'il y en a) ſont répandues en divers endroits; & que les X. Livres de la prémiére Edition n'en font XII. dans celle de 1674, que parce que les Livres VII. & X. y ſont partagez chacun en deux. C'eſt ce que nous en apprend M. R. qui a confronté les Editions.

ſoin. Ses chagrins & ſes infirmitez, non plus que ſon âge, ne ſçauroient former un préjugé contre la perfection de ſon Poëme : Car ſans parler des reſſources naturelles qu'il pouvoit trouver dans la conſtitution heureuſe de ſon tempérament, & dans l'activité prodigieuſe de ſon Eſprit; on a lieu d'être perſuadé qu'il prenoit ſes maux en Chrétien, qui, comme tel, ſçait tirer avantage de tout, & qui n'eſt jamais plus fort que lorſqu'il paroît foible. Il ne s'agiſſoit pas de ces Chants profanes qui demandent ce qu'on appelle un Auteur en belle humeur, ni d'être poſſedé de cette joye frivole qui dépend d'une ſituation riante: la joye ſerieuſe du vrai Sage étoit au fond la ſeule qui fût néceſſaire à l'Auteur du Paradis perdu. Son aveuglement a donné lieu à une difficulté plus embaraſſante : Mais il nous apprend lui-même, & il doit en être cru, que le jour que ſes yeux ne voyoient plus, étoit moins pour lui une lumiere perdue qu'une lumiere concentrée au-dedans de lui, où elle formoit pour ſon ame un jour nouveau, plus brillant & plus utile que celui dont il étoit privé. Nous pourrions dire en deux mots que l'aveuglement de Milton étoit l'aveuglement d'un Homere, & d'un Homere Chrétien. Quant aux ſecours extérieurs dont il ne pouvoit ſe paſſer dans cet état, on s'imagine à tort qu'il n'en avoit pas de ſuffiſans. Outre l'aſſiſtence de ſa Femme ou de quelqu'une de ſes filles, il avoit celle de ſon ami *Elwood*;

celle que ſans doute ne lui refuſoient pas dans l'occaſion quelques autres dignes Amis, dont le ſeul goût pour ſon mérite lui procuroit les aſſiduitez: celle, enfin, de divers jeunes gens de bonne famille, qui, pour profiter de la Converſation briguoient l'honneur d'être admis à faire auprès de lui la fonction de Lecteur ou de Copiſte. On peut juger, ſur ce que nous avons dit plus haut *, ſi Milton employa avec ſoin tout ce qu'il avoit d'habileté, pour ſuppléer par ces ſecours à la perte de ſes yeux. Peut-être même fit-il plus qu'y ſuppléer. Il étoit d'une exactitude ſcrupuleuſe quand il voyoit : mais naturellement on ſe fie trop à ſes propres yeux, & il arrive ſouvent que nous croyons voir ſur le papier ce qui n'eſt que dans notre eſprit préoccupé de ſes idées, ou diſtrait par les objets viſibles qui nous environnent; illuſion qu'on peut regarder comme la ſource d'une infinité de fautes qui n'échaperoient pas à une attention auſſi méfiante que celle dont Milton aveugle ſe fit une habitude pour ſe ſervir avec ſureté des yeux d'autrui.

MALGRE TOUT CE QUE nous venons de dire, le prémier ſuccès du Paradis perdu ne fut rien moins qu'éclatant. Il faloit que Milton parvînt à la haute réputation dont il devoit jouïr un jour, par un chemin

* Voy. ci-deſſus la note de la page 174. & l'endroit auquel elle ſe rapporte.

chemin hériſſé de difficultez; & qu'après avoir ſurmonté heureuſement celles qui s'oppoſoient à l'exécution de ſon Ouvrage, il eût l'honneur de remporter, pour ainſi dire, une ſeconde victoire avant que d'obtenir le triomphe. Peu s'en falut d'abord que l'Ouvrage ne fût ſupprimé par l'autorité du Cenſeur, qui prétendoit trouver une héréſie de Politique, un crime de *haute-trahiſon*, dans ce bel endroit où le Poëte, parlant de la gloire obſcurcie de Satan, s'exprime en ces termes, ſelon la traduction Françoiſe*: *Tel au point du jour le Soleil ſe montre à travers le brouillard, ou dans une ſombre éclipſe, quand, offuſqué par la Lune, il répand un jour formidable ſur la moitié des Nations, & laiſſe aux Monarques allarmez quelque révolution à craindre: Tel l'Archange obſcurci brille encore* &c. Après l'impertinence du Cenſeur il falut eſſuyer celle des Libraires, qui ne jugeant du mérite d'un Livre que par la promptitude du débit qu'ils peuvent en eſpérer, & par le goût actuel d'un Public qu'ils penſent toujours bien connoître, ou dont ils ſont bien aiſes de faire valoir la prévention pour améliorer leurs marchez, auroient peut-être laiſſé perir l'Ouvrage dans le Cabinet de l'Auteur, ſi ſe roidiſſant contre leur méfiance

* Page 47. du Tome I. de l'Edition de la Haye 1730. Ce ſont dans l'Original les vers 594. & ſuivans du prémier Livre.

ce ou contre leur avarice, il n'avoit consenti à être généreux pour eux, & à paſſer un Contract, par lequel il ſe contentoit de dix livres ſterling en cas que l'Ouvrage ne ſe vendit pas, & de cinq livres de plus en cas qu'il s'en vendit un certain nombre d'exemplaires *. Ce qu'il y a de pis, c'eſt que l'impertinence du Public ſembla venir au ſecours de celle des Libraires, & mettre le ſceau à leur jugement. Une prétenduë nouvelle édition qui parut en 1668. avec le nom d'un nouvel Imprimeur [le prémier s'étoit apparemment défait d'un Livre qui lui étoit à charge] & puis une prétenduë troiſiéme édition qui parut en 1669. avec le nom d'un troiſiéme Imprimeur, n'étoient réellement que la prémiére édition, qui, pour tenter de nouveau un ſuccès manqué, ſe reproduiſoit ſous quelqu'un de ces légers déguiſemens qui en impoſent quelquefois à une partie du Public, & auxquels les Libraires ont recours pour faire croire qu'un Livre ſe débite. Tel peut être le ſort des plus beaux Ouvrages, lorſqu'un Auteur n'eſt pas à la mode ; qu'il n'a point d'amis aſſez accréditez ou aſſez intriguans pour lui donner la vogue contre le torrent ; & que le goût du Public pour les bonnes choſes

* Sur cet expoſé & ſur ce qui ſuit, on pourra rectifier ce qui ſe trouve au ſujet du Contract en queſtion dans la *Vie de Milton* à la tête du Paradis perdu en François : *An. æt. 62.*

choſes eſt abſorbé par un goût dominant pour des bagatelles. C'étoit le cas de Milton. Il étoit tombé, par le même coup qui venoit de relever *Charles* II: & ce même Public qui, ſous le gouvernement auſtère de *Cromwel*, avoit contracté une ſorte de ſageſſe capable de goûter les beautez ſérieuſes du Paradis perdu, autant pour l'amour d'elles-mêmes que pour l'amour de Milton, étoit preſque changé du blanc au noir ſous le regne d'un Prince qui faiſoit regner avec lui un Eſprit de Luxe, de débauche & de diſſipation. [Mais en dépit de tous les obſtacles de cette nature, ce qui eſt parfaitement digne des applaudiſſemens du Public ne ſçauroit être long-tems entre les mains du Public ſans attirer ſon attention & ſes ſuffrages; qui, obtenus de cette manière, ſont d'autant plus glorieux qu'ils ſont moins ſuſpects & moins ſujets à ſe perdre.]

On croit communement que le prémier qui tira le Paradis perdu de l'oubli où il étoit demeuré enſeveli dès ſa naiſſance, ce fut *Mylord* SOMMERS. Mais, ſans lui conteſter l'honneur d'y avoir contribué avec diſtinction, Mr. Richardſon fait fort bien voir, que pluſieurs années avant qu'on parlât de Mylord Sommers dans le monde, on avoit commencé à rendre juſtice à Milton: de ſorte qu'il eut ſes quinze livres ſterling, & le courage de préparer une édition véritablement nouvelle, qu'il publia lui-même, comme nous l'avons dit, en 1674. Une

autre de 1678. & qui vraiſemblablement fut très nombreuſe, fut ſuivie dix ans après d'une quatriéme qui eſt magnifique, in folio, & avec des tailles douces. Elle avoit été imprimée par voye de ſouſcription: la liſte des Souſcripteurs y eſt; & parmi divers noms illuſtres dès-lors, tels, par exemple, que ceux de WALLER & de DRYDEN, on y lit celui de JEAN SOMMERS *Ecuyer*: il ne fut *Mylord* Sommers que dans la ſuite. Le Paradis perdu fut imprimé de nouveau ſept ans après, avec les autres Oeuvres Poëtiques de l'Auteur, & des notes de la façon de P. H. c'eſt-à-dire *Philippe Humes*; & le titre de cette Edition portant qu'elle eſt la ſixiéme, il faut croire qu'elle avoit été précédée d'une cinquiéme dans l'intervalle des ſept ans que nous venons de marquer. Les Editions depuis ce tems-là ſe ſont multipliées avec rapidité. Mr. Richardſon en compte quinze faites à Londres, qu'il a toutes vûës, à l'exception de trois: & nous en connoiſſons une de 1724. faite à *Dublin*. La cinquiéme eſt une des trois que notre Auteur n'a point vûës. Notez, au reſte, que les trois prémiéres ne ſont comptées que pour une: celle de 74 étant à ce compte la ſeconde, & ainſi de ſuite.

En 1690. parut une traduction Latine de l'Ouvrage. On en a une traduction Allemande, & deux en vers Flamans. La Françoiſe eſt connuë de tous nos Lecteurs. Mr. *Rolli* avoit traduit les ſix prémiers Livres en Italien lorſ-

lorſque Mr. Richardſon écrivoit ſon Diſcours; & Mr. Richardſon ſon fils avoit vû une traduction de divers morceaux du Poëme à Florence entre les mains de Mr. l'Abbé *Salvini*. On les a vûs depuis à Londres entre les mains de Mr. Rolli, à qui Mr. Salvini les a communiquez: Et Mr. Rolli, encouragé d'ailleurs par S. A. R. Monſeigneur le Prince de Galles, a rendu ſon Ouvrage complet, en publiant une traduction des ſix derniers Livres. Nous pouvons nous diſpenſer de nous étendre davantage ſur la gloire que Milton s'eſt aquiſe dans les Pays étrangers. Mais nous croirions manquer une des principales vûës de Mr. Richardſon, ſi nous paſſions ſous ſilence un long article, où il s'agit de l'honneur diſtingué qu'a fait au Poëme de Milton le docte & fameux Mr. Bentley, lorſqu'en 1732. il en donna une belle Edition in quarto, avec des notes ſemblables à celles qu'il a faites ſur Horace & ſur quelques autres Poëtes de l'Antiquité. C'étoit traiter Milton en Auteur Claſſique: Juſques-là il n'y a rien qui ne ſoit extrêmement du goût de Mr. Richardſon: il prend plaiſir à nous faire remarquer que lui-même, avant tout autre, a cité Milton comme un Claſſique dans ſes Ouvrages ſur la Peinture, & il nous repréſente modeſtement que par-là il a contribué de quelque choſe à la réputation univerſelle de ſon Poëte favori: Mais avec tout cela l'hommage de Mr. Bentley lui paroît fort équivoque, & à tout pren-

dre, ne lui plaît point du tout. Il lui échape même là-dessus, malgré sa politesse naturelle, quelques traits bien vifs, qu'on auroit peut-être peine à lui passer, s'ils ne paroissoient venir presque nécessairement de cette ardeur de zèle qu'il montre par-tout ailleurs pour la gloire de Milton, & s'il n'alléguoit en faveur de sa petite colere une foule de raisons très solides & très bien déduites. Ce que nous disons-là est sans doute une énigme pour la plupart de nos Lecteurs: En voici la clef.

On sçait combien Mr. Bentley a fait de bruit dans la République des Lettres par ses corrections hardies au texte des Auteurs anciens, sous ombre que le texte a été corrompu par les Copistes: on sçait combien il s'est exposé par-là aux contradictions des Sçavans. Il a eu le courage d'aller plus loin: & comme s'il avoit voulu que toute l'Angleterre, que tous ceux qui seulement sçavent assez d'Anglois pour lire Milton dans l'original, pussent desormais juger eux-mêmes de sa méthode & de son habileté, il leur en a offert un exemple illustre dans son Edition du Paradis perdu. Il a supposé, sous le spécieux prétexte de l'aveuglement de Milton, que de toutes les Editions précédentes il n'y en avoit pas une qui fût authentique*: Et sur cette supposition, non con-

* Ce sçavant Critique a raison à l'égard de quelques-unes, & entr'autres à l'égard de la prémiére qui

content de faire des remarques en Commentateur ordinaire, il a distingué dans le Texte par des lettres *italiques* un grand nombre d'endroits à rectifier, sur le changement desquels il propose ses conjectures avec la hardiesse accoutumée de sa Critique. Mais Mr. Richardson, l'homme du monde peut-être qui entend le mieux son Milton, & qui en a le plus étudié toutes les beautez, croit qu'en le corrigeant, Mr. Bentley très souvent le défigure, que cela étoit même presque inévitable : Et indépendemment de ces considérations il fait voir, par une Dissertation qui seroit digne de l'Ecrivain le plus rompu à la discussion des faits de cette nature, *Que l'Edition de* 1674., ce sont ses termes, *est l'Ouvrage achevé, génuin, & non-corrompu de* JEAN MILTON. Nous avons indiqué d'avance une partie de ses preuves * : il y en a de plus fortes encore; & si jamais discussion critique eut l'air d'une Démonstration, c'est celle dont il s'agit. Mais cet Article

qui parut après la mort de Milton en 1678. Au moins y trouve-t-on des exemples d'Orthographe & de ponctuation dont il est certain que Milton auroit été choqué, & auroit dû l'être. On prétendoit dès-lors corriger le Texte; & ce fut par-là que l'on commença à le corrompre.

* Conférez avec notre derniére note marginale, celle qui est marquée par un Astérisque (*) à la page 178, & tout le paragraphe auquel elle se rapporte.

ticle eſt déja long; & après tout, le principal mérite du Paradis perdu ne doit pas dépendre de la bonté des Editions. Dans les plus mauvaiſes Milton eſt toujours Milton. On les trouve plus d'une fois corrigées ſur celle de 74, dans le cours des Remarques de nos deux Auteurs: il faut leur en ſçavoir gré: le Texte d'un excellent Poëte qui, avec cela, ſe piquoit d'une grande exactitude, ne ſçauroit être trop correct ni trop conforme a ſes intentions. Mais pour ſe convaincre que Milton peut être très bien loué ſans ce ſecours, il n'y a qu'à voir comment il eſt loué par Mr. Richardſon lui-même dans ce que nous avons annoncé comme l'ELOGE direct & formel du Paradis perdu. Ce ſera le ſujet d'un Article à-part; & ce nouvel Article ſera le dernier. Nous pourrons y faire entrer naturellement certaines choſes qui, étant tirées des REMARQUES & du DISCOURS *ſur les Remarques*, ſerviront à donner une idée générale de tout l'Ouvrage de Mrs. Richardſon, au même tems qu'elles contribueront à rendre l'*Eloge du Paradis perdu* plus complet. Nous prendrons la même liberté que nous avons déja priſe, ſoit dans cet Extrait, ſoit dans quelques autres. Sans nous aſſujettir ſervilement à l'ordre où les matieres ſe trouvent dans le Livre, nous ſuivrons la méthode qui nous paroîtra la plus convenable pour une Analyſe; & l'*Analyſe* ſera quelquefois, ſelon le véritable ſens du mot, une *explication* de certaines idées que l'Auteur a pu

ſe

ſe diſpenſer de développer à ſes Lecteurs, mais qui pour les nôtres peuvent avoir beſoin d'être un peu développées. L'*Analyſe* dans le fond ne conſiſte pas plus à faire uniquement des abregez, que l'*Anatomie* à faire uniquement des ſquélettes. Mr. Richardſon nous a fourni les faits, & une partie des réflexions, qui compoſent cet Eloge hiſtorique du Paradis perdu: Nous avons rangé les faits ſous certains chefs; & ſelon que cette nouvelle diſpoſition l'exigeoit, nous avons quelquefois tranſpoſé les réflexions, quelquefois nous les avons un peu étenduës, quelquefois auſſi nous avons cru devoir y ajouter les nôtres; nous avons même négligé de diſtinguer par le tour de la phraſe ou par quelque autre marque, tout ce qui n'eſt pas de notre Auteur. Mais cette négligence qui ſeroit blâmable en d'autres cas, eſt excuſable dans celui-ci, parce que nous ſçavons de Mr. Richardſon lui-même, que nous n'avons rien dit qui ne ſoit conforme à ſes idées & à l'Eſprit dans lequel il a compoſé ſes Diſcours. Si on les compare avec notre Analyſe, on s'appercevra ſans doute que, même dans les *faits*, nous avons tantôt ajoûté, tantôt rectifié certaines particularitez, & cela encore ſans en avertir: c'eſt qu'après tout, ces additions ou corrections viennent moins de nous que de Mr. Richardſon, qui nous les a communiquées. Nous pouvons dire en un mot, que nous avons ſon aveu pour prier nos Lecteurs de recevoir ce que nous leur

leur donnons ſur ſon Ouvrage, non ſeulement comme un Extrait, mais comme une eſpece de ſupplément.

## ARTICLE IX.

Lettre ſur les Tranſactions publiques du Regne d'Eliſabeth, contenant pluſieurs Anecdotes, & quelques Réflexions critiques ſur Mr. Rapin, relativement à l'Hiſtoire de ce Regne. *Veri ſtudium & Patriæ charitas.* CAMDEN. A Amſterdam, *ou plutôt*, à Londres, 1736. *pagg.* 133. in 12.

MOnſieur de Silhonette adreſſe cette Lettre à Mr. de la Porte Maître des Requêtes; nous en avons déja donné une legere idée dans les Nouvelles littéraires du ſeptiéme Tome de cette Bibliothéque *: mais nous croyons que le Public ne ſera pas fâché d'en trouver ici un Extrait un peu plus étendu.

Après quelques Réflexions ſur les motifs, qui peuvent porter les hommes à l'étude, *malgré l'inclination pareſſeuſe dont la Nature n'a accordé à perſonne privilege d'exemption*, notre Auteur nous donne la Traduction du Programme de Mr. Forbes au ſujet de ſon Recueil ſur

* I. Partie, p. 218, 219.

sur les factions du Regne de la Reine Elisabeth *, & voici le jugement qu'il porte de l'Ouvrage de ce Savant. „ Je trouve, „ dit-il, que ce Recueil est non seulement „ utile & nécessaire pour la parfaite con- „ noissance de l'Histoire d'Angleterre, mais „ encore pour celle de toute l'Europe. La „ Reine Elisabeth a regné 44. ans, & sous „ son Regne s'est formée la République de „ Hollande, & les Protestans & les Catho- „ liques ont en France, ou pris les Armes „ contre leur Roi, ou formé une Ligue qui „ portoit tous les caractéres de la revolte, „ & qui n'étoit pas moins dangereuse. Cet- „ te Reine a été *contemporaine* de Henri IV. „ & le siécle où elle a vécu est un des plus „ mémorables dans l'Histoire moderne. Elle „ a eu de grandes liaisons & *fait de grandes* „ *négociations* avec ses Voisins. C'est un regne „ politique; & ce Recueil renfermera beau- „ coup de Piéces (dont il y en a un grand „ nombre en François) qui serviront à dé- „ couvrir les ressorts & mouvemens secrets „ des différentes Cours de l'Europe; à con- „ noître le caractére des Princes, des Mi- „ nistres, & autres personnes de distinction „ qui vivoient alors; les mesures qu'ils con- „ certoient, & les moyens qu'ils employoient „ pour parvenir à leurs fins; l'origine des „ prétentions des différens Etats les uns sur „ les autres; les raisons sur lesquelles ils ap- „ puyoient

* Voyez *la même*, p. 213. & suiv.

„ puyoient leurs droits *mutuels* ; les Traitez „ & les Alliances qu'ils firent & contracterent, „ & qu'après avoir mûrement examinez on „ reconnoîtra avoir été la source & le fon- „ dement de plusieurs autres Traités & *Tranſ-* „ *actions* considérables qui ont été faites dans „ les tems postérieurs. „

Notre Auteur fait ensuite quelques obſervations sur la Reine Elisabeth, & sur Marie Reine d'Ecosse. „ Toutes les Puissances „ Catholiques, dit-il, regardoient Elisabeth „ comme une bâtarde de Henri VIII. & „ Marie Reine d'Ecosse comme l'Héritiére „ légitime de Marie Reine d'Angleterre. „ Tous les Catholiques d'Angleterre & d'Ir- „ lande, que leur nombre rendoit rédouta- „ bles, étoient pour Marie, & ils étoient „ continuellement excitez en sa faveur par „ le Pape „. On n'aura pas de peine à convenir de tout cela ; mais il y a lieu de douter qu'en accorde à Mr. de Silhonette ce qu'il ajoute. „ Un grand nombre d'An- „ glois Protestans, poursuit-il, étoient dans les „ mêmes dispositions, & ils regardoient les di- „ vorces sur divorces, faits par un Archevêque „ servile pour complaire à un Monarque lascif, „ fougueux & absolu, & pour *légitimer ſes vio-* „ *lences & ſes caprices*, comme autant de vio- „ lations de la Loi & de tout Droit naturel „ ou positif, humain ou divin „. Nous souhaiterions que Mr. de Silhonette eût allegué quelque bonne preuve, par où il parut qu'*un grand nombre de Proteſtans Anglois étoient dans les*

*les diſpoſitions* qu'il dit. Que l'on conſulte Mr. de Rapin *, qui cite Camden, & on verra, que non ſeulement tous les Proteſtans Anglois, mais même pluſieurs Catholiques croyoient, qu'*en adjugeant la Couronne à* Marie d'Ecoſſe, *on auroit couru riſque de rendre l'Angleterre ſujette ou dépendante de la France.* Il n'y avoit, ſans doute, que les Catholiques bigots ou eſclaves de la Cour de Rome qui puſſent être les partiſans de cette Princeſſe : & ſuivant notre Auteur lui-même, Eliſabeth retint pendant quelque tems Philippe II. (ce Prince ſi zélé Catholique) dans ſes intérêts, parce qu'il craignoit de voir l'Angleterre & l'Ecoſſe réunies à la France. Comment donc peut-on concevoir, que les Proteſtans Anglois, qui outre la crainte de voir leur Païs ſoumis à la France, avoient tout à appréhender pour leur Religion de la part de la maiſon de Guiſe, ayent été partiſans de Marie d'Ecoſſe ?

Mr. de Silhonette paroît avoir une très grande idée de la Reine Eliſabeth, quoiqu'il ne prétende pas la juſtifier en tout. Voici un Portrait de cette Princeſſe, qui devroit être celui de tous les Rois. „ La bonne „ *adminiſtration intérieure* d'Eliſabeth la ren- „ doit puiſſante, & la fit craindre au dehors : „ c'eſt la *baſe principale* de la grandeur des „ Souverains. Elle rechercha juſqu'à l'af-

„ fecta-

* Hiſt. d'Anglet. Tom. VI. Livr. XVII. pag. 147, 148.

„ fectation (vice heureux & trop rare)
„ l'amour de ſes ſujets. C'eſt ce qu'on re-
„ connoît dans les harangues étudiées qu'elle
„ leur faiſoit, où toutes les paroles ne reſ-
„ pirent que tendreſſe & qu'affection. A ces
„ diſcours elle joignit des preuves réelles.
„ Elle ne porta jamais aucune atteinte aux
„ libertez ſacrées du peuple; la juſtice étoit
„ religieuſement adminiſtrée; les finances
„ n'étoient employées qu'avec cette écono-
„ mie ſcrupuleuſe qui rend un Prince digne
„ de ce titre, le plus flatteur de tous, *A-*
„ *vare du ſang du peuple*; & avec cette *écono-*
„ *mie ſupérieure* qui n'eſt entendue que des
„ grands hommes d'Etat. Elle fit fleurir le
„ commerce, auſſi avide d'enrichir ſes ſujets,
„ que les Princes le ſont ſouvent de les dé-
„ pouiller. Jamais Souverain n'a été & plus
„ retenu & plus circonſpect dans l'impo-
„ ſition des taxes; enfin elle rendit ſes peu-
„ ples heureux, & les fit joüir d'une paix, que
„ les troubles ſanglans de leurs Voiſins de-
„ voient leur rendre d'autant plus pré-
„ cieuſe. Digne politique d'un grand cœur
„ & d'un *bon génie* „.

Rien n'eſt parfait en ce monde. La conduite d'Eliſabeth n'a pas toujours été digne de louange: „ Tous les moyens qu'elle em-
„ ploya pour ſe ſoutenir ne méritent pas des
„ éloges. Il y en a d'autres moins glorieux
„ que la politique ſuggére; il y en a de vi-
„ ſiblement vicieux que la diſſimulation, ou
„ pour parler ſans diſſimulation, que la four-

berie

„ berie produit; il y en a de douteux, dont „ on ne peut que difficilement décider s'ils „ ſont du reſſort d'une politique ou permi„ ſe, ou blâmable, & que par conſequent les „ circonſtances ſeules peuvent juſtifier. „ On a accuſé Eliſabeth, ou au moins ſes „ Miniſtres, d'avoir employé tous ces diffé„ rens moyens „.

Après ces Réflexions ſur Eliſabeth notre Auteur paſſe aux Affaires de Marie d'Ecoſſe. Cette Princeſſe, quoique priſonniere en Angleterre, étoit encore une ennemie dangereuſe: „ Le zéle de ſes Partiſans enfanta „ mille projets pour la delivrer; il y en eut „ de criminels. On fit des Conſpirations „ contre la Reine Eliſabeth; Marie fut ac„ cuſée d'y être entrée; ce fut ce qui *pro„ duiſit* ſa perte. On lui fit ſon procès, & „ l'exécution ſuivit une procédure irrégu„ liere à bien des égards. Marie mourut „ victime, non de ſa Religion, comme elle „ a voulu elle-même s'en faire honneur, & „ comme l'ont écrit quelques plumes pieu„ ſement partiales; mais elle mourut victime „ des méfiances d'Eliſabeth, de la politique „ du Conſeil d'Angleterre, de la trahiſon „ de ſes ſerviteurs, du zéle indiſcret de ſes „ partiſans, de ſa propre conduite peu ha„ bile, & de ſes propres malheurs „.

Mr. de Silhonette nous donne enſuite une hiſtoire abrégée de ce qui ſe paſſa après que la Reine Marie eût été condamnée. On trouve ici tout ce qui regarde la conduite

d'Elisabeth à l'égard de Davison Secretaire d'Etat, qui avoit fait sceller l'ordre que la Reine lui avoit remis pour l'exécution de Marie: ce qu'il paya cher, puisqu'on lui fit son procès pour cela, & qu'il fut condamné à une grosse amende, & à rester en prison aussi long-tems qu'il plairoit à la Reine. Mr. de Silhonette a tiré ce qu'il rapporte au sujet de Davison, d'une Apologie écrite par lui-même qui se trouve dans la Bibliothéque de Mylord Oxford. „ Cambden, ajoute notre Auteur, n'a pas assez ni assez exactement détaillé les circonstances de cette „ affaire „. Cependant on ne trouve presque rien dans le narré de Mr. de Silhonette, que Mr. de Rapin n'ait rapporté d'après Cambden. „ Rapin, poursuit-on, *révoque* très „ mal-à-propos en cette occasion, comme en „ plusieurs autres, *la bonne foi* de Cambden; „ & il a encore plus que Cambden embrouillé ce recit, & il en a multiplié les fautes „. On seroit bien aise, que Mr. de Silhonette voulut employer son loisir à prouver ce qu'il avance contre Mr. de Rapin; car en comparant le recit de cet Historien avec celui de notre Auteur, nous n'avons trouvé aucune différence essentielle entre eux*.

Jusques ici nous n'avons encore rencontré aucune des Anecdotes que le Titre de cette Piéce

* *Voyez*, *de* Rapin Hist. d'Anglet. Tom. VI. pag. 419. & Lettre sur les Transactions &c. pag. 35---48.

Piéce promet, à moins qu'on ne veuille nommer Anecdotes quelques Extraits de Lettres, que les Amis de Davison, qui sollicitoient la Reine en sa faveur, lui écrivirent dans sa disgrace.

Mr. de Silhonette vient après cela au sujet principal, pour lequel uniquement il semble avoir écrit sa Lettre; c'est la Conspiration réelle ou prétendue de L'Aubespine Ambassadeur de France contre la Reine Elisabeth. Il rapporte prémiérement le recit que Monsieur de Rapin fait de cette Conspiration*: ensuite il nous donne le recit de Cambden, traduit du Latin; & enfin la Traduction d'une Piéce écrite en Anglois de la propre main de Mylord Burleigh, Grand Tréforier d'Angleterre, & qui contient *le Rapport de ce qui se passa chez lui le* 12. *Janvier* 1587. *entre l'Ambassadeur de France d'une part, & de l'autre Mylord Burleigh, le Comte de Leicester, le Vice-Chambellan, & Mr. Davison Secretaire d'Etat.* Cambden avoit sans doute vû cette Piéce, & il n'a fait que l'abréger; Mr. de Rapin a encore abregé le Recit de Cambden, & peut avoir commis quelques legeres méprises en l'abrégeant; cependant cette Piéce originale est tout-à-fait propre à confirmer les soupçons qu'on avoit conçûs contre l'Ambassadeur, quoique ce soit dans la vûë de le décharger qu'on nous la donne ici.

* Rapin, Hist. d'Anglet. Tom. VI. Liv. XVII. pag. 414.

ici. L'Auteur fait diverſes obſervations qu'il ſeroit trop long de rapporter, mais qui, loin de juſtifier l'Ambaſſadeur, qui étoit un zélé partiſan des Guiſes, prouvent au moins qu'il avoit eu connoiſſance de la conſpiration. Mr. de Silhonette conclut ſes Remarques ſur ce ſujet par cette Réflexion. „ L'Examen „ de ce fait eſt très propre à augmenter le „ Pirrhoniſme en fait d'Hiſtoire. Les meil„ leures ſont celles qui ſont compoſées ſur „ des Actes & des Mémoires: mais lorſqu'on „ eſt privé des Piéces originales, rien ne „ raſſure contre les mépriſes & la partialité „ d'un Auteur „.

Cette Piéce finit par quelques Réflexions critiques ſur l'Hiſtoire d'Eliſabeth par Mr. de Rapin. „ C'eſt, dit-on, ici une des parties „ les plus imparfaites de ſon Hiſtoire géné„ rale d'Angleterre. . . . *Privé par la ſtéri„ lité de Rymer ſur ce qui regarde le Regne „ d'Eliſabeth des lumieres qu'on en peut tirer „ pour l'Hiſtoire des autres Regnes, Mr. Rapin „ n'a pas réuſſi dans cette partie de ſon Ouvra„ ge* „. Il eſt vrai que Mr. de Rapin n'a point eu entre les mains les Piéces que Mr. Forbes fait imprimer: il ne connoiſſoit pas non plus le Recueil de Mr. Anderſon, qui n'étoit pas imprimé de ſon tems: il a manqué de quelques Ouvrages, qui étoient publics: mais malgré cette critique de notre Auteur, & les termes peut-être un peu trop vifs dans leſquels il s'exprime, nous ne doutons nullement que les gens de bon goût ne continuent

nuent à lire avec plaiſir l'Hiſtoire de Mr. de Rapin.

Nous ne dirons rien du Stile de Mr. de Silhonette ; les paſſages de ſon Livre que nous avons copiez ſuffiſent pour donner aux Lecteurs une idée de ſa manière d'écrire.

Après avoir compoſé cet Extrait, nous avons vû un Carton que Mr. de Silhonette a fait imprimer, & qui contient des Réflexions un peu plus étendues que celles qu'il avoit faites d'abord, ſur le récit de Mr. de Rapin au ſujet de la Conſpiration de l'Ambaſſadeur de France. Comme ce Carton n'eſt pas long, nous le tranſcrirons ici, afin que le Public puiſſe juger de la critique de notre Auteur.

„ M. Rapin, dit-il, en rapportant ce fait „ ( la Conſpiration de l'Ambaſſadeur ) cite „ les Annales de Cambden en Anglois. Il „ ſemble par-là qu'il ait ignoré que ces An„ nales ſont originairement en Latin, & „ qu'il n'ait dans toutes les autres occaſions „ fait uſage que d'une Traduction Françoi„ ſe ; ce qui eſt vraiſemblablement la cauſe „ d'où vient que ce qu'il cite de Cambden „ eſt très ſouvent inexactement rapporté : „ car les Traductions qu'on en a faites, ſoit „ en Anglois, ſoit en François, ont la repu„ tation d'être très fautives & remplies de „ contre-ſens.

„ Il y en a une Traduction Françoiſe par „ Bellegent, imprimée en 1624. qui m'eſt „ par hazard tombée entre les mains ; &

„ en effet, à juger des autres par celle-ci, „ elles ne valent rien. J'en rapporterai „ pour preuve un exemple, qui en même „ tems fera voir que Mr. Rapin n'a point été „ fondé, au moins à l'égard de Bellegent, „ lorſqu'il a dit, que le Traducteur Fran- „ çois a omis l'Hiſtoire de cette Conſpira- „ tion. *Cumque Burghleius*, dit Cambden, „ *legatum & ex ipſius verbis, & Trappii con-* „ *feſſione, ut concepti ſceleris* conſcium, *leniter* „ *arguiſſet; reſpondet ille, ſi* conſcius *fuiſſet*, „ *cum tamen legatus, non debere niſi ſuo Regi* „ *indicium facere.* Ce que Bellegent a tra- „ duit. *Sur ce de Burleygh reprend doucement* „ *l'Ambaſſadeur par ſes propres paroles & la* „ *Confeſſion de Trappe* d'être coupable *d'un* „ *crime conçû: l'Ambaſſadeur répond, que quand* „ *bien il* auroit eu connoiſſance *de l'affaire*, „ *il ne devoit néanmoins, puiſqu'Ambaſſadeur*, „ *le découvrir à d'autres qu'à ſon maître.* Dans „ cette Traduction l'Ambaſſadeur *déraiſonne*, „ c'eſt-à-dire qu'attaqué ſur une choſe il „ répond ſur une autre : cela *provient* de ce „ que le Traducteur a donné deux différentes „ ſignifications au mot de *conſcius*, qui ſe „ trouve deux fois dans ce paſſage de Camb- „ den, & qui ne ſignifie en cette occaſion „ qu'avoir connoiſſance, & non pas être „ coupable.

„ J'obſerverai que Mr. Rapin, qui appuye „ ſon rapport ſur celui de Cambden, en a „ alteré pluſieurs circonſtances. Il dit que „ l'Ambaſſadeur fut prié de ſe rendre chez

„ le

„ le Grand Tréſorier, où le Conſeil étoit „ aſſemblé. Ce n'étoit qu'une conférence „ avec quatre perſonnes, Miniſtres ou Con„ fidens de la Reine, & non point avec le „ Conſeil. Un Hiſtorien doit ſe faire une „ habitude d'être exact & précis dans le „ recit des formalitez obſervées avec les „ Ambaſſadeurs.

„ Suivant Mr. Rapin l'Ambaſſadeur avoit „ corrompu deux aſſaſſins pour tuer la Rei„ ne. Les deux perſonnes dont il peut par„ ler *c'eſt* Stafford & Mody. Cambden dit „ (& ce n'eſt point ici le lieu de montrer „ combien ce qu'il dit eſt peu fondé) que „ le Secretaire de l'Ambaſſadeur *tenta* Staf„ ford, qui refuſa, & qui indiqua Mody pour „ aſſaſſin; que celui-ci propoſa divers ex„ pédiens qui déplurent au Secretaire, qui „ auroit ſouhaité de trouver un homme ſem„ blable au Bourguignon qui avoit aſſaſſiné „ le Prince d'Orange, à quoi Mody ne ré„ pond rien, ce qui eſt équivalent à un re„ fus. Quelque *conſtruction* que l'on puiſſe „ faire du recit de Cambden, & en le ſup„ poſant auſſi vrai qu'il l'eſt peu, on ne „ prouvera que l'intention de corrompre un „ Aſſaſſin, & non pas qu'il y en ait réelle„ ment eu deux de corrompus; ainſi Rapin „ a alteré le rapport de ces circonſtances „ par des traits faux, dont la faute lui eſt „ perſonelle, & qui donnent lieu de lui „ reprocher avec juſtice qu'il a péché con-

„ tre la vérité des faits, & la fidélité d'un „ Hiſtorien compilateur.

„ Il dit qu'on confronta à l'Ambaſſadeur les „ deux témoins. Cambden dit poſitivement, „ qu'il n'y eut que Stafford qui fut appellé „ devant l'Ambaſſadeur, & que Mody n'y „ fut point introduit.

„ Enfin Mr. Rapin rapporte que l'Ambaſſa- „ deur ſe contenta d'alleguer le privilege de „ ſon Caractére, & que ſi l'on en croit Cam- „ den, il ſe défendit fort mal. Il eſt vrai „ que l'Ambaſſadeur allegua ſon Caractére: „ ce fut ſous ce prétexte qu'il ne voulut „ pas d'abord ſouffrir qu'on lui produiſît „ Stafford; cependant il y conſentit enſuite „ de lui-même, & la circonſtance de ce con- „ ſentement que Rapin a omiſe eſt diamé- „ tralement oppoſée à ce qu'il avance de ſon „ chef, *que l'Ambaſſadeur ſe ſoit contenté d'al- „ leguer le privilege de ſon Caractere.* N'eſt-il „ pas ſingulier, qu'après avoir alteré ce fait „ avec un ton poſitif, Mr. Rapin diſe d'une „ manière modeſte, artificieuſe cependant, „ & propre à faire ajouter plus facilement „ foi à ce qu'il a avancé, que *ſi l'on en „ croit Cambden, l'Ambaſſadeur ſe défendit fort „ mal.* C'eſt encore induire ſon Lecteur à „ erreur; car Cambden ne le dit point. Sui- „ vant cet Annaliſte l'Ambaſſadeur paroît „ coupable; mais quelquefois les criminels „ ſe défendent bien, ainſi que quelquefois „ les innocens ſe défendent mal. Ce n'eſt

„ donc

„ donc qu'une induction que Rapin a tirée
„ du recit de Cambden ; & comme elle peut
„ être conteſtée, il auroit tout au moins dû
„ l'appuyer de quelques preuves ou rai-
„ ſons.

Nous voulons bien avouer que Mr. de Rapin n'a pas été peut-être tout-à-fait exact dans le recit de la Conſpiration en queſtion. Mais pour juger ſi l'Ambaſſadeur s'eſt contenté d'alleguer ſon Caractére, & s'il s'eſt bien ou mal défendu, il ſuffit de rapporter un paſſage du Memoire de Mylord Burleigh, ſur lequel ſeul Mr. de Silhonette fonde ſa critique de Mr. de Rapin & de Cambden; celui-ci avoit certainement vû ce Mémoire, puiſque ſon recit n'en eſt qu'un abrégé. Voici ce paſſage ſuivant la Traduction de Mr. de Silhonette.

„ On dit à l'Ambaſſadeur, que quand mê-
„ me on ne donneroit aucune croyance à
„ Stafford & à Mody, & que les mauvais
„ deſſeins proviendroient d'eux, que cepen-
„ dant du Trappe avoit confeſſé qu'il avoit
„ inſtruit l'Ambaſſadeur des propos de Staf-
„ ford & de Mody : & que lui-même ne
„ pouvoit pas nier qu'il n'eût ſçû les mau-
„ vais deſſeins de Stafford, puiſqu'il avouoit
„ qu'il l'avoit menacé à ce ſujet : & qu'ainſi
„ Sa Majeſté avoit de très juſtes raiſons de
„ penſer que l'Ambaſſadeur n'avoit pas rem-
„ pli les fonctions d'un bon miniſtre en ca-
„ chant les deſſeins d'une telle trahiſon, mais
„ au contraire en leur laiſſant prendre effet

 „ s'ils

„ s'ils n'eussent pas été découverts: Sur quoi
„ l'Ambassadeur dit, qu'il n'étoit point o-
„ bligé de les déclarer, ni aucune autre
„ chose semblable, ni quelqu'autre chose
„ que ce fût qui pût regarder la Reine; parce
„ qu'il étoit, dit-il, un Ambassadeur, & qu'il
„ n'étoit obligé, par conséquent, de rendre
„ compte de ses actions qu'au seul Roi son
„ maître, & conséquemment de ne faire de
„ rapport qu'à lui, pour agir suivant qu'on
„ lui ordonneroit de tenir les choses secre-
„ tes ou de les découvrir. Mais on lui ré-
„ pondit, que quoiqu'il prétendît en qualité
„ d'Ambassadeur ne devoir point découvrir
„ un tel dessein, (ce dont on ne conve-
„ noit point) que cependant dans un cas
„ où il s'agissoit de la vie ou de la mort de
„ la Reine, tel que celui en question, &
„ même en tout cas où il s'agiroit de la vie
„ d'aucun Chrétien, qu'entant que Chrétien
„ & que Châteauneuf, il étoit obligé par
„ la Loi de Dieu de s'opposer à un aussi
„ méchant dessein que celui d'un meurtre.
„ Mais il soutint fortement l'opinion con-
„ traire, que ni comme Ambassadeur, ni
„ comme Châteauneuf, il n'étoit point o-
„ bligé de rien découvrir: & quand à ce
„ qui regarde un Ambassadeur, il rapporta
„ un exemple arrivé depuis peu d'un Am-
„ bassadeur de France en Espagne, à qui un
„ Espagnol avoit découvert une entrepriſe
„ contre la personne du Roi d'Espagne:
„ qu'il ne le découvrit point au Roi d'Es-
„ pagne,

„ pagne, mais qu'il en instruisit seulement „ le Roi son maître : sur quoi il y eut di- „ verses opinions dans le Conseil du Roi „ de France, mais qu'enfin on conclut, qu'il „ fit bien de ne le point découvrir au Roi „ d'Espagne ; & il fit l'application de cet E- „ xemple à lui-même, & ensuite il se re- „ tira „.

On peut juger par ce Recit si Mr. de Rapin mérite une si vive censure, pour avoir dit que *l'Ambassadeur n'allegua que le privilege de son Caractére*, puisqu'en effet c'est le seul point sur lequel il insiste pour sa justification ; & n'est-ce pas là se *défendre assez mal* ? Est-ce prouver son innocence ?

Voici comment notre Auteur finit cet Article. „ On peut dire que Rapin a fait un „ grand nombre de fautes en un petit nom- „ bre de lignes ; fautes d'autant plus odieu- „ ses, qu'il est indigne d'un cœur bon & hu- „ main de déguiser des circonstances, pour „ rendre croyable un fait qu'en qualité d'hom- „ me on doit naturellement souhaiter n'avoir „ jamais été. Qu'il ait fait ces méprises à „ dessein, c'est ce qu'un esprit charitable ne „ voudra point soupçonner ; mais quelqu'in- „ dulgent que l'on soit, on ne sçauroit le „ justifier au sujet de sa bonne foi, qu'aux de- „ pens de son intelligence, de son attention, „ & de son exactitude ".

Mr. de Silhouette a sans doute beaucoup de charité, mais nous doutons qu'en cette occasion Mr. de Rapin ait besoin de son jugement

ment charitable. „ S'il en faut croire Camb-
„ den, dit il *, l'Ambaſſadeur ſe défendit
„ fort mal, s'étant contenté d'alleguer le pri-
„ vilege des Ambaſſadeurs, *qui les diſpenſoit*
„ *de rendre compte de leurs actions à d'autres*
„ *qu'à leur Maître.* Le Grand Tréſorier ſans
„ approuver ni conteſter ce Privilege, lui
„ fit une grave reprimande, & l'avertit de
„ prendre garde à l'avenir de provoquer une
„ Reine déja trop offenſée, & qui étoit en
„ droit & en pouvoir de ſe vanger ". Y a-t-il quelque circonſtance favorable à l'Ambaſſadeur, qui ſoit ſupprimée dans ce narré tout abregé qu'il eſt? En quoi donc conſiſte le manque de bonne foi qu'on reproche à Mr. de Rapin avec tant d'aigreur ? Ce qui ſuit fait voir que ce judicieux Hiſtorien n'avoit aucun deſſein de noircir l'Ambaſſadeur. „ La
„ conjoncture, ajoute-t-il, ne permettoit
„ pas qu'on pouſſât plus loin la recherche
„ des circonſtances de ce complot, qui, ſelon
„ les apparences, n'étoit qu'un effet du zéle
„ outré de l'Ambaſſadeur pour la Maiſon de
„ Lorraine. *Que ſçait-on même ſi ce n'étoit pas*
„ *un piége qu'on lui tendoit, pour le faire ſervir,*
„ *contre ſon intention, à hâter l'exécution de la*
„ *Reine d'Ecoſſe* "? Remarquez que Mr. de Silhonette a rapporté lui-même les paſſages que nous venons de tranſcrire : A-t-il bonne grace après cela de cenſurer avec tant de vivacité un Auteur qui ne fait que dire

* Rapin, *ubi ſupra*, p. 414.

dire en abregé, ce que lui, Mr. de Silhonette, dit plus au long, mais ſans aucune différence eſſentielle?

## ARTICLE X.

Friendſhip in Death: in twenty Letters from the Dead to the Living. To which are added, Letters Moral and Entertaining, in Proſe and Verſe: in three Parts. By the ſame Author. C'eſt-à-dire: *L'Amitié après la Mort: ou vingt Lettres des Morts aux Vivans. Auxquelles on a ajouté des Lettres Morales & Amuſantes en Proſe & en Vers: en trois Parties. Par le même Auteur.* A Londres chez *T. Worral* 1736. in 8. pagg. 472.

SI l'empreſſement du Public decide du mérite d'un Livre, on doit juger favorablement de celui-ci. C'eſt ici la quatriéme Edition qui s'en eſt faite, ce qui ne fait pas moins d'honneur au Public qu'à l'Auteur; car quoique le titre de ce Livre porte, *Lettres Morales & Amuſantes*, on n'y trouve rien qui réponde au terme d'*Amuſant*, ſelon le ſens qu'on ſemble y attacher aujourd'hui, & qui renferme une idée de legereté & de bagatelle, qu'on voit regner dans la plupart des Livres qui ſont le plus du goût de notre ſiécle, & dont le plus grand bien qu'on en puiſſe dire, c'eſt qu'ils aident à perdre le tems.

tems. C'eſt ce qu'on ne doit pas craindre du Livre dont nous allons rendre compte : tout y eſt très *Serieux*, & roule ſur les ſujets les plus graves & les plus importans. Le But principal que l'Auteur s'eſt propoſé, c'eſt de nous remplir d'une ferme perſuaſion de l'immortalité de l'Ame, & d'en rendre l'idée toujours préſente à notre eſprit, comme étant le fondement de la Religion & l'appui le plus ferme de la vertu. Il fait voir par de belles deſcriptions & des portraits fort bien tracez, l'influence qu'a ſur toute la conduite, l'eſpérance d'une autre Vie; le bonheur réel dont cette eſpérance eſt accompagnée; & la triſte ſituation de ceux qui n'attendent rien après la mort qu'un entier anéantiſſement. Tout y eſt propre à nous faire goûter & aimer la vertu, & à nous inſpirer de l'éloignement pour le vice, & nous découvre dans le caractère de l'Auteur un homme fermement perſuadé de ſa Religion & ſincerement pieux.

Mais s'il nous eſt permis de le dire, ce Livre ne nous paroît pas entierement propre à produire tout l'effet que l'Auteur s'en promet. Il eſpere que la lecture de ſon livre pourra ramener à la Religion Chrétienne un certain ordre de gens, (dont le nombre ne ſe trouve que trop grand dans ce Royaume) qui, ſans égard aux principes de la Religion naturelle & revelée, traitent l'immortalité de l'ame de pure chimère. C'eſt à établir la certitude de cette immortalité que notre Auteur

teur s'attache principalement: mais comme pour cela il ne se sert gueres ou point du tout de raisonnemens tirez de la Philosophie ou de la Revelation; qu'il se contente de faire intervenir des *Morts*, qui font de belles & de magnifiques descriptions d'une autre Vie, ou de faire parler des Mourans, les uns sur l'incertitude & la crainte d'un Etat futur, & les autres sur le bonheur anticipé qu'ils ressentent à l'entrée de l'Eternité: quoique ces idées puissent être très utiles & très consolantes pour certaines Personnes, qui par leur propre expérience sont plus ou moins en état de juger de la réalité de ces sentimens; il est fort à craindre que ceux qui n'ont jamais senti rien d'approchant, & qui n'ont aucun principe de Religion, ne traitent tout ceci (s'ils le lisent) de pur *Enthousiasme*, ou d'effet d'une imagination échauffée.

Un autre défaut que nous ne pouvons nous empêcher de relever, & qui est très capable de produire de mauvais effets sur des Esprits foibles (sur-tout dans ce Royaume, où l'on trouve, il est vrai, un grand nombre d'incrédules, mais encore plus de Personnes qui donnent dans un excès opposé, dans une crédulité superstitieuse;) c'est que notre Auteur parle très souvent d'*Apparitions de Morts*, non seulement dans ses *Lettres des Morts aux Vivans*, mais aussi dans les autres, & cela d'une manière à faire soupçonner

ner qu'il en croit la réalité : nous en donnerons ci-deſſous quelques Exemples.

Il paroît encore ſuppoſer que chaque homme a ſon *Ange Gardien*, qui le dirige, qui quelquefois le préſerve d'accidens, & ſouvent l'empêche de commettre le crime. L'Auteur certainement n'a pas puiſé ces idées dans l'Ecriture Sainte. La Conſcience, la Raiſon & la Revelation ne ſont elles pas des lumieres ſuffiſantes pour nous détourner du mal & nous encourager à pratiquer la Vertu, ſans qu'il ſoit néceſſaire pour cela de faire intervenir les Anges.

Enfin il y eſt parlé dans pluſieurs endroits de *Preſſentimens* que nous avons des accidens qui doivent nous arriver, ou de la proximité de notre mort, & même *d'Avertiſſemens ſenſibles*, comme dans une des dernieres Lettres, où quelqu'un dit : „ Qu'il y avoit chez „ lui une Tradition domeſtique, c'eſt que „ chaque fois que quelqu'un devoit mourir, „ une Muſique ſe faiſoit entendre diſtinctement dans la maiſon au milieu de la nuit, „ mais qu'elle n'étoit entenduë que de la „ Perſonne qu'elle menaçoit : que ſa Mere „ & ſa Sœur avoient reçû un pareil Avertiſſement & avoient prédit leur mort. Il ajoute, que lui même venoit d'entendre la nuit „ paſſée une ſemblable muſique, & qu'ainſi „ il ſe préparoit à la mort : effectivement il „ mourut quelques jours après ". Cela pourroit être à la vérité rapporté ſimplement comme une opinion ſuperſtitieuſe qui regne dans bien des Eſprits : mais comme cette

Fiction

Fiction n'a aucune liaiſon néceſſaire avec le ſujet principal dans l'endroit d'où nous l'avons tirée, & qu'elle eſt rapportée très ſerieuſement ſans être refutée; il eſt à préſumer que c'eſt auſſi la croyance de notre Auteur.

Dans une autre Lettre, un jeune homme écrit à ſon ami; „ qu'il avoit rencontré „ à la Promenade une Demoiſelle dont il „ étoit devenu tout d'un coup amoureux: „ & ſoit, ajoute-t-il, que ce fût-là la Per„ ſonne qui, par l'heureuſe ſimpathie qui ſe „ trouvoit entre nous deux, m'avoit été „ deſtinée, ou que nous nous fuſſions con„ nus dans quelqu'*Etat Préëxiſtant*, il me „ ſembloit qu'elle fixa auſſi d'abord ſa vûë „ ſur moi, & que je ne lui étois pas indif„ férent.

On peut juger à-peu-près par-là des ſentimens de notre Auteur: mais tout cela n'empêche pas que ſon deſſein en général ne ſoit très louable, & qu'on ne trouve de très bonnes choſes dans ſon livre. Nous allons en donner quelques Lettres, qui mettront nos Lecteurs en état d'en juger.

*Lettre de Monſieur. . . au Comte de R. . ., à qui il avoit promis de lui apparoître après ſa mort.*

„ Cette Lettre, Mylord, vous trouvera „ confirmé dans votre incrédulité, parce que „ j'ai manqué à la Parole que je vous avois

„ donnée. Il n'a pas été en mon pouvoir de
„ vous accorder la preuve d'un Etat futur
„ que vous aviez souhaitée, & que je vous
„ avois imprudemment promise: mais puis-
„ que cet engagement n'étoit connu que de
„ nous deux, vous pouvez être persuadé
„ que cette Lettre vient de votre ami dé-
„ cedé, dont l'amitié s'étend au-delà du
„ tombeau.

„ Dans ma derniere maladie, nous fixames
„ le tems & le lieu de mon *Apparition*.
„ Vous avez été ponctuel à vous y trouver:
„ car quoiqu'il ne m'ait point été permis
„ de me rendre visible, j'ai cependant eu
„ la curiosité de voir, si vous auriez assez
„ de courage pour attendre la visite d'un
„ Mort. L'heure étoit venuë, l'horloge avoit
„ sonné minuit, le sombre silence de la
„ nuit n'étoit interrompu par aucune voix
„ humaine; la Lune & les Etoiles brilloient
„ dans tout leur éclat au travers des ar-
„ bres, qui formant différentes allées, se
„ rendoient au centre d'un petit Bois, où
„ je m'étois engagé de vous rencontrer.
„ Je vous vis entrer dans ce Bois, avec un
„ air d'indifférence & d'incrédulité, qui té-
„ moignoit assez que vous n'aviez ni crainte
„ ni espérance de me rencontrer, & que
„ vous ne vous y rendiez que pour déga-
„ ger votre Parole, & par respect pour
„ ma mémoire: cependant la beauté de la
„ nuit vous engagea à vous promener jus-

„ qu'au

„ qu'au point du jour ; alors vous vous retira-
„ tes, en chantant un air frivole que vous a-
„ viez tiré des Contes des Fées: vous paroissiez
„ extrêmement satisfait d'avoir une nouvelle
„ preuve contre un Etat à venir, & vous
„ vous estimiez heureux de vous trouver
„ au niveau des Bêtes, qui periſſent entiere-
„ ment. Avantage bien glorieux & digne
„ de votre triomphe.

„ Mais nous avons ſi ſouvent raiſonné ſur
„ ce ſujet, que je n'ai pas deſſein de vous
„ fatiguer par des repetitions. Seulement
„ qu'il me ſoit permis d'eſſayer encore une
„ fois de vous éclairer l'eſprit, en vous
„ touchant le cœur, & vous priant de vous
„ rappeller la manière dont votre *Frere* eſt
„ mort : ce qui vous fournira une demonſtra-
„ tion de l'immortalité de l'ame, & du degré de
„ force & de courage auquel cette idée
„ peut élever l'homme à ce moment terri-
„ ble, & au milieu des Angoiſſes de la mort.

„ Avec quelle égalité d'ame ne ſupportoit-
„ il pas la violence de ſon mal ? Avec quelle
„ conviction & quelle ferme eſpérance n'at-
„ tendoit-il pas la recompenſe de ſa Pieté ?
„ Avec quelle tranquillité & quelle ſainte
„ reſignation ne reçut-il pas la ſentence
„ de ſa mort, lorſque les Médecins lui dé-
„ clarerent qu'il n'y avoit plus d'eſpérance ?
„ *Je n'ai donc plus que quelques pas à faire*,
„ répondit-il, *& le voyage de cette vie ſera fini.*

„ Ce n'étoit pas alors un tems propre à

„ l'affectation. Tout en lui étoit la marque d'u-
„ ne pieté réelle, & d'une véritable grandeur
„ d'ame: il n'y avoit que cela seul qui pût
„ le fortifier, lorsque tant de circonstances
„ se réuniſſoient pour l'attacher à la vie,
„ pour aggraver les horreurs du tombeau,
„ & rendre le Roi des épouvantemens plus
„ terrible.

„ Vous sçavez, Mylord, qu'il n'y avoit
„ pas sur la terre d'homme plus aimable
„ que votre Frere : son mariage avec la
„ charmante *Chlore* étoit conclu, il venoit
„ de bâtir une magnifique Maiſon, avec de
„ beaux Jardins pour l'y recevoir : lorſqu'il
„ fut près de sa mort, à sa priere elle vint
„ pour recevoir ſes derniers adieux. Les
„ Anges même auroient pu s'attendrir en
„ voyant des larmes couler des plus beaux
„ yeux qu'il y ait sur la terre, pendant
„ que, par tendreſſe pour lui, elle s'efforçoit de cacher sa douleur. Joignez à cela
„ une jeune & tendre Sœur évanoüie entre
„ les bras d'une de ſes femmes, & votre
„ Pere, ce vénérable vieillard, aſſis au chevet du lit, gardant un triſte & morne ſilence. Qu'eſt-ce qui pourroit ſoutenir
„ l'ame dans de ſi grandes extrêmitez, au
„ milieu de tant de ſujets d'affliction? Cet
„ admirable jeune homme, qui étoit d'un
„ eſprit doux, & qui avoit le cœur ſenſible, ſe ſeroit ſans doute trahi par quelque marque de foibleſſe, s'il n'avoit été
„ ſou-

„ ſoutenu par une Puiſſance ſurnaturelle : „ mais ſon ame paroiſſoit toujours égale & „ tranquille, & toute ſa contenance pleine „ de pieté : jamais on n'a fini la vie avec „ plus de décence & de courage. Son Eſ„ prit étoit libre & plein d'élevation ; ſes „ paroles étoient le langage de l'immorta„ lité ; elles touchoient & en même tems ex„ citoient *l'envie*. Quand la ſueur de la mort „ l'eût ſaiſi, & que la parole & la reſpira„ tion commencerent à lui manquer, la „ joye ſembloit ſe peindre ſur ſon viſage ; „ on y voyoit un *ſoûrire divin*, qui, en mê„ me tems qu'il nous tiroit les larmes des „ yeux, nous reprochoit notre foibleſſe.

„ Vous, Mylord, vous l'avez aſſiſté juſ„ qu'à ſon dernier moment : & quand „ j'inſiſtois ſur cet Exemple, comme ſur „ une preuve d'une vie à venir, *Vous avoüiez* „ *que, quoique vous regardiez la Religion comme* „ *une illuſion, c'étoit cependant la plus agréable* „ *illuſion qu'il y eût au monde; & que ceux* „ *qui ſe flattent de la réalité de ces viſions, ont* „ *un grand avantage ſur ceux qui n'enviſagent* „ *devant eux qu'une ſombre incertitude, ou l'af*„ *freuſe eſpérance de l'anéantiſſement.*

„ C'eſt de cette incertitude dont j'ai tou„ jours ardemment ſouhaité de vous tirer „ pendant que j'étois du nombre des Vi„ vans : à préſent j'en ai un plus grand „ deſir encore, quoiqu'il ne me ſoit pas per„ mis de vous donner la *preuve* que vous

„ souhaitiez: mais cette Lettre suffit pour
„ vous convaincre que j'existe encore. D'ail-
„ leurs, l'apparition d'un Mort n'est pas un
„ plus grand miracle que cette varieté d'ob-
„ jets qui vous environnent chaque jour,
„ & qui ne produisent si peu d'effet, que
„ parce qu'ils vous sont devenus trop fami-
„ liers.

„ Les Esprits bienheureux s'intéressent en-
„ core au bonheur des mortels, & rendent
„ de fréquentes visites à leurs amis, aux-
„ quels (si les loix du Monde immatériel
„ ne le défendoient pas) il leur seroit aisé
„ de se rendre visibles, *par la splendeur de*
„ *leurs vehicules*, & l'empire qu'ils ont sur les
„ *Puissances qui gouvernent les choses matériel-*
„ *les*, & sur les organes de la vûë. Nous re-
„ gardons souvent comme une espece de
„ miracle que vous ne nous apperceviez
„ pas: car nous ne sommes pas absens de
„ vous par rapport au *Lieu*, mais seule-
„ ment par la différence de l'*Etat* où nous
„ sommes.

„ Vous trouverez cette Lettre dans votre
„ Cabinet " (*avertissement assez inutile, & qui cependant se trouve dans plusieurs autres Lettres*;) „ & vous pouvez être assuré qu'elle
„ vient de votre constant & immortel ami.

Le *Mort* qui écrit cette Lettre, dit *que les Loix du Monde immatériel ne permettent pas aux Morts de se rendre visibles aux Vivans*; c'est apparemment de quoi notre Auteur ne s'est

pas

pas souvenu dans la suite, puisqu'à la page 278. *Lysander* raconte „ qu'une Fille qui s'é-„ toit tuée elle-même par un excès d'amour „ pour lui, lui étoit apparuë, avoit mis une „ Lettre sur sa Table, & avoit disparu „ aussi-tôt après". D'abord il crut que ce n'étoit qu'une illusion; mais la Lettre qu'il trouva le convainquit de la réalité de l'apparition. Celui dont nous avons déja parlé, qui fut averti par une Musique nocturne de la proximité de sa mort, la prédit à une Dame, & lui promit de se montrer à elle après sa mort. Il n'y manqua pas; la Dame vit le Revenant, qui lui fit une longue description des demeures célestes & puis disparut.

*Lettre d'un Fils unique, mort à l'âge de deux ans, à sa Mere.*

„ La douleur que vous ressentez est une „ diminution à mon bonheur. L'unique sen-„ timent dont j'étois capable dans mon état „ d'enfance, étoit une tendresse pour vous, „ qui alors étoit pur instinct & simpathie, „ mais qui maintenant est une véritable re-„ connoissance & affection filiale. Dès que „ mon Esprit fut délivré de sa prison, je „ me trouvai un Etre actif & raisonnable. „ La prémiére chose à quoi je pensai, fut „ ma chere Bienfaîtrice, car je vous con-„ noissois déja sous cette rélation, lorsque

„ j'étois encore Enfant: mais je m'étonnois
„ de vous voir pleurer pour une petite *Maſſe*
„ à peine capable de reſpirer, & dont je
„ me croyois ſi heureux d'être délivré. La
„ juſte proportion, l'agilité & la ſplendeur
„ du nouveau *Vehicule* qui enveloppe à pré-
„ ſent mon eſprit, me paroiſſoit un échange
„ ſi heureux, que j'étois ſurpris de votre
„ triſteſſe; car je connoiſſois ſi peu la dif-
„ férence des *Corps matériels & immatériels*,
„ que je m'imaginois être auſſi viſible pour
„ vous, que vous l'étiez pour moi. J'étois
„ extrêmement touché de vos pleurs, ſans
„ ſçavoir pourquoi, car j'ignorois encore
„ que vous fuſſiez ma mere; ſeulement je
„ me reſſouvenois que vous aviez été mon
„ unique refuge dans mes petits beſoins,
„ dont je n'avois cependant qu'une idée
„ confuſe. Je ne vous quittai qu'à regret
„ dans le fort de votre affliction, pour ſuivre
„ mon Guide brillant, qui me conduiſit à
„ un Lieu de tranquillité & de joye, où je
„ rencontrai des milliers d'Eſprits bienheu-
„ reux de mon ordre, qui m'apprirent l'hiſ-
„ toire du Monde où j'étois né, pour les
„ habitans duquel je conſerve toujours une
„ bienveillance particuliere. Depuis mon
„ décès j'ai fait pluſieurs viſites à ce Monde.
„ La prémiére que j'y fis étoit un effet de
„ ma tendre curioſité à votre égard; je vou-
„ lois ſçavoir ſi vous étiez ſatisfaite de ce
„ que le Ciel avoit diſpoſé de moi par une

„ mort

„ mort prématurée : mais je fus bien sur-
„ pris de voir qu'après plusieurs mois la
„ douleur occupoit toujours votre esprit, &
„ troubloit toutes les joyes de votre vie ;
„ ce qui me donna envie de m'informer de
„ ma propre Histoire. Je demandai à votre
„ Ange Gardien pourquoi j'étois si fort
„ regretté, moi qui n'avois fait dans le
„ Monde qu'un sejour si court & de si peu
„ de consequence ; & de quelle importance
„ auroit pu être ma vie pour le Public ou
„ pour ma Famille ? Le Ministre céleste me
„ répondit, qu'à l'égard du Public, il étoit
„ fort incertain si je lui aurois été en bé-
„ nediction ou en malediction : mais que
„ j'étois l'unique espérance d'une illustre
„ Famille, & l'Héritier d'un grand Bien &
„ d'un Titre distingué : & me montrant des
„ Armoiries, il me dit que c'étoit-là la
„ marque de ma Dignité ; un magnifique
„ Château qui s'offroit à notre vûë, avec
„ les Jardins, les Prez, le Parc & les Bois
„ qui l'environnoient, devoient être mon
„ Domaine. Voilà, répondis-je, un beau
„ Domaine bien convenable à des Quadru-
„ pedes que je vois paître dans les vertes
„ prairies ! de quel usage peuvent être
„ des Prez & des Bois à celui qui a une
„ ame immortelle ? & pour ce qui est du
„ Titre, quel bonheur est-ce qu'une simple
„ Syllabe, un vain son peut procurer ? A
„ l'égard des Armoiries, je les pris pour

„ un joüet ; & ſi la raillerie n'étoit pas in-
„ digne d'un Ange, j'aurois cru qu'il n'en
„ avoit fait mention que pour repandre un
„ ridicule ſur les hommes. Je ne puis con-
„ cevoir en quoi conſiſte le charme & les
„ avantages de toutes ces choſes. Quand
„ je poſſederois tout le Globe terreſtre,
„ quel bien m'en reviendroit-il ? Je n'ai be-
„ ſoin ni d'eau, ni de feu, ni de terre, ni
„ d'air. Comment ſe peut-il que des Créa-
„ tures raiſonnables faſſent conſiſter leurs
„ richeſſes dans les Montagnes & les Val-
„ lées, dans les Arbres & les Rivieres, dans
„ les Mines & les Cavernes qui ſont ſous
„ leurs pieds, plutôt que dans les nuées qui
„ roulent ſur leurs têtes ? Pour moi je
„ n'envie point ce que les hommes poſſe-
„ dent, & ſuis ravi de n'avoir pas vécu aſſez
„ long-tems pour former un jugement ſi faux,
„ & pour m'attacher à des Biens de cette na-
„ ture. . . .

„ Si vous pouviez concevoir mon bon-
„ heur, loin de m'enterrer avec une triſte
„ ſolemnité, vous auriez célébré mes fune-
„ railles par des Chants & des Feſtins. Au
„ lieu de cette pauvre petite Figure ſans
„ connoiſſance, à laquelle vous ſoûriez, &
„ que vous careſſiez, me voici parvenu à
„ la perfection par rapport à mon exiſtence
„ & à ma raiſon : Au lieu d'une petite éten-
„ duë de terre & d'un eſpace borné pour
„ reſpirer, je marche ſur un Pavé étoilé,

„ je

„ je fais le tour du Firmament, & je reſpire „ l'air du Paradis. Je ſuis aſſuré d'une durée „ éternelle, & indépendant de tout, excepté „ du Tout-puiſſant, que j'aime, que j'adore, „ comme étant la ſource de mon exiſtence „ & de mon bonheur.

*Lettre de Melinde à Oriane.*

„ Ma chere *Oriane*, je vous avois promis, „ avant que de quitter la Maiſon de mon „ Frere, que vous auriez de mes nouvelles „ auſſi-tôt que je me ſerois fixée, & que je „ vous inſtruirois des raiſons de ma fuite.

„ Depuis deux ans vous aurez aiſement „ pu remarquer du changement dans mon „ humeur & dans ma perſonne. Je n'avois „ plus ni ce coloris, ni cette vivacité, que „ vous appelliez l'emblême de la ſanté & de „ la joye. Vous apperceviez ce changement, „ mais vous ne deviniez pas qu'une Paſſion „ ſecrete en étoit la cauſe. J'étois un jour „ à la Comédie; j'y vis un des plus aima- „ bles hommes qu'il ſoit poſſible de voir: „ ſon air, ſon ajuſtement, tout en un mot „ étoit plein de graces. On repréſentoit la „ Tragédie de *Caton*. Il étoit fort attentif, & „ paroiſſoit entrer dans tous les beaux ſen- „ timens d'Héroïſme ou d'Amour qui ſe trou- „ vent répandus dans la Piéce: il ſe levoit „ dans les Entr'actes & ſe tournoit du côté „ de la Loge où j'étois aſſiſe; & quand je

„ ſortis

„ ſortis il me fit faire place à travers de
„ la foule. Depuis ce tems-là je ne le vis
„ plus, & j'ignorois qui il étoit. Mais cet
„ aimable jeune homme avoit fait ſur mon
„ eſprit une impreſſion qui produiſit un
„ heureux effet. Je m'ennuyai bien-tôt des
„ plaiſirs bruyans que l'on trouvoit dans la
„ Maiſon de mon Frere: je me laſſai de ce
„ Cercle perpétuel de divertiſſemens que
„ ma Sœur aimoit: il ne ſe peut rien de plus
„ diſſipé & de plus extravagant que leur
„ manière de vivre. Les Aſſemblées, le Bal,
„ le Jeu, ſe ſuccedoient continuellement.
„ Vous ſçavez que *Dumain*, le mari de ma
„ ſœur, eſt un Libertin de profeſſion. Mes
„ Parens me laiſſerent fort jeune ſous leur
„ tutelle, ma ſœur ayant pluſieurs années
„ plus que moi: & ſi mes Parrain & Ma-
„ raine, au lieu de renoncer pour moi *à la*
„ *vaine Pompe & à la vaine gloire de ce Monde*,
„ s'étoient engagez ſolemnellement à m'éle-
„ ver au milieu des tentations & des plaiſirs
„ ſéduiſans, ils n'auroient jamais pu mieux
„ accomplir leur vœu, qu'en me plaçant
„ dans cette Famille, où l'on paſſoit même
„ les *Dimanches* à joüer aux Cartes. Jamais
„ il n'étoit queſtion d'aller à l'Egliſe, à moins
„ que ce ne fût pour paſſer une heure qu'on
„ ne ſçavoit comment employer; & encore
„ qu'y faiſoit-on que rire & chuchetter.

„ Cependant mon Ange Gardien ne m'a-
„ bandonna pas, & par l'impreſſion d'une

„ Paſ-

„ Paſſion vertueuſe, il me fortifia contre les
„ plus dangereuſes inclinations. Je fuyois
„ les divertiſſemens ; je cherchois la retraite ;
„ je commençai à réflechir ; mais ſur quoi ?
„ mes idées étoient confuſes & groſſieres.
„ Je croyois à la verité qu'il y avoit un
„ Dieu ; mais je ne connoiſſois le Chriſtia-
„ niſme que de nom : jamais je n'avois lû
„ la *Bible* ; j'en trouvai une par hazard ;
„ j'eus la curioſité de la lire. Mais quelle fut
„ ma ſurpriſe, d'y voir combien la Vie &
„ les Préceptes du divin Fondateur de la
„ Religion Chrétienne étoient différens des
„ principes & de la conduite de ceux qui fai-
„ ſoient profeſſion d'être ſes Diſciples : je
„ remarquai bien-tôt que j'étois dans le che-
„ min de la perdition.

„ Quoique j'euſſe perdu tout mon Bien
„ dans les Actions du Sud, & que je ne vé-
„ cuſſe que des charitez de mon frere &
„ de ma ſœur ; je formai cependant le deſ-
„ ſein de quitter cette Maiſon. Je l'exécutai
„ bien-tôt : je fus trouver une femme qui
„ avoit été ma nourrice ; je lui recommandai
„ le ſecret, & la priai de me chercher une
„ place dans la maiſon de quelqu'honnête
„ Marchand. Elle en trouva bien-tôt une,
„ & me plaça chez la Femme d'un riche
„ Marchand qui negocioit aux *Indes Orien-*
„ *tales*. Il vivoit avec beaucoup de grandeur ;
„ ſa Maiſon étoit garnie de toutes les richeſ-
„ ſes des Indes, & ſembloit être le Palais de

„ quel-

„ quelque Monarque de l'Orient: la Dame
„ étoit belle & modeſte, & me traitoit avec
„ beaucoup de bonté. Il y avoit un grand
„ ordre dans la maiſon: la ſobrieté & la tem-
„ pérance y regnoient au milieu de l'abon-
„ dance & de la libéralité: c'étoit tout le
„ contraire de ce qu'on voyoit chez ma
„ ſœur; il me ſembloit être dans un nou-
„ veau Monde.

„ J'y reſtai quinze jours ou trois ſemaines
„ ſans avoir encore vû mon Maître, qui étoit
„ à ſa Maiſon de Campagne. Mais, ma chere
„ *Orime*, imaginez-vous quelle fut ma con-
„ fuſion, quand à ſon retour je vis que
„ c'étoit le même jeune homme qui m'avoit
„ charmé à la Comédie. Dès qu'il m'eût regar-
„ dé, il rougit & je pâlis: il paſſa vîte & en-
„ tra dans l'apartement de ſa femme. Il
„ s'étoit écoulé deux ans depuis que je l'a-
„ vois vû à la Comédie: je me flattois qu'il
„ m'auroit entierement oubliée, ſans quoi j'é-
„ tois réſoluë de quitter la maiſon. Mais je
„ trouvai bien-tôt que je n'avois rien à crain-
„ dre de mon Maître: je ne le voyois preſque
„ jamais: il étoit continuellement occupé ou
„ à ſes propres affaires ou à des actes de
„ Charité. Ses richeſſes étoient immenſes,
„ mais il s'en ſervoit avec une généroſité
„ ſans égale: il les employoit à aſſiſter d'hon-
„ nêtes marchands, qui n'avoient que peu
„ de capital, à dégager ceux qui étoient en

„ priſon

„ prison pour dettes, à soulager des veuves, &
„ à proteger ceux que l'on vouloit opprimer : c'étoit-là son occupation constante ;
„ qui n'empêchoit pas cependant qu'il n'eût
„ des heures consacrées à ses devotions particulieres & publiques. . .

„ Il avoit pris la résolution d'aller faire un
„ voyage aux *Indes*. Le jour avant son dé-
„ part il entra dans ma Chambre avec un
„ grand air de douceur & de bonté : *Ma-*
„ *demoiselle*, " me dit-il en entrant „ *vous serez*
„ *sans doute surprise de ce que je connois votre*
„ *famille, & que je sçais la raison qui vous a fait*
„ *chercher un refuge dans la mienne. Lorsque je*
„ *vous vis à la Comédie, vous fites sur moi une*
„ *impression qui ne s'est jamais effacée, jusques*
„ *à ce que j'eusse donné ma main & mon cœur*
„ *à la meilleure de toutes les femmes. C'est avec*
„ *quelque confusion que je vous avouë que je vous*
„ *fis tort dans le jugement que je portai de vous :*
„ *rien n'auroit été capable de m'empêcher de vous*
„ *offrir mon cœur, que le scandale de la maison*
„ *où vous demeuriez ; où l'on vivoit avec tant de*
„ *libertinage, qu'il ne m'étoit pas permis de pen-*
„ *ser à vous. A présent je vous rends justice, &*
„ *j'admire le triomphe de votre vertu, qui vous*
„ *a porté à choisir une condition si basse, plutôt*
„ *que d'être exposée aux dangers de la maison de*
„ *votre frere. Je vous donne dix-mille Livres*
„ *sterling en billets de banque : j'ai raconté votre*
„ *histoire à mon epouse ; elle a d'abord consenti*

„ *avec*

„ *avec joye à la propoſition que je lui ai faite,*
„ *& elle vous attend pour vous remettre les bil-*
„ *lets de banque.*

„ Il me quitta auſſi-tôt, ſans me donner
„ le tems de lui marquer ma reconnoiſſan-
„ ce: & ma Maîtreſſe entra, qui me donna
„ les Billets avec un air de bonté qui réle-
„ voit encore le prix d'une ſi grande libé-
„ ralité. . . .

*Lettre au Comte de. . . .*

„ Je ſuis à-peu-près rétabli, Mylord, de
„ la bleſſure que je reçus dans le Duel que
„ vous avez tâché de prévenir avec tant de
„ raiſon & d'humanité: je me ſens obligé de
„ reconnoître la juſteſſe & la force de vos
„ raiſonnemens, & de retracter tout ce que
„ j'ai pu dire pour juſtifier une pratique ſi
„ barbare. C'étoit en moi une eſpece de fré-
„ neſie de rejetter les conſeils d'un homme
„ comme vous, Mylord, qui a de ſi juſtes
„ idées du véritable honneur, & qui a donné
„ de ſi belles marques de ſon courage dans
„ la défenſe de la Liberté de ſa Patrie &
„ de la ſucceſſion Proteſtante.

„ Vous me diſiez bien que tout ce qui ar-
„ riveroit de cette folle avanture, c'eſt qu'au
„ lieu de défendre l'innocence de ma ſœur,
„ je l'expoſerois davantage aux diſcours du
„ Public: il n'eſt plus tems à préſent de ſou-
„ haiter que je me fuſſe laiſſé conduire par

„ vos

„ vos généreux & obligeans avis, qui à l'a-
„ venir auront pour moi un caractère d'in-
„ faillibilité. Je ne ſçaurois me propoſer un
„ meilleur modele que celui de votre gran-
„ deur dans toutes les différentes circon-
„ ſtances de ma vie : on voit briller en vous
„ avec éclat l'Ami généreux, le tendre Epoux,
„ & le Parent affectionné.

„ L'examen de votre conduite eſt une vive
„ cenſure de la mienne : je ne penſerai ja-
„ mais ſans confuſion au ridicule exploit que
„ j'ai fait en dernier lieu. Quelque bravoure
„ que j'affectaſſe, au milieu de mes airs fiers
„ & inſolens je reſſentois au dedans de moi
„ les plus lâches craintes : le crime que j'al-
„ lois commettre de propos deliberé, for-
„ moit comme un poids qui accabloit mon
„ ame. La nuit qui préceda ce ſanglant ren-
„ dez-vous, je la paſſai dans des Angoiſſes
„ qu'il m'eſt impoſſible d'exprimer ; mon
„ imagination n'étoit remplie que de viſions
„ infernales ; les ſombres cavernes & les triſ-
„ tes demeures de l'Enfer rempliſſoient mon
„ eſprit des plus terribles frayeurs.

„ Mais je me laiſſai tellement gouverner
„ par les Maximes d'un certain ordre de
„ Gens, que je courus avec ardeur à ma
„ ruine, & ſemblois défier la Mort & l'Enfer ;
„ m'expoſant ainſi à toutes ces horreurs ſi
„ contraires à la raiſon & à la nature, par la
„ peur de paſſer pour un lâche.

„ La coutume nous tyranniſe ſi fort, qu'on

„ eſt preſque obligé de demander pardon au
„ Monde, de ce qu'on oſe ſe conduire en
„ homme raiſonnable. On eſt ſouvent dans
„ la néceſſité d'être fou malgré ſoi & d'agir
„ contre ſa propre raiſon, pour éviter le
„ reproche d'être ſingulier. Il eſt bien étran-
„ ge, que le petit nombre de ceux qui ſont
„ plus ſages que les autres ayent beſoin
„ d'apologie.

„ Un homme déterminé à ſe jetter dans un
„ précipice, auroit auſſi bonne grace à tour-
„ ner en ridicule ceux qui ne voudroient pas
„ l'imiter, & à les taxer de lacheté parce qu'ils
„ refuſeroient de ſe rompre le cou à ſon e-
„ xemple; que les Gens du Monde en ont à
„ faire des reproches à celui qui refuſe de
„ ſe ſoumettre aux loix d'un ridicule hon-
„ neur, & de courir le riſque de perdre la
„ vie & toutes les eſpérances d'une Eternité
„ bienheureuſe. Si mon généreux ennemi
„ n'eut épargné ma vie, (lorſque j'étois à ſa
„ merci & que mon Salut dépendoit de ce
„ terrible moment) au lieu de vous donner
„ ici des marques d'un ſincere repentir, je
„ ſerois à preſent à maudire ma folie ſous le
„ poids d'une infamie éternelle.

A R.

# ARTICLE XI.

## NOUVELLES LITTERAIRES.

### De Londres.

*Etenham* a imprimé & débite aux Souscripteurs, *The History of James Duke of Ormonde, &c.* „ l'Histoire de la Vie de *Jaques* Duc *d'Ormond*, Viceroi *d'Irlande*, depuis sa naissance en „ 1610. jusqu'à sa mort en 1688 ". En trois Volumes *in folio*. Par *Thomas Carte* Maitre és Arts. Le prémier Volume contient l'Histoire de ce Seigneur & des affaires de son tems, & les deux autres contiennent les Piéces qui y servent de preuve. On y trouve une infinité de faits curieux & intéressans; l'Auteur ayant très bien rempli son Projet que nous annonçames dans nos *Nouvelles Littéraires* d'Octobre, Novembre & Decembre 1734.

Deux Fils du fameux Mr. *Whiston* ont publié Mosis Chorengis *Historiæ Armeniacæ Libri tres. Accedit ejusdem Scriptoris Epitome Geographiæ. Præmittitur Præfatio quæ de Litteraturâ ac Versione Sacrâ Armeniacâ agit; & subjicitur Appendix quæ continet Epistolas duas Armeniacas, primam* Corinthiorum *ad* Paulum *Apostolum, alteram* Pauli *Apostoli ad* Corinthios, *nunc primum ex Codice MS. integrè divulgatas. Armenicè ediderunt, Latinè verterunt, Notisque illustrarunt* Gulielmus & Georgius, Gulielmi Whistoni *Filii, Aulæ* Clarensis *in Academia* Cantabrigiensi *aliquandiu Alumni.* Londini, *Ex Officinâ* Caroli Ackers *Typographi, apud*

Joannem Whiſtonum *Bibliopolam*, 1736. Un Vol *in* 4°. de 412 pages, ſans la Préface qui en contient 24. C'eſt le prémier Livre *Armenien* qui ait été imprimé en *Angleterre*, & les Editeurs ont été obligez de faire fondre pour cela des Caractères exprès. Nous en rendrons compte dans un Journal ſuivant.

Mr. *Whiſton* le Pere continue à publier par Brochures ſa Traduction de *l'Hiſtoire de Joſephe*, conformément au Projet de ſouſcription que l'on peut voir dans nos *Nouvelles Littéraires* d'Avril, May & Juin 1735. Il vient auſſi de nous donner une cinquiéme Edition de ſa *Théorie de la Terre*, avec un Supplément qui contient une nouvelle Théorie du Deluge, & qui n'eſt proprement qu'un Abregé de ce qu'il a dit ſur ce ſujet dans d'autres Ouvrages. Son hypotheſe eſt, en deux mots, que la même Comete qui parut en 1680, deſcendant vers le Soleil le prémier jour du Deluge s'approcha tellement de la Terre qu'elle cauſa ce Deluge univerſel. C'eſt ce qu'il s'efforce de prouver par pluſieurs raiſons; & il y ajoute ſeize Corolaires ſervant à réſoudre toutes les difficultez qui ſe rencontrent dans ſon Syſtême & toutes les circonſtances de ce mémorable évenement.

*Longman* vient de réimprimer un Ouvrage publié depuis peu à *Dublin*, & eſtimé des Connoiſſeurs. En voici le titre, *Demonſtratio Medico-Practica Prognoſticorum Hippocratis, ea conferendo cum Ægrotorum Hiſtoriis in Libro primo & tertio Epidemicorum deſcriptis. Ab* Henrico Cope *Medico Regio ad ſtatum in* Hiberniâ.

*T. Worral* débite, *The Hiſtory of Joſeph &c.* „ l'Hiſtoire de *Joſeph*. Poëme en huit Livres; A „ la tête duquel on a mis une Taille-douce repré-

„ ſen-

„ ſentant les circonſtances les plus remarquables „ de cette Hiſtoire. Par l'Auteur des Lettres qui „ ont pour titre *l'Amitié après la Mort* " petit *in* 8°. On ne ſera pas fâché de ſçavoir que cet Auteur eſt une Dame auſſi diſtinguée par ſon eſprit que par ſa pieté, & dont il paroit encore depuis peu de jours un Recueil de Poëſies diverſes, ſous ce titre, PHILOMELA: *Or Poëms by Mrs.* ELIZABETH SINGER, *now* ROWE *of Frome in Somerſetſhire &c.* „ PHILOMELE; ou Poëſies de Madame *Eliſa-* „ *beth Rowe*, née *Singer*, de *Frome* dans la Pro- „ vince de *Somerſet*: En trois Parties; I. Hymnes, „ Odes, &c. ſur divers endroits du V. & du N. „ Teſtament; avec une Paraphraſe *du Cantique des* „ *Cantiques*. II. Paſtorales, Elégies, &c. III. Poë- „ mes conſacrez à l'Amour & à l'Amitié. On y a „ joint deux Piéces de feu Mr. *Thomas Rowe*, „ Ecuyer, & un Poëme à ſa Mémoire par ſa très- „ affectionnée Epouſe. Avec une Préface où l'on „ rend compte des Ouvrages de Madame *Rowe*, „ de ſa famille, de ſon mariage, &c. où l'on a in- „ ſeré une Lettre qu'elle a écrite au Libraire, au „ ſujet de la Publication de ces Poëſies qui ſont „ dédiées à Mr. *Pope* ". Un Volume *in* 8°, chez *Curll*, où l'on trouve tous les Ouvrages de Mr. *Pope*, & entre autres ſes *Lettres* dont nous avons parlé dans la 2. Partie du Tome VI. de cette Bibliothèque, & dont ce Libraire vient de publier une troiſiéme Edition en 4. Vol. 8°.

*De Catalepſi Schediaſma; unà cum Hiſtoriâ Mulieris Catalepticæ. Societati Regiæ communicata à* RICHARDO REYNELL *Pharmacopœo Londinenſi. Impenſis C. Davis.* Petite Brochure *in* 4°.

*Oratio anniverſaria in Theatro Collegii Regalis Medicorum Londinenſium, ex Harvæi Inſtituto habita die* 18.

*Octobris*, 1736. *A Matthæo* Lee M. D. *Apud* G. Innys & R. Manby.

*An Exact Abridgment of all the Irish Statutes, &c.* c'eſt-à-dire, „ Abregé exact de tous les Statuts d'*Irlande* depuis la prémiére Séance de Parlement, „ qui ſe tint la 3. année du regne d'EDOUARD II. „ juſqu'à la fin de la 8. année de GEORGE II. „ Par *N. Robins* Ecuyer. " Chez les *Knapton*. Un Vol. in 4°.

*G. Thurlbourn* vient de nous donner une huitiéme Edition, avec des Additions conſiderables, des *Remarques ſur le Diſcours de la Liberté de penſer*. Par *Phileleutherus Lipſienſis*. Un vol. *in* 8°.

La Replique de Mr. *Foſter* a la ſeconde Lettre de Mr. le Dr. *Stebbing*, au ſujet de l'Héréſie, paroit enfin depuis environ deux mois, apres s'etre fait attendre plus d'une année. C'eſt une Brochure *in* 8°. en forme de Lettre. Mr. *Stebbing*, pour ne pas lui laiſſer croire par ſon ſilence qu'il n'a rien de bon à y oppoſer, s'eſt hâté d'y répondre dans une petite Brochure qu'il vient de publier ſous ce titre, *A true State of the Controverſy, &c.* „ Vrai „ Etat de la Diſpute avec Mr. *Foſter*, au ſujet de „ l'Héréſie; En réponſe à ſa Seconde Lettre. Par „ *Henri Stebbing*. Chapelain ordinaire de ſa MAJESTE' & Predicateur de la Societé des Avocats de „ *Grays-Inn*." Comme nous avons déja parlé de cette Diſpute *, nous aurons ſoin d'inſtruire nos Lecteurs de ce qu'il y a de plus intéreſſant dans ces nouvelles Brochures.

Les *Tonſon* & autres ont imprimé *The Genuine Works in Proſe and Verſe of the Right Honourable George Granville Lord Landsdowne*; c'eſt-a-dire, „ Les

* Voyez la 2. Part. du Tome V. de cette Bibliotheque.

„ Les véritables Oeuvres, tant en Prose qu'en „ Vers, de Mylord *Landsdowne*. 3. vol. *in* 12.

*Guillaume Warner* débite *The Poëtical Works of Philip late Duke of Wharton*, *&c*, c'est-à-dire, „ Oeuvres Poëtiques par le feu Duc de *Wharton*, „ & par quelques autres personnes de sa famille „ ou de sa connoissance particuliere, comme les „ Lords *Rochester*, *Dorset & Bolingbroke*, Myladi „ *Wharton*, le Doyen *Swift*, le Docteur *Delaany*, „ &c. On y a joint quelques Lettres galantes qui „ n'ont jamais vû le jour, & deux Nouvelles di- „ vertissantes par la fameuse *Arabelle Plantin*. " On a mis à la tête une fidele Histoire de la Vie du Duc de *Wharton*. 2. vol. *in* 12.

L'Impression des *Concilia Magnæ Britanniæ & Hiberniæ*, *&c*. par le Docteur. *Wilkins*, que nous annonçames dans nos *Nouvelles Littéraires* de Janvier, Fevrier & Mars 1734. est presque achevée; & l'on compte de délivrer l'Ouvrage aux souscripteurs immédiatement apres les fêtes de Noël. Cependant on reçoit encore des souscriptions & l'on en recevra jusqu'à la fin de l'année.

Le Livre de Mr. *De Moivre*, intitulé *la Doctrine des Hazards*, dont nous avons inseré le Projet dans les *Nouvelles Littéraires* de la 2. Partie du Tome VI. de cette Bibliotheque, s'imprime aussi actuellement; ce qui doit faire plaisir aux Souscripteurs qui n'auront pas à se plaindre qu'on les a fait trop attendre, comme il est assez ordinaire.

Un Laïque, nommé Mr. *Fleming* vient de publier *A Plain and rational Account of the Laws of the Sabbath*. " Explication simple & raisonnée de la „ Loi du Sabbath. " C'est une Brochure où l'Auteur fait voir que la Loi du Sabbath n'étoit point en force avant *Moïse*, que cette Loi n'avoit rien

de moral en elle-même, & ne regardoit que les Juifs, qu'elle a été abrogée par l'autorité Apostolique, que les prémiers Chrétiens n'ont point observé le septiéme jour de la semaine mais le prémier, enfin que c'est avec raison qu'on a consacré le Dimanche au service divin en mémoire de la resurrection de J. C. & qu'il n'est point besoin d'alleguer un commandement exprès pour justifier la pratique de l'Eglise à cet égard. Quoiqu'il n'y ait rien là que de commun, cette Brochure est écrite avec tant de clarté, de netteté & de précision, qu'elle vaut bien la peine d'être luë.

Voici un autre Ouvrage sur le même sujet, mais beaucoup plus étendu. *A Discourse concerning the religious Observation of the Lords Day, &c.* „ Discours touchant l'Observation religieuse du Dimanche, tant par rapport au dogme que par „ rapport à la pratique. En deux Parties. Par *Alexandre Jephson* Bachelier aux Arts. Chez *C. Jephson.* Gros vol. *in* 8°.

*Edward Litleton* débite depuis peu de jours *Sermons upon several practical subjects, &c.* „ Sermons „ sur diverses matieres de Morale. Par feu Mr. „ *Edward Litleton*, Docteur en Droit, Membre „ du College d'*Eaton*, Vicaire de *Maplederham* & „ Chapelain de sa Majesté. 2 vol. *in* 8°.

*A. Bettesworth* & autres ont imprimé une Traduction de l'*Histoire du Maréchal de Turenne, par Mr. de Ramsay;* En deux volumes 8.

Les mêmes ont aussi publié en deux volumes *in folio*, avec les Planches originales, une Traduction des *Voyages de Mr. le Brun en Moscovie, en Perse & aux Indes, &c.*

Mr. *R. Brookes*, Maitre és Arts & Ministre d'*Ashney* dans la Province de *Northampton*, vient de donner

ner au Public une Traduction de ſa façon de l'*Hiſtoire générale de la Chine*, par le P. *Du Halde*. Elle eſt fort exacte & très bien imprimée en quatre Volumes *in* 8°.

Si nous ne parlons pas plus ſouvent des Traductions des Livres étrangers, qui s'impriment ici, c'eſt parce qu'elles n'entrent pas dans notre plan; & l'on auroit tort d'en conclure qu'il n'en paroit point ou très peu. Le nombre en eſt fort grand & ſe multiplie tous les jours. Dès qu'il nous vient un bon Ouvrage de delà la mer, nos Libraires, ſûrs d'y trouver leur compte, ne manquent gueres de le faire traduire tant bien que mal; ce qui fait voir que les *Anglois* ſçavent rendre juſtice au Mérite étranger, malgré toute leur prévention en faveur de leurs Compatriotes.

Les freres *Vaillant* impriment *Manilius*, avec les Corrections & les Remarques du célebre Dr. *Bentley*.

Mr. *George Sale*, Traducteur du *Koran* ou de l'*Alcoran de Mahomet*, dont nous avons rendu compte dans ce Journal, mourut le 14. de Novembre dernier. Il étoit auſſi un des Auteurs du *Dictionaire Général*, & des prémiers cahiers de l'*Hiſtoire Univerſelle*, qui s'impriment ici par Brochures depuis quelque tems. C'eſt une perte pour la République des Lettres, ſur-tout en ce qui regarde la Littérature Orientale qu'il poſſedoit à fond.

---

## ERRATA.

*Tome VII. Part. II.*

Pag. 292. l. 11. *Pronviciam*, lis. *Provinciam.*
Ib. l. 12. *corporis incuriam*, lis. *corporis perincuriam.*
Pag. 294. l. 1. *ac emendationem*, lis. *ad emendationem.*

PIER-

# PIERRE DE HONDT,

*Libraire à* LA HAYE, *vient d'imprimer.*

L'Hiſtoire Métallique des XVII. Provinces des Païs-Bas, depuis l'Abdication de l'Empereur Charles V. en 1555. juſques à la Paix de Bade en 1716. par Mr. G. van Loon, 5. vol. fol. avec plus de 3000. Medailles.

Le Tome Cinquiéme des Diſcours Hiſtoriques, Critiques, Théologiques, & Moraux, ſur les Evenemens les plus mémorables du Vieux & du Nouveau Teſtament, par Mr. Saurin, & continuez, par Mr. Roques, Paſteur de l'Egliſe Françoiſe à Baſle, & Mr. de Beauſobre, Miniſtre du S. Evangile à Berlin, avec de Belles Figures, gravées ſur les Deſſeins de Mrs. Hoet, Houbraken, & Picart.

Les Tomes XI. XII. XIII. de l'Hiſtoire d'Angleterre de Mr. de Rapin Thoiras. 4.

Le Tome VII. du Grand Dictionaire Géographique de Mr. Bruzen la Martiniere, contenant les Lettres Q. R. S.

Les Tomes 15. & 16. des Cent Nouvelles Nouvelles de Mad. Gomez. 12.

Eſſai Hiſtorique & Philoſophique ſur le Goût. 8.

Alburcide. Nouvelle Arabe. 12.

On

*On trouve chez le même Libraire.*

Pharſamon, ou les Nouvelles Folies Romaneſques, par Mr de Marivaux, Paris 1736. 12.
L'Almanach en Vaudevilles, Paris 1737. 12.
Guliſtan, ou l'Empire des Roſes, Paris 1737. 12.
Analyſe des Infiniment Petits, pour ſervir de Suite aux Infiniment Petits du Marquis de l'Hopital, Paris 1734. 4.
Arithmétique Militaire, ou l'Arithmétique pratique de l'Ingenieur & de l'Officier, Paris 1733. 4. fig.
L'Art de convertir le Fer forgé en Acier, & l'Art d'adoucir le Fer fondu, par Mr. de Reaumur, Paris de l'Imprimerie Royale 1722. fig. 4.
Avantures de Flores & Blancheſleur, Paris 1735. 2 vol. 12.
Abregé de toute la Medecine pratique, où l'on trouve les ſentimens des plus habiles Medecins, Paris 1737. 6 vol. 12.
S. Auguſtin de la Cité de Dieu, avec des Notes & des Remarques, Paris 1736. 4 vol. 12.
Bombardier François, ou Nouvelle Méthode de jetter les Bombes, par Mr. Belidor, Paris de l'Imprimerie Royale. 1731. fig. grand Papier 4.
*Du Cange Gloſſarium ad Scriptores Mediæ & Infimæ Latinitatis, Paris 1736. 6 vol. fol.*
La conformité des Deſtinées, & Axiamire ou la Princeſſe Infortunée, Paris 1736. 12.
Chorographie ou Deſcription de Provence, & l'Hiſtoire Chronologique du même Païs; par H. Bouché, Paris 1736. 2 vol. fol.
Combinaiſon des Changes des principales Places de l'Europe, Paris 1728. 3 vol. 4.

Con-

Contes de Bonav. de Periers, avec des Notes de Mr. de la Monnoye, Paris 1735. 3 vol. 12.

Cours de Chymie par Lemery, Paris 1730. 8.

Comparaiſon de Thucydide & Tite Live, de Pindare & d'Horace, d'Homere & de Virgile, Paris 3 vol. 12.

Le Chevalier des Eſſars, & la Comteſſe de Bercy, Paris 1735. 2 vol. 12.

Caſſandre, Paris 1731. 10 vol. 12.

Calmet Commentaire Littéral, Hiſtorique, & Moral ſur la Régle de S. Bénoit, avec des Remarques ſur les différens Ordres Religieux qui la ſuivent, Paris 1734. 2 vol. 4.

——— Commentaire ſur la S. Ecriture & Dictionaire de la Bible, Paris 13 vol. fol.

Connoiſſance parfaite des Chevaux, Paris 1730. fig. 8.

Conſeil de Momus & la Revûë de ſon Regiment, Poëme Calotin, avec le Portrait d'Aimon prémier, 8.

Deſcription Hiſtorique, Chronologique, Politique, & Phyſique de l'Empire de la Chine, par le Pere Du Halde, Paris 1735. 4 vol. fig. fol.

Dictionaire des Arts & des Sciences par Meſſieurs de l'Académie Françoiſe, Paris 1731. 2 vol. fol.

——— des Cas de Conſcience par Pontas, Paris 1734. 3 vol. fol.

——— des Cas de Conſcience, qui ſert de Suite à celui de Pontas, par Larnet & Fromageau, Paris 1733. 2 vol. fol.

——— François Celtique, ou François Breton, Rennes 1732. 4.

*Daneti Dictionarium Latino-Gallicum, & Gallico-Latinum, 2 vol. 4.*

*Dizzionario Greco volgato & Italiano, Parigi 2 vol. 4.*

Dialo-

Dialogue sur la Musique des Anciens, Paris 1735. fig. 12.

Discours sur les Hernies ou Descentes, par Reneaulme, Paris 1736. 12.

Daphnis & Chloë, Amours Pastorales, Paris 1731. avec de très belles figures 12.

Dissertations sur les Festins des anciens Grecs & Romains, & sur les Cérémonies qui s'y pratiquoient, Paris 1715. 12.

——— sur les Maladies Veneriennes, sur la Rage, sur la Phtisie, sur la Goutte, & sur la Pierre; par Du Sault, Paris 1735. 3 vol. 12.

Histoire Chronologique de Pythodoris, & Dissertations sur les Medailles de Pythodoris, Reine du Pont & du Bosphore Cimmerien, avec l'Histoire Chronologique des Rois du Bosphore Cimmerien, Paris 1736. 4.

Dissertation sur le Culte des Saints inconnus; par Mabillon, Paris 1705. 12.

L'Etna de P. Corn. Severus, & les Sentences de Publ. Syrus, Paris 1736. 12.

Fables Nouvelles par Mr. de la Motte, Paris 1719. avec de belles fig. 4.

——— le même livre 12.

Grammaire Italienne, à l'usage des Dames, par Antonini, Paris 1731. 12.

*Sammarthani Gallia Christiana, studio Benedictinorum, Parisiis è Typogr. Regia* 1716-1731. *5 vol. fol.*

Histoire du Théatre François, avec la Vie des plus célebres Poëtes Dramatiques, Paris 1734. 2 vol. 12.

Génealogie Historique de toutes les Puissances, Paris 1736. 2 vol. 4.

——— des Decouvertes & Conquêtes des Portugais dans le Nouveau Monde, par le Pere Lafitau, Paris 1734. 4 vol. 12. fig.

Hiſtoire &c. La même, en 2 vol. 4. fig.
——— des Guerres & des Negociations qui précederent le Traité de Weſtphalie, Paris 1724. 4.
——— le même 2 vol. 12.
——— de Suger, Abbé de S. Denys, Miniſtre d'Etat, & Régent du Royaume, ſous le Regne de Louis le Jeune, Paris 1721. 3 vol. 12.
——— de Boëce, Sénateur Romain, avec des notes, Paris 1715. 2 vol. 12.
——— & Amours de Sappho, Paris 1724.
——— & Deſcription générale du Japon, par le P. Charlevoix, Paris 1736. 2 vol. 4. fig.
——— Le même. 9 vol. 12. fig.
——— des Flagellans, & des mauvais uſages des Flagellations parmi les Chrétiens, Paris 1732. 12.
——— Sainte ſelon l'ordre des Tems, depuis la Création du Monde, juſques à Jeſus-Chriſt, avec des notes, Paris 1735. 12.
——— Militaire de Louis XIV. par Quincy, Paris 1726. 7 vol. 4.
——— La même en grand papier.
——— De France, par le P. Daniel, Paris 1729. 10 vol. 4.
——— La même en grand papier.
——— Negropontine, contenant la Vie & les Amours d'Alex. Caſtriot, Paris 1731. 12.
——— des Révolutions d'Eſpagne, depuis la Deſtruction de l'Empire des Goths, juſques à la réünion des Royaumes de Caſtille & d'Arragon; par le P. d'Orleans, Paris 1734. 3 vol. 4.
——— La même en grand pap.
——— Générale du Portugal, par de la Clede, Paris 1735. 8 vol. 12.
——— Critique de la Gaule Narbonnoiſe, qui comprenoit la Savoye, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, le Rouſſillon, & le Comté de Foix, Paris 1733. 12.

Hiſ-

Hiſtoire des Plantes qui naiſſent aux environs de Paris, avec leurs uſages dans la Médecine, par Tournefort, & augmentée par de Juſſieu, Paris 1725. 2 vol. 12.

——— Macaronique de Merlin Coccaie, Paris 2 vol. 12.

——— du Roi de Campanie, & de la Princeſſe Parfaite, Paris 1736. 12.

——— juſtifiée contre les Romans, par l'Abbé Lenglet, Amſt. 1735.

——— des Favorites, imprimée à Conſtantinople cette année préſente.

——— de la Conquête du Mexique, Paris 1730. 2 vol. 12.

——— du Monde par Chevreau, Paris 1717. 8 vol. 12.

——— du Chevalier Bayard, & de pluſieurs choſes mémorables ſous Charles VIII. Louis XII. & François I. Paris 1714.

——— de l'Amerique Septentrionale, Paris 1722. 4 vol. 12.

——— & Avantures de Donna Ruffine, fameuſe Courtiſane de Seville, Paris 1731. 2 vol. fig 12.

——— de Jeanne I. & Jeanne II. Reines de Naples & de Sicile, Paris 1700. 12.

——— de Meliſthene, Roi de Perſe, ſes Avantures galantes, Combats, Victoires, &c. Paris 1723. 12.

——— du grand & véritable Chevalier Caiſſant, Verſailles 1714.

——— de la Communion ſous une ſeule Eſpece, Paris 1696. 12.

——— des Révolutions des Païs Bas, Paris 1727. 2 vol. 12.

——— de l'Egliſe Gallicane, par Longueval, Paris 1733. 8 vol. 4.

Hiſtoire du Vicomte de Turenne, Maréchal-Général des Armées du Roi, par le Chevalier de Ramſay, Paris 1735. 2 vol. fig. 4.

——— Romaine, par les Peres Catrou & Rouillé, Paris 1725. & ſuiv. 19. vol. 4.

——— La même en grand papier.

——— Les Tomes XIII.--XIX. ſéparement, tant en grand qu'en petit papier.

——— Eccléſiaſtique de Fleury, 34. vol. 4o.

——— La même en grand papier.

——— Les Tomes XXI. juſques à XXXIV. ſéparement.

——— Génealogique & Chronologique de la Maiſon Royale de France, par le P. Simplicien, Paris 1733. 9 vol. fol.

——— La même en grand papier.

——— & Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, Paris 1699—1736. 36 vol. 4.

——— & Mémoires de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres, Paris 1736. 10 vol. 4.

L'Heureuſe Foibleſſe, ou l'Entretien des Thuilleries, Nouvelle Galante, Paris 1736. 12.

Hydrographie, contenant la Théorie & la Pratique de toutes les parties de la navigation; par Fournier, Paris 1667. fol. fig.

*La Hire Tabulæ Aſtronomicæ; Pariſiis* 1727.

*Du Hamel Regiæ Scientiarum Academiæ Hiſtoria, Pariſiis* 1701. 4.

*S. Hieronymi, S. Baſilii, S. Chryſoſtomi, S. J. Damaſceni, S. Athanaſii, S. Gregorii, &c. Opera, ſeu Nova Collectio Patrum: Studio Monachorum Ord. S. Benedicti; fol.*

Journal des Obſervations Phyſiques, Mathématiques, & Botaniques, faites ſur les Côtes Orientales de l'Amerique Méridionale & aux Indes Occiden-

cidentales, par le P. Feuillée, Paris 1725. fig. 4.

Le Jeu des Echecs trad. de l'Italien di Gioch. Greco, Paris 1714. 12.

La Jalouſe trompée, ou l'Incarnadin, Hiſtoire Nouvelle & Galante, Paris 1704. 12.

Inſtitutions Eccléſiaſtiques & Beneficiales par Gibert, Paris 1736. 2 vol. 4.

Lettres de la Marquiſe ****. au Comte de ****. par Crebillon, Paris 1735. 2 vol. 12.

La Luſiade du Camoëns, Poëme Héroïque, ſur la Decouverte des Indes Orientales, Paris 1735. 3 vol. fig. 12.

*Lamy de Tabernaculo Fœderis, de Sancta Civitate Jeruſalem, & de Templo ejus, Pariſiis* 1720. *fig. folio.*

Le Livre des Enfans, ou Idées générales & définitives dont les Enfans doivent être inſtruits, Paris 1732. 12.

Méthode pour apprendre l'Orthographe & la Langue Françoiſe ſans ſçavoir le Latin, Paris 1733. 8.

——— pour étudier l'Hiſtoire, avec un Catalogue des principaux Hiſtoriens, par Mr. l'Abbé Lenglet du Freſnoy, Paris 1734. 4 vol. avec des Cartes. 4.

——— Le même, Paris 1735. 9 vol. 12.

——— pour étudier la Géographie, par Mr. l'Abbé Lenglet du Freſnoy, Paris 1736. 5 vol. 12.

Mémoires Secrets de la Cour de France, contenant les Intrigues du Cabinet pendant la minorité de Louis XIV. Paris 1733. 3 vol 12.

——— Hiſtoriques qui concernent le Gouvernement de l'ancien & du nouveau Royaume de Tunis, Paris 1736. 12.

——— pour ſervir à l'Hiſtoire de France & de Bourgogne, contenant un Journal de Paris ſous

les Regnes de Charles VI. & Charles VII. Paris 1729. 2 vol. 4.

Mémoires du Marquis de Feuquieres, contenant ſes maximes ſur la guerre, Paris 1736. 4 vol. fig. 12.

——— Les mêmes, fig. 4.

——— de Hambourg, de Lubec, de Holſtein, de Dannemarc, de Suede, de Pologne, par Mr. Aubery, Blois 1735. 12.

——— de Mr. le Duc de Montauſier, Paris 1736. 2 vol. 12.

——— pour ſervir à l'Hiſtoire des Inſectes par Mr. de Reaumur, Paris de l'Imprimerie Royale 1734--1736. 2 vol. fig. 4.

——— Hiſtoriques & Politiques de la Maiſon d'Autriche, avec l'intérêt des Princes & des Etats de la Chrétienté, Paris 2 vol 12.

——— pour le ſervice journalier de l'Infanterie, par de Bombelles, & pour celui de la Cavalerie, par Cocq-Madelaine, Paris 3 vol. 12.

——— pour ſervir à l'Hiſtoire Univerſelle de l'Europe, Paris 1725. 4 vol. 12.

——— du Marquis de Fieux, par le Ch. de Mouhy, Paris 1735. 12.

——— des Expeditions Militaires qui ſe ſont faites en Allemagne, en Hollande, & ailleurs, Paris 1734. 2 vol. 12.

Maréchal Méthodique, qui traite des moyens de decouvrir les Défauts des Chevaux, & de connoitre leurs Maladies, Paris 8.

Melchuchina, ou Anecdotes Secrets & Hiſtoriques, Paris 1735. 12.

La Mouche, ou les Avantures de Bigane, par le Chevalier de Mouhy, Paris 1736. 2 vol. 12.

Méditations ſur les Myſteres de la Foi; par du Pont, Paris 7 vol. 12.

La

La Magie de l'Amour, Paſtorale en vers; & Rhodope, ou l'Opera perdu, Paris 1735. 8.

Montfaucon Antiquité expliquée, Lat. & Franç, avec le Supplement, Paris 1722. 15 vol. gr. pap.

——— le Supplement ſéparement 5 vol. gr. pap.

——— les Monumens de la Monarchie Françoiſe, Paris 1729. 5 vol. avec plus de 400. figures.

——— le même Livre, en grand papier.

Medailles ſur les principaux Evenemens du Regne entier de Louis le Grand; ſeconde Edition, augmentée juſques à la mort de Louis XIV. Paris de l'Imprimerie Royale 1723. Ouvrage magnifique & d'une beauté achevée.

*Miſſale Romanum, cum lineis nigris & rubris, ac Notis Muſicalibus, & figuris optimis, Pariſiis 1717. fol.*

*Mornacii Obſervationes in Digeſta, Pariſiis 1721. 4 vol. fol*

*Martene & Durand Veterum Scriptorum & Monumentorum Hiſtoricorum Collectio, Pariſiis 1724. 9 vol. fol.*

*Mabillon Muſæum Italicum, Pariſiis 1724. 2 vol. 4.*

——— *Liturgia Gallicana, Pariſiis 1729. 4.*

Nouveaux Rudimens de la Langue Latine, avec des Inſtructions Françoiſes, Paris 1736. 12.

Nouveau Théatre Italien, par Riccoboni, avec le Nouveau Théatre Italien des Comédies repreſentées par les Comédiens du Roi; & les Parodies du Nouveau Théatre Italien, Paris 15 vol. 12.

——— ——— d'Agriculture & Menage des Champs, par Liger, Paris 1723. fig. 4.

——— Syſtême ſur la Conſtruction & les Mouvemens du Monde, Paris 8.

*Natalis Alexandri Theologia Dogmatica & Moralis, Pariſiis 1714. 2 vol. fol.*

Obſervations ſur la Comédie, & ſur le génie de Moliere, par Riccoboni, Paris 1736. 12.

——— importantes ſur le Manuel des Accouchemens, par Deventer, Paris 1734. 2 vol. 4.

——— de Chirurgie pratique, par Chabert, Paris 1724. 12.

——— Mathématiques, Aſtronomiques, Chronologiques, & Phyſiques, par Souciet, Paris 1729. 3 vol. 4.

Origine ancienne de la Phyſique nouvelle par Regnault, Paris 1734. 3 vol. 12.

Oeuvres de Regnard, Paris 1731. 5 vol. 12.

——— de Moliere, Paris 1734. 6 vol. avec de très belles figures. 4.

——— de Moliere, Paris 1730. 8 vol. 12.

——— de Théatre de la Motte, avec pluſieurs Diſcours ſur la Tragédie, Paris 1730. 2 vol. 8.

——— de Racine, Paris 1736. 2 vol. 12.

——— de Riviere du Freſny, Paris 1731. 6 vol. 12.

——— de Théatre de Brueys, Paris 1735. 3 vol. 12.

——— de Madame de Ville-Dieu, Paris 1725. 12 vol. 12.

Philippiques de Demoſthene & Catilinaires de Ciceron, par l'Abbé d'Olivet, Paris 1736. 12.

Parfait Maréchal, qui enſeigne à connoître la beauté, la bonté, & des défauts des Chevaux; par de Solleyſel, Paris 1733. fig. 4.

Pauſanias, ou Voyage Hiſtorique de Grece, avec des Remarques de l'Abbé Gedoyn, Paris 1731. 2 vol. avec des fig. & des Cartes 4.

Panégyriques des Martyrs, par S. Jean Chryſoſtome, traduits du Grec par Bonrecueil, Paris 1735. 8.

Pratique des Accouchemens par Mr. Peci, avec fig. & ſa reponſe à Mauriceau, Paris 8.

Pro-

Productions d'Esprit, contenant tout ce que les Arts & les Sciences ont de rare & de merveilleux, par Swift, Paris 1736. 2 vol. 12.

Les Promenades de la Guinguette, Avantures Galantes, Paris 1704. 12.

——— de St. Cloud, ou la Confidence réciproque, Paris 1736. 2 parties 12.

Les Privileges du Cocuage, à Vicon chez Cornichon, 1722.

Polissoniana, ou Recueil de Turlupinades, Quolibets, Rebus, &c. avec les Equivoques de l'homme inconnu, & la liste des plus rares Curiositez. Paris 1725. 12.

Prônes de Claude Joly, Paris 1734. 8 vol. 12.

Roman de la Rose, par de Lorris & Jean de Mehun, avec des notes & un glossaire, Paris 1735. 3 vol. 12.

Recueil de divers écrits, sur l'amour, & l'amitié, la politesse, la volupté, les sentimens agréables, l'esprit, & le cœur, Paris 1736. 12.

——— de Consultations sur diverses matieres, par Fr. de Cormes, Paris 1735. 2 vol. fol.

Retraite du P. Salazar, Paris 1732. 12.

Réflexions sur la Philosophie ancienne & moderne, Paris 1726. 12.

——— sur l'usage de l'Eloquence de ce tems, Paris 1679. 12.

——— Critiques sur la Poësie & sur la Peinture, Paris 1733. 3 vol. 12.

Relation d'un Voyage du Levant, par Tournefort, Paris de l'Imprimerie Royale 1717. 2 vol. 4.

Rhetima, ou la Belle Géorgienne, Histoire Véritable, Paris 1736. 6 vol. 12.

Rosalinde, imitée de l'Italien, Paris 1732. 2 vol. 12.

Recherches sur les Courbes à double Courbure, Paris 1731. 4.

Recherches de l'Origine & du Mouvement du Sang, du Cœur, & de ſes Vaiſſeaux, du Lait, des Fievres, & des Humeurs, Paris 12.

Roger Bontemps en belle humeur, Paris 1731. 12.

La Religieuſe Cavalier, Epoux, & Chanoine, Paris 1717. 12.

Le Roman Eſpagnol, ou traduction de la Diane de Montemayor, Paris 1735. 12.

*Renaudotii Liturgiarum Orientalium Collectio, Pariſiis* 1716. 2 *vol.* 4.

*Rime de più illuſtri Poëti Italiani; dall' Abb. Antonini, Parigi* 1732. 2 *vol.* 11.

*Sanctorius de Statica Medicina, Pariſiis* 1735. 2 *vol.* 12.

Sermons du Pere Anſelme, Paris 1725. 2 vol. 12.

Le Siécle, ou les Mémoires du Comte de S. ***. Paris 1736. 12.

Statique des Végétaux, & l'Analyſe de l'Air, Paris 1735. fig. 4.

Saturnales Françoiſes, Roman comique & intéreſſant, Paris 1736. 2 vol. 12.

Traité du Mouvement & de la meſure des eaux coulantes & jailliſſantes par Varignon, Paris 1725. 4.

——— d'Architecture, avec des Remarques & des Obſervations, par Seb. le Clerc, Paris 1714. 2 vol. fig. 4.

——— pour la Pratique des Forces mouvantes, qui fait connoître l'impoſſibilité du Mouvement perpétuel, par la néceſſité de l'Equilibre, Paris 4.

——— de Tertullien ſur l'Ornement des Femmes, les Spectacles, le Bâteme, & la Patience, Paris 1733. 12.

——— des Fiefs, par Cl. de la Livoniere, Paris 1733. 4.

Traité

Traité de la Succeſſion des Meres, & des Droits des Meres en la Succeſſion des Enfans en cas de Subſtitution Pupillaire, Paris 1726. 8.

——— des Benefices Eccléſiaſtiques, dans lequel on concilie la Diſcipline de l'Egliſe avec les Uſages du Royaume de France; par Gibert, Paris 1734. 3 vol. 4.

——— de la Subrogation, par de Renuſſon, Paris 1723. 4.

——— de la Communauté de Biens entre l'homme & la femme, par le même, Paris 1723. 4.

——— du Douaire, par le même, Paris 1724. 4.

——— des Propres Réels & Conventionels par le même, Paris 1733. 4.

——— du Nivellement par Picard, avec un Abregé de la meſure de la Terre, par de la Hire, Paris 1728. 12.

——— du Mérite, par l'Abbé de Varletz, Paris 12.

——— de l'Opinion, ou Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de l'Eſprit humain, par le Gendre, Paris 1735. 6 vol 12.

——— de la Depouille des Curez, Paris 12.

——— de la Succeſſion à la Principauté d'Orange, Paris 1702 12.

——— de la Volonté, de ſes actions, paſſions, & égaremens, Paris. 12.

——— de l'Obéiſſance des Chrétiens aux Puiſſances Temporelles, Paris 1735. 12.

——— d'Optique ſur les Reflexions, Refractions, Inflexions, & les Couleurs de la Lumiere; par Newton, Paris 1722. 4.

——— de l'Algebre, par de Crouſaz, Paris 1726. 8.

——— Hiſtoriques & Dogmatiques de Thomaſſin, Paris 1685. & ſuiv. 13 vol. 8.

Table

Table Chronologique des Ordonnances des Rois de France depuis Hugues Capet juſqu'en 1400. Paris de l'Imprimerie Royale. 1706. 4.

Tables Aſtronomiques par de la Hire, Paris 1735. 4.

Théorie & Pratique du Jardinage, Paris 1722. 4. fig.

*Tournalii Prælectiones Theologicæ, Pariſiis* 1725--1736. 19 *vol.* 8.

——— *Compendioſæ inſtitutiones excerptæ ex Contractis Prælectionibus Theologicis, Pariſiis* 1731. 2 *vol.* 8.

Tradition ou l'Hiſtoire de l'Egliſe ſur le Sacrement du Mariage, par Gibert, Paris 1725. 3 vol. 4.

Voyage merveilleux du Prince Feredin dans la Romancie, Paris 1735. 12.

——— de Marſeille à Lima, & dans les autres lieux des Indes Occidentales, Paris 1720. fig. 8.

——— de Louiſiane, avec divers Traitez de Phyſique, Aſtronomie, Géographie, & Marine, avec fig. Paris 1728. 4.

——— d'Orient pour découvrir un nouveau Chemin à la Chine, avec des remarques de Phyſique, Aſtronomie, Géographie, & Marine; & une Deſcription de la Grande Tartarie, Paris 1692. 4.

——— d'Innigo de Biervillas à la Côte de Malabar, Goa, Batavia, &c. Paris 1736. 12.

——— de Madagaſcar, Paris 1722. 12.

——— de Glansby dans les Mers Orientales de la Tartarie, Paris 1729. 12.

——— de Zulma dans le Païs des Fées, Paris 1734. 12.

——— de Du Marchais en Guinée & Iſles voiſines, Paris 1730. 4 vol. 12.

Véritables Lettres d'Abelard & Héloiſe, tirées d'un

d'un ancien Manuſcrit, avec des Notes, Paris 1723. 2 vol. 12.

Vie du P. Antoine Poſſevin, de la Compagnie de Jeſus, Paris 1712. 12.

——— de Guſman d'Alfarache, Paris 1733. 3 vol. 12.

——— de l'Imperatrice Eleonore, Mere de l'Empereur Regnant, Paris 1725. 12.

*Vanieri Epitome Dictionarii Poetici*, *Lugd.* 1717. 8.

Uſage des Poſtes chez les Anciens & les Modernes, Paris 1730. 12.

——— Romans, avec une Bibliothèque des Romans, & des Remarques, Paris 1734. 2 vol. 12.

Les Vies des Saints, par Baillet, Paris 1724. 4 vol. folio.

FIN.

# BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE, OU HISTOIRE DES OUVRAGES *DES SAVANS DE LA* GRANDE-BRETAGNE:

Pour les Mois

DE JANVIER, FEVRIER ET MARS

M. DCC. XXXVII.

*TOME HUITIEME,*

SECONDE PARTIE.

*A LA HAYE,*

Chez PIERRE DE HONDT.

M. DCC. XXXVII.

# TABLE
## DES
# ARTICLES.


ART. I. MR. GEORGE ENGLAND; *Recherches sur la Vertu des Anciens.* Pag. 236.

II. HISTOIRE DE JOSEPH: *Poëme en huit Livres*; *par* l'Auteur de l'Amitié après la Mort. 250.

III. *Le prémier Livre de* l'Iliade d'HOMERE *traduit en vers libres Italiens, par Mr.* le Marquis SCIPION MAFFEI. 264.

IV. *Mr.* SAMUEL CHANDLER; *Paraphraſe ſur la Prophetie de* JOEL, *accompagnée d'un Commentaire critique.* 284.

V. *Mr.* JAQUES DOUGLAS; *Deſcription du Lis de Guernſey.* 301.

VI. *Recherches touchant les* DEMONIAQUES *dont il eſt parlé dans le Nouveau Teſtament.* 313.

VII. *Mr.* CLAUDE ARNOUX; *Nouveaux Dialogues familiers en François & en Anglois : avec une Ode Françoiſe intitulée*, Le Triomphe de Madame Fauſtine & du Théatre Anglois. 327.

ART. VIII. *Lettre de Mr.* L*** *aux Auteurs de la* Bibliotheque Britannique, *touchant la Dispute de Mr. le Dr.* STEBBING *avec Mr.* FOSTER *sur le sujet de* l'Héréſie. 346.

IX. *Mr.* GUILLAUME STUKELEY; *Discours sur les Monumens de l'Antiquité qui ont quelque rapport avec l'Histoire Sainte*, &c. 404.

X. *Lettre de Mr.* B*** *sur le nouveau Systême de Mr.* HARE, *Evêque de Chicheſter, touchant la verſification des Pſeaumes Hebréux.* 417.

XI. *Prix propoſé par la* Societé Royale *de Londres.* 424.

XII. *Nouvelles Littéraires.* 425.

BIBLIO-

# BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE,

OU

*HISTOIRE DES OUVRAGES*

DES SAVANS DE LA

# GRANDE BRETAGNE.

POUR LES MOIS DE JANVIER, FEVRIER ET MARS. MDCCXXXVII.

## ARTICLE PREMIER.

An Enquiry into the Morals of the Ancients: By George England, Rector of Woolterton, and Vicar of Hanworth in the County of Norfolk, and Chaplain to the Right Honourable the Lord Hobart.

C'eſt-à-dire,

*Recherches ſur la Vertu des Anciens*: *Par Mr. George England, Curé de Woolterton, Vicaire de Hanworth dans la Comté de Norfolk, & Chapelain de Mylord Hobart*; in 4. à Londres, imprimé chez *W. Wilkins* aux dépens de l'Auteur. 1735. *pp.* 369.

IL n'y a gueres de ſujet plus délicat & plus difficile à bien traiter que celui de ce Livre. Il eſt mal-aiſé d'éviter les extrêmitez, & de ne pas rélever ou rabaiſſer trop les Anciens: quelque parti que l'on prenne, on ne peut manquer de déplaire à quelques perſonnes. Les uns, admirateurs outrez de l'Antiquité, s'imaginent qu'on ne ſçauroit aller trop loin en parlant des Vertus de certains Payens, ni même leur donner tous les éloges qu'ils méritent: d'autres qui n'en jugent pas ſi favorablement, ne voyent dans toutes ces Vertus qu'une belle apparence ſans aucun mérite ſolide, & craignent que les éloges magnifiques que l'on donne à des actions faites ſans la connoiſſance de la véritable Religion, ne ſoient injurieux à la Révélation, & n'en diminuent l'efficace & la néceſſité.

Mr. *England* convient qu'il n'y a que la Re-

Religion Chrétienne qui puiſſe rendre un homme véritablement vertueux, parce qu'il n'y a que cette Religion qui nous donne une connoiſſance diſtincte & parfaite de la Vertu, & nous fourniſſe des motifs aſſez puiſſans pour nous la faire pratiquer; enſorte que, ſi les Chrétiens vivoient conformement à leurs principes, ils pratiqueroient toutes les Vertus dans un degré infiniment ſupérieur à tout ce qu'on admire tant parmi les Anciens.

On ne peut nier cependant que ces derniers n'ayent donné des exemples d'Héroïſme & de Vertu dignes de toute notre admiration; & quoiqu'ils fuſſent fort inférieurs aux Chrétiens par rapport à leur ſyſtême de Religion & de Morale, il eſt certain que dans la pratique ils les ſurpaſſoient de beaucoup, depuis que ceux-ci ont dégéneré de la pureté Apoſtolique & de cette ſainteté qui ſe remarquent dans les prémiers Diſciples de Jeſus-Chriſt. On peut même eſpérer que ces belles Actions que les Payens ont faites, quoique privez de la connoiſſance de l'Evangile, inſpireront aux Chrétiens une noble émulation, & que ceux-ci auront honte de ſe voir ſurpaſſer par des Gens qui n'avoient pas les avantages du Chriſtianiſme.

C'eſt dans cette vûë que notre Auteur a entrepris cet Ouvrage, & c'eſt le fruit qu'il s'en promet. Il le diviſe en ſept Chapitres. *Le prémier Chapitre* traite de la *Juſtice* des anciens Payens, comparée avec celle des Chrétiens.

*Le ſecond Chapitre* traite *de l'Amour de la Patrie* qu'on remarque dans les Anciens.

*Le troiſiéme Chapitre* : de la *Grandeur d'ame* des Anciens dans leurs ſentimens & dans leurs actions.

*Le quatriéme Chapitre* : du *Deſintéreſſement* des Anciens, & de *la Simplicité de leur vie.*

*Le cinquiéme Chapitre* : de *l'Amitié.*

*Le ſixiéme Chapitre* : du Reſpect qu'ils avoient pour la *Religion*; & de quelques autres Devoirs moraux dont il n'a pas été parlé dans les Chapitres précédens.

Dans le *ſeptieme Chapitre*, il examine la ſource des Vertus des Payens, & les raiſons de la dépravation des Chrétiens.

On voit aſſez par les titres des ſix prémiers Chapitres qu'ils ne ſont gueres ſuſceptibles d'extrait: c'eſt un recueil des Actions & des Paroles mémorables des anciens Grecs & Romains. L'Auteur a ramaſſé avec goût & avec jugement tout ce qu'il y a de plus remarquable dans ce genre; il y joint des réflexions que les exemples qu'il allegue offrent naturellement à l'eſprit, & dans leſquelles il n'eſt pas néceſſaire de le ſuivre : c'eſt pourquoi nous nous bornerons à donner une idée du *dernier Chapitre*, qui eſt le plus intéreſſant, & dans lequel d'ailleurs on retrouve une partie de ce qui a déja été dit dans les autres Chapitres.

L'Auteur, après avoir fait paroître les anciens Payens dans tout leur luſtre, & donné à leurs ſentimens héroïques & aux belles actions

actions qu'ils ont faites les juſtes éloges qu'ils méritent, remarque que leurs Vertus n'étoient pas ſi pures qu'on n'y découvrît auſſi de grands défauts, & même des contradictions dans la conduite des Particuliers & dans celle des Nations entieres. Les Romains qui ſe piquoient d'être ſi juſtes & ſi équitables dans les Traitez qu'ils faiſoient avec leurs Alliez & même avec leurs ennemis, ont auſſi quelquefois agi très injuſtement. Par exemple, la troiſiéme Guerre Punique fut entrepriſe ſans néceſſité, & dans l'unique deſſein de ruiner Carthage, malgré tout ce que cette République put faire pour prévenir ſa ruine entiere. La Guerre de Numance & celle de Corinthe fourniſſent encore des preuves de la baſſe jalouſie & de l'ambition des Romains. Quel injuſte traitement ne font-ils pas même à quelques-uns de leurs plus illuſtres Citoyens, comme à Coriolan, à Camille, à Scipion, &c.

Les Athéniens qui ſçavoient ſi bien recompenſer les Vertus de leurs Héros, les payoient ſouvent auſſi de la plus noire ingratitude. Ces grands Hommes ſe trouvoient forcez d'aller chercher ailleurs un aſyle que leur Patrie même leur refuſoit. La Ville de Sparte qui faiſoit profeſſion d'une Vertu ſi auſtère & qui ſembloit n'être point animée de l'eſprit de conquête, ne put cependant reſiſter à la tentation de reduire Thèbes ſous ſa puiſſance, après que *Phœbidas* Lacédémonien s'en fût rendu maître contre tou-

te ſorte de droit : les Lacédémoniens croyoient s'être ſuffiſamment juſtifiez quand ils eurent fait punir *Phœbidas*, pendant qu'eux-mêmes cependant profiterent de ſa trahiſon, & demeurerent maîtres de la Citadelle de Thèbes.

Ces contradictions ſe remarquent plus encore dans la conduite des Particuliers, même de ceux qui ont donné les plus beaux exemples d'Héroïſme, de déſintéreſſement & d'Amour pour la Patrie : ce qui marque aſſez qu'ils n'avoient point de principes fixes ſur la Morale.

*Fabius Maximus* dont la modération égaloit le courage & la connoiſſance dans l'art militaire, fit paroître ſa jalouſie & ſon envie contre le jeune *Scipion* (ſurnommé depuis l'*Africain*) lorſqu'il s'oppoſa de toutes ſes forces au deſſein que celui-ci avoit de porter la guerre en Afrique, pour y attirer Annibal & l'obliger à quitter l'Italie.

*Timoleon* un des plus grands hommes & des plus vertueux de l'Antiquité, après avoir procuré la liberté à la Sicile, ternit en quelque ſorte ſa gloire en permettant qu'on fît mourir la femme & la fille d'*Icetas*, comme un ſacrifice aux Manes de la femme & des enfans de *Dion*, qu'*Icetas* avoit fait mourir.

*Caton* l'ancien dont le nom ſeul emporte une idée de Vertu, & de la Vertu la plus ſévere ; quel eſprit de vengeance ne témoigna-t-il point contre un homme qui avoit été ennemi de ſon Pere ? Il courut embraſſer celui

celui qui avoit fait condamner cet homme & lui dit : „ Ce ſont-là des ſacrifices propres „ à être offerts aux Manes d'un Pere mort ; „ il vaut mieux leur offrir la condamnation & „ les larmes de leurs ennemis, que de leur „ ſacrifier les plus excellentes victimes. „ Avec quelle inhumanité & quelle ingratitude ne traitoit-il pas ſes eſclaves dès qu'ils n'étoient plus en état de lui rendre aucun ſervice ? Il avoit pour maxime, *qu'il falloit vendre les eſclaves, les chevaux, bœufs, &c. dès qu'ils étoient devenus vieux, malades ou inutiles.*

Il y a d'ailleurs pluſieurs Vertus dont les Payens avoient à peine connoiſſance, ou du moins à la pratique deſquelles ils ne ſe croyoient pas obligez : comme étoient *le Pardon des injures* ; *l'Amour des ennemis*, *& cette Bienveillance univerſelle* qui nous doit porter à faire du bien à tous les hommes ſans exception. Mais quoique ces Vertus ne fuſſent pas recommandées aux Payens, comme elles nous le ſont dans l'Evangile, on ne laiſſe pas d'en appercevoir parmi eux quelques traces. *Periclés* Chef des Athéniens fut accablé d'injures par un de ſes concitoyens, qui le ſuivit juſques chez lui en lui faiſant les reproches les plus ſanglans ; cet illuſtre Athénien ſe contenta d'ordonner à un de ſes eſclaves de reconduire cet homme chez lui, ſans prendre aucune vengeance des injures qu'il lui avoit dites. Et il ne faut pas croire non plus que les Payens reſtreigniſſent ſi fort la Bienveillance envers le Prochain,

qu'ils ne l'étendiſſent à quelques égards au-delà des bornes de leur Patrie; le devoir de l'*Hoſpitalité* envers les Etrangers eſt trop connu pour qu'il ſoit néceſſaire d'en citer des exemples.

Mais on peut dire que ce qui terniſſoit l'éclat de leurs Vertus, c'étoit l'orgueil & l'oſtentation qui s'y mêloient. On n'apperçoit chez eux aucune apparence même d'*Humilité*, qui eſt une Vertu ſi aimable en elle-même, & qui donne le prix à toutes les autres. *La Patience dans les afflictions & dans les miſéres de la vie* leur étoit encore inconnuë, ou du moins ils n'en ſentoient pas l'obligation. Ils ſe croyoient en droit de mettre fin à leurs maux en abrégeant leurs jours, & ſe délivrant par-là des miſeres de cette vie.

Mais tous ces mêlanges d'imperfections n'empêchent pas qu'on ne trouve chez les Payens des exemples de Vertu ſi éclatans & en ſi grand nombre qu'ils doivent faire honte aux Chrétiens; & on ne ſçauroit aſſez s'étonner que ceux-ci, ayant le ſyſtême de Morale le plus parfait que l'on puiſſe concevoir & étant ſoutenus par les motifs les plus preſſans, ſoient ſi déréglez dans leur conduite: enſorte qu'il n'y a gueres ou point de vice qu'on puiſſe reprocher aux Payens, dont non ſeulement on n'apperçoive des traces parmi les Chrétiens, mais même qu'on ne voye regner plus ouvertement que dans le Paganiſme, & le Paganiſme le plus corrompu; pendant qu'il s'en faut beaucoup

que

que les hommes d'aujourd'hui ſe piquent d'une Grandeur d'ame & d'une Vertu auſſi ſévere que l'ont fait pluſieurs illuſtres Payens.

Ce ſera toujours un ſujet d'étonnement que ces grands hommes, privez de la connoiſſance du vrai Dieu & ſans d'autre ſecours que celui de leur raiſon, ayent pu connoître & pratiquer la Vertu dans le degré qu'ils l'ont fait. Il eſt certain, comme le remarque fort bien notre Auteur, que leur Religion ne pouvoit pas y contribuer: elle devoit ſon origine à la corruption des hommes, & elle n'étoit propre qu'à entretenir les hommes dans leur corruption. Et s'il a paru de tems en tems des hommes extraordinaires qui ont eu des idées plus ſaines de la Divinité, & ont tracé un plan de Morale où l'on ne ſçauroit s'empêcher d'entrevoir de grandes beautez, ce n'eſt pas cependant à eux qu'on eſt redevable des actions héroïques que les Payens ont faites; on en avoit vû des exemples avant que ces Philoſophes paruſſent, & d'ailleurs leurs ſyſtêmes n'étoient gueres propres à inſpirer aux hommes des Principes fixes, & ils étoient ſouvent contradictoires les uns aux autres.

Mais quelle peut donc avoir été la ſource des Vertus Payennes, puiſqu'on ne la doit chercher ni dans leur Religion, ni dans leurs ſyſtêmes de Morale? Notre Auteur en indique trois cauſes: *Le Deſir d'être loué*; *l'Amour*

*de la Patrie* ; *& les Recompenſes publiques* qu'on attachoit aux belles Actions.

*Le Deſir d'être loué* eſt naturel à tous les hommes. On aime preſqu'autant à paroître vertueux, c'eſt-à-dire à paſſer pour tel dans l'opinion des autres, qu'à l'être en effet. Perſonne n'ignore l'exclamation d'*Alexandre le Grand* au milieu de ſes exploits militaires : *ô Athéniens*, s'écria-t-il, *que de travaux j'endure pour être loué de vous !* Cette inclination eſt la ſource d'une infinité d'actions éclatantes, leſquelles, encore que le motif n'en ſoit pas auſſi beau qu'il devroit l'être, ne laiſſent pas d'être très avantageuſes au Public, & ne ſçauroient être trop encouragées.

Auſſi les Légiſlateurs qui connoiſſoient cette paſſion de l'homme, ce deſir qu'il avoit non ſeulement d'être eſtimé de ſes contemporains, mais même de vivre après ſa mort & de perpétuer ſa gloire, ne manquerent pas d'en tirer avantage & attacherent des *Recompenſes publiques* à des Actions utiles & vertueuſes. Ces Recompenſes nouriſſoient l'orgueil & la vanité des hommes, & étoient un puiſſant motif qui les animoit à negliger les douceurs & les commoditez de la vie & à mepriſer la mort. *Thémiſtocle* encore jeune diſoit à ſes Amis, *que les Trophées élevez à l'honneur de Miltiades ne lui permettroient pas de dormir*. *Tigranes* un des Généraux Perſans (lorſque *Mardonius* fit une invaſion en Grece) apprenant combien les Grecs étoient amoureux de la gloire, &

& les dangers auxquels ils s'expoſoient pour obtenir *une Couronne de Laurier ou d'Olivier*, s'écria : *ô Ciel ! contre quels hommes allons-nous combattre, qui ſont inſenſibles à tout autre intérêt qu'à celui de la Gloire !*

Ajoutez à cela *l'Amour de la Patrie* qui étoit ſi grand parmi les Anciens, & qui a été la ſource d'une infinité d'actions héroïques. Les Légiſlateurs afin d'animer les hommes à travailler pour le bien général de la Societé, avoient ſagement attaché les plus grandes idées de loüange & de gloire aux ſervices qu'on rendoit au Public : toute autre Vertu, la Juſtice même, & l'Humanité devoient ceder à cette affection ; dès qu'il s'agiſſoit de l'intérêt public & du bien de la Societé, toute Action devenoit loüable & glorieuſe.

C'eſt de-là que partoient toutes les Vertus des Payens. On voit aſſez par les ſources d'où elles venoient qu'elles ne pouvoient être que très imparfaites, peu ſoutenuës, & ſouvent en oppoſition avec elles-mêmes. Oppoſons-y les Vertus Chrétiennes qui ſont fondées ſur des principes certains & invariables, ſur des préceptes clairs & exprès, ſur des motifs nobles & dignes de l'homme, & l'on ſera bien-tôt convaincu que ſi les Chrétiens vivoient conſequemment & ſe conduiſoient ſelon le ſyſtême de l'Evangile, ils porteroient la pratique de la Vertu bien au-delà de ce qu'on admire tant dans le Paganiſme : & on ne peut nier que les Apôtres & les premiers Chrétiens ne nous ayent donné des exem-

exemples d'Héroïſme & de Vertu qui ſurpaſſent infiniment tout ce dont l'Antiquité peut ſe vanter.

Mais à meſure que le Chriſtianiſme s'eſt étendu & eſt devenu la Religion dominante, il s'eſt éloigné de ſa pureté primitive, enſorte qu'à peine y decouvre-t-on des traces de la ſainteté du ſiécle Apoſtolique, & qu'au contraire on y voit regner tous les vices du Paganiſme le plus corrompu. Notre Auteur finit par rechercher *les cauſes de cette Dépravation des Chrétiens.*

Il trouve que les *Héréſies* qui ſe ſont gliſſées dans l'Egliſe ont été la prémiere & principale cauſe de cette Corruption générale : à meſure qu'on s'eſt détourné de la vraye Foi, on s'eſt auſſi relâché dans la Morale. Il s'eſt formé de bonne heure différentes Sectes dans le Chriſtianiſme: chacune de ces Sectes travailloit à groſſir ſon parti ; & pour attirer les Princes, les Grands, & le Peuple dans ſes opinions, en faveur de la ſoumiſſion qu'on témoignoit pour les dogmes, le Clergé avoit auſſi à ſon tour une grande indulgence pour la Corruption des mœurs.

C'eſt ce qu'on peut remarquer ſur-tout dans le Papiſme, à qui l'Auteur attribuë la Dépravation générale des mœurs des Chrétiens. Dès que l'Evêque de Rome s'eſt mis en tête de s'élever au-deſſus des autres Evêques, de ſe faire reconnoître pour Chef de l'Egliſe Univerſelle & le Juge infaillible de

la

la Foi, il a fallu faire joüer bien des reſſorts pour amener les hommes à ſe ſoumettre à des prétentions ſi chimériques & ſi injuſtes. L'Egliſe de Rome, par la Politique la plus rafinée & la mieux ſoutenuë, a ſçû parvenir au degré où elle aſpiroit : mais pour y arriver le prétendu Chef de la Religion Chrétienne a dû corrompre la Doctrine & le Culte, & établir le ſyſtême de Foi, introduire les Cérémonies dans le ſervice divin qui étoient les plus propres à éblouir les hommes & à captiver leurs eſprits, en leur faiſant entrevoir qu'ils pourroient conſerver leurs vices, ſatisfaire leurs paſſions, & cependant être bons Chrétiens.

Le Point fondamental de la Religion étoit alors d'avoir une ſoumiſſion aveugle pour le prétendu Vicaire de Jeſus-Chriſt : pourvû qu'on témoignât de la déference pour l'Egliſe de Rome, que l'on contribuât à l'enrichir, on étoit Chrétien, on étoit zélé, on étoit vertueux : il n'étoit plus queſtion des vices que l'on pouvoit avoir, ni des péchez qu'on avoit commis ; ce zèle effaçoit les crimes les plus énormes, & ne manquoit pas d'attirer aux Princes les éloges des Papes, & des Papes les plus ſaints. *Gregoire* le Grand qui d'ailleurs avoit ſans doute pluſieurs bonnes qualitez, n'écrivit-il pas des lettres de félicitation au Tyran *Phocas*, qui venoit d'uſurper l'Empire & de maſſacrer inhumainement ſon légitime Souverain *Maurice* avec toute ſa Famille ; le bon *Gregoire* l'appelle

ce-

cependant le Libérateur de la Patrie & le Défenseur de l'Eglise: mais pourquoi? C'étoit pour attirer *Phocas* dans son parti, & parce que *Maurice* avoit favorisé les Evêques de Constantinople contre ceux de Rome. A juger de *Brunehaut* Reine de France par les loüanges que ce même Pape lui donne, on auroit dit que c'étoit une Sainte; chacun sçait cependant quelle Reine ce fut, & qu'elle eut une fin digne de ses crimes.

Qu'on fasse attention à tous les Dogmes qui caractérisent le Papisme, & l'on sera bientôt convaincu qu'ils sont plus propres à encourager le vice qu'à faire aimer la Vertu.

Si les Payens pouvoient justifier les vices les plus grossiers par l'exemple de leurs Dieux, qui s'étoient rendus coupables de toutes sortes de crimes: le Papisme n'a-t-il pas aussi des Dieux à-peu-près du même ordre? & pour s'en assurer il ne faut que lire les Légendes des Saints.

Les Cérémonies nombreuses & puériles dont on a accablé la Religion dans l'Eglise Romaine, & dont on presse l'observation avec plus de rigidité que les devoirs les plus essentiels de la Morale; le Culte religieux que l'on rend à des Images & à des Reliques; l'efficace qu'on attribuë à la Confession & à l'Absolution du Prêtre; le mérite qu'on attache à des Vœux, à des Pélérinages, à des Messes fondées pour tirer les ames du Purgatoire: tout cela n'est-il pas propre à confondre des Cérémonies superstitieuses avec les

les bonnes Oeuvres, & faire prendre une vaine apparence pour la Vertu ſolide & la véritable Pieté?

Telles ſont les conſéquences qui reſultent naturellement des Dogmes établis dans l'Egliſe Romaine. Il n'eſt pas ſurprenant que dans une Religion, dans laquelle les Péchez ſe rachettent à prix d'argent, ou s'expient par des Pénitences extérieures ou par une complaiſance aveugle pour le Clergé, on s'abandonne librement à ſes Paſſions, & qu'on y voye regner le vice de même que dans le ſein du Paganiſme.

Mais d'où vient que dans les Pays où l'on a ſecoué le joug du Pape, où le Chriſtianiſme a été reformé & purgé des ſuperſtitions Romaines, on voit cependant que les hommes ſont preſqu'auſſi déréglez dans leurs mœurs, que ceux qui ſont encore ſoumis à la Communion de Rome?

Notre Auteur prétend que c'eſt proprement en Angleterre que le Chriſtianiſme a été ramené à ſa perfection primitive: mais il avouë en même tems, que de tous les Pays Proteſtans c'eſt celui où les vices regnent avec le plus d'éclat & d'impunité; & il en attribuë la cauſe à la licence effrénée des prétendus Eſprits-Forts, à la quantité de Livres impies & ſcandaleux qui s'impriment ici & ſe débitent ouvertement. Il remarque que la corruption regne plus ou moins dans les Pays Proteſtans, à proportion de la liberté qu'on y a de parler & d'écrire contre la Religion;

&

& qu'en Hollande, par exemple, dans quelques parties de l'Allemagne & ſur-tout en Suiſſe, où l'on ne voit point paroître de ces Livres impies, il y regne auſſi plus de Probité, de Vertu & de Pieté qu'en Angleterre.

Mr. *England* convient que la liberté de penſer, le *droit d'examen* apartient à tous les hommes, qu'on ne ſçauroit ſans injuſtice les en priver abſolument, que même c'eſt-là le fondement de toute Religion raiſonnable; & la *Religion Chrétienne* telle qu'elle eſt établie ici, doit craindre moins que toute autre un examen ſage & impartial qui ne peut que tourner à l'honneur du Chriſtianiſme: mais il voudroit qu'on trouvât des moyens d'arrêter la licence outrée qui regne dans ce Royaume en matière de Religion, & d'empêcher les funeſtes effets qu'elle a déja produits & qu'elle produira encore davantage ſi on n'y met ordre.

## ARTICLE II.

The Hiſtory of Joſeph: a Poëm in eight Books. By the Author of Friendſhip in Death. C'eſt-à-dire, *Hiſtoire de Joſeph: Poëme en huit Livres. Par l'Auteur de l'Amitié après la Mort.* Londres chez T. Worrall, à la Tête du Juge dans Fleetſtreet, 1736. pp. 78, 8°.

Le

LE but général de ce Poëme eſt d'expoſer aux yeux du Lecteur le ſoin particulier que Dieu a pris pour conſerver la Nation Juive, malgré les efforts des Puiſſances infernales, qui voulant établir partout l'Idolâtrie, tâchoient d'exterminer la Poſterité d'Abraham, qui ſeule adoroit le vrai Dieu..

Le Poëte commence ſon prémier Livre par invoquer la Muſe céleſte qui inſpira autrefois Moïſe lorſqu'il chanta l'Hiſtoire de la Création, & *qui remplit d'un feu plus doux ce Prince amoureux* *, *qui chanta les beautez de ſa chere Egyptienne, renfermant un ſens myſtique & des choſes Divines ſous l'emblême d'un amour terreſtre.*

Notre Auteur entre en matiére en racontant le retour de Jacob de chez Laban ſon Beau-pere. Le Patriarche arrivé proche de Sichem y dreſſe un Autel, & donne des preuves de ſa Dévotion & de ſa Reconnoiſſance envers Dieu qui l'avoit comblé de benédictions, & qui lui étoit deux fois apparu miraculeuſement dans ce même lieu. Ces faveurs dont il avoit été honoré excitent la fureur des Puiſſances de l'Enfer, & leur paroiſſent un mauvais préſage. Là-deſſus les Démons s'aſſemblent dans un bois conſacré à Moloch; & ſçachant qu'il devoit ſortir de la famille d'Abraham un Roi prédit

* Salomon.

dit depuis long-tems qui détruiroit leur Empire, ils consultent entre eux sur les moyens d'exterminer la sainte posterité d'Heber. Le Poëte donne ici en peu de mots une idée de l'Idolâtrie des Syriens, des Chaldéens, des Egyptiens, & de quelques autres peuples de l'Orient, en supposant que les faux Dieux de ces Peuples étoient autant de Démons ou d'Anges Apostats, qui s'étoient rendus à l'assemblée dont nous venons de parler.

On y propose divers Projets, qui ayant tous été rejettez, Mithra, qui avoit un maintien plus attirant que tous les autres, leur adressa ce Discours. „ Les hommes courent „ volontairement à leur ruine: ce sont leurs „ passions violentes qui causent leur perte: „ mais de toutes les passions il n'en est point „ qui leur soit plus funeste qu'un amour dé„ fendu. Le vieux Jacob a une fille jeune „ & belle, qui fait toute la gloire de la ten„ dre Lea, & qui est l'objet particulier de „ ses soins. Déja ses yeux commencent à „ enflammer les cœurs des Payens; déja le „ jeune Sichem a senti ses traits: il la vit il „ n'y a pas long-tems se promener dans la „ plaine de Salem suivie de ses Compagnes. „ J'embraserai le jeune cœur de ce Prince „ d'un ardent desir de satisfaire sa passion, „ soit par la fraude, soit par la violence. Il „ prépare une Fête pour demain; moi mê„ me je l'instruirai à tendre un piége à la „ belle Dina: elle a promis d'aller voir sa

„ sœur.

„ ſœur. Un amour impétueux fera le reſte.
„ L'injure faite à cette fille enflammera
„ la colere de ſes Freres, qui voudront
„ venger leur Sœur les armes à la main.
„ Tous les Cananéens irritez de cet acte
„ d'hoſtilité ſe joindront à nous pour ex-
„ terminer cette Race exécrable „.

Ce Projet fut applaudi: Moloch en l'approuvant ajouta, que s'il ne réuſſiſſoit pas, il étoit réſolu de répandre un eſprit de diviſion dans la Famille de Jacob, & qu'il trouveroit le moyen de faire périr Joſeph, qui faiſoit toute la joye & toute la conſolation de ſon Pere. „ Je crains ce jeune-homme, „ dit-il, plus que tous ſes Freres. Son „ air majeſtueux, & le ſoin particulier „ que l'officieux Gabriel prend de lui, pré- „ ſagent qu'il eſt deſtiné pour quelque choſe „ de grand. Je remplirai ſes Freres d'en- „ vie & de haine; ils conſpireront contre „ lui; & Joſeph mort (le plus ferme appui „ du vieux Jacob) toute la famille pleurera „ en lui ſes eſpérances fruſtrées.„

On voit dans le ſecond Livre l'exécution du projet de Mithra. Sichem ſéduit & viole Dina. Cependant la Fête continue un ſecond jour juſques bien avant dans la nuit; mais tandis que les Sichémites s'abandonnent à la joye & à la débauche, les fils de Jacob tombent ſur eux à l'improviſte, les tuent ſans reſiſtance, & pénétrant juſques dans le palais du Prince ils maſſacrent Sichem lui même & délivrent leur ſœur.

Ce Narré differe considerablement de celui de Moïse. Notre Poëte a supprimé des circonstances considerables. Il ne dit point que Sichem après avoir violé Dina voulut l'épouser, qu'il consentit même à être circoncis, lui & tous les habitans de la Ville, afin de cimenter l'Alliance qu'il vouloit contracter avec les Enfans de Jacob; que ceux-ci n'exigerent cette condition des Sichémites que dans le dessein de les surprendre, & qu'en effet ils les surprirent & les massacrerent dans le fort de la douleur que la circoncision leur causoit. Nous doutons qu'on pardonne à notre Auteur d'avoir omis des circonstances si essentielles. S'il est permis à un Poëte qui tire son Sujet de l'Histoire profane, d'en altérer quelques circonstances pour rendre son Poëme plus intéressant, ou pour faire paroître son Héros d'une manière plus avantageuse; il semble qu'il ne doit pas se hazarder à supprimer ou à altérer des circonstances qui changent entierement la nature des faits qu'il rapporte; au moins nous croyons que cela doit être interdit lorsque le Sujet est tiré de l'Histoire sainte.

Jacob fut outré de douleur lorsqu'il apprit l'action cruelle que ses fils venoient de commettre. Juda entreprit de justifier cette action; il représenta à son Pere qu'il étoit indigne d'eux de souffrir qu'un peuple incirconcis souillât le sang pur d'Abraham en le mêlant avec le leur. „ Quoi, dit-il, nous „ souf-

„ ſouffrirons patiemment qu'ils enlevent à
„ nos yeux nos Sœurs & nos Femmes! Nous
„ recevrons cet affront ſans nous plaindre
„ & ſans nous venger! Ils ont les prémiers
„ violé le droit de l'Hoſpitalité & la Foi
„ publique. Notre vengeance ne peut être
„ que juſte. Que jamais, s'écrie là-deſſus
„ Jacob, une pareille juſtice ne ſouille ma
„ gloire, & ne terniſſe ma reputation qui
„ eſt encore entiere! Toutes les Nations voi-
„ ſines qui adorent de faux Dieux, frémi-
„ ront d'indignation à l'ouïe d'une action
„ ſi noire: Elles employeront de concert
„ la fraude & la violence pour effacer de
„ la terre la mémoire de notre nom qui leur
„ eſt devenu odieux...

C'eſt auſſi ce que les Puiſſances de l'Enfer eſpéroient, ajoute le Poëte. Mais Dieu remplit le cœur de ces Peuples d'une frayeur ſacrée; de ſorte que Jacob ſans être pourſuivi ſe retira tranquillement à Bethel avec toute ſa famille. Là le Poëte lui fait raconter à ſes enfans quelques traits de l'Hiſtoire d'Abraham, comme la Délivrance de Lot, le Sacrifice d'Iſaac, &c.

*Livre III.* Le Projet de Mithra ayant échoué, les Puiſſances infernales tâchent de ſemer la diſcorde dans la famille de Jacob. Elles y réuſſiſſent par le moyen des ſonges de Joſeph, qui excitent la jalouſie & la haine de ſes Freres: ils le vendent à des Marchands Madianites, & font accroire à Jacob qu'il a été déchiré par une bête farouche.

Le Patriarche eſt inconſolable de la mort de ſon cher fils. Tout cela eſt décrit en d'aſſez beaux Vers, & orné de quelques circonſtances qui ne ſont pas dans l'Hiſtoire ſainte: comme par exemple, que Joſeph étant dans la foſſe où ſes Freres l'avoient jetté, l'Ange Gabriel lui apparut & lui prédit qu'il ſeroit conduit dans un païs étranger où il deviendroit le Conſervateur du peuple, & l'avertit qu'il prît garde à ne point ſe livrer à un amour criminel.

*Livre IV.* Joſeph eſt conduit en Egypte: ce qui fournit au Poëte l'occaſion de nous donner une courte Deſcription de ce Païs & de ſes magnifiques Pyramides. Joſeph expoſé en vente eſt apperçu de Potiphar Général des Armées de Pharaon. Ce généreux Guerrier ſurpris de la beauté du jeune eſclave ſent naître ſubitement dans ſon cœur une vive amitié pour lui : amitié, dit notre Auteur, dont les cœurs vulgaires ſont incapables. Potiphar achete Joſeph & lui dit ; „ Jeune étran„ ger, ſui-moi ſans regret ; je t'ai racheté; „ dès ce moment tu es libre „. Il le conduit chez lui & le préſente à Sabrine, beauté accomplie qu'il n'avoit épouſée que depuis très peu de tems. Cette jeune femme conçut bien-tôt une violente paſſion pour Joſeph; mais la honte & la pudeur la lui firent cacher d'abord. Cependant ce feu ſecret qui la dévore la rend triſte & rêveuſe. Sa Suivante Cyréne s'apperçoit du changement arrivé dans l'humeur de ſa Maîtreſſe:

cette

cette Fille étoit d'une illuſtre naiſſance, mais enlevée de ſon païs natal elle avoit été reduite à la condition d'Eſclave. Cette remarque étoit néceſſaire afin qu'on ne fût pas ſurpris du ſavoir que cette Suivante fait paroître; car voulant ſoulager le chagrin de la triſte Sabrine, elle lui raconte l'Hiſtoire ou plutôt le Roman de Semiramis. Cette Epiſode fait le ſujet du cinquiéme Livre.

*Livre VI.* Sabrine ne pouvant plus cacher ſon amour, prend la réſolution de le découvrir à l'auteur de ſes peines: elle s'y détermine d'autant plus aiſément, qu'elle croit appercevoir dans l'air de Joſeph qu'il aime en ſecret. Il ſoupire ſouvent, & lorſqu'il penſe être ſeul il ſemble plaindre ſon ſort dans un langage inconnu, que la vanité de Sabrine lui fait interprêter en ſa faveur. Elle lui déclare donc ſon amour, en lui diſant pourtant qu'elle l'auroit caché éternellement, ſi elle n'eut vû un amour réciproque dans les yeux de Joſeph. Ce vertueux jeune-homme tâche de la deſabuſer, & le diſcours qu'il lui tient ici eſt une aſſez belle paraphraſe de celui que Moïſe lui fait tenir *. Sabrine pénetrée de douleur par l'inſenſibilité de Joſeph qui la fuit, fait confidence de ſa paſſion à *Iphiele* ſa nourice: C'étoit une Chaldéenne habile dans l'art magique: elle compoſe un Philtre pour rendre Joſeph amoureux: mais cela ne réuſ-

* Gen. XXIX. 8.

réuſſiſſant pas, Sabrine envoye cette Femme conſulter un fameux Magicien, qui l'aſſûre que dans trois jours Joſeph répondra à l'amour de ſa Maîtreſſe. Sabrine encouragée par cette prédiction ſe hazarde encore une fois à parler à Joſeph, & lui tient un diſcours qui a quelque rapport à celui d'Amarillis dans le *Paſtor Fido*, & que notre Auteur ſemble avoir voulu imiter. On ſera peut-être bien-aiſe de voir comment deux Poëtes, l'un Italien l'autre Anglois, ont exprimé des ſentimens à-peu-près ſemblables. Voici comme le prémier fait parler une Amante, qui n'oſe ſe livrer aux deſirs de ſon Amant. Nous donnons la Traduction de Mr. l'Abbé Regnier Deſmarais.

Heureux dans leurs ſombres retraites,
Les ſauvages hôtes des bois,
Qui ne ſuivent point d'autres loix
Que celles que l'Amour a faites!
Et que l'injuſtice du ſort
Nous a fait naître malheureuſes,
Nous en qui les Loix rigoureuſes
Puniſſent l'Amour par la mort!
Si les ſentimens qu'il inſpire
Sont ſi naturels & ſi doux,
S'il eſt ſi dangereux pour nous,
Qu'ils prennent ſur nous trop d'empire,
Sans doute, ou la Nature eſt imparfaite en ſoi,
Qui nous donne un penchant que condamne la Loi,

Ou la Loi du moins eſt trop dure,
Qui condamne un penchant que donne la Nature.

Voyons maintenant ce que le Poëte Anglois fait dire à une Amante mépriſée par celui qu'elle aime, & qu'elle voudroit engager à l'aimer à ſon tour.

„ Ingrat, dit-elle, je découvre dans ton re-
„ gard indifférent un cœur inſenſible ; j'y vois
„ ton naturel ſauvage, & ta fierté que rien
„ ne peut dompter. Tu voudrois cacher ta
„ cruauté ſous les apparences de la pieté ; tu
„ parles de Livres ſacrez, de Loix ſéveres ;
„ tu feins de craindre un Dieu vengeur. Hé-
„ las ! Y a-t-il quelque Dieu qui comman-
„ de d'être cruel, ou qui voulut malicieu-
„ ſement s'oppoſer au bonheur des mortels ?
„ Cette penſée eſt injurieuſe aux Puiſſances
„ céleſtes ; elle eſt incompatible avec leur
„ Bonté ; elle attaque leur Juſtice. Quoi !
„ Les Dieux condamneroient ces doux ſen-
„ timens, eux qui ont eux-mêmes donné
„ à l'Ame cette pente vers l'Amour ! Ce ſont
„ eux qui ont fait la Nature ce qu'elle eſt.
„ Ils ne ſçauroient reſtreindre la liberté de
„ nos deſirs par des Loix ſerviles. Si c'étoit
„ là notre ſort, que les Bêtes brutes ſeroient
„ heureuſes auprès de nous, elles qui vivent
„ dans les bois ſans contrainte, qui ſont li-
„ bres dans leur choix & dans leurs amours !
„ Tu parles de la Vertu : Ce n'eſt qu'une
„ choſe imaginaire qui peut nous cauſer du

„ tourment, mais qui jamais ne donna du
„ plaiſir. L'Honneur! Ce n'eſt qu'un vain
„ ſon..... Veux-tu encore te refuſer à mes ten-
„ dres invitations? Peux-tu te réſoudre à me
„ voir ainſi languir, à me voir mourir, ſans
„ ſentir la moindre compaſſion? Ah! conſens
„ enfin à joüir des plaiſirs enchantez de l'a-
„ mour, tandis que le plaiſir t'appelle encore
„ d'une voix attrayante. Ces rideaux ca-
„ cheront notre félicité; aucun œil indiſ-
„ cret ne percera à travers pour revéler no-
„ tre larcin amoureux „.

On voit ici, que Sabrine ſe moque de l'Honneur, au lieu que dans le *Paſtor Fido* Amarillis fait à l'Honneur *un Sacrifice de ſa flâme.*

Joſeph ſans répondre directement aux maximes libertines que Sabrine lui allegue, ſe contente de lui faire une grave reprimande. Il lui repréſente doucement ſon devoir: il lui parle encore de la vengeance divine, à laquelle il lui dit qu'ils ne ſçauroient échaper, quand même ils échaperoient aux yeux des hommes: il lui rappelle les obligations qu'il a à Potiphar, & finit en faiſant d'horribles imprécations contre lui-même, s'il étoit aſſez lâche pour commettre un crime ſi odieux. Sabrine eſt outrée de dépit: ſon amour ſe change en fureur; elle prend ſur le champ la réſolution de ſe venger. Joſeph avoit ſur les épaules un manteau cramoiſi; elle s'en ſaiſit tandis que le jeune-homme s'échape d'entre ſes bras. Elle crie au ſecours, & ſe plaint

plaint que Joseph a voulu la violer : sur quoi il est jetté dans un noir cachot.

*Livre VII.* Le Géolier apperçoit une Lumiere céleste qui durant la nuit se répand dans la prison, ce qui lui persuade que Joseph est innocent, & que quelque Divinité le protege. En effet un Ange vient le consoler. C'est Gabriel son Ange Gardien, qui lui raconte par voye de prédiction ce qui doit arriver au peuple Juif jusqu'au tems de Josué, lorsque ce peuple seroit établi au païs de Canaän. Après cette vision le Poëte raconte les songes de l'Echanson & du Panetier de Pharaon, que Joseph explique; & il finit par ce trait de Satire: Joseph ayant prédit au prémier qu'il seroit rétabli dans son Poste, le prie de se souvenir alors de lui qui étoit injustement dans les fers; *Sur quoi l'Echanson lui fit une promesse de Courtisan.*

*Livre VIII.* Sabrine, qui s'est livrée à un mouvement impétueux de vengeance, sent bien-tôt l'amour naître de nouveau dans son cœur. Cette passion, le vif regret d'avoir traité Joseph avec tant d'injustice, & le repentir de son crime, la jettent dans une langueur qui la conduit en peu de tems au tombeau. Mais avant que de mourir elle déclare tout à son mari. Cependant il ne paroît pas que Potiphar instruit de l'innocence de Joseph songe à le tirer de prison. Notre Poëte auroit donc très bien pû supprimer cette circonstance qui n'est point de l'Histoire : mais elle lui fournit l'occasion de faire une belle

belle description du repentir de Sabrine, qui sur le point de mourir retracte tout ce qu'elle avoit dit à Joseph contre la Vertu & contre l'Honneur.

Joseph oublié par le Courtisan étoit toujours en prison: mais enfin le Songe de Pharaon qu'aucun des Mages ne pût expliquer fut l'occasion de sa delivrance. Il expliqua le Songe du Prince, qui pour le recompenser l'éleva à la prémiére place du Royaume.

Joseph au faîte de la Grandeur apperçoit par hazard une Vierge consacrée à Isis, & en devient éperdûment amoureux. Cependant il se répand un bruit, qu'il doit épouser la fille du Roi, ce qui lui cause la plus vive douleur; car l'amour qu'il a conçû pour Asenah (c'est le nom de la Prêtresse d'Isis) ne lui permet pas d'en épouser une autre. La Princesse n'est pas moins affligée que lui du bruit qui court, & qui n'est pas sans fondement: elle aime ailleurs, & tâche de détourner son Pere du dessein qu'il a de la marier à Joseph. C'est en vain; le Prince est ferme dans son dessein; il veut pourtant consulter les Dieux avant que de l'exécuter.

Potiphera Pere d'Asenah, Prêtre juste & irrépréhensible, dont la pieté étoit sincere quoiqu'il fût dans l'erreur par rapport à l'objet de sa dévotion, Potiphera, dis-je, consulte Osiris par ordre du Prince. Les Puissances infernales craignant que si Joseph épouse la fille du Roi il ne détruise leur Em-

Empire en Egypte, & voulant s'oppoſer au deſſein de la Providence, défendent au Roi de donner ſa fille à Joſeph, & ordonnent qu'il épouſe Aſenah. C'eſt ainſi que, ſans le ſçavoir, ils ſuivent les décrets du Ciel, pendant qu'ils croyent travailler à la ruine de Joſeph; car ils ſe flattoient, qu'une jeune femme Idolâtre l'auroit bien-tôt ſeduit.

Le Pontife étonné de l'ordre que l'Oracle avoit prononcé, craint de commettre un ſacrilège en mariant ſa fille conſacrée à Iſis. Cependant l'ordre eſt poſitif, il faut que le Pontife & le Prince même s'y ſoumettent. La Vierge quitte l'Autel avec peine, mais elle ne fait qu'obéïr à la volonté des Dieux; & Joſeph reçoit avec joye ce préſent comme venant du Ciel. C'eſt ainſi que ſa pieté éminente & ſa fidélité inviolable furent enfin recompenſées.

On peut dire qu'en général ce Poëme ſe fait lire avec plaiſir, quoiqu'on n'y trouve pas autant qu'on pourroit le ſouhaiter, ces traits hardis, ces peintures vives, ces belles deſcriptions, & ces ſentimens grands & nobles, qui doivent faire la beauté du Poëme Epique.

Nous croyons devoir apprendre ici à nos Lecteurs, que l'Auteur de ce Poëme eſt une Dame diſtinguée par ſon mérite, par ſon eſprit, & par ſes talens pour la Poëſie, qui lui ont attiré les éloges des beaux Eſprits de ce Païs, comme de Mr. Prior, du Docteur

teur Swift, de Mr. Pope, c'eſt tout dire. Cette illuſtre Dame eſt veuve de Mr. Rowe, & s'appelloit en ſon nom de fille Mlle. Eliſabeth Singer. Nous avons dit dans les dernières Nouvelles Litéraires de l'année paſſée qu'on publie un Recueil de ſes Oeuvres.

## ARTICLE III.

Il primo Canto dell' Iliade d'Omero, tradotto in Verſi Italiani; in Londra, per Giovanni Brindley, Anno 1736. C'eſt-à-dire, *Le prémier Livre de l'Iliade d'Homere traduit en Vers.* à Londres 1736. Brochure in 8. pp. 4°. outre la Préface qui eſt de 16. pp,

L'Illuſtre Auteur de ce petit Ouvrage ne pouvoit gueres augmenter en France ni en Angleterre, l'idée qu'on y avoit de la beauté de ſon génie & de ſa profonde érudition. En voyageant chez ces Nations polies & ſçavantes, il y a trouvé tous ceux qui cultivent les Sciences & les beaux Arts prévenus pour lui de la plus haute eſtime. Il ne reſtoit donc à Mr. le Marquis Scipion Maffei, qui eſt celui dont nous voulons parler, qu'à gagner par ſes manières & ſa politeſſe l'amitié des perſonnes accoutumées depuis long-tems à l'admirer : c'eſt en quoi il a parfaitement réuſſi auprès de tous ceux qui ont eu l'honneur de le voir & de joüir

des

des agrémens de ſon commerce; & l'on peut dire qu'il a plû également à l'une & l'autre Nation en général par chacun des Ouvrages qu'il a publiez à Paris & à Londres. Les Journaliſtes François auront ſans doute ſoin d'inſtruire le Public du prémier: nous allons tâcher de donner une idée du ſecond; ce qui nous ſera d'autant plus facile, & d'autant plus agréable au Lecteur, que nous n'aurons preſque qu'à en traduire la Préface. Rien ne pouvoit mieux marquer le goût & la politeſſe de notre Auteur que le choix qu'il a fait. On ſçait qu'il n'eſt point de païs où, généralement parlant, la langue Grecque ſoit plus cultivée qu'en Angleterre; Homere y eſt lû plus qu'ailleurs, parce qu'il y a plus de gens en état de l'entendre; les applaudiſſemens que la belle traduction de Mr. Pope a reçûs, montrent le goût de la Nation pour l'original en même tems qu'ils font l'éloge du Traducteur. La langue Italienne d'un autre côté, eſt ici connuë & aimée de la plupart des gens polis, qui la parlent même preſque tous. C'eſt apparemment par ces conſiderations que notre Auteur s'eſt déterminé à y publier en Vers Italiens nonrimez le prémier Livre de l'Iliade, & d'y joindre une Préface adreſſée à Monſeigneur le Prince de Galles, dans laquelle il a ſçû faire entrer avec adreſſe quelques traits très avantageux à la langue & à la Poëſie Angloiſes. Nous rapporterons de cette Préface tout ce que nous pourrons ſans copier entierement notre Auteur; après quoi nous don-

donnerons un exemple de ſa traduction.

Mr. le Prince de Galles ayant ſouhaité de voir quelques Poëſies nouvelles de Mr. Maffei pendant le ſéjour de ce dernier en Angleterre, il lui préſenta cette Traduction du prémier Livre de l'Iliade qu'il avoit compoſée depuis long-tems ſans deſſein de la faire imprimer, & ſeulement pour eſſayer de faire mieux ſentir par un exemple l'idée qu'il s'étoit formée des Vers Italiens libres ou non-rimez. C'eſt cette idée que notre Auteur develope par pluſieurs réflexions dans ſa Préface, qu'on pourroit appeller une Diſſertation ſur cette eſpece de Vers libres.

Mr. Maffei poſe d'abord pour principe que les Poëmes Epiques d'Homere & de Virgile donnent du dégoût pour tous ceux du même genre dans les autres langues, quoique les Poëmes du Dante, de l'Arioſte & du Taſſe ne leur cedent pas par l'invention ni l'eſprit de la Poëſie. Il n'en faut chercher la raiſon, ſelon notre Auteur, que dans la diverſité des inſtrumens dont ils ſe ſont ſervis les uns & les autres: peut-être ont-ils été des peintres d'une égale habileté, mais les deux prémiers ont employé des couleurs plus vives & plus naturelles. Non que les Poëtes Italiens n'ayent eu le bonheur d'écrire dans une langue qui eſt entierement du même génie que la Grecque & la Latine; mais ils n'ont pas cherché a faire uſage de toutes ſes forces, & ils n'ont pas choiſi une eſpece de Vers ſi libres ni ſi énergiques que l'éxametre des Anciens; car ce Vers n'étant

point

point astreints à une terminaison uniforme, il n'oblige point à admettre des chevilles pour la rime, & il laisse la liberté de varier la mesure & l'allure du Vers selon que le sujet le demande : mais outre la gêne de la rime, les Italiens se sont encore mis plus à l'étroit en écrivant leurs grands Poëmes par Stances ; ce qui leur ôte d'autant plus l'espérance d'égaler Homere & Virgile, & d'approcher de la *pureté* toujours égale de leur stile.

„ Il y a 230. ans que le Tressin apperçut „ cette vérité & qu'il donna à nôtre langue „ le Vers libre, rival du Latin & du Grec, „ & qu'il composa avec beaucoup de succès, „ en cette espece de Vers, le prémier Poë- „ me, la prémiére Tragédie & la prémiére „ Comédie qui eussent été composez suivant „ les régles d'Aristote depuis le rétablisse- „ ment des Lettres. La force de ce Vers „ ne pouvoit demeurer long-tems inconnuë „ aux Anglois, & les beaux génies de cette „ Nation ne pouvoient manquer de s'en sai- „ sir bien-tôt, eux qui se sont toujours dis- „ tinguez avec tant d'éclat dans les Sciences „ & les beaux Arts, quoique leur mérite „ à cet égard n'ait pas toujours été connu „ des autres Nations. Dans nôtre Siécle mê- „ me Shakespear employa beaucoup ces Vers „ non rimez, lui qui s'est rendu un des mo- „ deles de la Poësie de cette langue, dans „ laquelle Chancer dès le 13. Siécle avoit si „ bien réussi*. Les Vers de ses Ouvrages drama- „ ti-

* Il y a cependant beaucoup de Vers rimez dans les

„ tiques ſont ſans rimes, le grand Poëme
„ Anglois * qui s'eſt attiré tant d'applaudiſſe-
„ mens dans toute l'Europe eſt auſſi com-
„ poſé en Vers non rimez, & depuis quelque
„ tems ils regnent ſeuls ſur le Théatre.

Malgré ces exemples & les avantages du Vers libre, Mr. Maffei avoüe quil eſt tombé dans le décri en Italie; ce qu'il attribue à la trop grande facilité que la plûpart ont trouvée dans la compoſition de ces Vers: facilité qui ne provient que de ce qu'ils n'ont point recherché avec aſſez de ſoin ce qui donne aux Vers Grecs & Latins tant de graces & de majeſté, & qu'ils ne ſe ſont pas appliquez à donner aux Vers Italiens les mêmes beautez, quoique la langue en ſoit très ſuſceptible. Ces beautez ſe reduiſent à trois principales, dont la prémiére eſt *l'enjambement* des Vers, enſorte que le ſens paſſe de l'un à l'autre; Ronſard qui eſt ici cité avec éloge, eſt d'un ſentiment contraire à celui de Boileau par rapport à la Poëſie Françoiſe; voici le paſſage: *J'ai été d'opinion en ma jeuneſſe que les Vers qui enjambent l'un ſur l'autre, n'étoient pas bons en nôtre Poëſie; toutefois j'ai connu depuis le contraire par la lecture des bons Auteurs Grecs & Latins.* Qu'il nous ſoit permis de remarquer, que comme il ne s'agit ici que des Vers Italiens, nôtre Auteur auroit pû ne pas employer l'autorité de Ronſard, d'autant plus que la deciſion, fauſſe en elle même, ne tombe que ſur les Vers François.

La

les Tragédies de Shakespear, mais moins que d'autres, & ce mêlange a quelque choſe d'aſſez bizarre.

* Le Paradis perdu.

La seconde beauté des Vers Grecs & Latins resulte de la rencontre & du concours de plusieurs Voyelles. „ Celui-là n'a point d'oreille, „ dit nôtre Auteur, pour la plus belle Poësie „ de ces deux langues, qui ne goûte pas ces „ élisions ; & quiconque les évite en Latin, „ abandonne Catulle, Virgile & Horace, pour „ suivre Claudien & ses semblables. Mais cette manière réussit parfaitement bien en Italien, & lorsqu'on l'employe à-propos, on „ en retire le même avantage, on donne de „ la grandeur aux Vers, & on en ôte tout ce „ qui pourroit les faire languir.

Mais c'est en vain que l'on fait attention à ces choses si l'on néglige le Stile, qui doit toûjours se soutenir & conserver par-tout la noblesse d'expression, & ce langage qui caractérise la Poësie. Sur-tout, & c'est la troisiéme beauté qu'il faut imiter des Anciens pour la faire passer dans les Vers non rimez ; sur-tout on doit se servir fréquemment de transpositions. „ Que deviendroient les Vers de Virgile & d'Homere, si les expressions en étoient placées dans l'ordre de la construction naturelle, de la même manière que „ l'on parle ordinairement ! . . . . La langue „ Italienne peut se servir de transpositions, „ ou ne s'en pas servir selon qu'il est le plus „ à propos : & sans doute qu'il faut profiter „ d'un si grand avantage. Il n'y a point d'art „ qui donne plus de noblesse aux Vers, ni „ d'ornement qui soit plus agréable ni plus „ cher aux oreilles intelligentes . . . . On a „ cru que la manière de tourner les Vers &

„ de les cacher en quelque manière, a beau-
„ coup contribué à l'approbation que la *Mero-*
„ *pe** a eu le bonheur de rencontrer par-tout,
„ quoiqu'à d'autres égards elle ſoit fort au-
„ deſſous des éloges qu'on lui a donnez. Mais
„ le ſtile même de cette Tragédie n'appro-
„ che pas de celui qui convient au Poëme E-
„ pique. „ L'Auteur finit ces régles générales en faiſant voir combien le Vers libre travaillé ſuivant ces idées eſt plus difficile que le Vers rimé. La Rime eſt un vernis qui peut couvrir bien des défauts ; mais ce n'eſt que par de vrayes beautez & un mérite intrinſeque au Vers qu'on peut réuſſir à faire recevoir avec plaiſir un long Poëme en Vers non rimez.

Mr. Maffei parle enſuite de ſa Traduction. Nous avons déja vû à quel deſſein en général il l'avoit autrefois compoſée : il ajoute ici, qu'il vouloit de plus éprouver les forces de la langue Italienne, en la faiſant, pour ainſi dire, lutter avec la Grecque, & voir ſi elle pouvoit imiter les mots, les figures, la grace, la force, la pureté, la majeſté, la varieté, & le ſon même de celle-ci. C'eſt pour cela qu'il a choiſi entre les anciens Poëtes le maître de tous les autres, & qu'il s'eſt impoſé la loi de ne ſe permettre aucune licence en traduiſant. Auſſi il oſe avancer qu'on ne trouvera aucune traduction plus fidelle que la ſienne, quoique ſa modeſtie lui faſſe dire en même tems, qu'il en eſt de plus agréables ; cependant il ſoutient que le vrai mérite d'une traduction conſiſte abſolument dans la fidélité.

* Tragédie de Mr. Maffei en Vers non rimez.

té. C'eſt un portrait qui n'eſt bon qu'autant qu'il eſt reſſemblant.

Pour mieux imiter Homere en tout, nôtre Auteur a pris la liberté de former quelques mots nouveaux. „ La Poëſie, ſelon lui, „ a toûjours aimé les mots extraordinaires, „ & ſe plaît à s'éloigner des expreſſions com„ munes & populaires. Pourquoi la langue „ Italienne craindroit-elle d'imiter les Grecs „ à cet égard? Souvent la langue Angloiſe raſ„ ſemble très heureuſement deux mots en „ un, ce qu'elle a pris de l'Allemand. . . . „ On voit avec plaiſir pluſieurs de ces mots „ compoſez dans l'excellente traduction An„ gloiſe de l'Iliade. " Ajoutez à ces raiſons que ces mots compoſez ne ſont pas étrangers à la langue Italienne, & que le Salvini s'en eſt ſervi dans ſes traductions avec ſuccès.

Cette Préface finit par un compliment au Prince de Galles, auquel Mr. Maffei ſoumet ſa Traduction, & dont il s'applaudit d'avoir connu par lui-même les grandes qualitez.

Nous allons donner un morceau de la Traduction. Nous aurions dû placer l'original vis-à-vis pour mettre nos Lecteurs mieux à portée d'en juger: mais nous avons cru que ceux qui ſeroient en état de faire cet examen y auroient aiſement recours, & que les autres ne ſeroient pas fâchez de trouver ici le François de Madame Dacier au lieu du Grec d'Homere. La fameuſe diſpute d'Achille & d'Agamemnon eſt l'exemple que nous choiſiſſons. Le diſcours de Chalcas y donne lieu, c'eſt pourquoi nous le rapporterons prémiérement.

Le ſage Devin, raſſuré par ſes promeſſes, (d'Achille) leur dit ſans balancer: Apollon ne ſe plaint, ni de nos vœux, ni de nos ſacrifices; mais il eſt irrité de ce qu'Agamemnon a maltraité ſon Sacrificateur, de ce qu'il ne lui a pas rendu ſa fille, & de ce qu'il a refuſé ſes préſens. Voilà le crime dont il nous punit, & dont il nous punira encore; car il ne ceſſera d'appeſantir ſon bras ſur nous, que nous n'ayons rendu la belle Chryſéis à ſon pere ſans rançon, & que nous n'ayons conduit à Chryſa une hécatombe ſacrée. Peut-être qu'alors touché de nos prieres, il voudra bien ſe laiſſer fléchir. Calchas ayant ceſſé de parler, s'aſſit; & Agamemnon outré de colere de ce qu'il venoit d'entendre, le cœur rempli de fureur & les yeux étincelans, ſe leva, & jettant de terribles regards ſur Calchas: Devin, qui ne prédis que des malheurs, lui dit-il, tu ne m'as jamais rien dit d'agréable, tu ne te plais qu'à prophetiſer des maux, & jamais on n'a vû de toi une bonne action, ni entendu une bonne parole; préſentement tu viens ici debiter aux Grecs tes prétendus oracles d'Apollon, que les malheurs, que ce Dieu leur a envoyé, viennent de ce que je n'ai pas voulu recevoir les grands préſens qu'on m'offroit pour la rançon de Chryſéis; en effet j'aimerois beaucoup mieux la garder, & je la prefére même à la Reine Cly-

*Preſe allor cuore il buon Profeta, e diſſe.*
*Nè per voti ci accuſa il Dio negletti,*
*Nè per piacer di ſacrifici: ei duolſi*
*Del vilipeſo Sacerdote, a cui*
*Render non volle Agamennon la figlia,*
*Nè il riſcatto accettar: perciò tai mali*
*Vibrò l'Arciero, e vibrerà; nè prima*
*Da la peſte il vedrem ritrar la mano,*
*Che l'occhinegra al genitor fanciulla*
*Senz'alcun prezzo non ſi renda, e a Criſa*
*Non ſi mandi ecatombe: allora forſe*
*L'eſpugnerem placandolo. Si aſſiſe*
*Dopo queſto: ed in piè toſto levoſſi*
*L'alto Signor', Atride Eroe, nel cuore*
*Attriſtato, e con mente per grand' ira*
*Ottenebrata: avea ſembianti a fiamma*
*Ardente le Pupille, e pria Calcante*
*Torvamente guatò, poi coſi diſſe.*
*De i malanni indovin, coſa che in grado*
*Si foſſe a me, tu non diceſti ancora.*
*Summo è a te ſempre il predir guai diletto,*
*Nè buon preſagio mai fatto, o adimpiuto*
*Fu mai per te. Or declamando, a' Greci*
*Oracoleggi, quaſi tante Apollo*
*Ci mandi angoſcie, ſol perchè il riſcatto*
*Di Criſeide i' non volli, aſſai bramando*

Clytemneſtre ma femme : auſſi ne lui eſt-elle inférieure, ni en beauté, ni en eſprit, ni en adreſſe pour les beaux ouvrages, cependant je veux bien la rendre, ſi c'eſt l'intérêt des Grecs; car qui doute que je n'aime beaucoup mieux le ſalut de mon peuple que ſa perte? mais en même tems préparez-moi un autre préſent, afin que je ne ſois pas le ſeul de tous les Grecs, dont la valeur demeure ſans recompenſe; l'injuſtice ſeroit trop grande, & vous voyez tous quel eſt le prix qu'on me ravit.

Achille ſe levant prit la parole, & lui dit, Fils d'Atrée, le plus ambitieux & le plus inſatiable de tous les hommes, comment les Grecs vous donneroient-ils un autre préſent? Avons-nous encore des depouilles qui n'ayent pas été partagées? le butin de toutes les villes que nous avons priſes, n'a-t-il pas été diſtribué? & eſt-il juſte que les Grecs rapportent en commun ce qu'ils ont reçû, pour en faire un nouveau partage? Mais renvoyez cette fille au Dieu qui la demande, & ſi Jupiter un jour nous rend maîtres du ſuperbe Ilion, nous vous la payerons avec uſure.

Par toutes ces belles promeſſes, divin Achille, lui répondit Agamemnon n'eſpérez pas me tromper; quelque redoutable que vous ſoyez, vous ne pourrez ni me perſuader ni me ſurprendre. Voulez vous que pendant

*Preſſo me averla, a Clitenneſtra mia*
*Già deſtinata, e uguale a lei per certo*
*D' indole, di ſembianze, e per lavori.*
*Ma non per tanto, ſe pur darla è il meglio,*
*Darla i' non niego: preſervarſi io voglio*
*Il popol, non perir: ma voi fra tanto*
*Appreſtatemi toſto altro compenſo,*
*Che ſenza parte ne la preda io ſolo*
*Reſtar non vuo, nè che ci reſti è oneſto;*
*Il mio premio ſen va, benlo ſcorgete.*
*Ripreſe allora il prevalente Achille.*
*Supremo Atride, ſovra ogn' altro ſempre*
*Avidiſſimo, e come or nuovo i Greci*
*Premio daranti? di ragion comune*
*Eſſerci coſe non ſappiam ripparte;*
*Ma quanto in più Città predoſſi, tanto*
*Si diviſe, nè giuſto ora è per certo*
*Di far che ognun tutto ritorni in maſſa.*
*Coſtei però tu di preſente al Nume*
*Concedi, che da poi, ſe Giove mai*
*Di dibellar la ben murata Troja*
*Ci darà, ben tre volte, e quattro il danno*
*Di compenſare a te ſia noſtra cura.*
*Replicò il Re Agamennone: non crederti,*
*Benchè sì bravo, o a Dei conforme Achille,*
*Con queſto tuo bel modo a voglia tua*

dant que vous garderez le prix que l'on a donné à votre valeur, je ſois privé du mien, & que je rende Chriſéis? Si les Grecs m'en donnent un autre qui me ſatisfaſſe, & qui puiſſe égaler celui que j'ai, à la bonne heure; autrement j'en choiſirai un moi-même & j'irai enlever ou le votre ou celui d'Ajax, ou celui d'Uliſſe, & malheur à celui à qui je m'adreſſerai. Mais c'eſt de quoi nous parlerons dans la ſuite: préſentement qu'on prepare un Vaiſſeau, qu'on l'équipe de bons rameurs, qu'on y charge les victimes pour l'hécatombe, que la belle Chryſéis y monte, & qu'un des Chefs de l'Armée aille pour la conduire, Ajax ou Idomenée, ou Uliſſe, ou vous même, fils de Pelée, vous qui êtes le plus terrible des hommes, afin que par vos ſacrifices vous appaiſiez le Dieu dont les traits ſont ſi dangereux.

Achille, les yeux pleins de fureur, Ah! lâche, lui dit-il, Roi, qui portez l'inſolence empreinte ſur le front, & qui n'avez que de vils intérêts en vûë, comment ſe peut-il qu'aucun des Grecs ſe ſoumette volontairement à vos ordres & qu'il vous obéïſſe, ſoit qu'il faille aller en embuſcade, ou combattre à la tête des troupes? Je ne ſuis point venu ici pour aucun démêlé particulier que j'aye avec les Troyens; ils ne m'ont jamais of-

*D'aggerarmi, l'intento non avrai,*
*Nè perſuader mi laſcierò: Vuoi dunque*
*Per ritenerti tu la tua mercede,*
*Spogliar me di la mia? tu già comandi*
*Che colei per me rendaſi: farollo,*
*S'altro che ſia daranno a me gli Achei*
*Di mio eguale piacer, di pregio eguale:*
*Ma ſe nol danno, io prenderolmi, io ſteſſo*
*O il tuo premio, o d'Ajace, o quel d'Uliſſe,*
*Verrò a termi, ed allora poi daraſſi*
*Quegli, a cui me n'andrò; ma di coteſto*
*Parleremo altra fiata: or negra pure*
*Gettiamo nave in mar', e remiganti*
*Collocbiamvi raccolti, ed ecatombe*
*Vi ſi metta, e Criſeide iſteſſa poi*
*Guancifiorita aſcendavi: de' Capi*
*O l'uno, o l'altro, o Ajace, o Idomeneo,*
*O'l ſaggio Uliſſe, o tu, che ſopra tutti*
*Terribil ſei, Pelide, a la condotta*
*Preſieda, e il Nume a noi lungevibrante*
*Benigno al fin ſacrificando renda.*
*Bieco mirollo allora Achille, e diſſe.*
*O d'impudenza armato, & di volpina*
*Mente! or come tra noi trovaſi mai*
*Per compiacere a te che ne gli aguati,*
*O ne le zuffe oprar la man conſenta?*

*Imper-*

offenſé, ils ne m'ont emmené ni mes bœufs ni mes haras, & ils n'ont jamais ravagé les fertiles plaines de Phthie. Entre les champs d'Ilion & les campagnes de Lariſſe il y a trop de montagnes, de forêts & de mers; mais nous vous avons ſuivi pour ſoutenir votre honneur, & pour venger l'affront qu'on vous a fait à Ménelas & à vous. Cependant vous ne témoignez aucune conſideration ni aucun égard pour nous, & vous avez le front de me menacer de m'enlever le ſeul fruit de mes travaux, le préſent dont les Grecs ont honoré mon courage? Quand nous avons ſaccagé quelque ville des Troyens jamais ma recompenſe n'a été égale à la votre; c'eſt pourtant ſur moi que tombe tout ce qu'il y a de plus périlleux & de plus difficile dans cette guerre, & lorſqu'il s'agit de partager les dépouilles, on vous choiſit ce qu'il y a de meilleur, & pour moi, après que j'ai bien combattu & que j'ai bien expoſé ma vie, il faut que je me contente de porter dans mes vaiſſeaux pour ma part ce qu'il y a de moins conſiderable: mais je m'en retourne à Phthie; car il m'eſt beaucoup plus avantageux de me retourner chez moi avec mes vaiſſeaux, & quand je ſerai parti, je ne penſe pas que dans le mépris où vous allez tomber, vous faſſiez ici un grand

*Imperciochè per li Trojani io certo*
*Qua non men venni a guerreggiar, che in nulla*
*M'offeſer mai, nè a me cavalli, o armenti,*
*Rapi rono, nè en Ftia pingue ubertoſa*
*Toccaron frutto, mentre molti e molti*
*Framezan monti ombriferi, e mugbiante*
*Pelago: ma te ſol tutti, te ſolo*
*O ſfrontato, ſeguiam, per far ti lieto*
*Con punire i Trojan, di Menelao*
*In grazia, e di te ancor, ceffo di cane,*
*Che non ci hai punto di riſpetto, e il premio*
*Che a me diedero i Greci, e per cui molto*
*Sudai, minacci di rapirmi. In vero*
*Uguale al tuo premio io no bo già mai,*
*Se oſtil Città di popol piena accade*
*Di depredar: ben la mia man d'ogn' aſpra*
*Miſchia gran parte fa; ma ſe a le parti*
*Vanſi, molto maggior ti tocca, ed io*
*Con picciol premio, ſe ben caro, a i legni*
*Soglio tornar, di battagliar gia ſtanco.*
*Ora io men vado a Ftia, che meglio è molto*
*Con le roſtrate barche a le ſue caſe*
*Girſene, che ſtar qui con poco onore,*
*E le ſue diſſipar per te ſoſtanze.*
*Replicò il Re Agamennon: fuggi pure,*
*Se voglia n'hai: per che rimanga, al certo*

*Prieghi*

grand butin, & que vous y amaſſiez de grandes richeſſes.

Agamemnon lui répondit ; va, fui, puiſque ton grand courage ne reſpire que la fuite. Je ne te prie point de demeurer pour l'amour de moi, j'ai aſſez d'autres braves guerriers qui m'aideront à me venger; & Jupiter ſur-tout n'abandonnera pas ma défenſe. De tous les Rois enfans de ce Dieu puiſſant tu m'es le plus odieux, car tu ne reſpires que querelles, que guerres & que combats. Si tu ès ſi vaillant, d'où te vient ta valeur ? n'eſt-ce pas Dieu qui te l'a donnée ? Retire-toi avec tes vaiſſeaux & tes troupes, & va regner ſur tes Myrmidons, je ne me ſoucie point de toi, & je me mets peu en peine de ta colere. Je te declare que ſi Apollon veut m'ôter Chryſéis, je la renvoyerai ſur un de mes vaiſſeaux, & je lui donnerai de mes troupes pour la conduire; mais en même tems j'irai en perſonne t'enlever la belle Briſéis dans ta tente, afin que tu connoiſſes que j'ai ici plus de pouvoir que toi, & que ton exemple apprenne aux autres à craindre de me parler avec tant d'inſolence, & de vouloir s'égaler à moi.

A ces paroles Achille pénetré de douleur & de rage, délibera d'abord dans ſon cœur, s'il tireroit ſon épée, s'il écarteroit les Princes,

*Prieghi io non ti farò: chi onor mi faccia*
*Non però è per mancare, e sopra tutti*
*Giove. Tra tutti i Re non ho il più avverso*
*Di te, poiche contrasti, e liti, e risse*
*T'è caro ogn' or di suscitar. Se forte*
*Di molto sei, dal Ciel tal dono havesti;*
*Va ten' per tanto co' compagni tuoi,*
*E con tue mani; a' Mirmidoni impera,*
*Ch' io nè curo di te, nè di tuo sdegno*
*Fo caso: anzi odi omai; gia che il Dio Apollo*
*Toglie Criseida a me, qual con mia nave*
*E con mia gente or' spedisco, io stesso*
*N'andro a la tenda, e il premio tuo, la bella*
*Briseide prenderò; perchè t'avvenga*
*Quant' io di te maggior mi sia, nè altri*
*Si trovi più ch' osi agguagliarsi, e meco*
*Venire in paragon. Così egli disse,*
*E dolor ferì Achille, e nell' irsuto*
*Petto gli stette ambiguo il cor, dal fianco*
*Se traendo o mai fuor l'acuta spada,*
*Gli altri sgombrasse, e trafiggesse Atride,*
*O se l'ira vincesse, ed affrenasse*
*Il suo desir: mentre ciò volge in mente*
*Svaginava già il ferro, ma vi accorse*
*Dal Ciel Minerva, cui premise innanzi*
*La candida Giunon, che ambo di core*

*Amava*

ces, s'il tueroit Agamemnon, ou s'il retiendroit sa colere, & s'il calmeroit sa fureur; dans cette agitation son épée étoit déja à-demi tirée lorsque Minerve descendit du Ciel. Car Junon qui aimoit également ces deux Princes, & qui veilloit toujours à leur conservation, l'avoit envoyée. Elle s'arrêta derriere Achille, & le prit par les cheveux, ne se rendant visible qu'à lui seul. Achille surpris & étonné tourne la tête, aussi-tôt il reconnoît Pallas, & la regardant avec les yeux enflamez de colere, fille de Jupiter, lui dit-il, que venez-vous faire ici? Venez-vous voir l'injure que me fait le fils d'Atrée? mais vous verrez aussi, & je ne crois pas me tromper, que son insolence lui va coûter la vie.

Je ne suis descenduë du Ciel, lui répondit Minerve, que pour appaiser vôtre colere, si vous voulez m'obéïr. C'est Junon elle-même qui m'a envoyée, car elle vous aime tous deux & prend un soin particulier de vôtre vie; c'est pourquoi Achille, moderez-vous; &c. . . .

A R-

*Amava, e d'ambo cura avea. Si pose*
*Dietro d'Achille, e per la bionda chioma*
*Il prese, da lui sol veduta, e nulla*
*Veggendo gli altri. Ebbe spavento Achille*
*E rivolto, la Dea d'Atene a un tratto*
*Riconobbe, cui splendidi fiermente*
*Folgoreggiavan gli occhi: allor nomolla,*
*E disse: a che vieni, o del gran Giove*
*Figlia? per rimirar forse gli oltraggi*
*Che Atride fà? ma già il ti dico, e certo*
*Così averrà; per la superbia sua*
*L'alma ei ci lascerà ben tosto. A lui*
*L'occhiazura Minerva: io fin dal Cielo*
*Per sedar l'ira tua, se m'avrei fede,*
*Quà men venni, e la candida Giunone*
*Mi premise, ch'ambo ama, e d'ambo hà cura.*
*Or t'arresta, &c. . . .*

## ARTICLE IV.

A Paraphraſe and Critical Commentary on the Prophecy of Joel. By Samuel Chandler. C'eſt-à-dire : *Paraphraſe ſur la Prophetie de Joël, accompagnée d'un Commentaire critique. Par Mr.* Samuel Chandler ; à Londres, chez J. Gray, &c. 1735, in 4^to. pagg. 160.

MR. Chandler, Miniſtre Presbytérien, qui s'eſt acquis beaucoup de réputation par ſes Ouvrages, ſe propoſe d'éclaircir tous les Livres Prophétiques de l'Ancien Teſtament, & il nous donne cette Paraphraſe & ce Commentaire ſur Joël comme un Eſſai de ſon travail. C'eſt-ce qu'il nous apprend dans une courte Préface générale, qui eſt à la tête de cet Ouvrage.

On trouve enſuite une Préface particuliere ſur Joël, dans laquelle l'Auteur remarque d'abord, qu'il eſt inutile de rechercher de quelle famille étoit ce Prophete ; puiſqu'il n'y a pas un ſeul mot dans l'Ecriture Sainte, qui puiſſe nous donner la moindre lumiere ſur ce ſujet. Il n'eſt pas même aiſé de déterminer en quel tems Joël a vécu. Les Anciens & les Modernes ont avancé là-deſſus divers ſentimens, que Mr. Chandler refute avec beaucoup de modeſtie : Il fait voir

voir enſuite, qu'il faut placer la Prophetie de Joël ſous le Régne d'Achaz, après que les Iduméens eurent *battu ceux de Juda*, (2. Chron. XXVIII, 17, & Joël III, 19.) & que les Philiſtins eurent pris pluſieurs Villes ſur eux. (2 Chron. XXVIII, 18, & Joël III, 4.) Joël menaça les Philiſtins & les Iduméens de la part de Dieu, à cauſe des maux qu'ils avoient fait aux Juifs; les menaces contre les Philiſtins furent exécutées ſous le Régne d'Ezechias, qui ſucceda à Achaz; Eſaïe ayant expreſſément prédit (*a*) qu'Ezechias détruiroit ces Peuples, Prophetie dont on voit l'accompliſſement dans le ſecond Livre des Rois, Chap. XVIII, vſ. 8.

L'Ouvrage de Mr. Chandler contient une nouvelle Traduction de Joël, avec la Paraphraſe à côté. Après cela ſuit un ample Commentaire critique, dans lequel l'Auteur explique les mots & les expreſſions de l'Original, qui ont quelque difficulté, & il éclaircit, en paſſant, divers Paſſages de l'Ancien Teſtament; il cite aſſez ſouvent les Rabins, mais ce n'eſt gueres que lorſqu'ils lui fourniſſent des Remarques critiques: car il eſt trop judicieux pour remplir ſon Ouvrage de leurs rêveries.

Pour donner plus de jour aux Oracles de Joël, notre Auteur a cru devoir faire une nouvelle diviſion du Livre de ce Prophete.

H

(*a*) Eſaïe XIV, 29.

Il le partage en quatre Chapitres *, & en cinq Sections. Le prémier Chapitre contient la prémiére Section : La ſeconde Section renferme les onze prémiers verſets du ſecond Chapitre : La troiſiéme Section commence au verſet 12. de ce même Chapitre, & s'étend juſqu'au verſet 27. incluſivement : La quatriéme Section, dont Mr. Chandler fait un Chapitre particulier, qui eſt le 3. dans ſa diviſion, contient le célèbre Oracle touchant l'effuſion du St. Eſprit ; c'eſt-à-dire, les quatre derniers verſets de notre ſecond Chapitre : La cinquiéme Section renferme tout le troiſiéme Chapitre, que Mr. Chandler nomme le quatriéme.

Il eſt impoſſible de donner le précis de cet Ouvrage, qui contient un grand nombre de remarques détachées ; mais afin qu'on puiſſe ſe former quelque idée du travail & de la méthode de notre Commentateur, nous rapporterons quelques-unes de ſes Remarques ſur le fameux Oracle dont nous venons de parler, après avoir traduit la Paraphraſe qu'on en trouve ici.

La Traduction que Mr. Chandler nous donne de cet Oracle ne differe point de celle de nos Bibles, excepté dans le dernier verſet, qu'il traduit ainſi. „ Et il arrivera „ que quiconque invoquera le nom du Sei„ gneur ſera *délivré* † ; car en la montagne de „ Sion

* C'eſt ainſi qu'il eſt diviſé dans l'Hebreu.

† Nos Verſions portent *ſauvé*.

„ Sion & Jeruſalem *on échapera* *, ſuivant
„ ce que l'Eternel a dit, & parmi le reſte
„ de ceux que l'Eternel *appelle* †.

Voici comment notre Auteur paraphraſe l'Oracle entier.

„ Il arrivera après ceci, dans les derniers
„ jours, que je repandrai mon Eſprit ſur des
„ perſonnes de tout âge, de toute condition,
„ de tout ſexe, & de toute Nation ; elles
„ poſſederoñt les dons de mon Eſprit de
„ la manière la plus abondante. La Prophe-
„ tie ne ſera plus reſtreinte à telle ou telle
„ perſonne; mais elle ſera accordée à vos
„ Fils, & à vos Filles : Vos Vieillards ſe-
„ ront favoriſez de revélations particulie-
„ res en ſonge, & vos jeunes Gens de-
„ couvriront ma volonté par des viſions
„ extraordinaires.

„ On n'aura pas plus d'égard à la diffé-
„ rence des conditions qu'à celle de l'âge ;
„ car en ces jours-là je repandrai mon Eſ-
„ prit avec la plus grande abondance ſur
„ les Serviteurs & ſur les Servantes.

„ Durant cette riche effuſion de mon
„ Eſprit, je donnerai au ciel & ſur la ter-
„ re des Signes évidens, qui ſeront les a-
„ vant-coureurs de la prochaine déſolation
„ & deſtruction de l'Etat & de la Nation
„ des Juifs; la terre ſera inondée du ſang
„ de

* Il y a dans nos Verſions *le Salut ſera en la Montagne &c.*

† On lit dans nos Verſions *aura appellé.*

„ de ceux qui feront massacrez, & les Villes „ de la Judée seront consumées par les „ flammes.

„ Les colomnes de fumée qui monteront „ de ces incendies, intercepteront les rayons „ mêmes du Soleil, & le changeront, pour „ ainsi dire, en tenèbres; cette fumée fera „ que la Lune paroîtra rouge, comme si elle „ étoit changée en sang. Ces choses seront „ des Signes auxquels on connoîtra quele Jour „ grand & terrible du Seigneur approche; „ Jour dans lequel il exercera sa vengeance „ sur cette Nation criminelle & impénitente, détruira son Temple, & fera qu'elle ne „ sera plus une Nation.

„ Cependant les Gens de bien, tous ceux „ qui sont véritablement pieux, tous ceux „ qui invoquent le Nom de l'Eternel, & „ qui l'adorent avec sincerité, seront delivrez. Car parmi ceux qui demeurent sur „ la montagne de Sion & à Jerusalem, il y „ en aura plusieurs qui échaperont; & non „ seulement eux, mais même tous ceux „ que l'Eternel appelle à sa connoissance & à „ son culte, en quelque lieu du monde qu'ils „ soient, seront delivrez„.

Telle est la Paraphrase de Mr. Chandler: donnons maintenant quelque idée de son Commentaire.

„ *Mon Esprit.*) *L'Esprit*, dit notre Auteur, signifie souvent ces dons excellens „ que Dieu communiquoit à certaines personnes, & particulierement les dons d'in-

„ telli-

„ telligence & de Prophetie. C'eſt en ce
„ ſens qu'Eliſée dit à Elie : *Je te prie que*
„ *j'aye de ton Eſprit autant que* deux * ; &
„ Eſaïe, parlant de *l'Eſprit de l'Eternel* qui
„ devoit *repoſer ſur le rejetton qui ſortiroit du*
„ *tronc d'Iſaï*, le nomme expreſſement *l'Eſ-*
„ *prit de Sageſſe & d'Intelligence*, *l'Eſprit de*
„ *Conſeil & de Force*, *l'Eſprit de Science & de*
„ *Crainte de l'Eternel* †, & dans le Livre
„ des Actes, S. Paul demandant à certains
„ Diſciples, qu'il trouve à Epheſe, *s'ils a-*
„ *voient reçu le St. Eſprit*, ils lui répondirent,
„ qu'ils *n'avoient pas même ouï dire qu'il y eût*
„ *un St. Eſprit.* Il paroît évidemment par la
„ ſuite, que le St. Eſprit ſignifie-là les dons
„ extraordinaires, que les Fidèles rece-
„ voient; car lorſque S. Paul leur eut im-
„ poſé les mains, *le St. Eſprit vint ſur eux,*
„ *& ainſi ils parlerent divers langages & prophé-*
„ *tiſerent* ‡; de même par l'*Eſprit* que Dieu
„ promet dans Joël, il faut entendre les
„ dons extraordinaires de Prophetie, que
„ Dieu deſtinoit à toutes ſortes de perſon-
„ nes, lorſque le Meſſie ſeroit venu : Et
„ comme ces dons devoient être accordez
„ aux hommes en plus grande abondance
„ qu'ils ne l'avoient jamais été auparavant,
„ le terme de *repandre* convient parfaite-
„ ment ici, puiſqu'il marque une grande-
„ effuſion

* 2 Rois II, 9.
† Eſaïe XI, 12, 13.
‡ Act. XIX, 2, 6.

„ effusion d'eau, ou de quelqu'autre li-
„ quide„.

„ *Toute chair*) Cette expression ne peut s'en-
„ tendre que des hommes, & elle est sou-
„ vent employée en ce sens dans l'Ecriture
„ Sainte. Kimchi & d'autres Rabins préten-
„ dent qu'il faut la restreindre aux Juifs seuls,
„ & même à ceux-là seulement d'entre les
„ Juifs, qui étoient dignes de recevoir le St.
„ Esprit. Mais Mr. Chandler soutient, que cet-
„ te expression n'est jamais employée que pour
„ signifier le Genre humain en général, mê-
„ me par opposition au peuple Juif; il cite là-
„ dessus les passages suivans. *Qui est-ce de tou-*
„ *te chair qui ait entendu comme nous la voix de*
„ *l'Eternel* *: *Toute chair bénira le nom de sa Sain-*
„ *teté* †. *Tai-toi, toute chair, devant la Face*
„ *de l'Eternel* ‡. De sorte, ajoute notre Auteur,
„ que cette Prophetie a un sens très étendu,
„ & ne regarde pas les Juifs seuls, mais aussi
„ des personnes de toutes les Nations; car
„ ces termes, *toute chair*, sont expliquez immé-
„ diatement après, comme renfermant, non
„ tous les individus, mais des personnes de
„ tout rang, & de toute condition; ce sont
„ les *Fils* & les *Filles*; les *jeunes Gens* & les *Vieil-*
„ *lards*, les *Serviteurs* & les *Servantes*; expres-
„ sions qui signifient des personnes de tout
„ sexe, de tout âge, & de toute condition.
Qu'il nous soit permis de remarquer, que quoi-

* Deuter. V. 26. † Ps. CXLV, 21.
‡ Zachar. II, 13.

quoique cette expreſſion, *toute chair*, ſignifie ſouvent le genre humain en général, il ne nous ſemble pas cependant, que Mr. Chandler ait prouvé qu'elle ne ſe prend jamais pour le peuple Juif en particulier. Peut-être même ne ſeroit-il pas impoſſible de trouver des paſſages, où ces mots, *toute chair*, ne ſe rapportent qu'aux Juifs *, comme *la Terre* ſignifie la Judée: & ne ſeroit-on pas tenté de croire, que dans Joël ces mots, Vos *fils*, Vos *filles*, Vos *jeunes Gens*, Vos *Vieillards*, reſtreignent cette expreſſion générale, *toute chair*, aux Juifs ſeulement? Ce n'eſt qu'un doute que nous propoſons en paſſant.

Nous omettons les Remarques de notre Auteur ſur la *Prophetie*. les *Songes*, & les *Viſions*, quelques judicieuſes qu'elles ſoient, afin de pouvoir nous étendre ſur quelques autres, qui paroîtront peut-être plus nouvelles.

Après que le Prophete a exprimé les merveilles de l'effuſion du St. Eſprit, il prédit certains évenemens conſiderables, qui devoient arriver durant le tems de cette effuſion, & préceder le Jour grand & terrible du Seigneur, dont la venuë ſuivroit de près.

*Je ferai des Prodiges*, ou *des Signes.*) Ce mot de *Signes* ſignifie ſouvent des choſes ſurprenantes, qui arrivoient pour marquer l'approche de quelque grande calamité. Ces *Signes* devoient être faits *dans les Cieux*, où l'on

* Voyez Ezechiel, XXI, 4, 9, 10.

l'on verroit des changemens extraordinaires, & *sur la Terre*, qui seroit accablée de malheurs. Par *la Terre* il faut entendre ici seulement la Judée; les Juifs mêmes en conviennent, quoiqu'ils se trompent, suivant notre Auteur, en appliquant la destruction dont il s'agit ici, aux Nations ennemies qui attaqueroient leur Pays, au lieu que c'est la destruction du Peuple Juif lui-même que le Prophete prédit.

Par *le Sang*, dont l'Oracle fait mention, quelques Interpretes entendent des pluies de sang qui devoient tomber du Ciel, ce qui, dit-on, est souvent arrivé pour présager de grands malheurs. „ Mais, dit Mr. Chandler, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'avoir recours ici à des miracles, puisqu'on peut expliquer par des causes naturelles tous les Signes dont il est ici question. Je m'en tiens donc à l'explication de Kimchi, qui par *le Sang* entend le massacre qui devoit être fait. Quel que soit le Jour du Seigneur dont l'Oracle parle, ce jour devoit être précedé d'une grande effusion de sang; c'est aussi l'opinion de Grotius, quoiqu'il ait tort, ce me semble, d'appliquer cette Prophetie au massacre des Juifs par Nebucadnetsar„.

*Du Feu, & des colomnes de fumée.*) C'est encore ici un signe, qui devoit arriver sur la terre. Kimchi & quelques autres Commentateurs placent ce signe dans le Ciel; ils entendent par-là les Eclairs, qui en tombant brû-

brûlent tout ce qu'ils rencontrent, & font ainsi monter vers le Ciel la fumée des corps qu'ils embrasent. Mais Mr. Chandler croit que, puisque par *le sang* on doit entendre le massacre qui devoit précéder le grand Jour du Seigneur, il faut entendre par *le feu* l'embrasement des Villes, suite ordinaire de la guerre. On trouve dans Esaïe une expression presque parallele à celle de Joël. *L'Eternel exercera jugement contre toute chair par le feu & avec son épée* * ; c'est-à-dire, il exécutera sa vengeance sur eux, en livrant leurs Villes pour être brûlées, & les hommes pour être tuez par l'épée.

*Des colomnes de fumeé.*) Le mot de l'Original qu'on traduit *Colomne*, signifie proprement *un Palmier*, qui est un Arbre droit & haut; de-là vient qu'on a employé ce mot par rapport à tout ce qui s'éleve perpendiculairement. Ainsi ce mot, appliqué à la fumée, signifie des colomnes de fumée qui s'élevent dans l'air; description qui convient beaucoup mieux à des Villes toutes en feu, dont la fumée en montant représente assez bien des colomnes, que non pas à des matières embrasées çà & là par des éclairs. Tels sont les Signes qui devoient paroître sur la Terre. Voici ceux qu'on devoit appercevoir dans les Cieux.

*Le Soleil sera changé en ténèbres, & la Lune en sang.*) Aben Ezra entend par ces expressions

* Esaïe LXVI, 16.

ſions des Eclipſes du Soleil & de la Lune, leſquelles, ſelon lui, ſont des préſages & des avant-coureurs de la guerre : Et puiſqu'il eſt dit, que la Lune ſera changée en ſang, ce Rabin l'entend d'une Eclipſe partiale de la Lune, qui alors paroît rouge, au lieu qu'elle paroît noire lorſque l'Eclipſe eſt totale. Maimonides prend les expreſſions de l'Oracle dans un ſens figuré, prétendant qu'elles ſignifient ſeulement les grands malheurs des tems, dont il eſt ici parlé. Mr. Newton a dit, que l'obſcurciſſement du Soleil, & le changement de la Lune en ſang, ſont des expreſſions qui marquent qu'un Royaume doit être éteint ou déſolé. Mais Mr. Chandler ne croit pas que cela ſoit toujours vrai ; & il ajoute, que lors même que l'extinction ou la déſolation d'un Royaume eſt ſignifiée par l'obſcurciſſement du Soleil, & par le changement de la Lune en ſang, ces expreſſions ne ſont pas purement métaphoriques, mais en quelque ſorte véritables, quoique priſes à la lettre. Le Soleil eſt obſcurci ou changé en ténèbres, lorſque ſes rayons ſont interceptez par les colomnes de fumée qui montent des Villes qui ſont en feu. La Lune eſt changée en ſang, ou paroît rouge & ſanglante, en partie par la même raiſon, la fumée & le feu lui donnant une couleur rougeâtre, & en partie *à cauſe des vapeurs, qui s'élevant du ſang répandu ſur la terre, ſe mêlent avec la fumée qui monte des flammes.*

Par

Par le *Jour grand & terrible du Seigneur*, Kimchi, Maimonides, & d'autres Rabins entendent le tems auquel *Gog* & *Magog* doivent être detruits; Grotius l'explique de la destruction de la Ville & du Temple de Jerusalem par les Chaldéens; d'autres, dont notre Auteur adopte le sentiment, croyent qu'il s'agit ici de la destruction des Juifs par Titus. Nous verrons ses raisons dans la suite.

On trouve encore ici quelques Remarques sur les autres expressions de cet Oracle; mais nous ne nous y arrêterons pas, afin de pouvoir dire quelque chose d'une Dissertation que Mr. Chandler a ajoutée à la fin de son Ouvrage.

Comme dans son Commentaire il ne s'est attaché qu'à expliquer le sens littéral de l'Oracle dont nous avons parlé, sans prouver que cet Oracle s'est accompli du tems des Apôtres; il nous donne une Dissertation particuliere, dans laquelle il examine cet Oracle plus en détail, & en prouve l'accomplissement.

Dans l'examen de cet Oracle il explique prémiérement, quels sont les avantages dont le Prophete parle; en second lieu, quelles sont les personnes à qui ces avantages sont promis; en troisiéme lieu, à quel tems cet Oracle se rapporte, & quelles sont les circonstances de son accomplissement.

Il a observé dans son Commentaire, que par l'Esprit de Dieu il faut entendre les dons ex-

excellens que Dieu communiquoit à certaines perſonnes; il s'étend davantage ſur ce ſujet dans ſa Diſſertation, & après avoir examiné la plûpart des paſſages de l'Ancien Teſtament, où il eſt parlé de l'Eſprit de Dieu, & avoir fixé les différens ſens de cette expreſſion, il conclut de tous ces paſſages, & de toutes ſes Remarques, que dans l'Ancien Teſtament l'Eſprit de Dieu ſignifie en général „ une puiſſante influence ou opération „ de Dieu ſur l'ame des hommes; influence „ qui les porte ou les meut à faire diverſes „ actions, ſuivant les occaſions, & l'exigen„ ce des cas; & qui leur communique par„ ticulierement les dons de Prophetie ſelon „ toutes leurs différentes eſpeces, & dans „ tous leurs différens dégrez „. On ne ſçauroit nier en bonne Philoſophie, qu'une pareille influence de Dieu ſur l'ame de l'homme ſoit poſſible: auſſi notre Auteur remarque-t-il, que les Payens eux-mêmes ſemblent avoir cru, que dans de certaines occaſions Dieu agiſſoit d'une façon particuliere ſur l'Ame des hommes.

A l'occaſion des Songes & des Viſions dont il eſt parlé dans l'Oracle de Joël, Mr. Chandler explique fort au long ce que Dieu dit à Aaron & à Marie. *Ecoutez maintenant mes paroles: S'il y a quelque Prophete entre vous, moi, qui ſuis l'Eternel, je me ferai bien connoître à lui en Viſions, & je lui parlerai en ſonge. Mais il n'en eſt pas ainſi de mon Serviteur Moyſe, qui eſt fidèle en toute ma maiſon. Je parle avec lui*

*lui bouche à bouche, & il me voit en effet, & non point en obſcurité, ni dans aucune repréſentation de l'Eternel* *. Cette Digreſſion contient diverſes Remarques ſur la manière dont Dieu ſe communiquoit aux hommes. Notre Auteur s'attache auſſi à faire voir la ſageſſe & la bonté de Dieu dans ces diverſes eſpeces de revelations, & il examine comment ceux qui en étoient honorez pouvoient s'aſſûrer qu'elles venoient véritablement de Dieu.

Après cette Digreſſion Mr. Chandler explique, quelles ſont les perſonnes que la Prophetie de Joël regarde: nous ne nous arrêterons pas à cela, parce qu'on ne trouve proprement ici qu'une explication un peu plus detaillée que celle que Mr. Chandler avoit déja donnée dans ſon Commentaire.

Il remarque enſuite, que l'effuſion du St. Eſprit devoit à la vérité préceder le Jour grand & terrible du Seigneur, mais que ces deux évenemens devoient pourtant ſe ſuivre de fort près. Voici une autre circonſtance remarquable, c'eſt que quoiqu'un grand nombre de perſonnes dûſſent périr par le fer & par le feu, cependant quelques-uns échaperoient à cette déſolation générale, ſçavoir les vrais adorateurs de Dieu; & non ſeulement ceux qui ſeroient en Sion & à Jeruſalem, mais cette delivrance devoit auſſi être accordée à d'autres, ſçavoir *aux reſidus* ou *au reſte que le Seigneur appelleroit*, ce que notre Au-

* Nombr. XII. 6-8.

Auteur entend des Juifs en quelque lieu qu'ils fuſſent, qui étant convertis à la vraye Religion, devoient échaper à la deſolation générale de tout le Peuple; ceci conduit Mr. Chandler à la ſeconde partie de ſa Diſſertation, dans laquelle il prouve que l'Oracle de Joël eſt accompli lors de la deſcente du St. Eſprit ſur les Apôtres.

S. Pierre cite cet Oracle un peu autrement qu'il n'eſt dans l'Original. On montre ici en peu de mots, que la différence n'eſt pas conſiderable, & ne fait aucun changement eſſentiel dans le ſens de la Prophetie. Après ces courtes Remarques Mr. Chandler entre en matière, & fait voir que la Prophetie fut accomplie en la perſonne des Apôtres & des prémiers Chrétiens: Il examine en détail tous les dons extraordinaires qui leur furent communiquez, & prouve que tous ces dons ſont exprimez par les termes de Joël, ſuivant qu'il les a expliquez dans ſon Commentaire. Ceci lui fournit l'occaſion d'éclaircir un grand nombre de paſſages du Nouveau Teſtament, où il eſt fait mention des différens dons du St. Eſprit.

Tous ces dons différens, deſquels les effets furent ſi remarquables & ſi magnifiques, prouvent évidemment, ſelon Mr. Chandler, que l'Oracle de Joël s'eſt accompli en la perſonne des Apôtres & des prémiers Chrétiens. Auſſi Grotius lui-même, qui applique cet Oracle au tems qui préceda la deſtruction de Jeruſalem par les Chaldéens,

déens, eſt obligé de convenir qu'il s'eſt accompli d'une manière beaucoup plus excellente dans l'Egliſe Chrétienne, à laquelle S. Pierre l'applique. *Hæc omnia multò quàm tunc excellentiùs impleta in Eccleſiâ Chriſtianâ, ad quam hæc optimè aptat Petrus*, Act. 2.

Il reſte à prouver l'accompliſſement de la derniere partie de l'Oracle, laquelle regarde les calamitez, qui devoient préceder la Deſtruction des Juifs; calamitez dont les vrais Adorateurs de Dieu devoient être préſervez. Ici l'Hiſtoire fournit le Commentaire. Depuis le commencement de la Guerre des Juifs, c'eſt-à-dire, depuis la douziéme année de l'Empire de Neron, les Juifs furent continuellement expoſez aux maux les plus affreux *. Florus, Gouverneur Romain, en fit maſſacrer en un ſeul jour 360. A Céſarée plus de vingt-mille furent tuez par les habitans; les Syriens en maſſacrerent autant; ceux de Scytopolis en firent perir treize-mille, ceux d'Aſcalon, deux-mille cinq-cens; ceux de Ptolemaïs, deux-mille: ailleurs on en maſſacra pluſieurs milliers, particuliérement à Alexandrie, où il en perit cinquante-mille. Ceſtius, Gouverneur Romain, prit Zabulon, une très belle Ville, qu'il brûla; huit-mille quatre-cens Juifs furent après cela paſſez au fil de l'épée à Joppe; on en tua dix-mille à Damas. Lorſque Veſpaſien vint dans la Judée, il prit Gadara, & la brûla avec tou-

* Joſeph. de Bell. Jud. Lib II. Cap. 14, 18.

toutes les Villes & tous les Bourgs du voisinage *; il en fit de même à Jotapata, où tous les Juifs furent tuez. Joppe & plusieurs autres Villes subirent le même sort. Tels furent les prodiges *de sang*, *de feu*, *& de Colomnes de fumée*, qui précederent le *Jour grand & terrible du Seigneur*, jour de l'entiere Destruction de la Ville, du Temple & de la Nation des Juifs.

Jesus-Christ avoit averti d'avance ses disciples de l'approche de ce jour, leur commandant de s'enfuir des qu'ils verroient *les signes de sa venuë & de la fin du monde* Juif. Cet avertissement ne leur fut pas inutile ; car il est certain, dit Mr. Chandler, que malgré le massacre d'une infinité de Juifs, la cause du Christianisme n'a point souffert, & le nombre des Chrétiens n'est point diminué pour cela : Ils n'ont pas été enveloppez dans les malheurs de cette Nation infortunée, & il n'y eut aucune persécution excitée contre eux sous Vespasien ni sous Tite, qui furent les instrumens dont la Providence se servit pour exercer ses plus séveres Jugemens contre les Juifs. Les persécutions même à quoi les Apôtres & les autres Chrétiens furent exposez à Jerusalem, obligerent plusieurs d'entre eux à se retirer dans les pays les plus éloignez : Enfin Eusebe raconte, que toute l'Eglise de Jerusalem ayant été divinement avertie des maux, auxquels cette

* *Ibid.* Lib. III. Cap. 7.

cette Ville alloit être expoſée, la quitterent, & abandonnerent toute la Judée. Il ſeroit à ſouhaiter que pour ce dernier fait on eut quelque témoin plus ancien qu'Euſebe.

Notre Auteur conclut ſa Diſſertation en tirant de l'accompliſſement de l'Oracle de Joël une preuve en faveur de la Vérité de la Religion Chrétienne.

Nous ne ſçaurions finir cet Article, ſans ſouhaiter à Mr. Chandler aſſez de ſanté & de loiſir pour continuer ſon travail ſur les Prophetes : On ne peut attendre rien que de très utile d'un Critique auſſi ſçavant & auſſi judicieux que lui. Il eſt avec cela aſſez modeſte pour ne pas refuſer le ſecours d'autrui; il avertit dans ſa Préface, qu'il recevra avec reconnoiſſance les Remarques qu'on voudra bien lui communiquer, & que, lorſqu'elles ſeront de nature à pouvoir entrer dans ſon plan, il les employera en en faiſant honneur à ceux qui les lui auront fournies, & qu'il nommera s'ils veulent le lui permettre.

## ARTICLE V.

A Deſcription of the GUERNSEY LILLY: the ſecond edition; with Figures on three large Copper-plates. By James Douglas, M. D. Phyſician in extraordinary to her Majeſty, honorary Fellow of the College of Phyſicians London, and Fellow of the Royal Society.

ty. London : Printed for George Strahan, 1737. C'eſt-à-dire : *Deſcription du Lis de Guernſey : Seconde Edition ; avec trois grandes Planches en taille douce, par Mr. Jaques Douglas, Medecin extraordinaire de la Reine &c. . . . à Londres, chez G. Strahan*, 1737. fol. pp. 76. ſans la Préface, ni l'Explication des figures.

QUi ne ſeroit d'abord ſurpris de voir que Mr. Douglas ait employé ſoixante & ſeize pages in folio à la deſcription d'une ſeule Plante, quelque curieuſe qu'elle ſoit ? Mais outre que lorſqu'il s'agit de traiter un ſujet d'Hiſtoire naturelle preſque neuf, un Auteur exact a beſoin d'un grand nombre de recherches & d'obſervations pour s'aſſurer de la vérité, & qu'il doit en inſtruire le Public pour mériter ſa confiance ; dans le cas dont il s'agit, il a fallu refuter des préjugez reçus, rapporter les ſentimens des Auteurs qui ont parlé du Lis de Guernſey, examiner avec ſoin leurs deſcriptions & en faire voir les défauts, ou ſuppléer à leurs omiſſions. Cette partie du Traité de notre Auteur, qui eſt entierement hiſtorique, eſt ſans doute fort curieuſe pour ceux qui, verſez dans la lecture de ces Auteurs, ſeront bien aiſes d'en voir une critique judicieuſe & ſçavante ; mais nous craignons que ces diſcuſſions ne paruſſent un peu ſéches à la plûpart de nos Lecteurs : auſſi nous ne parlerons que

que de ce qui peut mieux faire connoître la Fleur qui fait le ſujet de cette Diſſertation.

Mr. Douglas commence par fixer le nom de la Plante qu'il veut décrire, & il la nomme *Lilio-Narciſſus Farnienſis*, *Autumno florens*, *vulgo Lilium Farnienſe*, ou le Lis de Guernſey: enſuite il rapporte les Synonimes en diverſes langues dont les Botaniſtes ſe ſont ſervis pour deſigner cette même Plante, & les raiſons qui les ont determinez à les lui donner. Elle eſt originaire du Japon: chez le fameux Kæmpfer il y en a une, qu'il a décrite & deſſinée ſur le lieu même *; Cornuti qui eſt le plus ancien Botaniſte qui en ait parlé, obſerve que les prémiéres Racines qu'on en ait vûës en Europe, venoient des Iſles du Japon. C'eſt de-là que ce Lis s'eſt tranſplanté dans l'Iſle de Guernſey, où il a beaucoup multiplié, & d'où il s'eſt repandu dans toute l'Europe. Sur cela on debite pluſieurs hiſtoires à Guernſey même: notre Auteur les rapporte & en fait voir la fauſſeté; & après toutes ſes recherches il croit qu'on doit s'en tenir à ce que Moriſſon raconte de cet évenement. Voici la traduction du paſſage de l'Hiſtoire des Plantes par Moriſſon où il parle du Lis de Guernſey: *Ses Racines ont été apportées du Japon, dans un vaiſſeau Anglois ou Hollandois, on*

* Conadenſium Plantarum, aliarumque nondum editarum Hiſtoria. Pariſiis, 1635. 4. vid. Cap. 8. p. 157.

*on ne ſçait pas lequel: ce vaiſſeau ſe briſa ſur la côte de l'Iſle de Guernſey, où ces Racines furent jettées. Bien tôt le vent les y couvrit de ſable, & quelques années après, ces oignons inconnus & cachez aux habitans produiſirent de grandes fleurs d'une couleur éclatante, qui cauſerent une extrême ſurpriſe à ceux qui les apperçurent les prémiers. Quelques années après la premiére decouverte de cette fleur, Mr. Charles Hatton, ſecond fils de Mr. Chriſtophe Hatton, alors Gouverneur de l'Iſle, fit preſent de ces Racines à pluſieurs Botaniſtes & Fleuriſtes.* Ainſi il n'y a que cent ans que l'on a cette Plante en Europe.

Le Nom & la Patrie de ce Lis étant fixez, nous allons entrer avec notre Auteur dans la deſcription de ſes différentes parties: & comme il ſe contente de rapporter les différentes manières dont les Botaniſtes l'ont rangé dans leurs Catalogues ſyſtématiques, ſans decider à quelle méthode ou à quel Ecrivain il donne la préference; nous ne rapporterons point ces différens ſentimens qu'on peut chercher dans les livres mêmes.

La Racine du Lis de Guernſey eſt bulbeuſe; lorſqu'elle eſt parvenuë au plus haut point de ſon accroiſſement, cette bulbe a ſix ou ſept pouces de circonférence en la meſurant par ſon milieu: il s'en trouve quelquefois de plus groſſes, mais la plupart ſont beaucoup plus petites. La partie de la Racine la plus étroite, & qui eſt entre la bulbe & l'endroit où paroiſſent les feuilles, eſt le col de la Racine: on y remarque

que ordinairement les extrêmitez de trois ou quatre des lames ou écailles externes qui compoſent la bulbe. Ce col n'eſt pas rond, mais applati: il a rarement plus de deux pouces de circonférence, là où il eſt le plus épais: ſa longueur varie beaucoup, mais elle eſt toujours proportionnée à la profondeur de la Racine qui eſt ſous terre. L'Auteur décrit fort au long toutes les parties de cette Racine; mais nous ne pouvons le ſuivre dans ce detail, qui ſe trouve preſque entierement dans les Botaniſtes: car il ne s'agit ici que de faire connoître le Lis de Guernſey, & pour cela il n'eſt pas néceſſaire de faire l'anatomie de la Racine, qui n'a rien qui la diſtingue des autres Racines bulbeuſes, du moins en ce qui frape nos ſens. Ces Racines ſe multiplient par des cayeux, & le même oignon en produit quelquefois un très grand nombre, Mr. Douglas en a eu un qui peſoit dix-huit livres, avec près de deux-cens cayeux qui s'étoient formez au tour de lui, & qui y étoient encore attachez.

Les feuilles reſſemblent à celles du Narciſſe; elles ſont vertes, liſſes, émouſſées à leur extrêmité, convexes par dehors, & concaves par dedans, longues d'un pied & larges d'un demi-pouce, la plûpart s'élevent perpendiculairement, quelques-unes cependant rampent ſur la terre. Ces feuilles, ſoit dans les Plantes qui fleuriſſent, ſoit dans celles qui ne fleuriſſent pas, naiſſent du milieu de la baſe de la Racine, & s'élevent en

droite ligne en traverſant l'oignon par ſon centre, envelopées de toutes ſes membranes ; dont trois ou quatre accompagnent ces feuilles juſques à l'extrêmité du collet de la Racine, pour leur ſervir de ſupport & de défenſe lorſqu'elles ſont encore tendres & foibles. Leur nombre varie ſuivant l'âge de la Plante: dès la prémiére année, le cayeu produit une feuille, ordinairement fort étroite; les années ſuivantes elles augmentent en nombre, quelquefois juſques à ſept, mais jamais au-delà ; les Plantes qui fleuriſſent n'en ont que deux, trois ou quatre, rarement cinq, & jamais ſix.

On apperçoit au mois de Decembre les rudimens des nouvelles feuilles dans la Racine: elles continuent à y croître & à s'y developer pendant tout l'été, & commencent à paroître hors de la terre vers le milieu ou à la fin du mois d'Août, mais dans les Plantes qui fleuriſſent, elles attendent la fin de Septembre. Elles montent toutes d'un ſeul côté de la tige, & ne l'entourent jamais. Vers le milieu de Fevrier elles ont atteint leur perfection. Après quoi elles commencent à decheoir, & tombent enfin vers le milieu de Juin.

La tige qui porte la fleur eſt nuë, ſans nœuds & liſſe; elle n'eſt pas exactement ronde, mais un peu applatie, d'environ douze pouces de haut. Elle s'éleve en droite ligne, mais enſuite le poids de ſes fleurs l'oblige à ſe courber un peu; ſa couleur eſt d'un verd clair,

clair, hors que le bas eſt teint d'un peu de rouge. Elle eſt remplie d'une ſubſtance molle & fongueuſe, comme d'une eſpece de moëlle, & elle eſt couverte d'une écorce dure & forte. Cette tige naît de la baſe de la Racine, & juſques à ce qu'elle en ſorte elle eſt blanchâtre, enſuite elle prend une couleur rouge purpurine, qui trois ou quatre pouces au-deſſus de la Racine ſe change en un verd clair, qui regne dans tout le reſte de la tige. Elle commence à paroître vers le milieu du mois d'Août, & quelquefois plus tard: elle continue à croître juſques à ce que la fleur ſoit entierement épanouïe, & alors elle a douze ou treize pouces de long, à la meſurer depuis le haut de la Racine juſques à la naiſſance du calice. Sa circonférence eſt d'environ un pouce proche de la Racine, & immédiatement ſous le calice d'environ trois quarts de pouce.

Du ſommet de la tige ſort le calice, compoſé de deux parties membraneuſes, d'un rouge pâle, de figure turbinée, & aſſez ſemblable à celui du Narciſſe commun. Lorſque la fleur commence à paroître, cette enveloppe ſe fend peu-à-peu, & ſe renverſe de part & d'autre; les deux membranes qui la formoient ſont d'inégale grandeur, rougeâtres & triangulaires, attachées par leur baſe à la tige: elles ont environ un pouce & trois quarts de long, mais l'une eſt beaucoup plus large que l'autre. Au dedans de ces membranes, & avant l'origine des pedicules, il y

a neuf petits filets étroits, de la même ſubſtance & de la même couleur que ces membranes, & quelquefois un plus grand nombre.

Nous voici parvenus à la fleur elle-même, tâchons de ſuivre avec exactitude notre Auteur dans cet endroit de ſa Diſſertation, qui eſt le plus intéreſſant & le plus curieux.

Ce qui ſuit immédiatement la tige, les envelopes & les filets dont nous venons de parler, ce ſont les pedicules qui ſoutiennent les fleurs. Ils ſont triangulaires; ils ne portent chacun qu'une fleur; leur couleur eſt verdâtre; ils naiſſent du ſommet de la tige: ceux qui ſont les plus proche du centre, forment, preſque une ligne droite avec la tige, & ſont auſſi les plus longs, les autres s'inclinent plus ou moins, à meſure qu'ils s'éloignent du centre, ils ſont auſſi plus courts dans la même proportion; les plus longs ont un pouce & cinq huitiemes, & les plus courts un pouce & un huitieme, les autres ſont entre ces deux longueurs. Leur circonférence eſt à-peu-près d'un demi-pouce.

Au haut de chaque pedicule on obſerve une eſpece de nœud, qui n'eſt autre choſe que la capſule qui renferme les ſemences; elle eſt diviſée en trois loges, qui ſont remplies de très petites ſemences blanches & preſque rondes; après la chûte des fleurs ces ſemences ſe flétriſſent avec la tige dans ces climats ſeptentrionaux. Immédiatement ſur cette capſule il y a une ſubſtance blanchâtre, molle & ſucculente, d'où naiſſent les feuil-

feuilles de la fleur, les étamines & le pistille qui passe par son centre. Les Botanistes n'ont parlé que fort confusement de cette partie des Plantes avant Pontedera, qui la croit le receptacle d'une liqueur douce & gluante qu'on trouve souvent aux environs; d'autres l'ont nommée l'ombilic de la fleur, nom que notre Auteur adopte, du moins pour la fleur dont il s'agit ici.

Vers la fin du mois d'Août, ou environ, les fleurs commencent à s'épanoüir; ce qui ne se fait que par dégrez. Chaque Plante n'en porte pas le même nombre; on en voit rarement plus de quatorze sur le même pied, & moins de deux: ordinairement en Angleterre chaque pied porte depuis huit jusques à onze fleurs. Avant de décrire les différentes parties de ces fleurs, nous observerons avec notre Auteur, prémiérement, que l'on n'a point de marque sûre, par où l'on puisse distinguer une plante qui doit fleurir, d'une autre qui ne fleurira point; en second lieu, que c'est une erreur de croire que chaque plante ne fleurit qu'une fois: plusieurs expériences prouvent le contraire, quoiqu'il soit vrai que la plante employe quatre années a reproduire une nouvelle fleur, & que toutes même n'en viennent pas à bout dans ce tems; ce qui aura sans doute trompé les observateurs peu attentifs.

Chacune de ces fleurs est composée de six feuilles, qui par leur forme ressemblent beaucoup à celles du Martagon: trois de ces

ces feuilles répondent directement aux trois angles de la capsule à semences, & naissent plus bas & plus loin du centre que les trois autres qui répondent aux côtez de cette capsule. La longueur de ces feuilles est d'un pouce & trois quarts ; leur largeur, qui est presque égale partout, est de trois quarts de pouce, & elles commencent à se rétrecir à un demi-pouce de leur extrêmité, qui se termine enfin en pointe.

Il n'est pas aisé de décrire la couleur de ces fleurs, cependant en gros on peut dire que chaque fleur, lorsqu'elle est dans sa plus grande beauté, qui dure environ six semaines, paroît un tissu d'or sur un fond couleur de rose. Le bas de chaque feuille est blanchâtre, ensuite jusques vers le milieu du dedans de la feuille il y a une raye d'une couleur de sang foncée, qui a un pouce de long ; le côté extérieur des feuilles est principalement d'un rouge plus pâle, mais la côte qui les traverse est beaucoup plus blanchâtre. Lorsqu'on regarde ces fleurs dans un beau soleil, chaque feuille en paroît parsemée d'une infinité de petits diamans, qui brillent & étincellent, pour ainsi dire, de la manière du monde la plus surprenante & la plus agréable en même tems ; mais si on les regarde à la chandelle, ces petits brillans ressemblent à une poudre d'or très fine & très brillante. Lorsque ces fleurs commencent à se passer, & que la vivacité de leurs couleurs se ternit, elles deviennent argentées, ou plutôt elles paroissent comme un

un tiſſu d'argent ſur un fond rouge, plus foncé vers le milieu que vers les bords, & enfin elles prennent un rougé foncé, qui continuë juſques à ce qu'elles ſoient entierement fânées & ſéchées.

Chaque fleur a ordinairement ſix étamines, qui s'élevent de l'ombilic de la fleur au dedans des feuilles, & qui entourent le piſtille : elles ſont toutes de la même couleur, c'eſt-à-dire, d'un rouge plus pâle que les feuilles ; elles vont en diminuant depuis le bas juſques au haut ; elles ſont un peu applaties de chaque côté : ordinairement les deux plus longues ſont de deux pouces, les deux plus courtes d'un pouce & un quart, & les autres entre ces deux extrêmes. Les ſommets ſont placez ſur les pointes de ces étamines de maniére que la moindre haleine de vent puiſſe les ébranler ; chacun d'eux paroît double, ayant un ſillon profond qui le partage par deſſous en toute ſa longueur ; d'abord ils paroiſſent d'un molet foncé, enſuite ils deviennent d'un gris blanchâtre, qui eſt la couleur de la pouſſiere ſécondante dont ils ſont alors chargez : à meſure qu'elle tombe, ils ſe contractent & noirciſſent.

Le piſtille de chaque fleur ſort, pour ainſi dire, des trois loges qui contiennent les ſemences, par trois branches diſtinctes ; il paſſe au milieu de cette ſubſtance molaſſe d'où naiſſent les feuilles, & eſt placé au milieu des étamines ; il eſt de la même couleur que ces dernieres, & juſques à ce que la pouſſiere

des

des ſommets ſoit toute repandue, il eſt de la même hauteur que les étamines, mais enſuite il croît d'environ un quart de pouce. On n'apperçoit rien à ſon extrémité juſques à ce que la fleur commence à ſe paſſer: dans ce tems-là il paroît comme couronné d'une ſubſtance veluë, d'un gris jaunâtre & d'une figure triangulaire: il ſubſiſte long-tems après les feuilles & les étamines.

Après cette deſcription qui finit à la page 46., l'Auteur donne la meilleure méthode que les obſervations ayent pu apprendre pour cultiver heureuſement cette Plante, & jouir de ces admirables fleurs; enſuite il rapporte fort exactement tout ce que les Botaniſtes en ont dit, & fait voir avec beaucoup de juſteſſe en quoi ils ſe ſont trompez, ou ce que leur ignorance leur a fait paſſer ſous ſilence. Mais nous craignons que cet Extrait ne ſoit déja trop long: quelque droit qu'ait l'Hiſtoire naturelle de plaire généralement, les details trop circonſtanciez ont une ſéchereſſe qui degoûte la plûpart des Lecteurs qui ne ſont pas intéreſſez à en être inſtruits. Ainſi nous nous bornerons à ce que nous avons déja dit, perſuadez qu'il ſuffira pour faire connoître le Lis de Guernſey plus exactement qu'il ne l'a été juſques ici, & pour mettre les Lecteurs en état de rendre juſtice à l'Ouvrage de Mr. Douglas, que les occupations d'une pratique très étendue n'empêchent pas de ſacrifier les momens de ſon loiſir à cultiver l'Anatomie & la Botanique, & à faire

part

part au Public de ſes heureuſes decouvertes & de ſes judicieuſes obſervations.

## ARTICLE VI.

An Enquiry into the Meaning of Demoniacks in the New Teſtament. C'eſt-à-dire : *Recherches touchant les Démoniaques dont il eſt parlé dans le Nouveau Teſtament : in* 8. pagg. 79. à Londres chez *Jean Roberts.* 1737.

DE tous les Miracles de Jeſus-Chriſt, il n'y en a point qui excitent plus la curioſité que ceux qu'il a opérez ſur les *Démoniaques.* Le ſçavant *Joſeph Mede* a fort bien obſervé ſur *Jean X.* 20. „ qu'on ne „ peut qu'être extrêmement ſurpris, de voir „ un ſi grand nombre de perſonnes poſſe„ dées du Diable parmi les Juifs, qui étoient „ le Peuple de Dieu (pendant qu'on ne „ trouve rien de ſemblable parmi les au„ tres Nations, ni dans leurs Ecrits) & „ cela principalement dans le tems que no„ tre Sauveur étoit ſur la Terre, & non au„ paravant, puiſqu'il n'en eſt pas fait mention „ dans les Livres du Vieux Teſtament : & „ la ſurpriſe augmente, quand on conſidere „ qu'il eſt parlé dans l'Evangile de ces *Dé„ moniaques*, non comme d'une choſe peu „ commune & particuliere à ces tems-là, „ mais comme d'une choſe ordinaire.

Il

Il eſt donc aſſez naturel de rechercher ce que c'étoit que ces *Gens poſſedez*? D'où vient qu'il s'en rencontre un ſi grand nombre préciſement au tems de Jeſus-Chriſt? Pourquoi Dieu a voulu accorder alors tant de pouvoir au Diable? Ce ſont des difficultez qui ſont ſans doute embaraſſantes. Pluſieurs Théologiens & Commentateurs ont travaillé à les lever; mais notre Auteur n'eſt pas content de leurs explications: Par ces *Démoniaques* il prétend qu'on ne doit entendre autre choſe que des perſonnes qui avoient l'imagination frappée, des Mélancoliques, des Hypochondres, des Fous, ou bien des perſonnes tourmentées du mal caduc. Cette opinion n'eſt pas nouvelle. Les Lecteurs qui ne connoiſſent pas les preuves qu'on a coûtume d'en alleguer, ſeront bien aiſes de voir comment notre Auteur établit ſa thèſe; & ceux qui les connoiſſent, auront le plaiſir de juger ſi tout ce qu'il dit là-deſſus eſt nouveau. Il avertit d'abord & avec raiſon „ que quelque ſentiment que l'on em-„ braſſe, qu'on faſſe intervenir des *Dé-„ mons* dans les maladies des *Démoniaques*, „ ou qu'on n'y reconnoiſſe que des maladies „ naturelles & ordinaires, la Divinité de la „ Miſſion de Jeſus-Chriſt & la vérité de la „ Religion Chrétienne reſtent toujours dans „ toute leur force: puiſque le miracle eſt „ égal de guérir tout d'un coup une per-„ ſonne d'un mal naturel & invéteré, ou de la „ delivrer d'un Démon qui la poſſederoit.

No-

Notre Auteur commence par rechercher ce que les Payens entendoient par *Démons*, & il remarque que ce mot n'a pas la même signification parmi les Grecs, que chez nous; que par-là ils entendoient en général *les Ames des personnes décedées* Ψυχαὶ Ἀποθανόντων, comme s'exprime Justin Martyr Apol. 2., & que ces Ames ou Esprits conservoient après la mort les mêmes inclinations qu'ils avoient euës pendant leur vie. Le même Justin, dans sa dispute contre le Juif Triphon, dit *que les Dieux des Payens étoient des Démons*: ce qui est confirmé par un endroit de l'Iliade I. vs. 222. où il est dit que „ Minerve „ après avoir conseillé à Achille de modé- „ rer sa colere contre Agamemnon, remon- „ ta aux Cieux, & alla prendre sa place dans „ le Palais de Jupiter *parmi les autres Dé-* „ *mons* (sçavoir Apollon, Vulcain &c.)

C'est à ces *Démons* ou Dieux subalternes que les Payens attribuoient tout le mal & tout le bien qui arrivoit aux hommes: ils les regardoient sur-tout comme les Auteurs des Maladies qui étoient accompagnées de simptomes peu communs & effrayans, comme de *Contorsions & d'Agitations violentes*: par exemple l'*Epilepsie* ou le *Mal caduc* étoit regardé comme envoyé immédiatement des Dieux; c'est pourquoi, dit notre Auteur, on l'appelloit *Lues Deifica* & *Morbus sacer*, parce qu'on s'imaginoit que quelque Dieu ou Démon avoit pris possession des corps de ces malades.

Les Latins appelloient encore ceux qui avoient des accès de *Folie*, *Cerriti* & *Larvati*; parce qu'ils attribuoient cette maladie à *Cerés*, ou aux *Larves*, qui étoient de mauvais Génies, ou les Ames des méchans. Ainſi dans Plaute, *Alcmene* ayant ſoutenu à *Amphytrion*, qu'il étoit déja venu la voir depuis ſon retour à Thebes, & qu'il ne faiſoit que de ſortir de chez lui; *Sofie* conſeille à *Amphytrion* de la faire *luſtrer*, c'eſt-à-dire, exorciſer, comme une *Cerrita*, ou comme une folle. *Amphytrion* répond; „ elle en auroit bien be„ ſoin, car aſſûrement elle eſt folle; ce qu'il exprime ainſi: *œdipol! Larvarum plena eſt*; c'eſt comme ſi on diſoit en François, Elle eſt poſſedée. Plaut. Amphit. Act. II. Sc. 2. *Pline* dans ſon *Hiſt. Natur.* parle des différentes eſpeces de cette maladie, & préſcrit des remedes pour les guérir; ce qui fait aſſez voir qu'il ne croyoit pas qu'elles fuſſent cauſées par quelque Divinité.

Dans le Vieux Teſtament il ne ſe trouve qu'un ſeul exemple qui ait quelque rapport avec la *Démonomanie*; c'eſt celui de *Saül qui fut ſaiſi d'un malin Eſprit.* 1 Sam. XVI. 14. 15. 16. „ Et l'Eſprit de l'Eternel ſe retira „ de Saül: & le malin Eſprit envoyé par „ l'Eternel le troubloit. Et les Serviteurs „ de Saül lui dirent; voici maintenant, le „ malin Eſprit envoyé de Dieu le trouble; „ que le Roi diſe à ſes Serviteurs, qu'ils „ cherchent un homme qui ſçache jouer du „ violon: & quand le malin Eſprit envoyé

„ de

„ de Dieu ſera ſur toi, il jouera de ſa main, „ & tu en ſeras ſoulagé „ Il eſt évident que le mal qui tourmentoit Saül ne conſiſtoit que dans une *noire Mélancolie*, qui tenoit en quelque ſorte de la *Manie*; & que les Domeſtiques ne le croyoient pas réellement poſſedé du *Démon*, puiſqu'ils parlent de lui chercher un homme qui ſçache jouer de quelqu'inſtrument, pour diſſiper le mal de Saül: & ce remede fit ſon effet. vſ. 23. „ Il arrivoit donc „ que quand le malin Eſprit *envoyé* de Dieu, „ étoit ſur Saül, David prenoit le violon & „ en jouoit de ſa main: & Saül en étoit ſoulagé & s'en trouvoit bien, parce que le „ malin Eſprit ſe retiroit de lui „. Or quel rapport y a-t-il entre le ſon des inſtrumens & les Démons ou malins Eſprits? Le mal de Saül n'étoit donc qu'une maladie naturelle, dont on ſçavoit que la Muſique étoit le remede ſouverain. *Ligbtfoot* in hor. hebr. ad Luc. XIII. 11. dit „ que les Juifs appelloient „ toutes ſortes de *Mélancolies*, un *Eſprit malin*. Le même ſur Matth. XVII. 15. dit „ que les „ Juifs avoient coûtume d'attribuer à des „ *Eſprits malins* toutes les maladies qui „ rendoient le Corps contrefait, ou qui „ troubloient l'Eſprit. Voyez Luc. XIII. 11.

*Joſephe* parle en pluſieurs endroits de Perſonnes poſſedées par le Démon & des moyens de les guérir. Au Liv. 8. de ſes Antiq. Jud. il dit „ qu'*Eleazar* jetta hors les Diables en „ préſence de *Veſpaſien*, en appliquant au „ nez du Démoniaque une Bague où étoit

„ enchaſſée ſous le cachet, une Racine „ dont *Salomon* avoit enſeigné la vertu, & „ dont l'odeur chaſſoit le Diable & le faiſoit „ ſortir par le nez„. Au Liv. 7. de la guerr. des Juifs Ch. 23. il décrit une Plante nommée *Bara*, par laquelle on chaſſoit les Démons „ qui, dit-il, ne ſont autres que les „ Ames des méchans, qui entrent dans les „ Corps des hommes vivans, & qui les tueroient ſi on n'y apportoit point de remede„. On voit aſſez quel fond l'on peut faire ſur ces ſortes de contes.

Pour venir à préſent à ce qui eſt rapporté dans l'Evangile touchant les *Démoniaques*; l'Auteur obſerve „ qu'il faut ſe ſervir des „ paſſages les plus aiſez & les plus clairs „ pour expliquer les plus difficiles; & non „ pas, comme quelques Théologiens font, „ s'attacher aux textes les plus embaraſſans & les plus obſcurs, pour expliquer ceux „ dont le ſens eſt clair. Le prémier endroit „ qui ſe préſente eſt Matth. IV. 23. 24. *La Renommée de Jeſus-Chriſt ſe repandit par toute la Syrie, & on lui amenoit tous les Malades qui étoient tourmentez de divers maux & de diverſes douleurs*, (ſçavoir) *les Démoniaques, les Lunatiques & les Paralitiques, & il les guériſſoit.* Il s'agit de ſçavoir ce qu'il faut entendre par ces *Démoniaques*, ou Perſonnes *poſſedées du Diable.* Notre Auteur dit 1. Que cette Phraſe *avoir le Diable*, revient aſſez ſouvent dans l'Evangile, & qu'elle ne ſignifie autre choſe qu'*être hors du ſens, être fou.* Ainſi *Jean VIII.* 20.

les

les Juifs disent à Jesus-Christ, *tu as le Diable* (ou comme Mrs. de *Beausobre* & *Lenfant* le traduisent, *vous êtes possedé du Démon*) c'est-à-dire, *tu ès fou, tu extravagues*: par où il paroît que la *Démonomanie* designe quelquefois simplement *la folie*, & que les Juifs s'imaginoient que le Diable étoit cause de ce mal. Voyez encore *Jean* X. 20. VIII. 48--52. *Matth.* XI. 18. Remarquez en second lieu, que la *Démonomanie* est quelquefois accompagnée de Simptomes qui prouvent évidemment que c'étoit *l'Epilepsie* ou le Mal caduc. *Matth.* XVII 15. *Un homme s'approchant de Jesus-Christ lui dit, Seigneur, aye pitié de mon Fils qui est Lunatique & miserablement affligé, car il tombe souvent dans le feu, & souvent dans l'eau*: dans St. *Marc.* IX. 17. 18. ce Lunatique, quand l'accès lui prend, *écume, grince les dents & devient tout sec*; or ce sont-là des signes évidens de l'*Epilepsie*.

On pourroit peut être objecter, qu'*avoir le Diable* ou *être fou*, & *l'Epilepsie* sont deux maladies très différentes, & qui ne semblent gueres pouvoir être exprimées par un même mot. A cela notre Auteur répond après Hippocrate *de morbis popul: L. 6.* „ *que les Per-* „ *sonnes mélancoliques sont assez souvent sujettes* „ *à l'Epilepsie, & que les Epileptiques sont or-* „ *dinairement mélancoliques; que ce mal affecte* „ *presque toujours l'esprit & le corps.* Ainsi „ quand un homme ne fait simplement qu'ex- „ travaguer, il est fou, il *a le Diable*, selon „ le langage de l'Ecriture; s'il y a des simp-

„ tomes plus fâcheux, que le mal ſoit ac-
„ compagné d'accidens extraordinaires, il
„ eſt *Lunatique:* & s'il y a des mouvemens
„ de Convulſion, d'Epilepſie, ou des ſignes
„ de *Phreneſie*, comme *Matth.* VIII. 28., il eſt
„ *Démoniaque.*

L'Exemple de *Démonomanie* qui mérite le plus d'attention, & où il ſe trouve le plus de difficultez contre l'hypotheſe de notre Auteur, eſt celui qui eſt rapporté *Marc.* V. 1-15. *Matth.* VIII. 28. & ſuiv. *Luc.* VIII. 27. & ſuiv. Voici les paroles de St. *Marc. Ils arrivèrent au-delà de la Mer, dans le Pays des Gadaréniens; Et quand Jeſus-Chriſt fut ſorti de la Nacelle, un homme qui avoit un Eſprit immonde,* (St. *Matthieu* parle de deux Démoniaques) *ſortit incontinent des ſepulcres & le vint rencontrer. Cet homme faiſoit ſa demeure dans les ſepulcres, & perſonne ne le pouvoit tenir lié, non pas même avec des chaînes. Parce que ſouvent quand il avoit été lié de ceps & de chaînes, il avoit rompu les chaînes, & mis les ceps en pieces, & perſonne ne pouvoit le domter; & il étoit continuellement de nuit & de jour dans les montagnes & dans les ſepulcres, criant & ſe frappant avec des pierres. Mais quand il eut vû Jeſus de loin, il courut & ſe proſterna devant lui; Et criant à haute voix, il dit. Qu'y a-t-il entre Toi & moi, Jeſus, Fils du Dieu Souverain? Je te conjure de la part de Dieu de ne me tourmenter point. Car Jeſus lui diſoit, ſors de cet homme, Eſprit immonde. Alors il lui demanda; comment as-tu nom? & il répondit & dit, j'ai nom*

Lé-

*Legion : parce que nous ſommes pluſieurs. Et il le prioit inſtamment qu'il ne les envoyât point hors de cette contrée. Or il y avoit-là vers les montagnes un grand troupeau de pourceaux qui paiſſoient. Et tous ces Diables le prioient en diſant. Envoye-nous dans les Pourceaux afin que nous entrions en eux : & auſſi-tot Jeſus le leur permit. Alors ces Eſprits immondes étant ſortis, entrerent dans les pourceaux, & le troupeau, qui étoit d'environ deux-mille, ſe jetta du haut en bas dans la mer ; & ils furent étouffez dans la mer. Et ceux qui paiſſoient les troupeaux s'enfuirent, & en porterent les nouvelles dans la Ville & dans les Villages. Et ceux de la Ville ſortirent pour voir ce qui étoit arrivé, & vinrent à Jeſus ; & ils virent le Démoniaque, celui qui avoit eu la Legion, aſſis, & vêtu, & en bon ſens.* Il paroît par tout ceci 1. Que cet homme n'étoit pas dans ſon bon ſens, puiſqu'il couroit *nud* par les champs, *Luc.* VIII. 27. 2. Que ſa folie étoit accompagnée d'une noire mélancolie, qui lui faiſoit fuir la Ville & habiter les ſepulcres & les deſerts ; qu'il y avoit de la rage & de la phrénéſie dans ſon mal, puiſqu'il offenſoit les paſſans & qu'il *briſoit les chaînes* dont on le lioit. 3. Que cet homme croyoit être *poſſedé du Diable*, qu'il s'imaginoit même en avoir pluſieurs dans le corps. Car quand Jeſus-Chriſt lui demande comment il a nom? il répond : *Legion, parce que nous ſommes pluſieurs.* Mais c'étoit-là plutôt un effet de l'imagination bleſſée de cet homme, que la

cause de sa maladie. C'est lui-même qui dit qu'il y avoit plusieurs Diables en lui; car Jesus-Christ quand il leur adresse la parole, s'exprime au singulier : *Sors de cet homme, Esprit immonde.* Par-là il personifie en quelque sorte la maladie, comme c'étoit l'usage dans ce tems-là; sans qu'on puisse conclure de-là que Jesus-Christ regardât cet homme comme véritablement possedé du Diable, mais simplement comme phrénetique. 4. Et si cet homme appelle Jesus-Christ *Fils du Dieu Souverain*, il n'est nullement nécessaire de supposer pour cela que le Diable le lui ait appris. La reputation de Jesus-Christ étoit assez bien établie dans la Judée & aux environs, pour que ce Démoniaque pût sçavoir qui il étoit, & il avoit assez entendu parler des guérisons miraculeuses que Jesus-Christ avoit faites, pour craindre qu'il ne le tirât du lieu où il étoit, & où dans sa mélancolie il se plaisoit le plus. 5. Voyant que Jesus-Christ alloit le délivrer des Diables dont il se croyoit possedé, il prie qu'ils ayent au moins la liberté d'entrer dans un troupeau de pourceaux qui paissoit près de-là. Car remarquez, que c'est toujours le Démoniaque même, rempli de l'idée qu'il étoit *possedé*, qui demande cela à Jesus-Christ, qui lui accorde sa demande.

Mais ce dernier Article forme une grande difficulté, *les Esprits immondes sortent en effet de l'homme, & entrent dans les pourceaux, qui se précipitent dans la mer.* Voilà donc quelque

que chose de réel qui sort du Démoniaque & qui passe aux pourceaux, & qui ne peut point avoir été un effet de l'imagination de cet homme. Notre Auteur dit 1. Qu'il auroit pu arriver que précisément à ce tems-là les pourceaux se seroient précipitez dans la mer, effrayez par le Démoniaque ou bien par quelqu'autre accident, & qui auroit donné lieu à cette relation des Evangelistes : mais comme la supposition est un peu violente, & qu'elle ne s'accorde nullement avec le Texte, il ne s'y arrête pas : mais il dit 2. Qu'il n'y a rien de plus extraordinaire à voir la phrénesie du Démoniaque passer dans les pourceaux; que lorsqu'à la parole d'Elisée *la Lepre de Naaman fut attachée à Gehasi & à sa posterité à jamais.* 2 Rois V. vers. 27.

Ne pourroit-on pas plutôt dire (en suivant l'hypothese de l'Auteur) que cet homme étant frappé de cette imagination qu'il étoit possedé de plusieurs Diables, & ayant demandé à Jesus-Christ que ces Diables passassent dans les corps des pourceaux ; le Sauveur, par une condescendance charitable, & pour guérir tout-à-fait cet homme de cette idée dont il étoit frappé, permit qu'à l'instant les pourceaux devinssent phrénetiques & se jettassent dans la mer: ce qui naturellement devoit faire une forte impression sur l'esprit de cet homme, & lui persuader qu'il étoit entierement delivré de ces Esprits immondes. D'habiles Médecins se sont quel-

quefois ſervis de ſemblables moyens, en flattant l'imagination des Fous, pour les guérir de leurs folies : & en avançant que Jeſus-Chriſt a mêlé des moyens humains aux guérifons miraculeuſes qu'il a operées, on n'affoiblit en rien pour cela la grandeur du Miracle.

L'Auteur, après avoir expliqué quelques autres paſſages de l'Ecriture ſelon les mêmes idées, répond aux objections qu'on lui peut faire.

1. Objection. Les Ecrivains Sacrez diſtinguent expreſſément entre *guérir des maladies* & *jetter hors les Diables. Marc.* I. 34. *Matth.* IV. 24. *On préſentoit à Jeſus-Chriſt tous ceux qui ſe portoient mal, detenus de diverſes maladies & tourmens, & les Démoniaques, les Lunatiques & les Paralitiques : & il les guériſſoit.* Voyez enſuite Matth. X. 1. Luc. IV. 40. 41. La Réponſe eſt aiſée, puiſque dans *St. Matthieu*, les *Paralitiques* ſont diſtinguez des malades, de même que les *Démoniaques* : ainſi le ſens de ce paſſage eſt, *qu'on lui apportoit toutes ſortes de malades, ſçavoir des Démoniaques, des Lunatiques & des Paralitiques* : & en St. *Marc.* I. 34. Jeſus-Chriſt guérit toutes ſortes de malades, *même ceux qui étoient poſſedez du Diable.*

2. Objection : Jeſus-Chriſt dit d'une Femme qui avoit *un Eſprit de Maladie*, Luc. XIII. 11. *que Satan l'avoit liée depuis dix-huit ans.* vſ. 16. Mais cette femme n'eſt cependant nulle part appellée *Démoniaque* ou poſſedée du Diable : il paroît même par le vſ. 13. que c'étoit une femme pieuſe, *elle glorifioit Dieu*, & c'eſt peut-

peut-être pour cela que Jesus-Christ l'appelle *fille d'Abraham*, vſ. 16. Ainſi par *Satan* il ne faut entendre ici que la cauſe de ſa maladie, quelle qu'elle fût, & qui étoit *ennemie* de ſa perſonne & de ſa ſanté. Le mot de *Satan* ſignifie en général Adverſaire, & ne doit pas toujours être appliqué au Diable. Quand Jeſus-Christ dit à St. Pierre *Matth.* XVI. 23. *Va arriere de moi, Satan, tu m'ès en ſcandale*; c'eſt comme s'il avoit dit: Retire-toi, car tu ès mon *ennemi*, tu t'oppoſes aux moyens que Dieu a choiſis pour établir ſon Royaume. *comp.* 2 *Chron. XXI.* 1. *avec* 2 *Sam. XXIV.* 1.

3. Objection. Luc. VIII. 2. Marc. XVI. 9. il eſt dit que Jeſus-Christ avoit guéri *Marie Magdeleine, de laquelle étoient ſortis ſept Diables.* Voilà un nombre déterminé d'Eſprits immondes: comment éluder la force de ce paſſage? l'Auteur répond, que les Evangeliſtes ont parlé de la maladie de cette Femme, ſelon l'idée qu'elle même s'en étoit formée. Sa folie conſiſtoit à ſe croire *poſſedée de ſept Diables*, & Jeſus-Christ l'avoit guérie de cette folie. Ainſi lorſqu'il eſt dit en St. *Marc.* I. 34. *Luc.* IV. 41. *que Jeſus-Chriſt ne permettoit pas que les Diables diſſent qu'il étoit le Chriſt*; cela veut dire ſimplement, que Jeſus ne permettoit pas aux Démoniaques de publier *qu'il étoit le Chriſt.* Ils le pouvoient ſçavoir par la reputation que le Sauveur s'étoit acquiſe, & ils le diſoient ouvertement, ou bien avant leur guériſon, parce qu'ils étoient fous & qu'ils ne craignoient pas les Juifs,

Juifs, ou après leur guériſon par un eſprit de reconnoiſſance, parce que Jeſus les avoit guéris. De même *Act.* XIX. 13--16. *Le malin Eſprit répondant, dit, je connois Jeſus, & je ſçais qui eſt Paul; mais vous, qui êtes-vous?* ne ſignifie autre choſe, ſi-non que l'homme en qui étoit *le malin Eſprit* ou qui étoit fou, dit *Je connois Jeſus*, &c. & c'eſt en effet l'homme même, & non pas le Diable qui ſe jette ſur ces Exorciſtes Juifs & qui les bat.

4. Objection. Jeſus-Chriſt s'addreſſoit aux Diables, *il les tançoit*, Luc. IV. 41. Or peut-on concevoir qu'il s'addreſſe à des Maladies? Liſez le verſet 39. du même Chapitre, & vous trouverez la même expreſſion employée à l'égard de la fiévre qui *detenoit* la belle-mere de Simon Pierre: *Jeſus-Chriſt tança la fiévre, & la fiévre la quitta.*

On demande enfin, d'où vient que Jeſus-Chriſt n'a pas guéri les Juifs des fauſſes idées qu'ils avoient ſur les cauſes des maladies, qu'ils attribuoient aux *Démons* ou *malins Eſprits*; au lieu que la manière dont le Sauveur s'y prenoit, étoit tout-à-fait propre à confirmer les Juifs dans cette opinion? A cela il n'y a point d'autre réponſe à faire, ſi-non qu'il n'étoit pas venu pour guérir les hommes des erreurs qu'ils pouvoient avoir en matière de Philoſophie ou de Médecine; que Jeſus-Chriſt & les Ecrivains Sacrez parloient ſelon les idées qui avoient cours parmi le Peuple, pourvû qu'elles ne fuſſent pas directement oppoſées au principal but qu'ils ſe propo-

propoſoient, qui étoit d'amener les hommes au Salut.

L'Auteur conclut, que ſi on veut faire une attention ſerieuſe à ce qu'il a dit, on pourra aiſement rapporter tout ce qui eſt dit des *Démoniaques* dans le Nouveau Teſtament, ou à la *Folie*, ou à l'*Epilepſie*; maladies dont les Anciens ont conſtamment attribué la cauſe aux *Dieux* ou aux *Démons*.

## ARTICLE VII.

*New and familiar* PHRASES *and* DIALOGUES *in French and English: Which, for the variety of natural and figurative Expreſſions to be found in them, on all Subjects in common Life, will teach the Idiom, be of great Uſe in converſation, and the Underſtanding of all Books, as well to the English who learn French, as to the French who learn English. To which is added a French ODE intituled*, The Triumph of Signiora Fauſtina and of the English Theatre, *preceded by a Copy of Verſes in English by Dr.* Merrick, *on the Subject of the Ode.* The whole *compoſed by* CLAUDIUS ARNOUX, *Teacher of the Latin and French Linguages.* London. *Printed for the Author* &c. 1736. C'eſt-à-dire, PHRASES *nouvelles & familiales*

*familieres*, ou *nouveaux* DIALOGUES *familiers en François & en Anglois : qui, par la varieté des Expreſſions* naturelles & figurées *qu'on peut employer dans le Commerce ordinaire de la Vie, ſerviront à apprendre* l'Idiôme *, & ſeront d'un grand uſage tant pour la Converſation que pour l'intelligence de* tous *les Livres :* [*Ouvrage également utile*] *& aux* Anglois *qui apprennent le François, & aux* François *qui apprennent l'Anglois. A quoi l'on a joint une* ODE en vers François, *intitulée,* Le Triomphe de Madame Fauſtine & du Théâtre Anglois, *précedée d'une Piéce en vers Anglois du Docteur* Merrick *au ſujet de cette Ode.* LE TOUT [excepté apparemment les vers Anglois à la louange de l'Auteur] *compoſé par* CLAUDE ARNOUX, *& imprimé à ſes dépens* [ou aux dépens de ſes Souſcripteurs] *à Londres* en 1736. petit Octavo. *Pages* 182. Sans compter deux *Avertiſſemens* en proſe & un autre en vers, une *Epitre dédicatoire* en François & une *Préface* en Anglois, une

* On trouvera l'explication de ce mot à la fin de l'Extrait.

une *Epitre* de l'Auteur *à ſon Livre*, une *Liſte des Souſcripteurs*, & un *Diſcours critique ſur les Grammaires.*

„ SI LES Anglois, grands Amateurs de
„ la Langue Françoiſe, ont à ſe plain-
„ dre de quelque choſe, ce n'eſt certaine-
„ ment pas de manquer de Grammaires pour
„ l'apprendre. Il s'en publie pluſieurs tous
„ les ans. Auſſi-tôt qu'un François débarque
„ ici, s'il n'a point de profeſſion ou de ta-
„ lent, il s'érige en Maître de notre Lan-
„ gue, & compoſe une Grammaire„. C'eſt par ces paroles que débute le *Diſcours critique* de notre Auteur. Ceux qu'il attaque ſe défendront comme il leur plaira. Pour nous, qui ne connoiſſons ni ces Meſſieurs ni leurs Ouvrages, nous nous mêlerons d'autant moins de la querelle, que leurs Livres ne ſont gueres du reſſort de notre Bibliotheque. C'eſt par un pur hazard que nous avons parcouru celui que nous venons d'annoncer, & ſi nous en diſons quatre mots, ce ſera ſans conſéquence. *L'Epître* de l'Auteur *à ſon Livre* commence par ces deux vers:

*Adieu, mon Livre, adieu. Comme un coup de tonnerre,*
*Pars, cours, prens ton eſſor de la Preſſe au Libraire!*

Ce coup de tonnerre annonce ſi énergiquement

quement un homme qui veut faire du bruit, ou qui s'attend à faire parler de lui dans le monde, que vous pouvons bien rompre en ſa faveur un ſilence que nous ne romprions peut-être pas pour tout autre Auteur d'un pareil Livre.

Il remarque dans un de ſes Dialogues, que *la plûpart des Maîtres de François ſont obligez de répondre en Normans quand on leur demande de quelle Province ils ſont*; & il ne nous apprend point de quelle Province il eſt lui-même. Il nous fait entendre à la vérité qu'il n'eſt pas Suiſſe; car dans ſon Diſcours critique on voit bien qu'il triomphe, lorſque parlant d'un de ſes Confreres, „ *Tandon* „ (dit il) ſe montre, il eſt *de la Nation Hel-* „ *vétique*, il trouve un poſte honorable, il „ enfante une Grammaire, Pot-pourri d'I- „ gnorance & de Barbariſmes": Il inſinue aſſez clairement auſſi qu'il n'eſt point Allemand, lorſque ſe jettant ſur la fripperie du Sieur T. B. Auteur anonyme d'une autre Grammaire publiée tout nouvellement, *Je le dévine né*, dit-il, *dans les Cercles de l'Empire.* On ne ſçauroit douter, en un mot, que Mr. Arnoux ne ſoit né François: mais ſçavoir en quelle Province, c'eſt une queſtion qu'il laiſſe indéciſe. Nous entrevoyons ſeulement que ceux-là ſe trompent, qui à ſon *coup de tonnerre* penſent reconnoître une Province fameuſe par ſes rodomontades. Si ce petit trait déceloit un Gaſcon, en voici deux autres qui devroient être déciſifs. Le prémier

fait

fait partie de l'Epitre de l'Auteur à ſon Livre:

*Applaudi des Docteurs avant de voir le jour,*
*De cette Iſle à grands pas commence & fai le tour;*
*Et ſi quelques* TANDONS *t'arrêtent au paſſage,*
*Ouvre-toi devant eux, ils s'enfuiront de rage.*

Le ſecond eſt tiré du Diſcours critique: „ Les Verbes n'ont jamais été bien enſeignez „ en Angleterre... *Buffier*, le ſçavant *Buffier*, „ le prémier de tous les Grammairiens, s'ap- „ perçut de cet inconvénient, & les rangea „ dans l'ordre qu'on doit *les apprendre & en-* „ *ſeigner*... EST-IL POSSIBLE QUE DE TOUS „ LES MAÎTRES DE NOTRE LANGUE „ JE SOIS LE SEUL qui me guide par „ cette unique Bouſſole? Auſſi avec cet or- „ dre divin de ce ſçavant Jéſuite, ne faut-il „ qu'une ou deux heures pour enſeigner tous „ nos Verbes réguliers & irréguliers". Or eſt-il que ces deux traits, quelque déciſifs qu'ils ſoient à tout autre égard, ne décident nullement que la Gaſcogne ſoit la Patrie d'un Homme, qui en divers autres endroits de ſon Livre paroît ſe féliciter de ce qu'il n'a pas été *élevé ſur le Rhône ou ſur la Garonne* (c'eſt-à-dire ſans doute, ſur les bords de ces Fleuves, car il n'y a gueres que les enfans des Bateliers qui ſoient élevez ſur les fleuves mêmes:) D'ailleurs on nous a aſſuré que Mr. *Claude Arnoux*, qui eſt aujourd'hui Maître de langue à Londres pour

le Latin & pour le François ; qui eſt Auteur de quelques Livrets ſur des Elémens de Grammaire ; qui a fait les nouveaux Dialogues dont il s'agit ici ; qui a chanté *le Triomphe de Madame Fauſtine*, Actrice de l'Opéra ; qui pendant quelque tems a tenu Caffé ; & qui vient d'avertir publiquement les Amateurs de la Langue Françoiſe, qu'ils pourront dîner chez lui quand ils voudront, pour avoir occaſion de cauſer avec lui ou avec ſa Famille (car il a femme & enfans ;) eſt le même qu'on a vû Prêtre, Prédicateur, & Précepteur, à *Caen* ou dans le voiſinage, après lui avoir entendu dire la Meſſe à *Paris :* le même qui, pour l'uſage des Gourmets d'Angleterre, a publié une Diſſertation ſur les Vins de *Bourgogne* : le même, en un mot, qui eſt né dans cette Province, à *Beaune* ſur la *Bourgeoiſe*. Tout cela peut prévenir en ſa faveur : On ſçait que la Bourgogne, la Normandie & Paris, n'ont pas fourni à l'Académie Françoiſe les Membres les moins illuſtres. Mais comme après tout il faut juger du mérite d'un Livre par le Livre même, voyons un peu ce que c'eſt que celui de Mr. Arnoux.

SI L'OUVRAGE répond bien au Titre, nos Lecteurs ne doivent pas le trouver indigne de leur attention. Le titre promet des Phraſes *nouvelles & familieres* qui ſeront d'un *grand* uſage pour l'intelligence de *tous* les Livres. Mais d'autant que cela n'eſt ni vrai, ni vraiſemblable, & que l'Auteur lui-même inſinue

le

le contraire dans un de ſes Dialogues, nous ne nous y arrêterons pas.

Le titre promet un Ouvrage également utile & aux Anglois qui apprennent le François, *& aux François qui apprennent l'Anglois.* Il faut encore rayer ce dernier article: car quoi qu'en diſe le titre, il eſt démenti par la *Préface.* L'Auteur y avoue qu'*il a une grande grace à demander à ſes Lecteurs bénévoles au ſujet de la traduction* Angloiſe de ſes phraſes: & que ne ſçachant pas aſſez d'Anglois pour les traduire lui-même, il les a fait traduire comme il a pû par divers Amis (ce ſont ſes Ecoliers) qui ne les ont bien entenduës, de ſon propre aveu, qu'à proportion des divers progrès qu'ils avoient faits dans la Langue Françoiſe.

N'importe. Ceux qui veulent apprendre cette Langue & qui peuvent l'étudier au moyen de l'Anglois, auront lieu d'être aſſez contens, ſi ſeulement pour le François c'eſt un Ouvrage auquel ils puiſſent ſe fier. Mais pour juger ce qui en eſt, ils ne feront pas mal de demander préalablement à quelque habile homme, quel eſt ſon avis touchant certaines phraſes que nous allons extraire.

EPITRE DEDICATOIRE, page 1, 2. „ *D'un petit volume* que j'avois deſſein d'é-„ crire, le déſir de vous plaire *fit doubler* mon „ Ouvrage".

*Et quelques lignes plus bas:* „ Mon zèle à „ votre égard m'a fait goûter le Dialogiſme, „ & ſi vous n'arrêtez l'impétuoſité de ma

„ plume, je trouverai cette matière inépui-„ sable". *Dialogiſme*, ſorte de figure qui conſiſte à argumenter par voye d'interrogation & de réponſe, employé pour ſignifier le Dialogue ou l'Interlocution. Et après cela, *l'impétuoſité d'une plume!*

DISCOURS CRITIQUE ſur les Grammaires, page 1. *A quoi ſert d'entaſſer un monde de régles?* Sur cette queſtion de l'Auteur on en propoſe quelques autres: on demande, ſi dans un Livre où toutes les phraſes doivent être aſſez correctes ou du moins aſſez autoriſées par l'uſage pour ſervir de modele, il ne falloit pas dire *entaſſer régles ſur régles*, ou *entaſſer tant de régles*, ou *donner tant de régles entaſſées les unes ſur les autres?* Si *Entaſſer un Monde*, n'eſt pas à-peu-près auſſi impropre & auſſi inuſité qu'*Entaſſer un entaſſement*? Si *un Monde*, pour *une grande quantité*, eſt une expreſſion bien établie aujourd'hui; ou du moins ſi elle eſt de miſe lorſqu'il ne s'agit pas de Perſonnes, ni de choſes perſonifiées?

Dans le même Diſcours, page 4. *J'ai averti mon deſſein*: Avertir, pour *Annoncer*: bon Angliciſme.

DIALOGUES, page 40. *Quelle froidure il fait!* Quelle froidure, confondu avec *Quel froid.*

Page 61. *Nous ne commençâmes pas ce Chapitre, nous ne l'entamâmes pas.* Le Préterit défini, quoiqu'il n'y ait rien, ni avant ni après, qui donne l'idée d'un tems déterminé.

Page 65. *Qui ſont-ils?* en parlant de Livres, de

de choſes inanimées ; comme qui diroit, Qui ſont ces Chapeaux ? Qui eſt cette broche? Qui eſt cette phraſe dont vous vous ſervez ?

Page 78. *Pour celle-ci me plaît* : au lieu de dire, Pour celle-ci *elle* me plaît.

Page 105. *Voyez la Bibliotheque de Monſieur, compoſée des plus beaux Livres & d'Antiquitez.* Une Bibliotheque compoſée d'Antiquitez.

Page 110. *Ce bois à haute futaye m enchante.* Bois *à*... pour Bois *de*...

Page 112. *Vous trouverez-là* ( dans ce Potager ) *toutes ſortes de fourniture pour aſſaiſonner une Salade.* Toutes ſortes, au plurier, avec un Nom au ſingulier : Et *fourniture pour aſſaiſonner*, comme ſi une Salade bien fournie de toutes les menuës herbes qu'on appelle la fourniture, étoit par cela ſeul une Salade bien aſſaiſonnée ; ou comme ſi l'huile, le vinaigre, le ſel, & telles autres choſes qui font l'aſſaiſonnement de la Salade, croiſſoient dans un Potager.

Page 115. *Quand écloreront-ils* ? *ils écloreront bien-tôt*, ſans autorité que nous ſçachions, & contre l'Analogie d'*éclore* avec d'autres Verbes, ſelon laquelle on ne doit pas plus dire *ils écloreront* que *nous clorerons*, nous *conclurerons*, nous *courerons*. Il eſt vrai qu'on dit *J'acquererai* plutôt que *J'acquerrai* ( au moins ſelon *Danet* ) : Mais ce n'eſt vraiſemblablement que pour éviter ce que le ſon de *querr* a de dur dans ſa combinaiſon avec celui d'*Ac* : car il eſt certain que *Conquerir* & *Requerir*, qui ne ſont pas ſujets au même inconvénient,

rentrent dans la régle de la Contraction, *Je conquerrai*, *Je requerrai*, & que COURIR, qui ſuit la régle dans *Concourir* & dans *Recourir*, s'en écarte de même que *Querir* dès-qu'il ſe trouve combiné avec *Ac* dans *Accourir*.

Page 122. *Je ſuis étranger au Pays & à la Langue*, pour dire, Je ſuis étranger à l'égard de la Langue auſſi-bien qu'à l'égard du Pays.

Page 163. *Y a-t-il conquête que je puis rater*? pour dire, Y a-t-il conquête que je *puiſſe* manquer?

Page 166. *Les nuées*, ou *les nues*, ou *les nuages ſe ſont diſſipez*: comme ſi ces trois noms pouvoient s'employer indifféremment l'un pour l'autre.

Page 168. *La Bride eſt aſſez bien, mais le Mord eſt bien ſale*: Mord, pour *Mors*, ou *Mords*.

En divers endroits: *Tudieu*, *Parbleu*, *De par tous les Diables*, *Le Diable emporte*, *La fiévre ſerre ceux qui* &c. ſans jamais avertir que ces expreſſions ſont plutôt du ſtile bas, ou du ſtile des gens qui manquent d'éducation, que du ſtile familier des gens polis (duquel cependant il s'agiſſoit, ſelon l'Auteur lui-même) & que ce ſont des expreſſions avec leſquelles il ne faut point ſe familiariſer, quelque familiéres qu'on les trouve.

Dans le Dialogue d'un Comte & d'un Marquis: *J'ai ſoupé avec deux Princeſſes de Couliſſes, & nous avons paſſé la nuit à dire des gueulées*: ſans avertir la Jeuneſſe à qui l'on apprend cette derniere phraſe, que dans le ſtile

ſtile des honnêtes gens elle ne s'employe point en mettant le verbe à la prémiére perſonne; & que le Petit-Maître qui l'employe ici de cette manière, parle le ſtile des Jeunes-gens qui ſe ſont encanaillez.

L'Auteur a voulu animer ſes Dialogues & les égayer: il a eu raiſon, il y a même aſſez bien réuſſi pour mériter à cet égard en particulier qu'on préfere ſon Ouvrage à d'autres du même genre: Mais il ſemble en plus d'un endroit, qu'il cherche à plaire par des moyens peu dignes d'un homme qui, par ſa profeſſion, a de l'influence ſur les mœurs de la Jeuneſſe. Il nous donne par exemple un Dialogue de trois pages, où l'on diroit preſque que ſon unique but a été de montrer à ſes Ecoliers comment il faudra qu'ils s'y prennent, quand ils voyageront en France, pour faire coucher avec eux, dans l'Auberge où ils ſeront arrivez le ſoir, la Fillette qui les aura conduits dans leur Chambre. Il eſt vrai cependant qu'il a orné ce Dialogue d'un trait d'érudition, qui ſelon toutes les apparences ne ſeroit pas fort propre à pouſſer l'Avanture. l'Interlocuteur qui en conte à *Javotte* (c'eſt le nom de la Servante) lui dit entr'autres douceurs: *ma fille, n'as-tu pas lû le Pere du Cerceau ſur les pieds du Meſſager du Mans?* Et là-deſſus, point de réponſe de la Fille, mais une note marginale de l'Auteur, où il décide que *le Meſſager du Mans* eſt *le meilleur Poëme* du Reverend Pere.

NOUS VOUDRIONS bien pouvoir déci-

der à notre tour ce qu'il y a de meilleur dans les trois Pieces en vers dont Mr. Arnoux a décoré ſon Ouvrage. Mais comme tout y eſt à-peu-près de la même force, nous nous contenterons d'en choiſir preſqu'au hazard quelques échantillons. L'EPITRE finit par ces quatre vers: (l'Auteur y parle toujours de ſes Confreres ou Rivaux en fait de Grammaire, & c'eſt toujours à ſon Livre que le Diſcours s'adreſſe)

Tels que des Charlatans, qui vendent leurs poiſons,
Des ſages Médecins eſquivent les raiſons,
Eux, comparant aux Leurs, tes mots qui ſont de mode,
Du bon-ſens & de Toi, fondront à l'Antipode.

L'ODE qu'il a intitulée *le Triomphe de Madame Fauſtine*, ne contient pas moins de XXII Strophes. Bornons-nous à trois ou quatre.

Je vais chanter: Je prends la Lyre;
Ma voix va *percer* juſqu'aux Cieux;
On entendra l'Echo redire
*Les ſons les plus mélodieux.*
Loin d'ici Mars, ſes Cris, ſes Armes!
Loin ſes Lauriers *ternis* de larmes!
*Loin tous Conquérans de mes vers.*
Je ne veux chanter que Fauſtine

Qui

Qui par ſa voix toute divine,
Enchante à *Londres* l'*Univers*.
* * * * * * * * * * *
Ce n'eſt qu'en la *Troupe* immortelle
Des *Cœurs qui ſe font* dans les *Cieux*,
Que *quelque Muſique auſſi belle*
Peut enchanter les bienheu*reux* :

C'eſt une Sentence : La Muſique ne peut les enchanter que dans un endroit où ils ſoient : Or ils ne ſont que dans le Ciel, *dans la Troupe immortelle des Cœurs qui s'y font* : Donc ce n'eſt que-là que la Muſique peut les enchanter. Elle pourroit bien les enchanter auſſi à l'Opéra quand la Fauſtine chante ; mais les Bienheureux ne vont pas à l'Opéra, & il n'y a pas apparence que les charmes mêmes de la Fauſtine les y attirent : donc, encore une fois, ce n'eſt que dans le Ciel que *quelque Muſique auſſi belle* peut les enchanter ; à moins qu'ils ne ſoient enchantez des *ſons mélodieux* que la Voix *perçante* de notre Poëte prétend porter *juſqu'aux Cieux*. Reprenons : Immédiatement après les Bienheureux, il met ſur les rangs Apollon & les Muſes ; Apollon *même* : car qui dit Apollon renchérit ſans doute ſur tout ce qu'il y a d'enchanteur dans l'idée que nous avons des Anges & des Bienheureux :

Apollon *même* & les neuf Muſes
Du combat ſortiroient confuſes,

Et tu leur donnerois la Loi:
Veux-tu *culbuter le Permeſſe*,
*Les mettre en fuite de la Grece*?
Chante; il ſuffit, ou montre Toi.

Elle a chanté. Tout le *Val* tombe,
Tempé, l'Hélicon, ſes Echos,
Les Muſes, Apollon ſuccombe,
*Leur Concert* n'eſt plus qu'*un Cahos*.
Que vois-je? Dieux! Quelle ruine!
Qu'eſt-ce que le Ciel nous deſtine?
J'apperçois un nouveau *Vallon!*.....

On conjecture avec fondement que par ce nouveau Vallon l'Auteur déſigne le Théâtre où la Fauſtine chantoit. Un Théâtre eſt un lieu élevé; un Vallon naturellement ne l'eſt pas: Mais comme par une licence poëtique il a été permis au *Val* de *tomber*, il doit lui être permis de même de s'élever. Auſſi devient-il un *Mont* dans le vers ſuivant:

*Un autre Mont* ſort en ſa place
Qui va *prendre ſa Dédicace*
Et de Fauſtine & de ſon Nom.

*Vous*, *Orateurs*, *qui dans la Chaire*
*Voulez nous attirer au Ciel*,
*Dont la Science & le Myſtère*
*Eſt d'obſcurcir tout avec fiel*:

*Pour-*

*Pourquoi nous peindre une autre vie,*
*D'un Enfer notre mort ſuivie,*
*Plein de tourmens & plein d'horreurs?*

comme qui diroit : Sçachez que vos peintures de l'Enfer n'accommodent pas tout le monde; que par-là vous aliénez bien des eſprits; que le mien entr'autres eſt aliéné par ces affreuſes images des demeures infernales : Voulez-vous me reconcilier avec vous?

*Dites qu'en ces Places divines*
*Doivent chanter pluſieurs Fauſtines,*
*Vous aurez gagné tous les Cœurs.*

*Places divines* : Soit que cela ſe rapporte à l'*Enfer* qui vient d'être nommé, ou au *Ciel* qui a été nommé ſix vers plus haut, à l'Enfer ou au Ciel, c'eſt tout un. Ce ſont toujours des *Places*, car Places & Lieux ſont termes Synonimes dans les Dictionaires : ce ſont toujours auſſi des *Places* au pluriel, vû qu'on dit indifféremment le Ciel & les Cieux, l'Enfer & les Enfers : ce ſont toujours enfin des Places *divines*, pour une imagination qui y ſuppoſe *pluſieurs Fauſtines*.... Nous n'avons promis que trois ou quatre Strophes : mais comme le Poëte a promis *les ſons les plus mélodieux*, & que les vers qu'on vient de lire ne ſont peut-être pas les plus propres à faire juger de la vérité de ſa promeſſe, on ne ſera pas fâché que, pour en faire juger plus ſûrement, nous y ajoutions au moins les prémiers qui les ſuivent. Les voici : Quand

Quand Homere veut peindre Helene
Pour étonner le Genre humain,
Il peint Priam chargé de chaîne
Voyant tout ſon Royaume éteint;
Son Fils, ſa Famille détruite,
Sa Ville en pouſſiere réduite,
Et lui près du ſacré Couteau;
Il donne un coup d'œil par derriere,
Il la voit & dit, ce n'eſt guère
Souffrir pour un objet ſi beau.

Le Tableau de ce grand Poëte
M'inſpire en ta faveur un trait
Qui, quoiqu'il ſente le Prophete,
Pourroit bien être dans le vrai. . . .

En voilà aſſez. L'Auteur prétend nous avoir donné dans ſon Livre L'IDIOME du *Payſan parvenu*, du *Diable boiteux*, de *Gil-Blas*, &c. Mais cela ne doit s'entendre que de ſa Proſe; & il eſt à propos d'en avertir, afin qu'on ne perde pas le tems à chercher dans ces Ouvrages, ni *des Lauriers ternis de larmes*; ni *un Val qui tombe*, remplacé par *un autre Mont*; ni des conſtructions équivalentes à celle-ci, *Apollon & les Muſes ſortiroient confuſes*, ou à cette autre, *Les Echos, les Muſes, Apollon ſuccombe*; ni des phraſes où *l'on culbute le Permeſſe*, où *l'on mette en fuite de la Grece* où *un Mont prenne ſa dédicace d'un Nom*, & où il y ait *un myſtère d'obſcurcir tout avec fiel* &c. Ce ſeroit culbuter le Permeſſe que de régler le ſtile d'une Ode pindarique

ſur

ſur celui d'une Hiſtoriette ou d'un petit Roman: & Mr. Arnoux fait aſſez entendre que, par rapport au ſtile, tout ce qu'il veut apprendre à ſes Ecoliers par les Ouvrages de Mrs. Le Sage & Marivaux, c'eſt l'art de parler *purement & familierement*, comme *les gens polis* parlent *aujourd'hui* dans la converſation.

IL OBSERVE dans ſa Préface, que ces deux Meſſieurs ont employé *un grand nombre d'expreſſions qui ne ſont point dans les cinq volumes in folio du Dictionaire de Trévoux*; & il ſe vante en même tems d'avoir ſuivi leur exemple, juſques à avoir hazardé *environ une douzaine de mots en tout*, ſans autre autorité que l'uſage général des Pariſiens.

Un de ces mots eſt celui de CHIGNON. Mais s'il ne l'a pas trouvé dans le Dictionaire de Trévoux, c'eſt ſa faute. Les autres mots qu'il indique ſont:

BICHON: en-tant que c'eſt un terme de Toilette, qui ſignifie une ſorte de coëffure ou de bonnet de cheveux, à l'uſage des femmes.

FOURCHETTES: en-tant que c'eſt un terme de Couturiere, qui ſignifie l'ouverture qu'on laiſſe à la couture des manches d'une chemiſe vers les boutonieres du poignet.

DES COMMODES: Eſpece de Bureau ou de Cabinet, qui conſiſte en pluſieurs tiroirs, placez les uns ſur les autres depuis le haut juſqu'au bas.

Meſ-

Meſſieurs de Trévoux appellent le Thé noir, du Thé *vouy* ou *bouy*. Mr. Arnoux aſſure qu'il ne l'a jamais entendu appeller à Paris que *The* BOU.

ENTRETEMS (pour dire un Ameublement de Printems & d'Automne, par oppoſition à un ameublement d'Hyver ou d'Été) eſt apparemment un des termes dont il a voulu parler : Il l'employe dans un de ſes Dialogues, & nous l'avons inutilement cherché dans le Dictionaire de Trévoux.

MERCY : Monſr. Arnoux enſeigne que ce mot ſe dit pour remercier, & qu'alors on ſous-entend *Grand* ou bien *Je vous re* ——. Sans feuilleter le Dictionaire de Trévoux, nous pouvons garantir qu'un pareil Article ne s'y trouve pas.

IDIOME : Ce mot, ſelon Meſſieurs de Trévoux, équivalent à celui de *Dialecte*, ſignifie *la langue d'une Province particuliere ; qui eſt quelque peu différente de la langue générale de la Nation, d'où elle eſt dérivée* : Après quoi citant ces paroles du Duc de Nevers, *Céleſtes truchemens du myſtique idiôme*, on peut dire qu'ils inſinuent une nouvelle ſignification, mais tout-à-fait analogue à la prémiére, puiſqu'*Idiome* dans cet endroit revient manifeſtement à *Jargon*, avec cette différence ſeulement, qu'Idiome s'y prend dans le ſérieux, au lieu que Jargon tient du badinage ou de l'ironie. Il y a donc apparence que c'eſt ici encore un de ces mots, à l'égard deſquels Monſr. Arnoux regarde le

Dic-

Dictionaire en cinq volumes comme incomplet : Car *Dialecte* ou *langue d'une Province particuliere*, & *langage* ou *Jargon particulier des gens d'un certain ordre*, ſont les ſeules ſignifications d'*Idiome* qui puiſſent ſe tirer directement ou indirectement de ce Dictionaire : & laquelle que vous choiſiſſiez, il n'y en a probablement aucune qui réponde à ce que Mr. Arnoux a voulu dire, ſoit dans le titre, en employant un mot Anglois que nous n'avons pû rendre ſûrement que par celui d'Idiome, ſoit dans un petit Avis au Lecteur, où il nous apprend qu'on trouvera dans ſon Livre *l'Idiome de Gil-Blas*. Il faut que par Idiome il ait entendu ce que les Sçavans appellent les *Idiotiſmes* d'une Langue : & alors il aura pris Idiome dans le ſens primitif du mot Grec *Idioma*, qui ſignifie *Propriété*, comme Mrs. de Trévoux ont eu ſoin d'en avertir. Cette explication au moins convient à ce qu'il dit dans l'Avis au Lecteur. Quant au titre, peut-être eſt-ce autre choſe : car qui pourra décider que *l'Idiome* n'y eſt pas mis pour *la Langue* en général ? Ce qu'il y a de certain, c'eſt que dans ce cas-là Monſr. Arnoux pourra citer en ſa faveur une autorité : celle du Seigneur *Pancrace*, Docteur Ariſtotélicien, qui, dans *le Mariage forcé* de Moliere, voulant ſçavoir dans quelle *langue* Sganarelle prétend lui parler, demande élégamment *de quel idiome* il ſe ſervira ?

A R-

## ARTICLE VIII.

### Lettre de Mr. L*** aux Auteurs de la BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE.

*Meſſieurs*,

DAns la ſeconde Partie du Tome cinquiéme de votre Journal, vous avez donné un Précis du commencement de la Diſpute de Mr. le Dr. *Stebbing* avec Mr. *Foſter* ſur le ſujet de l'Héréſie. Mais comme la ſeconde Lettre du prémier de ces Meſſieurs n'avoit pas encore paru lorſque vous publiâtes votre Extrait, & que cette Lettre renferme cependant tout ce qu'il a avancé de plus fort dans le cours de cette Controverſe, l'Expoſé que vous en avez fait, quelque fidèle qu'il ſoit pour le fond, n'a pû mettre vos Lecteurs parfaitement en état de juger du mérite de ſa cauſe. C'eſt un malheur pour lui, auquel vous n'avez en rien contribué; & ce n'eſt pas de quoi il ſe plaint. Il ſe plaint des Auteurs de la *Bibliotheque Raiſonnée*, qui ont publié un long détail de cette Diſpute *, ſans prendre aucune connoiſſance de ſa ſeconde Lettre, quoiqu'elle parût depuis plus d'une année, & qu'ils l'euſ-

* Voyez la I. Part. du Tom. XVII. de la *Bibliotheque Raiſonnée*.

l'euſſent eux-mêmes annoncée ſix mois auparavant. D'ailleurs, il regne dans leur Extrait une partialité ſurprenante en faveur de Mr. *Foſter*; & il n'y a qu'à le lire de ſang froid, pour ſe convaincre que ces Meſſieurs y ont plutôt fait la fonction de Juges prévenus que celle de fidèles Rapporteurs. Comme je ſuis parfaitement inſtruit des ſentimens de Mr. *Stebbing*, & au fait de toute cette Diſpute, je vous prie d'inſerer dans votre prochain Journal ce Mémoire, dont le but eſt de donner aux Etrangers une juſte idée de ce qui s'eſt dit de plus eſſentiel de part & d'autre ſur le ſujet de l'Héréſie, & de faire voir que ce n'eſt pas ſans raiſon que le Doctr. ſe plaint des Auteurs de la *Bibliotheque Raiſonnée.*

Ce n'a été qu'au mois d'Octobre dernier que Mr. *Foſter* a publié ſa Réponſe à la Seconde Lettre de Mr. *Stebbing*, c'eſt-à-dire, plus d'une année après que cette Lettre avoit paru. Celui-ci a auſſi-tôt repliqué dans un petit Ecrit qui a pour titre, *A True State of the Controverſy, &c.* " Véritable état „ de la Diſpute qui s'eſt élevée entre Mrs. „ *Foſter* & *Stebbing* ſur le ſujet de l'Héréſie; „ En réponſe à la ſeconde Lettre de Mr. „ *Foſter*,,. Cet Ecrit, qui n'eſt que d'environ deux feuilles, répond bien à ſon titre, & eſt très propre à mettre les Lecteurs au fait de cette Diſpute. Auſſi me ſervira-t-il ici de guide; j'aurai cependant ſoin de ne

rien avancer que d'après les Pieces mêmes qui ont paru pour ou contre.

La grande queſtion entre ces deux Meſſieurs eſt de ſçavoir, *qui ſont les vrais Hérétiques, & ceux que l'Egliſe peut juſtement exclure de ſa communion comme tels* ? Mr. *Foſter* dit, que ce ſont ſeulement ceux qui, contre leurs lumieres & malgré leur propre conviction, font profeſſion d'une doctrine contraire à la Foi Chrétienne. Mais Mr. *Stebbing* ſoutient qu'on eſt Hérétique, dès-là qu'on attaque ouvertement quelque article fondamental de cette Foi, ſoit qu'on agiſſe contre ſes lumieres ou conformement à ſes lumieres, ſincerement ou par hypocriſie; enſorte que ſi, après une ou pluſieurs admonitions convenables, on ne renonce pas à ſes erreurs, on peut & l'on doit être retranché de la communion extérieure de l'Egliſe. Il dit, que s'il eſt entré en lice contre Mr. *Foſter* à ce ſujet, c'eſt parce qu'il a vû que ſon explication de l'Héréſie enleve à l'Egliſe, par une conſequence néceſſaire, tout droit d'exclure de ſa communion ceux qui maintiennent des opinions hérétiques. Voici comme il s'en exprime dans ſa prémiére Lettre *, " Vo-
„ tre penſée eſt que TOUTES les Cenſu-
„ res eccléſiaſtiques, qui privent qui que ce
„ ſoit des privileges de la Communion Chré-
„ tienne pour des opinions hérétiques, ſont
„ injuſtes; & cela doit être néceſſairement
„ ainſi,

* Page 5. & 6. de la ſeconde Edition.

„ ainſi, ſi l'idée que vous vous faites de l'Hé-
„ réſie eſt bien fondée. Car s'il n'y a d'Hé-
„ rétiques que ceux qui *ſont condamnez par*
„ *eux-mêmes*, c'eſt-à-dire, comme vous
„ vous expliquez ſouvent, qui agiſſent con-
„ tre leurs propres lumieres & leur propre
„ conviction; il eſt impoſſible que nous
„ ayons aucune régle ſûre pour juger de
„ l'Héréſie, & tout jugement qui n'eſt fondé
„ ſur aucune régle, doit être néceſſairement
„ abſurde. C'eſt auſſi de quoi vous convenez,
„ & ce que vous ſoutenez même expreſſe-
„ ment en ces termes: *A la vérité, dans le*
„ *premier ſiécle de l'Egliſe, où les dons extraordi-*
„ *naires du St. Eſprit étoient communs aux Fidèles,*
„ *entre leſquels il faut mettre celui de* diſcer-
„ ner les Eſprits, *cette queſtion pouvoit être*
„ *aiſément decidée . . . . . Mais à pré-*
„ *ſent que ces illuminations & ces ſecours ſur-*
„ *naturels ont ceſſé, quelle Régle avons-nous pour*
„ *nous conduire dans des recherches de cette na-*
„ *ture*? C'eſt dire, à mon avis, que nous
„ n'avons aujourd'hui, & qu'on n'a jamais
„ eu depuis que les dons extraordinaires
„ du St. Eſprit ont ceſſé, aucune régle par
„ laquelle on puiſſe juger qui ſont les Héré-
„ tiques. Et certes, en ſuppoſant que l'idée
„ que vous vous faites de l'Héréſie ſoit juſ-
„ te, rien n'eſt plus vrai; car qui peut ju-
„ ger du cœur des hommes que Dieu„?

C'eſt-là proprement le ſujet de la diſputé entre Mr. le Dr. *Stebbing* & Mr. *Foſter*. Le dernier appuye ſon opinion ſur le paſſage de

S. *Paul*, qu'il avoit pris pour texte dans ſon Sermon ſur l'Héréſie, *Rejette l'homme hérétique après la prémiére & la ſeconde admonition; ſçachant qu'un tel homme eſt perverti & qu'il péche, étant condamné par ſoi-méme* *.

Il inſiſte principalement ſur ces dernieres paroles, ſoutenant que le mot Grec (αὐτοκατάκριτος) ſignifie un homme que ſa propre conſcience condamne, parce qu'il agit contre ſes lumieres. Mais Mr. *Stebbing* donne un autre ſens à ce mot; & comme c'eſt là-deſſus que la diſpute roule en grande partie, je vais rapporter ſon explication tout au long & dans ſes propres termes.

„ Le mot αὐτοκατάκριτος ſemble, dit-il, „ † être employé ici dans le ſens du Barreau, pour marquer un homme qui eſt „ condamné, non pas par ſa propre con„ ſcience devant Dieu, mais par ſa propre „ bouche devant les hommes; un homme „ qui ſe condamne lui-méme en s'avouant „ coupable, c'eſt-à-dire, un homme que les „ Loix declarent tel & en conſequence de „ quoi ſa condamnation lui eſt prononcée. „ Pour juſtifier cette interprétation, il faut „ conſidérer que, dans les cas ordinaires, on „ exigeoit autrefois qu'antécédemment à „ l'admonition publique, le crime dont un „ homme étoit accuſé fût prouvé par la dé„ poſition de Témoins competens. C'eſt-

„ ce

* Tit. III. 10, 11.

† 1. Lett. 2. Ed. p. 15. & ſuiv.

„ ce que Notre Seigneur lui-même ordonne
„ en ces termes *: *Si ton frere a peché con-*
„ *tre toi . . . . . & qu'il ne t'écoute*
„ *point, prens encore avec toi une ou deux per-*
„ *sonnes; afin qu'en la bouche de deux ou trois*
„ *témoins toute parole soit ferme.* Et c'eſt-ce
„ que S. *Paul* a auſſi préſcrit & pratiqué,
„ *Voici la troiſiéme fois que je viens à vous*,
„ dit-il aux *Corinthiens* †: *en la bouche de*
„ *deux ou de trois témoins toute parole ſera con-*
„ *firmée.* Et ailleurs ‡: *Ne reçois point d'ac-*
„ *cuſation contre un Ancien, que ſur la dépo-*
„ *ſition de deux ou de trois Temoins.* Et cer-
„ tes, la choſe eſt en elle-même très rai-
„ ſonnable & très néceſſaire: Car il ſeroit
„ abſurde qu'un Juge s'aviſât de reprendre
„ publiquement un homme comme coupa-
„ ble de crime, ſans avoir des preuves ſuf-
„ fiſantes qu'il l'eſt en effet. Mais comme
„ les Criminels ont coûtume de mettre tout
„ en œuvre pour dérober à leurs Juges la
„ connoiſſance de leurs fautes, on ne ſçau-
„ roit pour l'ordinaire en être inſtruit, que
„ par la dépoſition de ceux qui en ont été
„ les témoins, ou par quelque démarche
„ des coupables qui manifeſte leur crime.
„ L'Adultère, par exemple, péche en ſe-
„ cret, & n'a garde de publier ſes infamies;
„ voilà pourquoi il eſt néceſſaire d'avoir
„ des témoins qui le condamnent. Mais ſi
„ un

* Matth. XVIII. 15, 16. † 2 Cor. XIII. 1.
‡ 1 Tim. V. 19.

„ un homme eſt Hérétique, c'eſt-à-dire,
„ Chef ou Partiſan declaré de quelque Sec-
„ te qui enſeigne une Doctrine contraire à
„ celle des Apôtres, il n'eſt plus beſoin de
„ témoins. Dans ce cas, il devient ſon
„ propre accuſateur, il ſe declare lui-même
„ hautement coupable d'oppoſition à l'ordre
„ & à la diſcipline de l'Egliſe, dans le mê-
„ me ſens qu'on dit qu'un Priſonnier ſur la
„ ſellette eſt condamné par lui-même, lorſque
„ s'avouant coupable de ce dont on l'accu-
„ ſe, & ne voulant pas plaider pour ſa défen-
„ ſe, il reconnoît qu'il a violé les Loix de
„ ſon Pays. Voyons, à préſent, ſi en ſuivant
„ cette idée, le ſens du paſſage de S. *Paul* n'eſt
„ pas clair & naturel. *Rejette l'homme héréti-*
„ *tique après la prémiére & la ſeconde admoni-*
„ *tion:* c'eſt-à-dire, Reprens ſeulement l'Hé-
„ rétique une ou deux fois, & ſi après cela
„ il ne ſe corrige pas, excommunie-le. Et
„ pourquoi? Parce que tu *ſçais qu'un tel hom-*
„ *me eſt perverti*; dès-là qu'il publie ſon Hé-
„ réſie, TU CONNOIS qu'il a renoncé à
„ la Foi. Cette raiſon eſt alleguée pour
„ montrer, non pourquoi un Hérétique doit
„ être excommunié, mais pourquoi l'Evê-
„ que, en pareil cas, doit inceſſamment pro-
„ ceder à l'admonition, ſans appeller des
„ Témoins de ſon Héréſie, comme cela ſe
„ pratiquoit en tout autre cas. On peut
„ très bien appliquer ici ce qui eſt dit à une
„ autre occaſion, *Qu'avons-nous à faire de*

„ *te-*

„ *témoins* ? *Nous avons oüi nous-mêmes de ſa* „ *propre bouche &c.* *„.

„ Comme il n'y a rien dans cette explication, „ autant que je puis l'appercevoir, qui ne con„ vienne à la nature des choſes dont il s'agit, „ auſſi eſt-elle très compatible avec la force „ du mot Grec qui eſt ici employé. Αὐτοκα„ τάκριτος ne ſe trouve nulle autre part dans „ le Nouveau Teſtament ; ainſi il faut juger „ de ſa ſignification par celle des mots dont il „ eſt compoſé. Suivant le ſens que j'y at„ tache, on devroit plutôt le traduire par un „ homme qui *s'accuſe lui même*, que par un „ homme *qui ſe condamne lui-même.* Il eſt cer„ tain que κρίνω ſignifie *accuſer*, auſſi-bien que „ *juger* ou *condamner* : Et c'eſt ainſi que „ κρίσις βλασφημίας ( Jud. 9. ) ſignifie *une ac„ cuſation injurieuſe* ou *calomnieuſe.* Mais peut„ être cela ne paroîtra-t-il pas fort déciſif, „ parce que le ſens des mots compoſez „ differe ſouvent de celui des mots ſim„ ples dont ils ſont compoſez. Voyons donc „ ſi Κατακρίνω ne peut pas recevoir un ſens „ conforme à mon explication. Pour cet „ effet, je remarque que ce mot eſt appli„ qué, non ſeulement à ceux qui, comme les „ Juges, décident ou prononcent une ſen„ tence de condamnation contre quelqu'un, „ mais encore à ceux qui, d'une manière in„ directe, condamnent un homme, parce „ qu'ils ſont à quelque égard l'*inſtrument* en „ vertu

* Matth. XXVI. 65.

„ vertu duquel ſa condamnation lui eſt pro-
„ noncée. C'eſt dans ce ſens qu'il eſt dit
„ de *Noé* *, qu'il Κατέκρινε τὸν κοσμὸν *con-*
„ *damna le monde.* Etant *héraut de la juſtice*,
„ & prédiſant les Jugemens de Dieu qui al-
„ loient fondre ſur la terre, & les hom-
„ mes n'ayant aucun égard à ſa prédication,
„ il devint le moyen & l'inſtrument de leur
„ condamnation. Mais ce qui favoriſe
„ encore davantage mon ſentiment, c'eſt
„ que ceux, en particulier, dont le té-
„ moignage eſt ſuivi de la condamnation
„ des coupables, ſont dits les *condamner*
„ (κατακρίνειν). *Les habitans de Ninive ſe le-*
„ *veront au jour du Jugement contre cette Gé-*
„ *nération, & la condamneront* (καὶ κατακι-
„ νῶσιν αὐτὴν) †. Comment cela? Ce n'eſt
„ pas ſans doute en prononçant ſentence
„ contre elle, mais en témoignant contre
„ elle que ſon incrédulité eſt inexcuſable.
„ *Parce*, ajoute J. C., *qu'ils ſe ſont repentis à*
„ *la prédication de Jonas, & voici il y a ici*
„ *plus que Jonas.* C'eſt-à-dire, leur repen-
„ tance operée par la ſimple prédication de
„ *Jonas* ſera une preuve convaincante que
„ les moyens de ſalut qui ſont maintenant
„ offerts aux hommes, & qui l'emportent de
„ beaucoup ſur celui-là, ſont plus que ſuf-
„ fiſans pour leur converſion; & par conſe-
„ quent que ceux qui les rejettent ſont en-
„ tiere-

* Hebr. XI. 7.
† Matth. XII. 41. Luc. XI. 42.

„ tierement inexcuſables. Si donc celui qui,
„ en général, eſt le moyen ou l'inſtrument de
„ la condamnation d'un autre, & celui qui,
„ en particulier, eſt à certain égard un té-
„ moin contre lui, peuvent être dits κατα-
„ κρίνειν αὐτὸν, le *condamner*; il s'enſuivra par
„ une parité de raiſon, qu'on peut dire de
„ celui qui, en quelque ſens que ce ſoit, té-
„ moigne contre *lui-même*, & ainſi devient
„ l'inſtrument de ſa *propre* condamnation,
„ qu'il eſt αὐτοκατάκριτος, *condamné par lui-*
„ *même*. Ἀφ' ἑαυτῦ κατακρινόμενος, & αὐτοκα-
„ τάκριτος déſignent une ſeule & même
„ choſe. Or S. *Paul* dit expreſſement de
„ celui qui condamne un autre pour une
„ faute dont il eſt lui-même coupable,
„ qu'il ἑαυτὸν κατακρίνει *ſe condamne lui-même*,
„ c'eſt-à-dire, *virtuellement* ou d'une manière
„ *indirecte*, en témoignant contre lui-même
„ que le crime dont il eſt coupable mérite
„ condamnation *. C'eſt ainſi, encore, que
„ le ſerviteur inutile de l'Evangile fut ἐκ
„ τῦ ςόματος ἑαυτῦ κρινόμενος *condamné par ſa*
„ *propre bouche* †, parce qu'il avoit enfouï le
„ talent ſçachant, de ſon propre aveu, qu'il
„ lui ſeroit redemandé avec uſure. Ces
„ deux façons de s'exprimer conviennent
„ en ce qu'elles donnent en général l'idée
„ d'un homme qui témoigne contre lui-mê-
„ me, quoique la manière de le faire ſoit
„ différente dans chacune : Car ſoit qu'il a-

„ vouë

* Rom. II. 1. † Luc. XIX. 22.

„ vouë un fait dont il eſt accuſé, ou qu'il
„ ſoit coupable d'un crime public & averé
„ que les Loix condamnent, il témoigne
„ réellement contre lui-même; & par con-
„ ſequent l'Hérétique, dont la faute eſt tou-
„ jours publique & notoire, peut très bien
„ être dit *condamné par lui-même*,,.

On voit aiſement que ſi cette explication eſt reçûë, elle ôte à Mr. *Foſter* tout l'avantage qu'il peut tirer du Texte qu'il allegue en ſa faveur. Auſſi n'a-t-il rien negligé pour la combattre. On peut voir, Meſſieurs, dans *la Bibliotheque Raiſonnée* & dans votre propre Journal, les objections qu'il a faites à ce ſujet; ce qui me diſpenſe de les rapporter ici. Le Dr. *Stebbing* y a répondu dans ſa ſeconde Lettre, ſon Antagoniſte a repliqué; mais je ne fatiguerai pas les Lecteurs du précis de ce qui s'eſt dit de part & d'autre ſur cet article, parce que, ſi l'interprétation du Doctr. eſt bien fondée, les perſonnes capables d'en juger l'appercevront aiſement d'eux-mêmes, & qu'à l'égard des autres tout ce détail ſeroit parfaitement inutile. En cela je ne fais que me conformer au parti qu'il a pris dans ſon dernier Ecrit, où, pour toute réponſe aux nouvelles chicanes de Mr. *Foſter*, il lui dit: *Je ſoumets mon Explication au Jugement des Sçavans, à qui ſeuls il apartient d'en connoître* *. Cependant il ne ſera pas hors de propos de rapporter une remar-

* *True State &c.* p. 5.

remarque générale par laquelle il conclut tous les raisonnemens qu'il avoit faits pour soutenir sa thèse. " A l'égard de mon Inter-
„ prétation il y a deux choses à considé-
„ rer, 1. Sçavoir si le mot αὐτοκατάκριτος
„ *condamné par lui-même*, peut recevoir le sens
„ que j'y ai attaché? 2. Si ce sens doit y
„ être attaché? Jusques ici nous nous som-
„ mes bornez au prémier de ces points, &
„ c'est à quoi toutes vos objections abou-
„ tissent. J'avoue, Monsieur, que j'ai tou-
„ jours cru, comme je le crois encore, que
„ ce point est suffisamment prouvé; car ce
„ n'est autre chose qu'une deduction claire &
„ nette de la manière dont les mots *primitifs*
„ sont employez en divers endroits de l'Ecri-
„ ture Sainte; dans l'explication desquels j'ai
„ pour moi tous les Commentateurs que
„ vous contredisez perpétuellement. Pour
„ ce qui est du second point, sçavoir si ce
„ mot doit recevoir ce sens dans cet endroit,
„ qui est le seul de tout le Nouveau Testa-
„ ment où on le trouve? j'avouë qu'à cet
„ égard je differe extrêmement de quelques
„ Commentateurs, mais pas beaucoup de
„ quelques autres. Il y a diverses Interpré-
„ tations de ce passage. *Erasme* & *Hammond*
„ le prennent dans un sens, le Dr. *Waterland*
„ dans un autre; mais tous s'accordent à
„ rejetter celui que vous y attachez. Je
„ n'ai jamais prétendu forcer personne à a-
„ dopter mon explication; ce qui me siéroit
„ mal: Et quoiqu'en d'autres occasions vous
„ m'ac-

„ m'accuſiez de prendre des airs de hauteur & „ un ton Magiſtral, cependant parce que dans „ celle-ci je m'exprime modeſtement, & que „ je donne mon Interprétation ſimplement „ comme une conjecture, vous vous croyez „ en droit de me traiter d'une manière in- „ ſultante. Il eſt difficile, Monſieur, de „ vous plaire, & je n'entreprendrai pas d'en „ venir à bout; mais je tâcherai de prou- „ ver ce que j'ai avancé: c'eſt que, ſoit que „ mon explication ſoit bien ou mal fondée, „ la votre eſt certainement fauſſe* ".

Dans cette vûë Mr. *Stebbing* remarque, que *Tite* n'étoit pas la ſeule perſonne dans l'Egliſe qui fut revêtu du pouvoir de rejetter les Hérétiques, parce que toutes les Egliſes jouiſſoient alors actuellement de ce pouvoir. Pour le prouver il allegue pluſieurs paſſages, où il eſt dit que ceux qui combattent ouvertement la Doctrine Chrétienne doivent être rejettez †. Mr. *Foſter* répond à cela que dans tous ces paſſages il n'eſt fait aucune mention d'Héréſie ni d'Hérétique. „ N'importe, replique le Docteur ‡, il ſuffit „ qu'il y ſoit parlé clairement & expreſſe- „ ment de ceux qui *s'oppoſent à la Doctrine* „ *Chrétienne*, telle qu'elle a été enſeignée par „ les Apôtres; & ſi vous m'accordez ce „ que

* *Second Letter to Mr. Foſter.* p. 36, 37.

† On a indiqué ces paſſages dans la *Bibliotheque Britannique*, à l'endroit marqué ci-deſſus.

‡ *Second Letter.* p. 39, 40.

„ que vous ne ſçauriez nier, que ces gens-
„ là devoient être ſeparez de la communion
„ extérieure de l'Egliſe, je vous abandonne
„ les mots d'*Héréſie* & d'*Hérétique*; vous pou-
„ vez en faire ce qu'il vous plaira. Si vous
„ dites que les perſonnes, dont il s'agit ici,
„ n'étoient pas *Hérétiques* dans le ſens de
„ l'Ecriture, il s'enſuivra ſimplement que
„ les *Hérétiques*, quelque idée qu'il faille
„ attacher à ce terme, & ceux qui *s'oppo-*
„ *ſent à la Doctrine Chrétienne* devoient être
„ rejettez. Et que gagnerez-vous à cela?
„ Votre but en ſoutenant qu'il n'y a d'Héré-
„ tiques que ceux qui ſont condamnez par
„ leur propre conſcience, n'eſt-il pas, de
„ faire voir qu'on ne doit exclure aucun
„ homme de la communion de l'Egliſe pour
„ cauſe d'oppoſition à la Foi, à moins qu'il
„ ne ſoit ainſi *condamné par lui-même*? A quoi
„ vous ſert-il donc de dire, qu'il n'eſt point
„ fait mention d'*Hérétiques* dans les paſſages
„ que j'ai alleguez, s'il paroît avec éviden-
„ ce que ceux qui combattoient ouverte-
„ ment la Doctrine Chrétienne devoient être
„ rejettez? Et s'il eſt vrai que tous les ad-
„ verſaires de la Foi duſſent être rejettez,
„ je ne vois aucune raiſon de penſer qu'ils
„ n'étoient pas *Hérétiques* dans le ſens que S.
„ *Paul* attache à ce mot. Il eſt manifeſte
„ qu'ils formoient une *Héréſie* αἵρεσις; & ſi
„ cette *Héréſie* étoit de nature à être rejet-
„ tée, ils étoient donc αἱρετικοὶ des *Héréti-*
„ *ques* dans le ſens de S. *Paul* ".

Cette

Cette remarque de Mr. *Stebbing* conduit naturellement à l'examen de la principale difficulté qui se présente sur ce sujet; sçavoir, comment pouvoit-on connoître dans ces tems-là, & comment peut-on connoître encore aujourd'hui les *Hérétiques*? Suivant Mr. *Foster*, il faut être sûr qu'un homme agit contre sa propre conviction pour pouvoir l'accuser d'Héréſie. Mais, dit Mr. *Stebbing*, quel autre que Dieu peut sçavoir quand un homme agit contre ses lumieres? „ Et si ceux qui s'é-„ loignoient de la Foi devoient être re-„ jettez, simplement pour des raisons dont „ personne ne pouvoit juger, il s'ensuit „ qu'aucun ne devoit être rejetté, & par „ consequent que le précepte, qui ordonne „ de le faire, avoit été donné en vain. Pour „ lever cette difficulté, vous avez recours „ au *don du discernement des esprits*, que vous „ expliquez par la *faculté de connoître le cœur* „ *des hommes*; & vous êtes obligé de soute-„ nir, non seulement que *Tite* avoit ce don, „ mais encore que c'étoit-là un don *perma-„ nent*, & commun à tous ceux qui étoient „ revêtus du même caractère que lui, du „ tems des Apôtres. Car si l'autorité de „ rejetter les Hérétiques étoit une autorité „ *permanente*, il s'ensuit nécessairement que „ la faculté requise pour exercer cette au-„ torité a dû aussi être une faculté *perma-„ nente* *.

Il

* Ibid. p. 40, 41.

Il y a donc ici deux queſtions. 1. Sçavoir ſi *Tite* avoit le don de *diſcerner les eſprits*, c'eſt-à-dire, de connoître le cœur des hommes par inſpiration ? 2. Sçavoir ſi ce don étoit *permanent* dans l'Egliſe, du tems des Apôtres ? Sur la prémiére Mr. *Stebbing* avoit remarqué dans ſa prémiére Lettre, que quelque grand que fût *Tite*, il n'étoit pas plus grand que les Apôtres, & qu'on peut cependant douter avec raiſon qu'aucun d'eux ait jamais été revêtu du don de connoître les cœurs. Mr. *Feſter* ayant produit dans ſa Réponſe quelques exemples qui, ſelon lui, prouvent qu'ils en ont été revêtus, le Docteur y a repliqué fort au long. Je vais rapporter ce qu'il dit ſur le prémier de ces exemples, parce que c'eſt celui auquel ſon Antagoniſte s'eſt principalement attaché, comme à une preuve déciſive.

„ Votre prémier exemple, lui dit Mr. *Stebbing* *, eſt celui d'*Ananias* & de *Saphira*, „ rapporté dans le Chap. V. des *Actes*. Leur „ péché & le châtiment de leur péché ſont „ aſſez connus. Il s'agit ſeulement de ſçavoir, s'il paroît que les Apôtres connuſſent „ le cœur de ces deux perſonnes, dans aucun ſens qui puiſſe favoriſer votre thèſe ? „ Vous commencez par remarquer *qu'il eſt* „ *naturel de croire que la fraude, pour laquelle* „ *ils furent punis d'une manière ſi éclatante*, „ *avoit été commiſe* EN SECRET †. Par où „ vous

* Ibid. p. 41. & ſuiv. † 1. Lett. p. 40.

„ vous voudriez insinuer que les Apôtres
„ ne purent en avoir connoissance que par
„ une révelation immédiate du St. Esprit. Il
„ se pourroit, & je ne voudrois pas absolu-
„ ment le nier, qu'ils eurent une telle ré-
„ velation : Mais permettez-moi de vous
„ dire qu'il n'y en a aucune preuve. Une
„ *possession* ne pouvoit pas se vendre sans que
„ quelqu'un l'achetât. On ne sçauroit dire
„ combien de gens furent mêlez dans cette
„ affaire; mais soit qu'il y en eut plus ou
„ moins, il est très possible que les Apôtres
„ fussent secretement informez du prix pour
„ lequel cette *possession* avoit été vendue. Ces
„ sortes de découvertes ne sont ni nouvel-
„ les ni rares..... Jusqu'ici donc
„ votre exemple n'est point concluant. Mais,
„ dites-vous, *les expressions employées dans cet*
„ *endroit sont fortes en faveur du contraire*; c'est-
„ à-dire, pour prouver que les Apôtres ont
„ eu connoissance de la fraude par révela-
„ tion. Voyons ce qui en est. Les prémié-
„ res expressions qui se présentent sont ces
„ paroles de S. *Pierre* à *Ananias* *, *Pour-*
„ *quoi Satan a-t-il rempli ton cœur pour mentir*
„ *au St. Esprit*?..... *Pourquoi as-tu conçû*
„ *une telle chose dans ton cœur*? Tout ce que
„ l'Apôtre lui dit, c'est que *Satan* avoit *rem-*
„ *pli* son *cœur pour mentir*, & qu'il avoit
„ *conçû* un mensonge *dans son cœur*. Mais s'il
„ sçavoit qu'il dît un mensonge, n'avoit-il pas
„ bien

* Vers. 3 & 4.

„ bien raiſon de parler ainſi, de quelque
„ manière qu'il l'eût appris? Ce qu'il dit à
„ *Saphira* ſur le même ſujet *, peut paroître
„ plus fort: *Pourquoi avez-vous complotté entre vous de* TENTER *l'Eſprit du Seigneur?*
„ Mais ces paroles-là mêmes ne prouvent
„ point ce que l'on s'imagine, car la témé-
„ rité de ces deux perſonnes n'étoit pas
„ moins criminelle, quelque explication que
„ l'on ſuive. Si le St. Eſprit ne révela pas
„ cette fraude aux Apôtres, cela n'empêche
„ pas qu'*Ananias* & *Saphira* n'euſſent dû con-
„ ſiderer qu'il pouvoit la leur réveler, &
„ qu'ils ne devoient pas faire un eſſai auſſi
„ dangereux que celui D'EPROUVER *s'il*
„ *pouvoit* (ou s'il vouloit) *découvrir & punir*
„ *leur fraude & leur hypocriſie.* C'eſt ainſi,
„ Monſieur, que vous avez vous-même ex-
„ pliqué cette phraſe *tenter l'Eſprit du Sei-*
„ *gneur*; de ſorte que les paroles de S. *Pierre*
„ n'emportent néceſſairement autre choſe,
„ ſi-non qu'*Ananias* & *Saphira* ſçavoient, ou au-
„ roient dû ſçavoir & conſiderer, que l'Eſprit
„ de Dieu, qui animoit les Apôtres, pouvoit
„ leur réveler cette fraude, quelque ſecre-
„ tement qu'elle ſe fût faite; ce qui, quoi-
„ que très vrai, ne fait rien à votre but.

„ Mais ſuppoſons que les Apôtres euſſent
„ appris par révelation combien cette Terre
„ avoit été venduë, s'enſuit-il qu'ils con-
„ nuſſent le cœur d'*Ananias* & de *Saphira*?

„ Si

* Verſ. 9.

„ Si j'ai une preuve certaine qu'un homme „ m'a trompé d'une telle ſomme, & que „ cependant cet homme me ſoutienne qu'il „ ne m'a point trompé, je ſçais ſûrement qu'il „ eſt un menteur ; mais ſuis-je à cauſe de „ cela *Scrutateur de ſon cœur* ? De quelque „ nature que ſoit cette preuve, qu'elle vien„ ne de Dieu ou des hommes, c'eſt tout un. „ Dans l'un & dans l'autre cas, je connois „ que cet homme m'a fraudé, non par au„ cune *faculté miraculeuſe* que j'aye de decou„ vrir ce qui ſe paſſe ſecretement dans ſon a„ me, mais en comparant le fait dont il s'agit, „ & dont j'ai de bonnes preuves, avec ſa decla„ ration. C'eſt ainſi qu'*Elizée* connut que ſon „ ſerviteur *Gehazi* l'avoit trompé * : l'Eſprit „ de Dieu lui avoit révelé que *Gehazi* étoit „ allé après *Naaman* & en avoit reçû des „ préſens ; ce que Gehazi, interrogé là„ deſſus, lui nia, de ſorte que le Prophete „ ſçut très certainement qu'il étoit un men„ teur. Je n'ai aucune repugnance à ad„ mettre que les Apôtres purent connoître „ & connurent de la même manière qu'*A„ nanias* & *Sapbira* mentoient. Mais qu'eſt„ ce que cela a de commun avec le pou„ voir que vous leur attribuez de lire dans „ les cœurs des hommes, & de connoître, „ ſans aucune demarche *ouverte* ou *ſecrete* de „ leur part, qu'ils agiſſoient contre leurs „ lumieres & contre leur propre perſua„ ſion ". C'eſt.

* 2 Rois V.

C'eſt-ce que Mr. *Stebbing* éclaircit par l'exemple d'*Hazaël*, que Mr. *Foſter* lui-même avoit allegué en paſſant. „ Dieu, dit-il, „ avoit révelé au Prophete par inſpiration „ qu'*Hazaël* ſeroit Roi de *Syrie*, & de quelle „ manière il traiteroit les *Iſraëlites*, ſçavoir „ qu'il *mettroit le feu à leurs villes fortes, qu'il* „ *tueroit avec l'épée leurs Jeunes-gens, &c.* *. „ C'étoit-là une prédiction de la conduite „ qu'*Hazaël* devoit tenir; & ſi le Prophete „ connut ſa diſpoſition intérieure, il n'y a „ pas la moindre apparence qu'il la connût „ qu'autant qu'il put l'inferer de cette pré- „ diction. A enviſager la choſe ſous ce „ point de vûë, nous aurons ici ſimplement „ l'exemple d'un jugement intérieur que „ forme un homme de la diſpoſition d'un „ autre homme, ſur la connoiſſance (car au „ reſte la préſcience eſt une connoiſſance) „ qu'il a de quelques demarches de cet hom- „ me, qui decouvrent ce qu'il eſt. Si vous „ appellez cela *connoître le cœur*, la con- „ noiſſance du cœur eſt une choſe très com- „ mune".

Voici comment Mr. *Foſter* répond à tout cela. „ Vos idées, dit-il au Docteur †, „ paroiſſent tout-à-fait confuſes quand vous „ parlez de *connoître le cœur*, & de *ſonder le* „ *cœur*; expreſſions qui n'emportent autre „ choſe dans le cas dont il s'agit, ſi-non que „ les

* 2. Rois VIII. 12.

† *Second Letter.* p. 56, 57.

„ les Apôtres avoient reçû du St. Esprit la „ connoissance des sentimens & des inten- „ tions des hommes. Soit que cette con- „ noissance leur fût communiquée par une „ révelation surnaturelle de certains faits „ qui manifestoient la disposition du cœur, „ ou par une vûë immédiate du cœur des „ hommes, cela, comme chacun le voit, „ revient à la même chose. Dans l'un & „ dans l'autre cas, le cœur est connu par „ ce que nous appellons *inspiration*; & cette „ inspiration peut également être designée „ par le *don de discerner les esprits*, quoique, „ par un effort de votre *subtilité metaphysi-* „ *que*, vous ayez ici inventé une distinction „ pour une chose où il n'y a point de dif- „ férence réelle. Et comme vous ne vou- „ lez pas décider absolument que les Apô- „ tres n'ont jamais été revêtus du don de „ connoître le cœur des hommes, je pren- „ drai la liberté d'ajouter, que vous m'avez „ accordé sans exception tout ce que je „ pouvois souhaiter sur cet article, en di- „ sant comme vous faites, que vous *n'avez* „ *aucune repugnance à admettre que S. Pierre*, „ dans le cas d'*Ananias* & de *Saphira*, *pût* „ *connoître & connut en effet par révelation* „ *combien ils avoient vendu leur terre*, & par „ consequent *qu'ils mentoient*. Car si cela est „ vrai, il faut certainement qu'il ait connu „ par révelation les cœurs d'*Ananias* & de „ *Saphira* dans cette circonstance particulie- „ re: ce qui est tout ce que j'ai jamais sou-

„ tenu.

„ tenu. Car la queſtion entre nous n'a point „ été, de ſçavoir de quelle manière les Apô„ tres connoiſſoient les ſentimens & les in„ clinations des hommes ; mais ſeulement „ s'ils les ont connus par révelation. C'eſt„ ce que vous dites que vous n'avez point „ de repugnance à admettre. Or ſi *Tite* ap„ prit auſſi par révelation quelque fait, en „ vertu duquel il put connoître qu'un Hé„ rétique étoit *αὐτοκατάκριτος condamné par „ ſoi-même*, cela fait également pour moi, „ & peut auſſi-bien être appellé *le don de „ diſcerner les eſprits*, qu'une *vûë immédiate* du „ cœur ".

Cependant Mr. *Foſter* dit dans la même Lettre, qu'il eſt réſolu de laiſſer tomber ce point de la Diſpute comme étant étranger au ſujet principal de l'Héréſie. Surquoi le Docteur, ſans prendre aucune connoiſſance de l'autre partie de ſa réponſe*, dit†, que „ tout

* Il paroît que Mr. *Foſter* a attribué aux Apôtres le don de connoître les cœurs, dans le même ſens que Mr. *Stebbing* le leur a refuſé. Car voici comme il parle dans ſa ſeconde Lettre p. 45. *Que peut-on plus probablement entendre par le don de diſcerner les eſprits, que le don de découvrir les principes & les vûës par leſquelles certaines perſonnes en particulier agiſſoient ?* Paroles qui expriment auſſi fortement qu'il eſt poſſible ce qu'il appelle ailleurs connoître le cœur des hommes par *intuïtion*. Et il eſt bien ma-

† *True State &c.* p. 5.

„ tout le monde ſera perſuadé que Mr. *Foſ-*
„ *ter* n'auroit jamais abandonné cet article
„ comme un point étranger à la diſpute,
„ s'il n'eût été pleinement convaincu qu'il
„ n'en pouvoit tirer aucun avantage „. Et cela eſt très certain: Car il ne s'agit pas de ſçavoir ſimplement, ſi les Apôtres n'ont jamais eu dans aucun cas particulier la faculté de connoître le cœur des hommes; mais, ſi cette faculté étoit une faculté *permanente* * dans le tems des Apôtres? C'eſt-là le ſecond point en queſtion, ſur lequel je me contenterai de rapporter un paſſage de Mr. *Stebbing*, par lequel on pourra juger tout à la fois, & de la force de ſes raiſonnemens, & des objections de ſon Adverſaire.

„ j'avois affirmé, dit-il † avec une eſpe-
„ ce

manifeſte qu'il n'avoit pas d'abord penſé à la diſtinction entre connoître les cœurs des hommes par une *intuition immédiate*, qui eſt un don du St. Eſprit, & les connoître en conſequence de certains faits révelez de Dieu, quelque claire que ſoit cette diſtinction; puiſqu'il dit à préſent que c'eſt *une diſtinction ſans différence réelle*. Mais quoi qu'il en ſoit, les Lecteurs voyent aiſement dans quel ſens Mr. *Stebbing* accorde que les Apôtres pouvoient en certains cas être revêtus du don de connoître le cœur des hommes; & il n'eſt pas moins aiſé de voir que Mr. *Foſter* n'en ſçauroit tirer aucun avantage, comme cela paroitra encore mieux par la ſuite.

* *A ſtanding power.*

† *Second Letter.* p. 54. & ſuiv.

„ ce de confiance, que la faculté de connoî-
„ tre les cœurs n'étoit point une *faculté per-*
„ *manente.* A quoi vous répondez, *ſi vous*
„ *entendez par-là que les Apôtres &c. n'avoient*
„ *pas toujours & dans toutes les occaſions cette fa-*
„ *culté, je ne vois pas quel avantage vous en pou-*
„ *vez tirer: Car ſi ces ſaints hommes pouvoient*
„ *l'exercer dans des occaſions importantes & lorſ-*
„ *que le bien de l'Egliſe l'exigeoit particuliere-*
„ *ment, je puis légitimement ſuppoſer qu'ils en*
„ *étoient revêtus toutes les fois qu'il s'agiſſoit de*
„ *decouvrir & de faire connoître les Hérétiques,*
„ *qui ne furent ni ne pouvoient jamais être plus*
„ *dangereux que dans l'enfance de l'Egliſe* *.
„ Vous avez très bien établi la queſtion, &
„ je ne demande pas autre choſe. Vous ſup-
„ poſez ici que le don de connoître les
„ cœurs avoit été communiqué aux Apô-
„ tres, entre autres uſages, pour *decouvrir*
„ *les Hérétiques*; & par conſequent que ceux
„ qui étoient revêtus du pouvoir de *les re-*
„ *jetter*, avoient ce don-là toutes les fois
„ qu'il s'agiſſoit d'en juger. Permettez-moi
„ donc encore une fois de vous demander,
„ s'il eſt croyable que tous les Evêques du
„ tems des Apôtres fuſſent honorez du don
„ miraculeux de connoître le cœur des hom-
„ mes? Vous n'avez pas jugé à propos de
„ répondre à cette queſtion, & vous vous
„ imaginez d'en être quitte pour dire †,

„ *Je*

* *Mr. Foſter's Second Letter.* p. 46.
† *Mr. Foſter's Second Letter.* p. 43.

„ *Je ne comprens pas pourquoi vous faites entrer les Evêques dans cette dispute.* Je ne les „ y fais point entrer, Monsieur, comme „ faisant partie de la dispute; car il s'agit „ de sçavoir *qui sont ceux qui doivent être rejettez*, & non *qui sont ceux qui ont le pouvoir „ de les rejetter.* Si j'ai nommé à cette occa„ sion les Evêques, comme étant à la tête „ de la discipline Ecclésiastique, je n'ai fait „ que suivre mes propres idées *. Je m'ap„ perçois que cela vous déplait. Eh bien! „ suivez les vôtres, & voyez ce que vous y „ gagnerez. Vous dites, que *dans les passages „ mêmes que j'ai alleguez, comme ayant rapport „ à la discipline de l'Eglise, & au droit d'ex„ clure certaines personnes de la communion „ Chrétienne*, l'ADMONITION & la RE„ JECTION, *sont représentées comme des Ac„ tes*

* Ceci fait voir combien est mal fondée la réflexion de l'Auteur de l'Extrait de la *Bibliotheque Raisonnée*, dont Mr. *Stebbing* se plaint. Parlant de son Explication du passage de *Tite* III. 10, 11. il dit qu'*il étale un tas de preuves critiques, suffisantes à son gre pour..... assurer aux Evêques le pouvoir de bannir de l'Eglise ceux qui sont de bonne foi dans des idées différentes des opinions reçues* (p. 34). Comme si le Doctr. avoit eu en vûe dans cette Dispute d'écrire en faveur des Eglises Episcopales par opposition aux autres Eglises Chrétiennes: Au lieu qu'il est manifeste, que ce qu'il dit sur le fond de la question dont il s'agit dans cet endroit, les regarde toutes également.

„ *tes de l'Eglise ou du Corps entier des Chré-*
„ *tiens* *. Mais vous ne prenez pas garde
„ que, sur ce pied-là, la difficulté augmente.
„ Dans le système *Episcopal*, vous n'avez à
„ répondre que pour les Evêques, & qu'à
„ dire qu'ils avoient tous le don de connoî-
„ tre le cœur des hommes; ce que pour-
„ tant aucun homme de bon sens ne croira
„ jamais. Mais tout incroyable que cela est,
„ il l'est encore davantage que toute l'Egli
„ se ou le Corps de tous les Chrétiens, ait
„ été revêtu de ce don; ce qu'il faut néan-
„ moins soutenir, si ce que vous dites est
„ vrai, que la discipline étoit exercée à la
„ faveur de ce don-là, & que l'Eglise, ou
„ tous les Chrétiens, en étoient les *Adminis-*
„ *trateurs* Si vous dites, que dans de tels
„ cas l'Eglise pouvoit recevoir des *informa-*
„ *tions* de quelque Particulier honoré de ce
„ don miraculeux, alors l'administration de
„ la discipline aura été entre les mains de
„ ce Particulier privilegié: Car elle doit né-
„ cessairement resider-là où se trouve son *seul*
„ *fondement essentiel*

„ Mais pour décider pleinement la ques-
„ tion, je vais montrer que le don de con-
„ noître le cœur des hommes, accordé aux
„ Apôtres & aux hommes Apostoliques, si
„ jamais il le fut, ne leur a point été com-
„ muniqué pour l'administration de la disci-
„ pline Ecclésiastique. La raison en est, que
„ là

* Ibid. p. 65.

„ la communion extérieure & visible de l'E-
„ glise, à laquelle cette discipline est unique-
„ ment relative, n'a jamais pû ni ne peut
„ être fondée sur les qualitez intérieures
„ des hommes, mais sur leur profession &
„ leur conduite extérieure & visible. *Jesus-*
„ *Christ*, qui assurement *connoissoit ce qui étoit*
„ *dans l'homme* *, recevoit tous ceux qui ve-
„ noient à lui; & parmi les douze qu'il choi-
„ sit, il s'en trouva *un* qui étoit un Diable
„ †. Les Apôtres ont tenu la même con-
„ duite, exigeant de tous les hommes qu'ils
„ fissent profession de la foi & de la repen-
„ tance, & les recevant moyennant cette
„ profession, membres de l'Eglise visible de
„ J. C. par le bâtême. Si donc la profession
„ & la conduite extérieure suffisoient pour
„ être admis dans l'Eglise, la profession &
„ la conduite extérieure devoient aussi né-
„ cessairement suffire pour en être exclus :
„ Et il n'y a point de loi plus juste ni plus
„ essentielle à toute societé, que d'en re-
„ trancher tous ceux qui ont manqué aux
„ conditions sous lesquelles ils y avoient
„ d'abord été reçûs. C'étoit dans ce point
„ de vûë que je voulois vous faire envisa-
„ ger la chose, quand je vous ai demandé,
„ *si les Apôtres avoient la faculté de connoître*
„ *les cœurs, pourquoi n'auroient-ils pas avec au-*
„ *tant de raison exercé cette faculté en recevant*
„ *les hommes dans l'Eglise qu'en les en retran-*
„ *chant*?

* Jean II. 25. † Ibid. VI. 70.

„ *chant*? * A quoi vous répondez avec un
„ air de confiance, *vous ne ſçavez pas, Mon-*
„ *ſieur, s'ils ne l'ont pas effectivement ainſi*
„ *exercée*: *Car parce que nous n'avons pas de re-*
„ *lation particuliere d'un fait, s'enſuit-il que ce*
„ *fait ne ſoit* JAMAIS *arrivé*? † Qu'entendez-
„ vous, Monſieur, par ces derniers mots?
„ Le fait en queſtion doit être arrivé *tou-*
„ *jours* ou *jamais*. Si la profeſſion & la con-
„ duite extérieure étoient une raiſon ſuffi-
„ ſante pour admettre quelqu'un dans l'Egli-
„ ſe, il n'étoit nullement beſoin de ce don
„ miraculeux pour diſtinguer ceux qui é-
„ toient ſinceres de ceux qui ne l'étoient pas;
„ & dans ce cas il ne pouvoit *jamais* avoir
„ lieu, comme en effet nous ne voyons pas
„ qu'il ait eu lieu. D'un autre côté, ſi la
„ profeſſion & la conduite extérieure n'é-
„ toient pas un fondement ſuffiſant d'admiſ-
„ ſion dans l'Egliſe, cette faculté ſurnatu-
„ relle a *toujours* dû avoir été exercée;
„ car la même raiſon qui prouve qu'elle é-
„ toit néceſſaire dans un cas, prouve qu'el-
„ le l'étoit également dans tous les cas.
„ Permettez-moi donc, Monſieur, de le di-
„ re: *je ſçais* que les Apôtres & les hommes
„ Apoſtoliques n'ont *jamais* exercé cette pré-
„ tenduë faculté en recevant quelqu'un dans
„ l'Egliſe, parce que *je ſçais* qu'ils ne l'exer-
„ cerent pas *toujours*, comme il paroît clai-
„ rement,

* 1. Lett. p. 25.

† *Mr. Foſter's firſt Letter.* p. 46, 47.

„ rement, en particulier, par l'exemple de
„ *Simon le Magicien* *. Ce méchant homme
„ fut bâtisé, quoiqu'il fût, comme il pa-
„ rut bien-tôt, *dans un fiel très amer & dans*
„ *un lien d'iniquité.* Vous avez très bien sen-
„ ti, Monsieur, l'embaras où cela devoit
„ naturellement vous jetter, & vû claire-
„ ment, comme il n'y a personne qui ne le
„ voye, les absurditez qui naîtroient de cet-
„ te supposition, que le droit d'admission dans
„ l'Eglise est fondé sur les qualitez inté-
„ rieures des hommes. Voilà pourquoi vous
„ vous êtes menagé une retraite, bonne ou
„ mauvaise; car vous ajoutez: *Ou parce que*
„ *nous ne trouvons pas qu'un pouvoir extraor-*
„ *dinaire a été exercé dans quelques cas parti-*
„ *culiers, dans lesquels notre ignorance ou notre*
„ *présomption nous fait imaginer qu'il l'auroit dû*
„ *avoir été*; *nous est-il permis de supposer con-*
„ *tre une* PROBABILITE' HISTORIQUE,
„ *qu'il n'a effectivement jamais été exercé*?
„ Ici, Monsieur, vous voulez bien accor-
„ der que le don de connoître les cœurs n'a
„ *jamais* été mis en usage par les Apôtres
„ pour admettre les hommes dans l'Eglise;
„ & tout votre raisonnement roule sur ce-
„ ci, que c'est en moi *ignorance* ou *présomp-*
„ *tion* de soutenir *contre une probabilité histori-*
„ *que* (s'il faut vous en croire) que parce
„ que ce pouvoir n'a point été exercé dans
„ *ce cas particulier*, il ne l'a pas été dans
„ *aucun*

* Act. VIII.

„ *aucun autre*; c'eſt-à-dire, ſuivant vous, dans
„ le cas de *retrancher* les hommes de la com-
„ munion extérieure de l'Egliſe. Quant à
„ votre *probabilité hiſtorique*, il n'y a rien de
„ tel ici: Car quelque probable qu'il puiſſe
„ être que les Apôtres & les hommes A-
„ poſtoliques ayent eu le don de connoître
„ les cœurs dans certaines occaſions parti-
„ culieres, il n'y a pas la moindre ombre
„ de preuve que ce don eût été communi-
„ qué pour l'exercice de la diſcipline Ec-
„ cléſiaſtique, ou que ces ſaints hommes en
„ ayent *jamais* fait uſage dans ce cas. Je
„ dis qu'il n'y en a *pas la moindre ombre de*
„ *preuve*, & vous n'avez pas même entrepris
„ d'en produire aucune. Si donc, vous
„ n'avez point de preuve de fait à alleguer
„ contre mon argument, il demeure dans
„ toute ſa force, & le voici en ſubſtance.
„ Vous dites que la faculté de connoître les
„ cœurs a été donnée aux Apôtres pour s'en
„ ſervir dans l'exercice de la diſcipline Ec-
„ cléſiaſtique en ce qui concerne la *rejection*
„ *des Hérétiques*. Je répons qu'elle n'a pas
„ pû être donnée pour cette fin, & qu'elle
„ n'a jamais été exercée en pareille occa-
„ ſion: Car l'uſage de cette faculté conſiſte
„ à diſcerner les qualitez intérieures des
„ hommes; & la communion extérieure &
„ viſible de l'Egliſe, à laquelle la diſcipline
„ Eccléſiaſtique eſt uniquement relative,
„ n'eſt point fondée ſur les diſpoſitions in-
„ térieures des hommes, mais ſeulement

„ ſur

„ ſur leur profeſſion & leur conduite exté-
„ rieure. C'eſt ce que j'ai clairement prou-
„ vé par rapport au droit *d'admiſſion* dans
„ l'Egliſe; & ſi ce droit n'a rien de commun
„ avec les qualitez intérieures des hommes,
„ pourquoi celui d'*excluſion* les auroit-il pour
„ objet? Voilà, Monſieur, mon Argument;
„ & quand vous l'aurez refuté, il ſera aſſez
„ tems de me reprocher mon ignorance &
„ ma préſomption.

„ Cet argument renferme une autre queſ-
„ tion que vous avez entierement abandon-
„ né, ſçavoir, *Pourquoi ce don* (de connoî-
„ tre le cœur des hommes) *n'auroit-il pas*
„ *été exercé avec autant de raiſon, en banniſ-*
„ *ſant de l'Egliſe ceux qui cachoient un mauvais*
„ *cœur ſous de belles apparences de religion,*
„ *qu'en en excluant ceux qui combattoient la vé-*
„ *rité volontairement & malicieuſement?* *. Il
„ eſt manifeſte qu'il y a une égale juſtice ou
„ une égale injuſtice, ſuivant la vûë ſous la-
„ quelle on conſidere la communion viſi-
„ ble de l'Egliſe, à continuer les privileges
„ de cette communion à ceux qui s'écar-
„ tent de la profeſſion de la véritable Foi,
„ mais qui conſervent leur intégrité, & à les
„ refuſer à ceux dont la profeſſion n'eſt que
„ pure hypocriſie. C'eſt-à-dire, que ſi le
„ droit que les hommes ont aux privileges
„ de la communion extérieure de l'Egliſe,
„ eſt fondé ſur leurs qualitez intérieures,
„ l'une

* *Mr. Stebbing's firſt Letter.* p. 25.

„ l'une & l'autre de ces choſes ſont égale-
„ ment juſtes; mais que ſi ce droit eſt uni-
„ quement fondé ſur leur profeſſion & leur
„ conduite extérieure, elles ſont également
„ injuſtes. Et pourquoi n'auroit-on pas fait
„ juſtice dans l'un & dans l'autre de ces cas,
„ puiſque le pouvoir de le faire étoit égal
„ dans tous les deux ? Mais qui a jamais
„ ouï dire, qu'on ait exclus de la commu-
„ nion viſible de l'Egliſe des gens dont la
„ Foi n'avoit jamais été ſoupçonnée, & dont
„ la conduite étoit, en apparence, à tous é-
„ gards irreprochable ? „

Ces réponſes de Mr. *Stebbing* me paroiſ-ſent déciſives, & il ſemble que Mr. *Foſter* les ait jugé telles, puiſqu'il n'y a pas re-pliqué un ſeul mot. Mais l'hypothèſe de ce dernier eſt, de plus, ſujette à une gran-de objection que je n'ai pas encore tou-chée. La voici dans les termes mêmes du Docteur. „ S'il n'eſt pas certain, dit-il *, „ que les Apôtres & les hommes Apoſtoli-„ ques pouvoient juger du cœur des hommes „ par *Inſpiration*, du moins ce ſentiment a-„ t-il quelque choſe de ſpécieux. Mais l'on „ ne ſçauroit pas même ſuppoſer que des gens „ qui ne ſont pas inſpirez puiſſent connoî-„ tre le cœur des hommes; & par conſe-„ quent, s'il eſt vrai, comme vous le ſou-„ tenez, qu'on ne doive *rejetter* en qualité „ *d'Hérétiques* que ceux qui renient la Foi „ con-

* Ibid. p. 61.

„ contre leur propre perſuaſion, & qu'il n'y „ ait actuellement perſonne qui ait le don „ de les diſtinguer des Chrétiens ſinceres., „ il s'enſuit, que le droit de *rejetter les Héré-* „ *tiques* a ceſſé avec les dons miraculeux, „ & que toute la diſcipline qu'on a exercée „ à cet égard depuis ce tems-là n'a été qu'u- „ ne pure uſurpation ".

Mr. *Stebbing* preſſe fortement ſon Antagoniſte là-deſſus, &, lui demande: * „ *L'exer-* „ *cice de cette diſcipline a-t-il ceſſé dans l Egliſe* „ *lorſque les dons miraculeux du St Eſprit ont* „ *ceſſé*? Vous ſçavez le contraire; car vous „ n'ignorez pas que les matières de foi ont „ TOUJOURS été conſiderées & traitées „ par TOUTES les Egliſes comme les vé- „ ritables objets de la diſcipline Eccléſiaſti- „ que „. Que répond à cela Mr. *Foſter*? Il ſemble qu'il ne lui reſte qu'à abandonner ſon interprétation, ou qu'à accuſer d'uſurpation toute l'Egliſe Chrétienne depuis le tems des Apôtres. Cependant il ne fait ni l'un ni l'autre; il ſe contente de nier qu'il ait jamais dit que les Hérétiques ne puiſſent être connus qu'à la faveur du don de *diſcerner les eſprits*, & il ſoutient qu'ils peuvent aujourd'hui être connus & rejettez par l'Egliſe, quoique ce don ne ſubſiſte plus. Là-deſſus le Docteur l'accuſe d'abandonner ſes prémiers principes & d'accorder tout ce qu'on lui demande. C'eſt-là le principal ſujet de ſa der-

* Ibid. p. 67.

derniere Brochure qui a pour titre, *A True State of the Controverſy*, *&c.* Je vais en extraire quelques paſſages qui s'y rapportent.

„ En ſuppoſant, dit Mr. *Stebbing* *, „ que l'hypothèſe de Mr. *Foſter* ſoit bien fondée, tout ce qu'elle peut jamais ſervir à „ prouver, c'eſt que l'ordre (de rejetter „ les Hérétiques) étoit praticable du tems „ des miracles. Mais s'il n'étoit praticable „ qu'à la faveur des dons miraculeux, le „ droit de juger & de rejetter les Hérétiques ne ſubſiſte plus, & n'a pû ſubſiſter „ depuis que les miracles ont ceſſé. Cette „ conſequence eſt manifeſte & néceſſaire ; „ & Mr. *Foſter* l'a ſi peu redoutée, qu'il ne „ s'eſt fait aucun ſcrupule de traiter d'uſurpation & de tyrannie la diſcipline de l'Egliſe par rapport aux Hérétiques, telle „ qu'elle a été exercée depuis le tems des „ Apôtres juſqu'à ce jour. C'a été-là la raiſon, & l'unique raiſon qui m'a déterminé à „ combattre ſon Interprétation ..... „ Mais à préſent il ſe retracte en quelque „ manière, & dit que quoiqu'il ait eu recours au don de *diſcerner les Eſprits*, comme *à un moyen de prévenir la grande objection*, *lequel ſeroit*, *ſelon lui*, *généralement convaincant &c.* Il ne l'a pourtant pas conſideré comme *le ſeul moyen. Car*, ajoute-t-il, „ *les Hérétiques* PEUVENT *être connus* SANS „ *ce don*, *&* JE N'AI JAMAIS AFFIRMÉ „ LÀ

* Pag 6, 7, 8.

„ LE CONTRAIRE *. Il avoit déja dit à
„ peu près la même chose dans sa prémiére
„ Lettre †. *Je n'ai jamais soutenu que les Hé-*
„ *rétiques ne puissent à présent être connus, &*
„ *par conséquent être rejettez* ..... Si ces
„ paroles renferment quelque sens, il faut
„ qu'il revienne à ceci, c'est que quoique
„ nul ne soit Hérétique que celui qui agit
„ *contre sa propre conviction*, cependant l'Egli-
„ se *peut à présent* juger les Hérétiques, & a
„ *le droit de les rejetter*. Il n'est pas question
„ d'examiner ici, si ce sens est bien ou mal
„ fondé, c'est-à-dire, si le droit qu'a l'Egli-
„ se de juger & de rejetter les Hérétiques
„ peut subsister avec l'idée que Mr. *Foster*
„ donne de l'Héresie : Mais soit que cette
„ idée soit vraye ou fausse, il suffit que cha-
„ cun voye, que si même il la retient, il en
„ abandonne l'usage ; c'est-à-dire, qu'il ac-
„ corde tout ce qui dans cette Dispute mé-
„ rite qu'on fasse ses efforts pour le défen-
„ dre. Il y a seulement une chose à laquelle
„ il m'importe de répondre. Mr. *Foster* dit
„ qu'il n'a jamais affirmé que les Hérétiques
„ ne puissent être connus sans le don *de dis-*
„ *cerner les Esprits*; ce qui est nier qu'il ait
„ fait de son Interprétation l'usage que je
„ soutiens qu'il en a fait, & sur quoi roule
„ toute la Dispute. Ainsi, pour mon propre
„ honneur, je ne sçaurois laisser passer cet
„ article sans le discuter de nouveau ; &

„ afin

* *Mr. Foster's second Letter*. p. 57. † p. 50.

„ afin que tout le monde voye que je n'ai „ point fait tort à Mr. *Foſter*, je vais „ rapporter tout de ſuite les paſſages ſur leſ„ quels je me fonde. Je commence par ceux „ que j'ai extraits de ſon Sermon„.

On peut voir ces paſſages dans l'endroit de la *Bibliotheque Raiſonnée*, cité ci-deſſus (pag. 14--17.) auquel, pour abréger, je renvoye les Lecteurs, me contentant de rapporter les remarques que Mr. *Stebbing* a faites à ce ſujet.

„ Mr. *Foſter*, dit-il *, ne ſoutient pas ſeu„ lement ici (dans ces paſſages) qu'à préſent que les dons extraordinaires ont ceſſé, nous n'avons *point de régle pour nous* „ *conduire dans des recherches de cette nature*, „ mais encore il rejette expreſſement tout „ autre moyen de juger de l'Héréſie. Les „ dogmes que l'on combat ſont-ils clairs & „ évidens? Selon lui, c'eſt le prétexte dont „ ſe ſervent les Enthouſiaſtes & les Bigots, „ & que les partis oppoſez peuvent également faire valoir. Ceux qui attaquent „ ces dogmes ſont-ils vicieux & déréglez dans „ leur conduite? En ce cas, ils doivent être rejettez, il eſt vrai: mais pourquoi? „ pour leur mauvaiſe vie, & non pour leur „ Héréſie, dont nous ne ſçaurions juger *auſſi* „ *certainement*, c'eſt-à-dire, avec une certitude ſuffiſante: pourquoi ne ſeroient-ils pas „ rejet-

* *True State*, &c. p. 10. & ſuiv.

„ rejettez à cauſe de leur Héréſie, auſſi-bien
„ qu'à cauſe de leur vie déréglée? Il ne
„ reſte donc ici d'autre régle de jugement
„ que le don de *diſcerner les Eſprits*, que
„ Mr. *Foſter* déclare en effet être *l'unique* ré-
„ gle, & qui quelque étranger qu'il accor-
„ de maintenant qu'il ſoit au principal ſujet
„ de la Diſpute, eſt cependant d'une telle
„ importance dans ſon ſyſtême, que c'eſt de-
„ là qu'il a fait dépendre toute la ſolidité de
„ ſon Interprétation. Il dit à préſent que
„ les Hérétiques peuvent être connus ſans
„ ce don; mais pourquoi ne l'a-t-il pas d'a-
„ bord dit? Ou plutôt, s'il ne croyoit pas
„ que ce don fût néceſſaire pour connoître
„ les Hérétiques, pourquoi en a-t-il jamais fait
„ mention? Il prétend qu'il a choiſi cette
„ méthode comme la moins ſujette à conteſ-
„ tation, la plus propre à prévenir la gran-
„ de objection, & la plus convaincante.
„ Mais s'il ſe fût entendu lui-même, il au-
„ roit vû combien il ſe trompoit; car il ne
„ ſçauroit y avoir ni raiſon ni convenance
„ dans cette méthode, qu'en ſuppoſant que
„ le droit de juger les Hérétiques étoit par-
„ ticulier aux Apôtres & aux hommes A-
„ poſtoliques. C'étoient auſſi-là ſes prémiè-
„ res idées, qui ſont encore aujourd'hui ſi
„ profondement gravées dans ſon eſprit, que
„ malgré toute l'adreſſe dont il eſt capable
„ il ne peut les cacher„.

„ Pour s'en convaincre de plus en plus,
„ il n'y a qu'à jetter les yeux ſur une Let-

„ tre

„ tre de Mr. *Foſter*, publiée dans le *Old*
„ *Whig* * *Nomb.* 15. laquelle eſt d'autant
„ plus digne d'attention qu'elle parut dans
„ un tems où il n'étoit pas preſſé par des
„ difficultez, ni reduit à chercher des ſub-
„ terfuges & à ſe faire des retranchemens,
„ derriere leſquels il pût ſe mettre à cou-
„ vert, mais lorſqu'il étoit dans toute ſa
„ gloire, & qu'il s'imaginoit de triompher
„ de tout le monde. Je fis quelques remar-
„ ques ſur ce petit Ecrit dans ma ſeconde
„ Lettre (p. 67.) & j'accuſai formellement
„ Mr. *Foſter* d'y ſoutenir qu'il n'y a que ceux
„ qui ſont revêtus du don de *diſcerner les*
„ *Eſprits*. qui ſoyent *capables de juger* en ma-
„ tiere d'Héréſie. Si cette accuſation eſt
„ fondée, Mr. *Foſter* eſt *condamné par lui-*
„ *même.* Mais il dit qu'elle eſt abſolument
„ fauſſe, & voici ſa preuve. *Les termes*, dit-
„ il †, *dont je me ſuis ſervi ſont ceux-ci*, ET
„ S'IL N'Y A QUE CEUX QUI SONT REVETUS
„ DU DON &c. *c'eſt-à-dire*, *ſuppoſé que l'objec-*
„ *tion alleguée par l'Auteur du* Miſcellany ‡
„ *ſoit*

* C'eſt une Feuille-volante ou Gazette qui paroit toutes les ſemaines, & dont quelques Non-Conformiſtes ſont, à ce qu'on dit, les Auteurs. La Lettre en queſtion fut publiée ſous le nom de Mr. *Foſter*, peu de tems avant que la prémiére Lettre de Mr. *Stebbing* eut paru.

† *Mr. Foſter's Second Letter*, p. 59.

‡ C'eſt une autre Feuille-volante ou Gazette qui paroit auſſi toutes les ſemaines, & dont l'Auteur

„ *ſoit bien expoſée*, *ou en accordant que, ſuivant* „ *ma définition de l'Héréſie*, IL N'Y A QUE „ CEUX QUI SONT REVETUS DU DON „ DE DISCERNER LES ESPRITS, QUI „ SOYENT CAPABLES DE JUGER EN „ MATIERE D'HERESIE, *cela ne retombe* „ *point ſur* S. Paul, *qui n'a jamais dit le con-* „ *traire. Je défens ici le caractère de cet Apô-* „ *tre*, *& je tâche de faire voir que quand ce* „ *point ſeroit des plus clairs & admis des deux* „ *côtez*, *il ne ſçauroit lui faire aucun tort. Mais* „ *eſt-ce-là avouer ce point en termes exprès*, *ou le* „ *propoſer* COMME MON PROPRE SENTI- „ MENT? *Peut-on dire que ce qu'on ne fait que* „ ſuppoſer *en argumentant*, *on l'affirme abſolu-* „ *ment*? *Ou que ce qu'on n'avouë* point du tout, „ *ou* en aucuns termes, *on l'avouë* en termes „ exprès? *Je le répete donc encore une fois*, „ *Monſieur*, *ce n'eſt point ni ce n'a jamais été* „ *mon ſentiment*, *que les* HERETIQUES NE „ PEUVENT ETRE CONNUS QU'A LA „ FAVEUR DU DON DE DISCERNER „ LES ESPRITS „. „ Le

eſt un Anglican zélé. Cet Auteur avoit fait quelques Remarques ſur le Sermon de Mr. *Foſter* touchant l'Héréſie, leſquelles ont donné lieu à cette Diſpute. Il avoit obſervé, entre autres choſes, à peu près ce que Mr. *Stebbing* ſoutient ici, & que Mr. *Foſter* lui-même a d'abord avoué, ſçavoir qu'en ſuivant l'explication du dernier de ces Meſſieurs, il n'y a que ceux qui ſont revêtus du don miraculeux de *diſcerner les Eſprits* qui puiſſent connoître les Hérétiques, & juger en matière d'Héréſie.

„ Le ſens de cette Réponſe revient à ceci, „ que Mr. *Foſter* n'a point poſé *comme ſon* „ *propre ſentiment*, qu'il n'y a que ceux qui „ ont reçû un *diſcernement ſurnaturel* qui ſoyent „ Juges competens en matière d'Héreſie ; „ mais qu'il a ſeulement raiſonné par *hypo-* „ *thèſe*, pour défendre S. *Paul.* ——— Puiſ- „ ſent S. *Paul* & tous les Apôtres être deli- „ vrez de pareils Apologiſtes ! Car en quoi, „ je vous prie, doit-il défendre S. *Paul* ? En „ ce qu'il a donné une régle qui emporte, „ comme Mr. *Foſter* lui-même veut bien l'ac- „ corder, que ceux-là ſeuls ſont capables „ de juger en fait d'Héréſie qui ont reçû le „ don de *diſcerner les Eſprits* ; c'eſt-à-dire, „ qu'il doit juſtifier cet Apôtre pour avoir „ dit une choſe qui, de la manière qu'il en „ parle à préſent, renferme une *fauſſeté ma-* „ *nifeſte. Ce n'eſt point-là*, dit-il, *une ré-* „ *flexion contre S. Paul qui n'a jamais affirmé* „ *le contraire.* ——— Quoi ! ſuppoſé que „ S. Paul n'ait pas affirmé le contraire, c'eſt „ cependant toujours une *fauſſeté*, s'il faut „ en croire M. *Foſter*, car il dit aujourd'hui, „ & il inſiſte même là-deſſus, *que les Héré-* „ *tiques peuvent être connus ſans ce don mira-* „ *culeux*, ou ce qui eſt tout un, qu'il y a „ d'autres gens qui peuvent juger en pareil „ cas, auſſi-bien que ceux qui ont reçû ce „ don. Si Mr. *Foſter* a cru que ce n'étoit pas „ une choſe indigne du caractère d'un Apô- „ tre, de dire qu'il *n'y a que ceux qui ſont douez* „ *d'un diſcernement ſurnaturel qui ſoyent Juges*

„ *competens en matière d'Héréſie*, ſans doute
„ c'eſt parce qu'il étoit perſuadé que cela
„ étoit vrai ; comme il paroîtra clairement
„ à quiconque voudra ſe donner la peine de
„ peſer ſes paroles. Cette expreſſion, *s'il*
„ *n'y a que ceux qui ſont revêtus du don de diſ-*
„ *cerner les Eſprits*, eſt, je l'avouë, *hypothé-*
„ *tique* dans la *forme* ou dans le tour; mais
„ cela n'empêche pas que le ſens n'en puiſ-
„ ſe être abſolu, comme il n'y a point d'E-
„ colier qui ne le ſçache. Liſez le paſſage
„ tout entier, & voyez ſi l'on peut l'enten-
„ dre autrement„.

„ *S'il n'y a que ceux qui ſont douez d'un diſ-*
„ *cernement ſurnaturel qui ſoyent Juges compe-*
„ *tens en matière d'Héréſie, cela ne retombe point*
„ *ſur S. Paul, qui n'a jamais dit le contraire.*
„ [*Mais* (peſez bien ces paroles) *cela de-*
„ *vroit corriger & reprimer* L'INSOLENCE
„ *des autres qui s'arrogent une autorité qui ne*
„ *leur apartient point*] *& à laquelle ni* LA NA-
„ TURE DE LA CHOSE MEME, *ni la ré-*
„ *gle préſcrite à* UNE PERSONNE PARTI-
„ CULIERE, *inſpirée & revêtuë d'un pouvoir mi-*
„ *raculeux, ne leur donne pas le moindre*
„ *droit.*

„ J'avois cité dans ma ſeconde Lettre les
„ paroles renfermées entre deux crochets,
„ comme celles qui déterminoient le ſens
„ de la prémiére période de ce paſſage. Mr.
„ *Foſter* dans ſa Réponſe s'eſt contenté de
„ rapporter cette période, en ſupprimant
„ tout ce qui ſuit ; & cela manifeſtement

„ parce

„ parce que s'il eut cité le paſſage entier,
„ on auroit d'abord vû qu'il ne raiſonnoit pas
„ *par hypothèſe*, mais qu'il donnoit ſon *pro-*
„ *pre ſentiment:* Car il y accuſe D'INSOLENCE
„ TOUS ceux (ce ſont-là *les autres* dont il
„ parle) qui prétendent avoir le droit, en
„ vertu de l'ordre Apoſtolique, de rejetter
„ les Hérétiques dans l'état où ſe trou-
„ ve aujourd'hui l'Egliſe; Et pourquoi? par-
„ ce que, ſelon lui, *ils s'arrogent un pouvoir*
„ *qui ne leur apartient point.* C'eſt Mr. *Foſter*
„ lui-même qui forme une accuſation ſi gra-
„ ve, car il ne dira pas ſans doute qu'elle
„ eſt de S. *Paul*; & qui pourroit croire qu'il
„ l'ait voulu fonder ſur une ſimple *hypothèſe*
„ qu'il ne regardoit point comme vraye &
„ qu'il n'a employée que par *manière d'argu-*
„ *ment*? Il eſt auſſi clair que le jour, que ſa
„ penſée a été que l'ordre que l'Apôtre don-
„ ne de rejetter les Hérétiques ne regar-
„ doit qu'une *Perſonne en particulier*, divine-
„ ment inſpirée, & ſe bornoit à elle ſeule. Si
„ vous en doutez encore le moins du mon-
„ de, jettez les yeux ſur la ſuite de ſa Let-
„ tre, & vous verrez qu'il declare, comme
„ étant *ſon propre ſentiment*, que les paroles
„ de S. *Paul s'adreſſoient à Tite* SEUL, *ou ne*
„ *s'étendoient qu'à ceux de ſes ſucceſſeurs* QUI
„ SEROIENT REVETUS DES MEMES
„ DONS EXTRAORDINAIRES. Pourquoi
„ cette reſtriction? *Parce*, dit-il expreſſe-
„ ment, *qu'à en juger par la nature même de*
„ *la choſe, le droit de rejetter les Hérétiques ne*

„ *peut s'étendre plus loin.* Mais sur quoi tout „ ceci est-il fondé, si-non sur le principe „ même qu'il desavouë à présent, sçavoir *qu'il „ n'y a que ceux qui sont douez d'un discerne- „ ment surnaturel qui puissent être Juges compe- „ tens en matière d'Héresie?* Il faut assurement „ que Mr. *Foster* ait écrit sa seconde Lettre „ dans une ferme confiance qu'on n'y ré- „ pondroit jamais. Car y a-t-il rien qui re- „ volte plus que de voir un homme, qui veut „ passer pour un Auteur grave, nier à di- „ verses reprises les faits les plus évidens"? Je ne vois pas comment Mr. *Foster* pourroit se justifier d'une accusation de falsification si clairement prouvée.

Quoi qu'il en soit, il paroît manifestement qu'il a abandonné ses prémiers principes. D'abord il a soutenu que l'Eglise n'avoit aucun droit de rejetter les Hérétiques, parce qu'elle ne pouvoit pas les connoître. Et à présent il dit, que l'Eglise peut connoître les Hérétiques, & par consequent les rejetter. La réflexion que Mr. *Stebbing* fait là-dessus mérite d'être rapportée.

„ Quand même, dit-il *, Mr. *Foster* pour- „ roit faire voir que l'idée qu'il se fait de „ l'Héresie n'est pas incompatible avec la dis- „ cipline de l'Eglise en ce qui regarde la „ rejection des Hérétiques, ordonnée dans „ l'Ecriture & pratiquée depuis le tems des „ Apôtres jusqu'à aujourd'hui; cela ne fe- „ roit

* *True State.* p. 16, 17.

„ roit rien ou très peu de chose à la dis-
„ pute, sur le pied qu'elle est entre lui &
„ moi. Car, comme je l'ai déja remarqué,
„ je n'ai entrepris de combattre son Inter-
„ prétation, qu'à cause du *mauvais usage* qu'il
„ en a fait; & puisqu'il a avoué la dette
„ sur cet article, je ne m'embarasse plus de
„ son interprétation, il peut en faire ce qu'il
„ voudra. Mais quoiqu'à cet égard je me
„ croye suffisamment justifié, je veux faire
„ plus en faveur de la vérité & je vais tâ-
„ cher de prouver que le nouveau système
„ de Mr. *Foster* sur la discipline de l'Eglise ne
„ sçauroit être ici d'aucun usage. Peut-
„ être n'a-t-il pas besoin qu'on le lui fasse
„ voir, car je soupçonne fort qu'il le voit
„ assez de lui-même. Ce système est mani-
„ festement fondé sur la *concession* ou la *sup-*
„ *position* que l'Eglise a aujourd'hui le droit
„ de juger & de rejetter les Hérétiques.
„ Mais il faut remarquer que je n'ai pas pro-
„ duit un seul passage (& je crois avoir al-
„ legué les plus considérables) pour établir
„ ce droit, que Mr. *Foster* n'ait tâché de dé-
„ tourner à un autre sens. Quelques foibles
„ qu'ayent été ses efforts, ils prouvent que
„ c'étoit alors son opinion que l'Eglise n'a au-
„ cun droit de juger & de rejetter les Héréti-
„ ques, à moins qu'on ne s'imagine qu'il eut
„ voulu accorder à l'Eglise un droit qui n'est
„ appuyé sur aucun passage de l'Ecriture Sain-
„ te. Il ne me paroît pas par sa seconde Lettre
„ qu'il soit à présent plus satisfait de mes

„ preu-

„ preuves qu'il ne l'étoit au commence-
„ ment; au contraire, il continuë à chica-
„ ner ſur chacun des paſſages alleguez, &
„ conclut en diſant *qu'ils ne font rien à mon*
„ *but* *. D'où peut venir un ſi ſubit chan-
„ gement d'idées? Seroit-ce un effet de la
„ conviction? N'eſt-il pas plus naturel de
„ penſer que Mr. *Foſter* y a été reduit par la
„ pure néceſſité de ſe rendre, & qu'il n'a
„ accordé à l'Egliſe le droit de rejetter les
„ Hérétiques, que pour ne pas s'engager plus
„ avant dans un ſujet dont, en qualité d'Au-
„ teur Chrétien, il prévoyoit bien qu'il ne
„ ſe tireroit jamais avec honneur. Dans
„ l'excès & l'amertume de ſon zèle il a ac-
„ cuſé *d'inſolence* & *d'uſurpation* toute l'Egli-
„ ſe Chrétienne depuis le tems des Apô-
„ tres, & c'étoit-là la conſequence néceſſaire
„ des principes pour leſquels il s'étoit d'abord
„ declaré. Mais peut-être a-t-il cru qu'il n'y au-
„ roit pas de prudence à entreprendre de juſti-
„ fier cette accuſation de ſang froid; ainſi il a
„ été obligé de changer un peu de ton, & de
„ tâcher de jetter de la poudre aux yeux du
„ Public par un nouveau langage. Mais je
„ l'en laiſſe lui-même le juge.....„

Il n'y aura ſans doute point de Lecteur raiſonnable qui ne ſoit de l'opinion du Docteur, ce qui me diſpenſe de rapporter ici les argumens dont il s'eſt ſervi pour renverſer le nouveau ſyſtême de Mr. *Foſter*, qui re-

* *Mr. Foſter's Second Letter.* pag. 11--13.

revient, en un mot, à ceci, que l'Eglise doit juger de la *conviction intérieure*, c'est-à-dire, de *la conscience* des hommes sur des *probabilitez*. Mais il ne sera pas hors de propos de donner tout au long une remarque générale que Mr. *Stebbing* a faite à ce sujet, parce qu'elle me paroît être d'un grand poids pour faire voir que toute Eglise, ou Societé de Chrétiens, a le droit d'exclure de sa communion tous ceux qui enseignent des doctrines qui leur paroissent renverser la Foi, sans aucun égard à leur conscience. „ Les Tribunaux civils, dit-il †, ne prennent jamais „ aucune connoissance de la *conviction* „ *intérieure* des hommes, ou des principes „ par lesquels ils agissent en ce qui regarde „ la conscience. La raison en est claire. „ Les Loix mettent en sureté les droits de „ chaque Particulier qui sont également violez par des actions illicites, soit que ceux „ qui les commettent agissent contre leur „ conscience ou non. Comme les Loix civiles sont la sureté du Droit civil, aussi „ la Discipline de l'Eglise met-elle en sureté la Foi de l'Eglise; & les mauvaises opinions ne sont pas moins pernicieuses dans „ leurs effets, quoiqu'elles soyent sincerement embrassées. Si un homme se croit „ obligé en conscience de me tuer, c'est un „ ennemi d'autant plus dangereux pour moi; „ & plus un homme est sincerement engagé

† *Second Letter.* p. 29, 36.

„ gé dans des erreurs capitales, plus auſſi
„ ſera-t-il zélé à les répandre. Ainſi, bien
„ loin que par ſa ſincerité il ceſſe d'être l'ob-
„ jet de la Diſcipline, il en devient au con-
„ traire un objet d'autant plus légitime; car
„ le principal but qu'on ſe propoſe en re-
„ tranchant de l'Egliſe un Membre gâté,
„ c'eſt de garantir de l'infection tout le
„ Corps, ſuivant ce que dit S. *Paul* *:
„ *Otez le vieux levain, afin que vous ſoyez une*
„ *pâte toute nouvelle.* Et dans un autre en-
„ droit: † *Si quelqu'un ſe conſerve pur de ces*
„ *choſes-là*, c'eſt-à-dire, des *Vaiſſeaux à deſ-*
„ *honneur* dont il parle dans le verſet préce-
„ dent, *il ſera un Vaiſſeau honorable*, &c. ce
„ qui a rapport à ce qu'il avoit dit au verſet
„ 17. touchant *Hymenée* & *Philete*, *leur Doc-*
„ *trine rongera comme la gangrène.* Voilà pour-
„ quoi *S. Jean* nous donne ce précepte,
„ comme une *régle univerſelle*, *ſi* QUELQU'UN
„ *vient parmi vous, & qu'il n'apporte pas cet-*
„ *te doctrine*, NE LE RECEVEZ POINT ‡.
„ Cette remarque renverſe entierement, ſi
„ je ne me trompe, le ſyſtême vieux ou nou-
„ veau de Mr. *Foſter*. Par le prémier, il
„ rejette toute diſcipline, vû que l'on ne
„ peut connoître le cœur des hommes. Par
„ le ſecond, il admet la diſcipline, mais il
„ en reſtreint l'exercice, & veut qu'elle ne
„ s'étende qu'à ceux qui agiſſent contre leur
„ con-

* 1. Cor. V. 7. † 2. Tim. II. 21.
‡ 2. Jean. 10.

„ conſcience ; ce dont l'Egliſe, ſelon lui, peut
„ juger ſur des probabilitez. Mais ni l'un ni
„ l'autre de ces ſyſtêmes ne ſçauroit être bien
„ fondé, ſi l'exercice de la diſcipline n'a
„ point pour objet la conſcience des Errans
„ & des Pécheurs, mais ſeulement leurs er-
„ reurs & leurs vices. Cet argument n'eſt
„ pas nouveau pour Mr. *Foſter*, & je ſuis
„ fâché d'être obligé de le répeter ſi ſou-
„ vent. Je le lui avois déja propoſé dans
„ ma prémiére Lettre. Je l'ai très expreſ-
„ ſement ſommé d'y répondre, dans ma ſe-
„ conde. Mais il n'a pas encore jugé à pro-
„ pos de le faire, & je ſuis bien perſuadé
„ qu'il ne le fera jamais d'une manière ſa-
„ tisfaiſante.

Tout le monde ſçait que ce plan de Diſci-
pline, propoſé & défendu par Mr. *Stebbing*,
eſt conforme à la pratique de toutes les É-
gliſes Chrétiennes : Et Mr. *Foſter* lui-même
avouë qu'il n'eſt ſujet à aucune objection ti-
rée des principes de la Liberté de conſcien-
ce. Le Docteur avoit declaré dans ſa ſe-
conde Lettre, que quoique l'Egliſe ait le
droit d'exclure de ſa communion les Héré-
tiques, cependant elle n'a point celui de les
inſulter ou de les opprimer, elle n'a aucun
pouvoir ſur leurs corps ou ſur leurs biens,
ni même ſur leur ame, au point de les pri-
ver par quelque injuſte cenſure de la faveur
de Dieu. Sur quoi Mr. *Foſter* dit dans ſa
ſeconde Lettre : *„ Je ne ſçaurois m'em-
„ pê-

* p. 23, 24.

„ pêcher de dire, Monſieur, que vous avez „ ici accordé de bonne grace des choſes de „ très grande importance; ce qui excite en „ moi un agréable mêlange de plaiſir & de „ ſurpriſe. Je regarde comme une eſpece „ de victoire de vous avoir amené à ce point; „ & je me crois amplement recompenſé de „ toutes les peines que j'ai priſes ou que je „ pourrai prendre dans cette Diſpute „. Et un peu après : „ Le Docteur *Stebbing* a „ dépouillé l'excommunication de l'Egliſe de „ toutes ſes *terreurs réelles*, & l'a repréſen- „ tée comme une choſe ſi *peu nuiſible* & ſi „ *innocente*, qu'il faut qu'un honnête hom- „ me qui ſuit les mouvemens de ſa conſcien- „ ce ſoit bien *foible* ou bien *ſuperſtitieux* „ pour en être le moins du monde ſcanda- „ liſé ou effrayé „. Il avoit déja fait le même aveu dans le *Old Whig*, *Nomb.* 30. s'il eſt vrai, comme on l'aſſure, qu'il en ſoit l'Auteur, ou l'un des Auteurs „. Quoique „ le Docteur *Stebbing*, dit-il, n'ait pas ex- „ preſſement *renoncé à ſes prémiéres idées* ſur „ le *Pouvoir Eccléſiaſtique*, il a cependant *ac-* „ *cordé* en termes exprès pluſieurs *points très* „ *importans* „. Et il conclut en remarquant, „ qu'il y a peu de Partiſans de la Liberté „ qui ayent jamais demandé une *plus grande* „ *exemption* des effets du Pouvoir Eccléſiaſti- „ que, que le Docteur ne l'a accordée „. Là-deſſus Mr. *Stebbing* s'écrie *, „ Quels „ trophées Mr. *Foſter* ne s'érige-t-il point „ ici

* *True State.* p. 31, 32.

„ ici par la seule force de son imagination? „ De quelle *renonciation à mes prémiers principes* veut-il parler? Quels *points ai-je accordé dans* ma seconde Lettre? Ou à qui „ les ai-je accordez? A Mr. *Foster*? Mais „ n'ai-je pas ouvert la dispute dans ces principes? Ces *choses de si grande importance* „ que j'ai, dit-on, accordées, ne se trouvent-„ elles pas dans ma prémiére aussi-bien que „ dans ma seconde Lettre? Ou ai-je jamais „ en ma vie écrit d'une autre manière touchant le Pouvoir Ecclésiastique? Tous „ mes Ouvrages en font foi. Mais voici le „ fait. Ces Discours peu mesurez qu'on a „ publiez depuis quelque tems contre les „ Droits de l'Eglise, tels que l'Eglise Anglicane se les attribuë, n'ont été que l'effet de l'ignorance, de la témerité, & du „ manque de charité de leurs Auteurs. Mais „ à présent que les yeux de ces Messieurs „ commencent à s'ouvrir, & qu'ils voyent cette matière mise dans son véritable jour, „ ils tombent dans l'étonnement & la surprise, comme si l'état même des choses „ avoit réellement changé. S'il y a ici quelque sujet de s'étonner, c'est que ces Messieurs n'ayent pas vû auparavant ce que tous „ les gens sensez, à la reserve d'eux-mêmes, „ ont très bien apperçu „.

Voilà, Messieurs, un fidèle Exposé de toute cette Dispute que Mr. *Stebbing* conclut en ces termes †: „ Ou Mr. *Foster* „ sou-

* Ibid. p. 34--38.

„ soutiendra son nouveau système, ou il ne
„ le soutiendra pas. S'il le soutient, il se
„ charge d'une tâche bien difficile, qui est
„ d'en prouver la solidité. S'il l'abandonne,
„ il faut qu'il embrasse le mien ; ou si, pour
„ éviter cela, il retourne à ses prémiers
„ principes, ce qu'il pourroit faire d'aussi
„ bonne grace qu'il y a renoncé, les mê-
„ mes difficultez reviendront & demeure-
„ ront sans replique. Je les ai exposées,
„ ces difficultez ; mais il y en a une entre
„ autres qui mérite une particuliere atten-
„ tion.

„ Dans le prémier système de Mr. *Foster*,
„ non seulement on ne doit exclure de la
„ communion de l'Eglise que ceux qui s'é-
„ cartent de la Foi contre leurs propres lu-
„ mieres ; mais encore, dans l'état ordinai-
„ re de l'Eglise, personne ne peut juger de
„ la *conviction intérieure* des hommes ; d'où
„ il s'ensuit que dans l'état ordinaire de l'E-
„ glise aucun homme ne peut être exclus de
„ la communion Chrétienne, & que même
„ *si un Déiste de profession souhaitoit, pour des*
„ *raisons secretes, d'être admis aux Sacremens*
„ *de l'Eglise, comme un Chrétien*, Mr. FOS-
„ TER *ne pourroit les lui refuser, selon ses*
„ *principes*. Je lui avois déja opposé cette
„ consequence sur la fin de ma seconde Let-
„ tre †, & je lui avois laissé à considerer
„ *de quelle manière l'Eglise de Jesus-Christ pou-*
„ *voit*

† P. 81.

„ *voit être maintenuë sur le pied d'une societé*
„ *visible.* Il pose lui-même cette question
„ dans sa seconde Lettre *, & voici comment
„ il y répond: *L'Eglise visible de Jesus Christ*
„ *doit être maintenuë sur le pied d'une societé*
„ . . . . . *par une Union dans la Foi* NE-
„ CESSAIRE *des Chrétiens, & par la cha-*
„ *rité & une mutuelle tolérance* . . . . . *Non*
„ *pas par une* UNITE' D'OPINION, *qui est*
„ *presque impossible, ni par une* UNIFORMI-
„ TE' DE PROFESSION, *qui ne peut être en*
„ *bien des cas que pure hypocrisie.* Mais cette
„ Réponse n'est ni satisfaisante ni bien liée.

„ 1. Ce que Mr. *Foster* appelle ici la
„ *Foi nécessaire* des Chrétiens, par laquelle il
„ dit que *l'Eglise de Christ est maintenuë sur le*
„ *pied d'une societé visible*, c'est ce qu'il dé-
„ signe un peu auparavant par *cette Foi qui*
„ FONDE *le droit d'un homme à la communion*
„ *Chrétienne.* Ainsi il paroit que, selon lui,
„ il y a une Foi *par laquelle* l'Eglise visible
„ de Jesus-Christ est maintenuë sur le pied
„ d'une societé, & *sans laquelle* aucun hom-
„ me ne peut avoir droit d'être admis à sa
„ communion. Mais cela n'explique point
„ comment une telle Foi peut avoir lieu
„ dans les prémiers principes de Mr. *Foster*;
„ & il est aisé de voir que la chose est im-
„ possible. Car si l'opposition à un seul ar-
„ ticle de Foi donne droit à l'Eglise de re-
„ fuser à ceux qui en sont coupables les pri-
„ vi-

* P. 82.

„ vileges de la communion Chrétienne, ſans
„ aucun égard à leur conſcience; la doctri-
„ ne de Mr. *Foſter* tombe par-là même, puiſ-
„ que dans ce cas il ne ſera pas vrai, qu'au-
„ cun homme ne doive être exclus de cette
„ communion, à moins qu'en combattant la
„ Foi il n'agiſſe manifeſtement contre ſa pro-
„ pre conſcience.

„ 2. La ſeconde partie de la Réponſe de
„ Mr. *Foſter* eſt directement contraire à la
„ prémiére. Car s'il y a une Foi en vertu
„ de laquelle l'Egliſe eſt maintenuë ſur le
„ pied d'une ſocieté viſible, & ſans laquelle
„ perſonne ne peut être admis à la com-
„ munion de cette Egliſe; il faut, pour
„ rendre les hommes capables d'y être ad-
„ mis, qu'il y ait *unité d'opinion* & *uniformité*
„ *de profeſſion*, QUANT A CETTE FOI.
„ Cependant Mr. *Foſter* poſe abſolument, que
„ l'Egliſe viſible de Jeſus-Chriſt n'eſt main-
„ tenuë, *ni par une unité d'opinion, ni par une*
„ *uniformité de profeſſion.*

„ Examinons maintenant cette Réponſe
„ conformement au ſecond ſyſtême de Mr.
„ *Foſter*, & voyons ſi elle aura plus de ſoli-
„ dité. Dans ce ſyſtême on accorde, il eſt
„ vrai, qu'il y a une régle en vertu de la-
„ quelle les hommes peuvent être admis à
„ la communion de l'Egliſe, ou en être
„ exclus. Mais comment l'entend-on? C'eſt
„ qu'il pourra y avoir par-ci par-là quelque
„ exemple d'*excluſion*, ſçavoir ſeulement lorſ-
„ que les Hérétiques n'auront pas aſſez d'a-

„ dreſſe

„ dreſſe pour diſſimuler leurs ſentimens, & „ pour ſe mettre à couvert d'un jugement „ fondé ſur de *ſimples probabilitez.* Sur ce „ pied-là, tous ceux qui *ont une belle appa-* „ *rence dans la chair*, comme parle l'Apôtre *; „ ou comme s'exprime Mr. *Foſter*, qui *ont* „ *aſſez de prudence pour éviter tout péché d'éclat,* „ *& qui* AFFECTENT UN AIR DE SAINTETE' „ *pour venir plus facilement à bout de leurs deſ-* „ *ſeins*, quelles que ſoyent d'ailleurs leurs opi- „ nions, ne doivent point être exclus de „ la communion de l'Egliſe, mais doivent „ être abandonnez au Jugement de Dieu; „ ce qui eſt contraire à la régle primitive „ qui ordonne d'exclure TOUS ceux qui „ s'oppoſeront opiniâtrement à la Foi, com- „ me on l'a prouvé. Cependant pluſieurs „ de ces derniers ſont répreſentez dans l'E- „ criture comme des gens qui *annoncent des* „ *menſonges par hypocriſie, qui ſe transforment* „ *en Anges de lumiere, & qui, par des diſcours* „ *pleins de douceur & de flatterie, ſéduiſent les* „ *ames des ſimples* †.

„ De quelque côté donc que Mr. *Foſter* „ ſe tourne, qu'il ſe tienne à ſon prémier „ ou à ſon dernier ſyſtême, il eſt dans un em- „ baras d'où il ne ſe tirera jamais qu'en ad- „ mettant le plan commun de diſcipline qu'il „ a rejetté. Et je demande encore une fois, „ de quoi a-t-il peur ? Il avouë lui-même que „ c'eſt

* Gal. VI. 12. † 1 Tim. IV. 2. 2 Cor. XI. 15. Rom. XVI. 16.

„ c'eſt *une choſe innocente*; & il a raiſon dans
„ ce ſens, qu'elle ne ſçauroit nuire à qui
„ que ce ſoit que par ſa propre faute. Il
„ a là-deſſus l'opinion des *Auteurs mêmes de*
„ *ſon parti*, qui ont declaré que ce plan de
„ diſcipline *n'a rien d'incompatible avec les Li-*
„ *bertez du genre humain*, auſſi loin que peu-
„ vent les porter ceux qui en ſont les *plus*
„ *zélez défenſeurs*. D'où vient donc que Mr.
„ *Foſter* s'obſtine à ſoutenir un Argument in-
„ ſoutenable? Diſons-le ſans détour. C'eſt
„ ſon *zèle* contre les *Articles & les Confeſſions*
„ *de Foi*, & contre tout *Etabliſſement national* en
„ fait de religion, dont il dit d'un ton fâché:
„ *Je ne m'en embaraſſe en aucune manière, Je*
„ *ne me ſoucie point de ce qu'ils deviendront* *.
„ Si les raiſons qu'il allegue en ſa faveur
„ étoient bien fondées, ſon reſſentiment
„ auroit meilleure grace; car ſi ſes notions
„ ſont juſtes, tous les Etabliſſemens religieux
„ du monde ſont injuſtes. C'eſt proprement
„ où tend cette Diſpute, c'en eſt-là le fond
„ & le nœud. Peut-être Mr. *Foſter* ne ſera-
„ t-il pas convaincu de ſes erreurs & de la
„ ſolidité de mes raiſonnemens; mais peut-
„ être auſſi trouvera-t-il juſte ſujet de ra-
„ battre un peu de ſa préſomption: Et quoi-
„ qu'il dédaigne d'apprendre quelque choſe
„ de moi, j'eſpere qu'il apprendra ceci à ſes
„ dépens, c'eſt qu'il lui convient à l'avenir
„ de ſe ſervir d'un langage plus décent en
„ trai-

* *Mr. Foſter's ſecond Letter* p. 83.

„ traitant des matières de cette impor-
„ tance.

„ Je n'ajouterai qu'un mot. Sur la fin de
„ ma prémiére Lettre, j'avertis Mr. *Foſter*,
„ prévoyant bien ce que j'avois à attendre
„ de lui, de ne pas m'accuſer de perſécution
„ ſous prétexte que j'avois ſoutenu le droit
„ qu'a l'Egliſe de juger de l'Héréſie *. Il
„ auroit peut-être bien fait, pour ſon propre
„ honneur, d'avoir profité de mon avertiſ-
„ ſement. Mais la perſécution eſt un ſujet
„ favori pour les gens qui penſent comme
„ lui; il falloit, à quelque prix que ce fût,
„ m'en accuſer: Et pour donner à cette ac-
„ cuſation quelque couleur, ma prémiére
„ Lettre ne lui en fourniſſant aucune, il a eu
„ re-

* Il faut que je réleve ici une réflexion de l'Auteur de l'Extrait de la *Bibliotheque Raiſonnée*, où l'on a rendu compte de cette Diſpute. Parlant de cet avertiſſement de Mr. *Stebbing*, il dit (p. 45.) *Celui ci a lui-même ſenti qu'on pourroit bien faire regarder la perſécution comme une ſuite néceſſaire de ſes principes, & il eſt allé au-devant du reproche.* Le Docteur n'a pas ſeulement *ſenti*, mais il a *clairement* dit qu'on ne pouvoit jamais déduire la perſécution de ſes principes, par une légitime conſéquence. Cependant, comme il n'ignoroit pas combien certaines gens ſont diſpoſez à ſaiſir les moindres occaſions qui ſe préſentent de décrier ceux qui ne ſont pas en tout de leur ſentiment, il a cru qu'il étoit à propos de prévenir une accuſation ſi injuſte. Mais tous ſes ſoins ont été inutiles, comme l'expérience le fait voir.

„ recours à un Traité que je publiai, il y a „ plusieurs années, sur *les Droits du Magistrat „ Civil en matière de Religion* *. Dans ce „ Traité, je me trouvai insensiblement en- „ gagé à examiner, non seulement jusqu'où „ il falloit pousser *l'indulgence* pour la con- „ science, dont j'avois soutenu les droits dans „ les termes les plus forts, mais encore ce „ qu'il seroit à propos de faire pour *repri- „ mer* ceux qui pourroient se séparer de l'E- „ glise Nationale par des vûës purement „ mondaines, affectant d'avoir des scrupules „ de conscience & n'en ayant point. Pour „ cela, il me vint dans l'esprit que des *A- „ mendes pécuniaires*, telles qu'aucun homme „ conscientieux ne se feroit de la peine de „ les payer, & que tout homme sage qui „ n'auroit pas de vrais scrupules aimeroit „ mieux ne pas payer, pourroient avoir leur „ usage.

„ C'est là-dessus que Mr. *Foster* m'atta- „ que, & si un stile malhonnête & des ter- „ mes injurieux peuvent tenir lieu d'argu- „ mens, il m'a solidement refuté. Il traite „ de *Maxime Mahometane* ce que j'ai dit sur „ ce sujet, & il voudroit si fort me faire „ passer pour un Turc, qu'il y revient plu- „ sieurs fois. Car non content d'en avoir „ parlé dans sa prémiére Lettre, il le répete „ jusqu'à trois fois dans sa seconde, où il dit „ que

* Ce Traité se trouve dans les *Polemical Works in fol.* du Doctr. imprimez il y a environ dix ans.

„ que *ſi cette Diſpute continuë, il ſe croira obli-*
„ *gé de me rappeller fidèlement à mon devoir, tou-*
„ *tes les fois que je revêtirai les apparences d'un*
„ *zélé Partiſan de la Liberté, & d'un Ennemi*
„ *de la* PERSECUTION..... *afin que, s'il*
„ *ſe peut, il m'engage à renoncer publiquement à*
„ *cette indigne & perſécutante doctrine de* MA-
„ HOMET, *que j'ai juſqu'ici défenduë* *. Je
„ ne ſçaurois dire combien cette Diſpute
„ durera, ni quelle occaſion je pourrois
„ dans la ſuite fournir à Mr. *Foſter* d'exer-
„ cer envers moi ſa *grande bienveillance.*
„ Mais je puis l'aſſurer qu'un ſeul bon
„ argument qu'il me produira pour me con-
„ vaincre que je ſuis dans l'erreur, aura
„ plus de force ſur moi que cent *admoni-*
„ *tions antichrétiennes* de cette nature. Je fe-
„ rai attention à ſes raiſons; mais pour ſes
„ injures je les lui abandonne ".

Cette Lettre, Meſſieurs, vous paroîtra ſans doute un peu longue; mais je vous prie de conſidérer que, s'agiſſant d'une matière des plus importantes & qu'il n'a pas tenu à Mr. *Foſter* d'embrouiller, il n'étoit gueres poſſible de donner en moins de paroles une juſte idée de toute cette Diſpute. J'ai l'honneur d'être avec une parfaite conſidération,

*Meſſieurs*,

Votre très humble & très
obéïſſant Serviteur
A... L....

A Londres le 3 Fevrier 1736.

*Nous*

* *Foſter's ſecond Letter* p. 84.

*Nous croyons devoir avertir le Public que Mr.* Foſter *n'a point encore répondu au dernier Ecrit de Mr.* Stebbing. *Lorſqu'il jugera à propos de le faire, nous ne manquerons pas d'en rendre compte. Ou s'il veut bien nous communiquer quelque choſe de relatif à la Lettre précédente, nous nous ferons un plaiſir de l'inſerer dans ce Journal.*

## ARTICLE VIII.

PALÆOGRAPHIA SACRA, or Diſcourſes or Monuments of Antiquity that relate to Sacred Hiſtory. Number I. A comment or an Ode of Horace, ſhewing the Bacchus of the Heathen to be the Jehovah of the Jews. By *William* STUKELEY, Rector of All-Saints in Stamford. C'eſt-à-dire : *Diſcours ſur les Monumens de l'Antiquité qui ont quelque rapport avec l'Hiſtoire Sainte. Nombre I. Commentaire ſur une Ode* d'Horace, *où l'on fait voir que le* Bacchus *des Payens eſt le* Jehovah *des Juifs.* Par *Guillaume Stukeley*, Miniſtre d'*All-Saints* à *Stamford.* A Londres. *Quarto* pag. 77.

POur faire voir le rapport qu'il y a entre la Mythologie des Payens & la Théologie des Juifs, Mr. Stukeley examine l'Ode d'Horace à Bacchus. Nous la donnerons ici toute entiere, en citant à la marge les paſſages

ges de la Bible qui, selon lui, peuvent s'y rapporter. De cette manière les Lecteurs, qui voudront s'en donner la peine, pourront juger si les rapports que l'Auteur trouve entre le Bacchus des Payens & le Jehovah des Juifs sont réels ou non. Ensuite nous donnerons une Traduction aussi littérale qu'il nous sera possible de la Paraphrase que l'Auteur fait de cette Ode, & qu'il intitule *Hymne à* JEHOVAH. Enfin nous transcrirons quelques-unes des Remarques que l'Auteur fait pour justifier ses conjectures.

## *HORATII CARMINUM, Lib. II.*

## ODE XIX.

### IN (*a*) BACCHUM.

BAcchum in (*b*) remotis (*c*) carmina rupibus
(*d*) Vidi (*e*) docentem, (credite posteri)
(*a*) Nym-

(*a*) Exod. 3. 1. 17. 6, 15. Deut. 32. 14. 30, 32. Zach. 9. 17. Luc. 7. 34. Eccles. 51. 10.
(*b*) Exod. 16. 10. Deut. 1. 19. 8. 15, 16. Jean 11. 54.
(*c*) Exod. 15. 1. Nombr. 21. 17. Deut. 32. 1. Matth. 10. 19.
(*d*) Gen. 16. 13. 32. Exod. 19. 11. 24, 10. Deut. 5. 4. Jug. 6. 22.
(*e*) Gen. 49. 10. Exod. 20, 1, 22. 32. 16. Matth. 5. 1, 2. Luc, 11. 2.

(*a*) Nymphaſque diſcentes, & aures
Capripedum (*b*) Satyrorum acutas.
(*c*) Evohe! recenti mens (*d*) trepidat metu,
(*e*) Plenoque Bacchi pectore turbidum
(*f*) Lætatur; Evohe! parce (*g*) Liber,
Parce gravi metuende (*h*) thyrſo.
Fas (*i*) pervicaces ſit mihi (*k*) Thyadas,
(*l*) Vinique fontem, (*m*) lactis & uberes
Cantare rivos, atque truncis
Lapſa cavis iterare (*n*) mella.

Fas

(*a*) Exod. 15. 20, 21. Nombr. 12. 2. Mich. 6. 4.

(*b*) Deut. 8. 4. 32. 30. Lev. 23. 40. 26. 8. Joſ. 23. 10. Jug. 3. 10, 31. Jug. 7. 22. 6. 34. 14. 6. 1. Sam. 7. 10. 16. 13. 17. 34. 1. Rois 18. 46.

(*c*) Exod. 6. 3. 17. 15. Deut. 32. 31.

(*d*) Gen. 28. 17. Jug. 6. 22. 13. 22. Matth. 28. 8.

(*e*) Jug. 3. 10. 6. 34. 1 Sam. 16. 13. Act. 2. 13. 2 Pierr. 1. 21.

(*f*) Pſ. 2. 11. Sap. 8. 27. Eſ. 5. 1. Matth. 28. 8.

(*g*) Exod. 5. 23. Deut. 4. 34. 2 Rois 13. 5. Pſ. 81. 16. 106. 21.

(*h*) Exod. 4. 7, 20. 7. 20, 17. 9. Jug. 6. 21. Eſ. 9. 13. 59. 20. Matth. 21. 8, 9.

(*i*) Nombr. 12. 1. 17. 10. Deut. 6. 16. 9. 7, 8, 12, 22, 24. 10. 6. Deut. 31. 27. 32. 15, 16, 17, 18, 20.

(*k*) Exod. 19. 6. Deut. 7. 6. 10. 15. 14. 2. 26. 18. Pſ. 24. Eſ. 61. 6. Sap. 17. 2. Sap. 18. 13. 1. Pierr. 2. 9. Apoc. 1. 6. 5. 10.

(*l*) Nombr. 20. 8, 9, 10, 11. Deut. 6. 11. 8. 8, 15. 32. 14.

(*m*) Nombr. 14. 8. Deut. 30. 13. Ezech. 20. 6.

(*n*) Exod. 3. 8, 17. 13. 5. 16 31. 33. 3. Deut. 8. 8. 26. 9. 32. 13. Joſ. 8. 6. Jer. 11. 5. Ezech. 16. 19. 27. 17. 29. 3.

Fas & beatæ (*a*) conjugis additum
(*b*) Stellis honorem: tectaque (*c*) Penthei
Disjecta non levi ruina,
Thracis & exitium (*d*) Lycurgi.
Tu flectis (*e*) amnes, tu (*f*) mare barbarum:
Tu (*g*) separatis (*h*) uvidus in jugis
Nodo coerces (*i*) viperino
Bistonidum sine fraude crines.
Tu, cum (*k*) Parentis regna, per arduum,
Cohors (*l*) Gigantum scanderet impia,
Rhœcum retorsisti (*m*) leonis
Unguibus, horribilique (*n*) mala:

Quan-

(*a*) Matth. 1. 20 9. 15. 22. 1. Ap. 19. 7. 21. 2. 22. 17.
(*b*) Dan. 12. 3. Ap. 12. 1.
(*c*) Gen. 19. 5. Ezech. 16. 49, 50. 2. Pierr. 2. 6.
(*d*) Exod. 4. 22. Jug. 3. 31. Pf. 136. 15. Sap. 18. 5. 19. 4.
(*e*) Jos. 3. 4. 2 Rois 8. 14. Pf. 114. 5. Es. 43. 2, 16.
(*f*) Ex. 14. 21. Pf. 66. 6. Neh. 9. 11. Sap. 19. 5, 7.
(*g*) Nombr. 33. 8. Deut. 2. 7. 32. 10. Neh. 9. 13, 21.
(*h*) Pf. 80. 15. Es. 63. Matth. 11. 19. Luc. 22. 18. Act. 2. 13. Apoc. 19. 15.
(*i*) Ex. 4. 3. 7. 10. 28. 39. Nombr. 21. 9. Ezech. 19. 2, 3 Jean. 3. 14.
(*k*) Exod. 23. 21, 22. Jean. 1. 1. 3. 18. 6. 69. Act. 8. 37. 2 Pier. 2. 4.
(*l*) Job 26. 5, 6. Prov. 2. 18. 9. 17, 18. 21. 16. Es. 14. 9. 10. Ezech. 32. 18, 21. Rev. 12. 11.
(*m*) Gen. 49. 9. 1 Chron. 12. 8. Es. 5. 29. Apoc. 5. 5.
(*n*) Jug. 15. 16.

Quanquam (*a*) choreis aptior & jocis
Ludoque dictus, non fat idoneus
(*b*) Pugnæ ferebaris: fed idem
Pacis eras (*c*) mediusque belli.
Te vidit infons (*d*) Cerberus aureo
(*e*) Cornu decorum, leniter atterens
Caudam, & (*f*) recedentis trilingui
Ore pedes tetigitque crura.

*Voici la Traduction de la Paraphrase.*

HYMNE A JEHOVAH.

„ J'ai vû le Seigneur (que les fiécles à
„ venir le croyent) j'ai vû le Seigneur en-
„ feignant à la race divine d'Iſraël un can-
„ tique de triomphe, que Marie avec ſes
„ com-

(*a*) Ex. 22. 29. 23. 16. 2. Sam. 6. 14. Pſ. 68. 25. 81. 1, 2, 3, 4. Nehem. 8. 17. 1 Chron. 29. 22.

(*b*) Exod. 15. 3. Deut. 32. 41. Nomb. 2. 3. 4. 10. 5, 6. Joſ. 5. 13. 23. 3, 5, 9, 10. 1 Chron. 17. 24. Eſ. 59. 17.

(*c*) Lev. 16. Eph. 4. 32. Gal. 3. 19. 1 Tim. 2. 5. Hebr. 2. 17. Hebr. 9. 28. 12. 24

(*d*) Act. 17. 3. Eph. 4. 9, 10. Hebr. 2. 14. 1 Pierr. 3. 19. 1 Jean 3. 16. Apoc. 1. 18. 22. 1, 2.

(*e*) Gen. 19. 37. 1 Sam. 2. 10, 35. Pſ. 132. 10. Eſ. 5. 1. 53. 7. Jean. 1. 36. 1 Jean. 2. 20. Apoc. 5. 6.

(*f*) Pſ. 16. 6. 58. 18. 1 Theſſ. 4. 14. Eph. 4. 9, 10. Col. 2. 12, 15. Hebr. 12. 2. 13. 20. 1 Pierr. 3. 22. Jaq. 2. 19.

„ compagnes répetoient de la Montagne de „ Sinaï.

„ Jehovah, mon ame pleine de ton eſ„ prit ſe réjouit en tremblant. A la vûë „ de Dieu je ſens des tranſports prophéti„ ques s'emparer de moi : Jehovah ! maître de „ la verge toute puiſſante !

„ Je chanterai la triomphante race de tes „ Prêtres Royaux. Je chanterai comment „ un torrent d'eau ſort des durs rochers : „ comment les ruiſſeaux de vin ſailliſſent „ des deſerts ſablonneux, & comment le „ pays de Canaän découle de lait & de miel.

„ Je chanterai la couronne brillante au „ milieu des aſtres, recompenſe de l'Égliſe, „ ton Epouſe chérie : Je chanterai les fla„ mes de ta vengeance fondant ſur Sodome, „ ou Pharaon enſeveli ſous les flots.

„ Tu deſſéches les Rivieres. A ton ap„ proche le Jourdain & la Mer reculent. „ Ton eſprit dans les retraites des deſerts „ arides, changea les Serpens qui donnoient „ la mort en ſalutaires inſtrumens de gué„ riſon.

„ Quand les Dieux ſe rebellerent contre „ le trône de ton Pere, ta main droite „ précipita Satan dans les enfers. Une main „ mortelle, ſoutenuë par ton ſecours, exter„ mina mille hommes avec une machoire.

„ Héros & Légiſlateur, tu ne t'ès pas „ rendu moins fameux par la paix, que par „ les armes. C'eſt toi qui as fait ceſſer la „ Guerre entre la Terre & le Ciel. Toi

„ ſeul

„ ſeul tu t'ès rendu digne du titre de véri-
„ table Médiateur.
„ Pontife Royal, deſtiné à expier par ton
„ Sacrifice les péchez des hommes, les
„ Royaumes ſombres t'ont vû, & ont trem-
„ blé. Le Roi des enfers s'enfuit loin de
„ ta préſence, & lorſque tu ſors de ſon em-
„ pire il révere humblement les traces de
„ tes pieds".

Il s'agit à préſent de donner aux Lecteurs une idée de quelques-unes des notes de Mr. Stukeley, pour les mettre au fait de ſa méthode & de ſa manière de raiſonner.

ODE] Le mot Latin & Grec vient de l'Hebreu אורה *Ode*, qui marque un Poëme ou un Hymne Sacré, qui a pour objet les merveilles de la Toute-puiſſance Divine. L'Ode de Moyſe au ch. 15. de l'Exode eſt la prémiére qui ſe trouve dans ce genre. C'eſt proprement un Chant de triomphe à l'honneur de Jehovah, déſigné chez les Payens par le nom de Bacchus.

BACCHUM] Bacchus eſt une manière groſſiere & Æolique de prononcer *Jacchus*. Jacchus eſt *Jah-Chus* qui ſignifie le Jupiter d'Arabie, ou le Dieu Arabe; Jah étant par abbréviation Jehovah, & Chus l'ancien nom d'Arabie.

Jehovah étoit le ſecond Dieu des Platoniciens, le fils de Dieu & non le Dieu ſuprême. C'étoit cette perſonne de la Trinité qui s'eſt montré fréquemment aux yeux des hommes, & qui étoit le Chef & le Protecteur

teur particulier des Israëlites. Ainsi St. Paul 1 Cor. 10. 4. dit que le Messie les conduisoit dans le desert. Des évenemens merveilleux qui se passerent dans ce desert pendant l'espace de quarante ans, les Payens ont tiré leur fable au sujet d'Jacchus, ce grand Conquérant des Indes: car l'Arabie s'appelloit anciennement les Indes. Ajoutez, qu'au-delà l'Euphrate, qui bornoit le Royaume d'Israël, commençoient les Indes, selon l'opinion commune. La Fable fait Bacchus le fils de Jupiter & de Semelé. Or le nom de Semelé est tiré de שם יהוה, le nom de Dieu. Voyez Exod. 23. 20.

Les faits mémorables de Jehovah dans le desert & durant le tems des Juges, engagerent les Nations voisines à adopter le jehovah des Juifs sous plusieurs noms, la plûpart, si-non tous, dérivez des noms de Dieu qui se trouvent dans l'Ecriture.

Il paroît par plusieurs passages de l'Ecriture que les Nations voisines ont été frappées d'étonnement à la vûë des actions des Israëlites. Ainsi il est dit au Ch. 14. des Nombr. v. 13. *Moyse dit à l'Eternel: Mais les Egyptiens l'entendront, car tu as fait monter par ta force ce peuple-ci du milieu d'eux: & ils diront avec les habitans de ce pays qui auront entendu que tu étois, ô Jehovah, au milieu de ce peuple, & que tu apparoissois, ô Jehovah, à vûë d'œil, que ta Nuée s'arrêtoit sur eux & que tu marchois devant eux le jour dans la colomne de nuée, & la nuit dans la colomne de feu.*

REMOTIS RUPIBUS] Le séjour que les Israëlites firent dans le desert sous la protection Divine, donna occasion aux Payens de représenter Bacchus & sa suite comme résidant dans des lieux deserts, sur des rochers & sur des montagnes.

VIDI DOCENTEM] Les Payens avoient emprunté des Juifs l'opinion que les Dieux pouvoient se rendre visibles aux hommes, mais qu'il étoit dangereux de les voir, & qu'on mouroit d'ordinaire sur le champ ou qu'on recevoit du moins une sévere punition.

*Nec Dryadas nec nos videamus labra Dianæ*
*Nec Faunum medio cum premit arva die.*
Ovid. *Fast.* IV. *Voyez* Juges 6. 22.

DOCENTEM] Bacchus étoit représenté comme un grand Docteur, parce que Jehovah instruisoit les Israëlites, tant par lui-même, que par son Serviteur Moyse. Les Ecrivains Juifs & Chrétiens conviennent que le *Scilo*, dont il est parlé au Ch. 49. de la Genese, est le Messie. C'est à ce Scilo que devoit apartenir l'assemblée des Peuples, c'est-à-dire que les Peuples devoient s'assembler pour être enseignez par lui : & les versets qui suivent paroissent caractériser Bacchus. Il attache à la vigne son ânon & au Sep excellent le petit de son ânesse : il lavera son vêtement dans le vin, & son manteau dans le sang des grappes. Il a les yeux vermeils de vin

&

& les dents blanches de lait. Auſſi Juſtin Martyr dans plus d'un endroit accuſe-t-il le Diable, d'avoir voulu corrompre cette Prophétie en l'appliquant au Bacchus des Payens.

CREDITE POSTERI] Lambin dit ſur cet endroit, *Credat Judæus Apella*: & là-deſſus Mr. Baxter raille Lambin à ſon tour. Mais peut-être que ni l'un ni l'autre n'ont pas apperçu que cet Hymne Sacré intéreſſoit plus les Juifs & les Chrétiens que le Poëte ne le penſoit lui-même malgré ſa prétenduë inſpiration. Il ſemble qu'il veuille nous perſuader que les grandes actions qu'il va célébrer ſont réelles. Peut-être y avoit-il de ſon tems des Incrédules, & il leur declare que la poſtérité verroit la vérité au travers du voile dont la Fable & l'éloignement des tems la couvroient.

NYMPHASQUE *diſcentes & aures*
*Capripedum* SATYRORUM *acutas.*]

Selon la Fable, un grand nombre d'hommes & de femmes accompagnerent Bacchus dans ſon expédition: De-là les Anciens ſe ſont fait l'idée de Satyres, & de Nymphes, & de Demi-Dieux. On en peut donner pluſieurs raiſons:

1. Un peuple qui a vécu dans un deſert quarante ans, couvert de peaux de bêtes ſauvages, devoit naturellement reſſembler aux

ſuivans de Bacchus que nous voyons dans les Sculptures antiques.

2. Moyſe a inſtitué des fêtes, où le peuple, rempli de joye & de vin, ſe rejouiſſoit par des Danſes.

3. Les Nymphes & les Satyres des Payens étoient ſaiſis d'une fureur Bacchique & paroiſſoient être inſpirez par le Dieu du vin. De même il eſt dit de pluſieurs perſonnes dans le Vieux Teſtament, que l'Eſprit de Jehovah s'emparoit d'eux, & les rendoit capables de faire des actions extraordinaires. Témoin Othniël *Jug.* 3. 10. Gédeon *Jug.* 6. 34. Samſon *Jug.* 13. 25. David 1 *Sam.* 17. 34. &c.

Les Iſraëlites étoient poſſedez de l'Eſprit de Jehovah dans les combats. La promeſſe que Moyſe leur avoit faite, que s'ils étoient fidèles à Dieu, un d'entre eux en pourſuivroit mille, & que deux en mettroient en fuite dix-mille, a ſouvent été accomplie à la lettre. Voyez 1 *Sam.* 7. 10. *Jug.* 7. 22. &c.

Les Femmes des Iſraëlites ne faiſoient pas non plus une petite figure dans les fêtes, dans les danſes, & peut-être dans les combats. Ainſi au Ch. 6. de Michée vſ. 4. Marie eſt nommée un des Chefs des Iſraëlites conjointement avec Moyſe & Aaron. Alexandre Polyhiſtor dit qu'une femme, appellée Moſe, donna des Loix aux Juifs, faiſant ainſi une double mépriſe de nom & de ſexe.

TU FLECTIS *amnes, tu mare barbarum*] *Mare*

*Mare barbarum* marque la Mer Rouge, comme Mr. Baxter le donne à entendre dans ſes Notes.

Nonnus parle ainſi de Bacchus:

*Trepidantibus vero pedibus fugiens incomprehenſibilis*
*Viator flavum rubri ſubiit fluctum maris.*

*Amnes* marque le fleuve du Jourdain, que les Iſraëlites paſſerent à ſec ſous la conduite de Joſué, tandis que l'Arche ſainte alloit au devant.

Nonnus dit que Bacchus deſſécha l'Oronte & l'Hydaſpe en les touchant de ſon thyrſe.

TU SEPARATIS *uvidus in jugis.*
*Nodo coerces viperino*
*Biſtonidum ſine fraude crines.*]

Pour célébrer les Fêtes de Bacchus on choiſiſſoit des montagnes & des lieux deſerts, qui repréſentoient le mont de Sinaï, qui abonde en épines de la même eſpece que celles dont Nôtre-Seigneur fut couronné: & on voit ſur une médaille Bacchus couronné de la même ſorte d'épines. Cette plante s'appelle en Hébreu *Sebini*, & donne le nom à la montagne. Le buiſſon ardent où Dieu apparut à Moyſe étoit de la même plante.

Le Poëte ſe ſert du mot *uvidus*, parce que Bacchus étoit le Dieu du vin. Je pourrois montrer au long les raiſons pourquoi

les Anciens ont repréſenté le Meſſie ſous l'idée du Dieu du vin. Je me contenterai d'en indiquer quelques-unes.

1. Le ſçavoir des Anciens conſiſtoit principalement dans les expreſſions figurées : Nous les voyons fréquemment employées dans l'Ecriture Sainte, & ce ſont elles qui font la ſublimité du langage Oriental. Le vin eſt le ſimbole de la joye, du plaiſir & de la vie, tant ſur la Terre que dans le Ciel; il cauſe cette agréable vibration des nerfs & des fibres, dans laquelle conſiſte le plaiſir. Or le bonheur & le plaiſir eſt le but que ſe propoſent tous les Etres, & c'eſt le Créateur qui diſpenſe ce plaiſir & ce bonheur. Dans ce ſens Jehovah ou le Meſſie eſt le Dieu du vin.

2. Dieu avoit promis aux Iſraëlites des bénédictions temporelles. Or le vin en eſt une des principales, Deut. 7. 12. Dans pluſieurs paſſages le Meſſie eſt repréſenté comme celui qui donne le vin. Voyez. Gen. 49. 10. le Ch. 63. d'Eſaïe, & Zach. 9. 17. Nôtre-Seigneur eſt traité injurieuſement de buveur, Matth. 11. 19. Au Pſeaume 80. & au Ch. 5. d'Eſaïe, Jehovah eſt dit avoir planté des vignes, & Iſraël eſt comparé à une vigne. J. C. s'appelle lui-même un Sep, & ſon Pere un Vigneron. Sans doute que dans ces paſſages il y a une alluſion à l'effuſion de ſon ſang & à l'inſtitution de la Ste. Céne.

3. L'Expreſſion poëtique *Uvidus*, qui marque un homme qui eſt en pointe de vin, eſt priſe de la fête que les Juifs célébroient après

après la vendeange, & où ils bûvoient du vin nouveau.

## ARTICLE IX.*

*LETTRE de Mr. B * * * sur le nouveau système de Mr.* HARE, *Evêque de Chichester, touchant la versification des Pseaumes Hébreux* †.

*Monsieur*,

L'Ouvrage que le sçavant Evêque de Chichester vient de publier sur les Pseaumes Hébreux mérite assurement bien d'être lu. Outre les vers, dont le tour quelquefois assez heureux, de la manière dont ce Prélat les coupe, surprend agréablement; on y trouve plusieurs Remarques critiques qui donnent de fort belles ouvertures sur divers passages des Pseaumes, & des autres Livres Sacrez. Malgré cela je ne sçaurois croire que Mr. HARE ait decouvert & rétabli dans son Ouvrage l'ancienne Poësie des Hébreux. Tout se régle, selon lui, par une sorte de versification qu'il a imaginée. Ce que cette versification admet est bon, ce qu'elle n'admet pas est mauvais: Et sur ce pied-là il dit, *Genuinam*

* Cet Article nous a été envoyé.

† Voyez l'Extrait de son Livre, ci-dessus, *Tome* VII. *Part.* I. *Article* II.

*nam Poeseos Hebraicæ rationem è tenebris me feliciter eruisse, mihi, si quid aliud, persuasissimum est.* Pour en juger, rapportons tout à deux Principes, sur lesquels tout roule, à-peu-près, dans cette invention nouvelle.

Prémier Principe : *Il n'y a point de quantité dans les Vers Hébreux, mais seulement un certain nombre de Syllabes.* On doit convenir que la chose en elle-même est très possible. Sans parler des Vers Anglois, ou François, où la Rime soutient le Nombre, on peut sans doute faire de bons vers composez d'un certain nombre de Syllabes, sans quantité proprement dite, mais avec des césures bien ménagées, & un juste rapport de cette sorte de vers les uns aux autres, comme dans le Paradis perdu de Milton: Mais Mr. Hare n'a cru devoir chercher dans ceux qu'il donne pour vers Hébreux que le nombre des Syllabes; encore a t il fallu, pour y réussir, employer non seulement ce qu'on appelle Syncopes, Elisions, Apocopes, Paragogues, & Ellipses, secours dont aucune Poësie, dit il, ne peut se passer, mais des Corrections fréquentes du Texte, un grand nombre d'Enjambemens, des Contractions quelquefois bizarres, & le partage d'un mot en deux d'une manière qui paroît violente : de sorte que dans cette nouvelle Poësie on ne trouve ni Rime, ni Quantité, ni Césure. Aussi, pour dire franchement ma pensée, ces Vers n'ont pas toujours beaucoup de grace. j'en vais donner deux Exemples pris au hazard,

PSEAU-

## PSEAUME LXVIII. 17.

lammah terazzedun harim gabnunim — למה תרצדון הרים גבנים:

hahar hamad jahvo lesibto — ההר חמד אלהים לשבתו

ap jah jiscon lanezah — אף־יהוה ישכן לנצח

Pour donner un tour si gracieux à ces vers, l'Auteur a été obligé de faire deux Corrections dans le Texte Hébreu: mais comme cela ne l'a pas contenté, & qu'il a cru qu'il falloit insérer entre *harim* & *gabnunim* ces deux mots *Elohim harim*, il rétablit ainsi la véritable leçon:

*lammah terazzedun harim*
*Elohim, harim gabnunim?*
*hahar, hamad jah le sibto.*
*ap jahvoh jiscon lanezah.*

ou bien en changeant le 3. & le 4. Vers:

lammah terazzedun harim
Elohim, harim gabnunim
zeh hahar, hamad jah le sibto
ap jahvoh jiscon lanezah.

Le second Exemple est pris du Pseaume V. 6. 7.

שנאת כל-פעלי און:
תאבד דברי כזב
איש-דמים ומרמה יתעב יהוה:

L'illuſtre Evêque lit ces vers ainſi:

*Saneta povale on;*
*teabbed col dobere cazab:*
*iſ damim umirmah jetaveb jahvo.*

Pour donner une forme à ces trois prétendus vers, il a fallu pour le prémier employer ce qui reſtoit à l'Auteur du verſet 6., retrancher le mot *Col*, & poſer en fait que le mot qu'on a accoutumé de lire *Aven* ſe doit lire *on:* Il a fallu enſuite pour le ſecond inférer le mot *col* qui avoit été retranché du prémier; & pour le troiſiéme s'accommoder d'un vers d'onze Syllabes à la ſuite des précédens, l'un de ſept, & l'autre de neuf.

J'ajoute, qu'à juger de la verſification des Hébreux par les Pſeaumes que Mr. Hare nous a donnez, tant ſous le nom de David que ſous celui de Moyſe, cette Verſification, loin de ſe ſoutenir ou de faire quelque progrès dans l'eſpace de plus de 400. ans qui ſe ſont écoulez depuis Moyſe juſques à David, eſt devenuë plus platte. A la vérité notre Prélat a ſoin de nous avertir, que du tems de David même la Poëſie des Hébreux étoit *rudis & inculta*; mais je ne vois pas comment on peut concilier cela avec le paſſage du 2.

Livre

Livre de *Samuel* Chap. XXIII. 1. où David fils d'Iſaï, après avoir été repréſenté comme un Héros que ſon mérite avoit élevé & comme Vice-Roi de Dieu, eſt appellé

נעים זמרות ישראל

ce qui paroît renfermer ſon plus haut Eloge dans la gradation de cette Ode Sacrée.

Second Principe : *Les Maſorètes ont tout gâté par leur ponctuation, & les Copiſtes ont beaucoup altéré le Texte.* Mais j'obſerve que les Maſorètes, par leur ponctuation, n'ont pas inventé une nouvelle manière de lire & de prononcer l'Hébreu, mais fixé ſeulement celle qui étoit en uſage de leur tems, & qui par une tradition ancienne s'étoit tranſmiſe, avec la langue, de Pere en fils, ou des Maîtres aux Diſciples: D'ailleurs, Mr. Hare lui-même ſuit conſtamment la prononciation des Maſorètes, à l'exception de quelques paſſages, où ſa Verſification l'oblige à s'en écarter; & alors il prouve ſa manière de lire & de prononcer par un Cercle des plus vicieux, ſçavoir que la Verſification requiert cette Prononciation, & que la Prononciation prouve cette Verſification.

Pour ce qui eſt des Copiſtes, on ne nie pas que par leur négligence il ſe peut être gliſſé des fautes dans le Texte ; mais il ne doit être permis aux Critiques de faire par rapport aux Livres Sacrez, que ce qu'on leur permet de faire à l'égard des Auteurs profanes.

nes. S'ils ont des Manuscrits, ou d'anciennes Versions, qui fournissent de bonnes Variantes, à la bonne heure; que par ces secours ils corrigent le Texte; pourvû qu'ils donnent un sens, qui en effet soit meilleur que celui de l'Exemplaire courant.

Notre Prélat prétend prouver par le Ps. CXI. & par quelques autres, que le *Sheva* fait une Syllabe avec sa Consonne; que les points sous les gutturales sont très souvent des *Sheva muets*, & qu'on peut lire indifféremment *mavasé* ou *masé*, tout comme on lit *malecé* ou *malcé*: que le son du *Patah furtif* est absurde, & qu'il faut lire par certaine lettre barrée dont le son n'est pas connu *rub*: & qu'on doit prononcer *Jabvoh*, au lieu de *Jehovah*. Mais le *Sheva* a toujours passé pour un *e* féminin, & Mr. Hare en l'a changé en *e* sonore, que pour mieux donner le ton à ses vers: & de ce qu'on peut lire indifféremment *malecé* ou *malcé*, il ne s'ensuit pas qu'on puisse lire aussi indifféremment *mavasé* ou *masé*. Dans le prémier de ces deux mots la consonne qui est liquide est conservée, & la voyelle qui s'y mange est très obscure; mais dans le second, une consonne des plus dures, à qui Mr. Hare lui-même n'a pas pu s'empêcher de donner l'epithète de *horrida*, seroit absorbée conjointement avec une voyelle des plus vocales.

Qu'on adoucisse le son du *Patah furtif*, comme S. Jérôme l'a fait, qui écrit simplement *ruab*, le mot n'en sera pas moins dissyllabe

ce

ce qui ne fait pas l'affaire de notre Prélat, à qui il faut pour ſon vers un monoſyllabe. Enfin Mr. Hare avance ſans aucune preuve que Dieu ait dit à Moyſe *Ahvo aſer Ahvo* & que la véritable prononciation du nom de Dieu eſt *Jahvoh* & non pas *Jehovah*.

Mais de peur d'abuſer de votre patience, je vais finir par quelques remarques ſur le Pſeaume prémier: Ce Pſeaume eſt compoſé de ſept Strophes, dont à l'aide de deux Corrections, huit Enjambemens, & douze Contractions, on a trouvé le moyen de faire dix-huit vers ſuppoſez Iambiques. La prémiére Strophe ſe voit partagée en quatre vers, dont les deux prémiers ſont Anacréontiques, & les deux derniers d'une autre eſpece d'Iambes: après quoi vient la ſeconde Strophe de trois vers Anacréontiques. La troiſiéme de trois vers, & la quatriéme de deux vers ſeulement, ſont du même ordre, & ſuivies d'une cinquiéme de l'autre ſorte de Iambes en deux vers, dont le ſecond enjambe ſur la ſixiéme Strophe de deux vers ſemblables. Enfin la ſeptiéme eſt d'un vers du même ordre, ſuivi d'un vers Anacréontique. Je vous laiſſe à juger ſi des Vers Anacréontiques, qui ſont ce qu'il y a de plus gay & de plus léger dans la Poëſie des Grecs, conviennent à la gravité du ſujet de ce prémier Pſeaume, qui, ſelon Mr. Hare, ſert de préface aux autres; & ſi la diſpoſition que je viens d'indiquer d'après lui, produit un effet ſi admirable, ſoit pour la vûë, ſoit pour

pour l'oreille, qu'il ait eu raiſon de dire: *En primum Pſalmum in verſiculos diſtinctum, & numeris ſuis, nullâ textûs emendatione interpoſitâ, reſtitutum, quod fruſtra tentavit M. Meibomius — Hic autem Pſalmus prope ſolus eſt qui omni prorſus mendo caret, nec labis quicquam, vel incuriâ librariorum, vel longinqui temporis injuriâ, accepit.*

## ARTICLE X.

*Prix propoſé par la Societé Royale de Londres.*

QUelques encouragemens que les Sciences ayent toujours trouvé en *Angleterre*, on ne s'étoit point encore aviſé d'y propoſer des prix pour exciter l'émulation des Sçavans, & nous ſommes redevables à d'autres cauſes des belles découvertes qui ont paru dans ce Pays. La Societé Royale vient d'ajouter ce nouveau motif à tant d'autres qui ont déja été ſi efficaces, & elle a réſolu de délivrer tous les ans le jour de la *St. André*, où l'on fait l'élection annuelle du Préſident, des Secretaires, du Tréſorier, & du Conſeil de la Societé, une Medaille d'or, de la valeur de cinq Livres *Sterling*, à celui qui pendant le cours de l'année aura communiqué à la Societé l'expérience ou la découverte la plus utile: Et ſans doute que le jugement d'une Compagnie ſi célebre animera bien plus les Phyſiciens, que la valeur du prix

prix proposé. Le Chevalier *Baronet Copley* a laissé à la Societé les fonds nécessaires pour cette dépense ; & peut-être ne sera-t-on pas fâché de voir ici la description de la Médaille. D'un côté seront les armes de la Societé Royale avec la devise : *Nullius in verba* ; & autour : *Societas Regia Londini.* Au revers, *Aristote* & le Chevalier *Newton* seront représentez debout, se donnant la main ; *Aristote* tenant un Livre en rouleau, sur lequel sont des animaux & des fleurs, & Mr. *Newton* tenant un Prisme. La Déesse de la Nature sera placée derriere eux, & à leurs pieds une Machine pneumatique. On lira autour : *Ducimur experimentis ad consentiendum* ; & dans l'Exergue : *Godofredus Copley, Baronet, dignissimo.*

## ARTICLE XI.

## NOUVELLES LITTERAIRES.

### DE CAMBRIDGE.

MR. le Docteur *Warren*, Antagoniste declaré de Mr. l'Evêque de *Winchester*, a publié depuis quelques mois la III. Partie de sa Réponse au Livre de ce Prélat sur le Sacrement de la Ste. Cène. Elle est dans le même goût & du même stile que les précedentes que nous avons annoncées en leur tems. Il vient aussi de nous donner une espece de Supplément sous ce titre, *An Appendix to the Answer to a Book entituled, A plain Account, &c.* c'est-à-dire

à-dire : „ Addition à la Réponſe qu'on a faite à „ un Livre qui a pour titre, *Explication claire & „ ſimple de la nature & du but du Sacrement de la „ Ste. Cène, &c.* Où l'on examine avec ſoin les „ prieres que l'Auteur de ce Livre a jugé à pro- „ pos d'y joindre, & où l'on fait voir, que les prin- „ cipes ſur leſquels elles ſont formées ſont faux & „ erronez, & que le grand nombre de défauts „ qu'elles renferment les rend peu propres à l'uſ- „ ge des Chrétiens. *in* 8. Chez *G. Thurlbourn*, & ſe trouve à *Londres* chez les *Innys* & *Manby*.

## DE LONDRES.

Il paroit ici depuis peu de tems un Ouvrage fort curieux ſous ce titre : EBORACUM ; *Or the Hiſtory and Antiquities of the City of York, &c.* c'eſt-à-dire : " l'Hiſtoire & les Antiquitez de la Ville „ d'*York*, depuis ſa fondation juſqu'à préſent. Le „ tout enrichi de 116. Planches ou Tailles-douces. „ Par Mr. *François Drake d'York*, Membre de la „ Societé Royale. Un vol. *in fol.* Chez les Librai- „ res de *Londres*.

Les *Knapton* débitent *Antiquities explained &c.* c'eſt-à-dire : „ Explication de quelques Antiques ; „ Ou nouvelle Collection de Pierres précieuſes gra- „ vées, que l'on explique par des deſcriptions ti- „ rées des Auteurs Claſſiques. Par *George Ogle* „ Ecuyer„. Tom. I. *in* 4. pp. 188. ſans l'*Index*, la Préface, & l'Epitre dédicatoire au Duc de *Dorſet*. On ſe tromperoit ſi l'on croyoit que Mr. *Ogle* eſt le véritable Auteur de cette Collection. Il n'a fait que traduire en Anglois une ſuite de ces ſortes de Pierres gravées, publiée il y a quelque tems en François par un Anonyme, & qu'ajouter aux Explications de cet Anonyme, qui ſont fort cour-

tes,

tés, des descriptions paralleles tirées des Classiques, lesquelles sont en échange fort longues & par-là même un peu ennuyeuses. Cependant elles ne laissent pas d'avoir leur mérite, aussi-bien que les figures des Pierres qui sont au nombre de 50.

Les mêmes Libraires viennent de réimprimer l'Ouvrage de Mr. le Doctr. *Butler*, Aumônier de la Reine, que nous annonçames dans nos Nouvelles Litteraires de *Juillet*, *Août* & *Septembre* 1736, & qui a pour titre, *The Analogy of natural and revealed Religion*, *&c.* „ L'Analogie de la Religion „ naturelle & de la Religion révelée, avec l'état „ & le cours des choses naturelles, &c.„. Nous „ en rendrons compte à la prémiére occasion.

Mr. *Salmon* continuë de publier par Brochures *The Modern History of all Nations*, *&c.* l'Histoire moderne de toutes les Nations. La derniere qui ne fait que paroître, finit le second Volume de l'*Histoire de l'Amerique* „ qui contient une Descrip„ tion de *Terre ferme* & du *Perou*; l'Histoire de ce „ dernier Pays sous les *Incas*, de la Conquête que „ les *Espagnols* en firent, des guerres qu'eurent à „ soutenir ceux qui s'y établirent les prémiers, „ des divisions & des animositez qui y regnent au„ jourd'hui entre les naturels *Espagnols* & les „ *Crioles*; enfin la Religion des anciens & nouveaux „ Habitans du *Perou*, où l'on refute plusieurs er„ reurs vulgaires sur ce sujet, comme qu'ils of„ frent à leurs faux Dieux des Sacrifices humains, „ qu'ils mangent la chair humaine, &c. Le tout „ enrichi de Cartes & de Tailles-douces„. On a déja du même Auteur *l'Histoire moderne de l'Asie*, celle de *l'Afrique* & celle de l'*Angleterre* tant ancienne que moderne, qui semble n'avoir été écrite

que pour contredire celle que nous avons de Mr. *De Rapin. in* 8. Chez *J. Roberts.*

Il vient de paroître un nouveau Journal Anglois sous ce titre, *The History of the Works of the Learned, &c.* „ Histoire des Ouvrages des Sçavans : „ Où l'on rend compte de l'Etat des Lettres dans „ toute l'Europe, & l'on donne des Extraits fidèles „ & exacts des meilleurs Livres qui paroissent dans „ la *Grande Bretagne* & dans les Pays étrangers; „ comme aussi des Dissertations sur plusieurs sujets „ intéressans & curieux, des Réflexions critiques „ & des Mémoires des plus célébres Ecrivains„. „ *in* 8. Chez *T. Cooper.* Ce Journal qui doit servir „ de suite à celui qui avoit pour titre, *The present* „ *State of the Republick of Lettres*, „ L'Etat pré„ sent de la République des Lettres„, se publie tous les mois par Cahiers, d'environ cinq feuilles chacun, comme le précédent, & a commencé avec cette année.

On a imprimé le Projet d'un autre Journal dont voici le titre, *The British Librarian, &c.* „ Le „ Bibliothécaire de la *Grande Bretagne*, donnant „ une idée abregée ou un Extrait de nos Livres „ les plus rares, les plus utiles & les plus excel„ lens dans toutes sortes de Sciences, tant manu„ scrits qu'imprimez, comme aussi le caractère des „ Auteurs, de leurs Antagonistes, &c. d'une ma„ nière historique & critique. Le tout dans une „ forme entierement nouvelle & utile à tous les „ Lecteurs.

A en juger par ce titre & par le long Exposé qu'on y a joint, ce Journal doit l'emporter de beaucoup sur tous les autres Journaux Anglois qui ayent jamais paru. Cependant, malgré la maniere pompeuse dont on l'annonce, les Auteurs laissent assez entrevoir que ce ne sera tout au plus qu'un Ca-

Catalogue raisonné des Livres Anglois, qu'ils publieront tous les mois, & qu'on trouvera chez *T. Osborne* Libraire dans *Grays-Inn*. Le prémier Cahier devoit paroître au commencement de ce présent mois de *Mars*, mais il n'a point encore paru; quand nous le verrons nous ferons plus en état d'en juger.

Mr. *Moore* Maitre ès Arts, nous a donné depuis peu un Volume de Dissertations sous ce titre, *Propositions of natural and revealed Religion*, *&c.* C'est-à-dire: „ Examen de quelques Articles de la Ré„ ligion naturelle & de la Religion révelée, ça„ voir 1. L'existence de Dieu. 2. Sa Providence. „ 3. L'étenduë de nos connoissances par rapport „ aux Etres matériels & immatériels. 4. L'inspira„ tion des Livres Sacrez. 5. La doctrine de la Très Ste. Trinité. *in* 8. Chez *Richard Hett*.

Les *Innys* & *Manby* ont imprimé par voye de souscription & débitent *An Historical and Critical Account*, *&c.* „ Dissertation historique & critique „ sur les plus célèbres Auteurs classiques, tant Hist„ toriens que Poëtes. En trois Parties", 8. pp. 365. sans l'Introduction, l'Epitre dédicatoire & la Table des matières. Par Mr. *Edouard Manwaring* Ministre du St. Evangile.

On trouve chez les mêmes Libraires un autre Ouvrage du même Auteur, qui paroit depuis peu sous ce titre, *Institutes of Learning*, *&c.* „ Les prin„ cipes des Sciences, tirez d'Aristote, de Plutarque, „ de Longin, de Denys d'Halicarnasse, de Ciceron, „ de Quintilien & de plusieurs autres Auteurs tant „ anciens que modernes". Grande Brochure *in* 8.

On y trouve aussi *The Doctrine of Fluxions*, *&c.* c'est-à-dire. „ La doctrine des Fluxions, fondée „ sur la Méthode de Mr. le Chevalier *Newton*, „ telle qu'il l'a publiée lui-même dans son *Traité*

„ *de la Quadrature des Courbes*. Par *Jaques Hodg-* „ *ſon*, Membre de la Societé Royale". Un Vol. *in* 4.

Il paroit une ſeconde Edition très belle & tres correcte du Livre ſuivant, *A Paraphraſe with ſome notes, &c.* „ Paraphraſe des Actes des Apôtres & „ de toutes les Epitres du Nouveau Teſtament, „ accompagnée de Notes: Pour ſervir de ſupplé- „ ment à la *Paraphraſe des quatre Evangiles* du feu „ Docteur *Clarke*; Ouvrage compoſé à la priere de „ ce ſçavant homme, & publié avec ſon approba- „ tion. Par *Thomas Pyle*, Maitre ès Arts & Miniſtre „ de *Lynn-Regis* dans la Province de *Norfolk* ". Chez *T. Aſtley*, deux vol. *in* 8.

Mr. *George Carleton*, Maitre ès Arts, vient de nous donner un Volume de Sermons qu'il a prêchez en différens tems dans la Chapelle Royale de *White-hall*, *in* 8. Chez G. *Parker*.

Les *Pemberton*, les *Knapton* & autres ont imprimé & debitent un Recueil de tous les Sermons, Traitez & autres Pieces du feu Docteur *Fleetwood*, Evêque d'*Ely*; En un Volume *in folio*.

Voici un Livre tout nouveau qui fait du bruit. *The Moral Philoſopher &c.* „ Le Philoſophe hon- „ nête homme: Ou Dialogue entre *Philalethe* Chré- „ tien Déïſte, & *Theophane* Chrétien Juif; dans „ lequel on examine d'une maniére impartiale & „ l'on diſpute librement ſur les fondemens & les „ raiſons de la Religion en général & du Chriſtia- „ niſme en particulier, en tant que diſtinct de la „ Religion naturelle; ſur les différentes Méthodes „ de propoſer les Véritez morales; ſur les prin- „ cipes d'où elles ſe déduiſent toutes également & „ néceſſairement, & les marques qui les caracté- „ riſent; ſur la nature des Loix poſitives, des Rits „ & des Cérémonies, & juſques où elles obli- „ gent néceſſairement les hommes; & ſur pluſieurs

„ au-

„ autres ſujets de la derniere conſequence en ma-
„ tiere de Religion. *La raiſon eſt en l'homme, mais*
„ *c'eſt l'inſpiration du Tout-puiſſant qui le rend in-*
„ *telligent.* Job XXXII. 8." Imprimé pour l'Auteur, & ſe trouve chez les Libraires de *Londres.* gros *in* 8.

Un autre Anonyme a publié un Ouvrage, qui ſemble avoir quelque rapport à celui-là, mais qui eſt dans un tout autre goût, *An Enquiry into the natural Right of Mankind to debate freely concerning Religion* „ Recherches ſur le droit qu'ont naturel-
„ lement tous les hommes de diſputer librement
„ ſur la Religion, où l'on examine les Maximes
„ qu'ont avancées ſur ce ſujet quelques Auteurs
„ modernes. Par un Avocat de *Lincoln's-Inn*". *in* 8. Chez *Davis* & *Hawkins.* l'Auteur loin d'établir la liberté dont il s'agit, ne néglige rien pour la combattre, mais il y réüſſit aſſez mal.

Mr. *Thomas Bowyer*, Maître ès Arts, & Vicaire de *Martock* dans le Comté de *Somerſet* nous a donné une ſeconde Edition d'une ample Réponſe qu'il publia l'année derniere au Livre de Mr. l'Evêque de *Winchester*, ſous ce titre, *A True Account of the nature end and efficacy of the Lord's ſupper, &c.* c'eſt-à-dire: „ Véritable Explication de la nature,
„ du but & de l'efficace du Sacrement de la Ste. Cè-
„ ne, de l'obligation d'y participer fréquemment, de
„ la néceſſité & de la vraye maniere de s'y préparer
„ dignement. Pour ſervir de Réponſe au Livre in-
„ titulé *Explication claire & ſimple du Sacrement de*
„ *la St. Céne, &c.* On y a joint une Préface, où
„ l'on fait voir que ce Livre s'accorde parfaite-
„ ment avec les Notions des Sociniens, & eſt di-
„ rectement contraire à la doctrine de l'Egliſe An-
„ glicane ſur ce ſujet". Gros vol. 8. chez *Rivington.*

Les Presbytériens n'ont pas plus approuvé le Livre de Mr. l'Evêque de *Winchester* que les Anglicans. Mr. *Harris*, Ministre distingué parmi eux & Doctr. en Théologie, a refuté ce Livre dans quatre Sermons qu'il a prechez à *Salter's-Hall*, & qu'il vient de publier sous ce titre „ Court Examen de la nature „ du Sacrement de la Ste. Cene, & de l'obligation ou „ sont tous les Chrétiens d'y participer & de s'y „ préparer comme il faut: En quatre Discours, &c." *in* 8. chez *Noon* & *Ford*.

Les *Concilia Magnæ Britanniæ & Hiberniæ* de Mr. le Docteur *Wilkins*, dont nous publiames le Projet dans les Nouvelles Littéraires de *Janvier*, *Fevrier* & *Mars* 1734. paroissent enfin depuis quelques semaines en quatre Volumes *in folio*, & se vendent chez *Gosling*, *Gyles*, *Woodward* & *Davis* pour le prix de la souscription, qui étoit six *Guinées*. Nous en parlerons plus au long une autre fois.

Mr. *Mionnet*, François d'origine, & Ministre de *Swafield* dans la Province de *Lincoln*, a fait imprimer un Sermon qu'il prononça dans la Cathédrale de *St. Paul*, devant le Lord *Maire* & la Cour des *Aldermans*, le 5. de Novembre dernier, jour de la Conspiration des *Poudres*. Il a pour titre *La Nature & les fondemens de la Liberté en fait de Religion*; & le Texte en est pris de la 1. aux *Thessaloniciens* V. 22. *Examinez toutes choses, & retenez ce qui est bon*. Il y regne un ordre, une clarté, une netteté, une précision & une justesse de raisonnement qui charment. Pour en donner un échantillon, voici comment le Prédicateur conclut son Discours.

„ Ce droit qu'a chaque Particulier de juger pour „ lui-même en matiere de Religion, fournit un so„ lide motif à la charité & au support mutuel, „ malgré la différence des opinions, pourvû que

„ ces

„ ces opinions ne soyent pas contraires aux régles
„ de la vertu, & qu'elles ne troublent point la paix
„ de la Societé. Dans l'état d'imperfection où
„ les hommes sont ici bas, on ne doit pas s'atten-
„ dre qu'ils pensent tous exactement de la même
„ maniere, & il ne paroit nullement que ç'ait été
„ là le dessein de l'Etre suprême qui les a créez. Si
„ l'on fait attention à la prodigieuse diversité de
„ leurs talens & de leurs conditions, & par con-
„ séquent des occasions & des moyens qu'ils ont
„ de se perfectionner, l'on verra qu'ils doivent
„ nécessairement se faire des idées différentes des
„ mêmes objets. Il ne faut s'attendre à une par-
„ faite uniformité de jugemens & d'opinions que
„ lorsque ce grand Tout de l'Univers aura pris une
„ nouvelle face, & que *ce qui est imparfait sera*
„ *aboli* ..... Puis donc qu'il n'y a pas moyen
„ de prévenir cette diversité de sentimens en ma-
„ tiere de religion, sans détruire l'ordre de la na-
„ ture & l'état présent des choses; ne devrions-
„ nous pas nous contenter de la liberté de penser
„ ce qu'il nous plait, sans vouloir la refuser aux
„ autres qui, comme hommes & comme Chré-
„ tiens, y ont autant de droit que nous? En qua-
„ lité d'hommes, n'avons-nous pas droit de nous
„ attendre à être traitez de nos semblables avec
„ candeur & avec humanité, puisque nous partici-
„ pons tous à la même nature. Mais en qualité
„ de Chrétiens & de Chrétiens Protestans, ne de-
„ vons-nous pas cultiver entre nous une amitié d'au-
„ tant plus vive, une concorde d'autant plus fra-
„ ternelle, que nous sommes plus étroitement unis?
„ Ne devons-nous pas nous permettre reciproque-
„ ment de penser d'une maniere différente les uns
„ des autres sans orgueil & sans arrogance, sans
„ aigreur & sans animosité? Sur-tout lorsque nos

„ différentes opinions ne touchent point à l'essen-
„ ce de la Religion ni aux Loix fondamentales de
„ la Societé, mais qu'elles regardent simplement
„ des cérémonies indifférentes & des questions dou-
„ teuses qui sont de peu de consequence en com-
„ paraison des principes essentiels du Christianis-
„ me &c „. *in* 4. chez *Ford* & *Hett*.

Mr. *Foster*, contre l'attente publique, vient de répondre au dernier Ecrit de Mr. le Doctr. *Stebbing*. Sa Replique qui ne paroît que depuis peu de jours, est intitulée *An Answer to Dr. Stebbing true State*, *&c.* c'est-à-dire: „ Réponse à la Brochure de Mr. „ *Stebbing* qui a pour titre, *Vrai Etat de la Dispute* „ *avec Mr. Foster au sujet de l'Hérésie*. Par *Ja-* „ *ques Foster*. Neque disputari sine reprehensione, „ nec cum iracundiâ aut pertinaciâ recte disputari „ potest. *Cic.* „ *in* 8. pp. 47. Chez *Jean Noon*. Nous rendrons compte, dans la suite, de cette Brochure.

*L'Histoire Universelle* qui se publie ici par cahiers, va toujours son train, quoique ceux qui sont engagez dans cette vaste entreprise ayent beaucoup perdu par la mort de Mr. *Sale*. On en est déja au septieme Cahier du second Volume, qui ne fait que paroître; & si l'on continuë sur ce pied-là; ce Volume sera bien-tôt complet.

TA-

# TABLE
## DES
# MATIERES
## DU TOME HUITIEME.

A.

*Abel* (Le meurtre d') bevûë ordinaire des Peintres dans cette Hiſtoire. 111.
*Abraham* (Le Sacrifice d') diverſes fautes commiſes dans la repréſentation de cette Hiſtoire. 112.
*Acquapendente* (L') a appris de Fra-Paolo la maniere dont ſe fait la viſion. 132.
*Acte* d'Union & de Conféderation ſigné par les Réformez d'Ecoſſe. 30. 35.
*Age* d'or de la Langue Latine; liſte des Auteurs de cet Age. 82. *Age* d'argent. 84. *Age* d'airain. 85. *Age* de fer. 86.
*Ainsworth* (Mr. Robert) ſon Dictionaire Latin à l'uſage des Nations Britanniques. 77-87.
*Alexandre Polybiſtor*; ſa mépriſe au ſujet de Moyſe. 414.
*Amitié* (L') après la Mort; extrait critique de ce Livre. 205-226.

*Ananias* & *Saphira*; leur exemple allegué par Mr. Foſter pour prouver que les Apôtres étoient revêtus du don de connoître les Eſprits. 361. Reponſe de Mr. Stebbing là-deſſus. 362.
*Anciens*; recherches ſur leur vertu. 236. Contradictions qu'on trouve dans leur conduite. 239. Vertus qu'ils ne connoiſſoient ou ne pratiquoient point. 241. Fourniſſent des exemples de vertu éclatans & en grand nombre. 242. Quelle en étoit la ſource. 243.
*Ange* (Michel) critique de ſon tableau du Jugement dernier. 123.
*Anglicans*, conférence tenuë entre eux & les Puritains. 69.
*Apologie* de la conduite des Rois Jaques I. & Charles I. & des Prélats de leur tems. 63--75. Caractere de cet Ouvrage. 64.
*Apôtres* (Les) n'avoient pas le pouvoir de connoître les cœurs des hommes. 361.
*Aran* (Le Comte d') conditions auxquelles il ſe demet de la Régence du Royaume d'Ecoſſe. 25.
*Arnoux* (Mr. Claude) Extrait critique de ſes nouveaux Dialogues. 329--345. Il pourroit paroître Gaſcon. 330. Juſtifié de ce ſoupçon. 331. Abregé de ſon hiſtoire. 332. Son Livre ne répond point au titre. 333. Exemples de ſes phraſes & expreſſions vicieuſes à pluſieurs égards. *ibid.* & *ſuiv.* Baſſeſſe de quelques autres. 336. Trait de ſa galanterie. 337. Expreſſions qu'il ſe vante d'avoir hazardé. 343.
*Aubeſpine* (L') Ambaſſadeur de France en Angleterre; diſcuſſion ſur ſa conſpiration réelle ou prétenduë contre la Reine Eliſabeth. 195--205.
Αὐτοκατάκριτος. Explication de ce mot. 350. 353. Eſt pris différemment par les Commentateurs. 357.

B.

*Bacchus* (Le) des Payens, eſt le même que le Jehovah des Juifs. 410. Temoin Juſtin Martyr. 413. Pourquoi repréſenté comme un grand Docteur. 412. Pourquoi on célebroit ſes fêtes dans des lieux deſerts. 415.
*Bara*; nom d'une Plante par laquelle on chaſſoit les Démons chez les Juifs. 318.
*Bataille* de Pinky. 23.
*Bedell*, Evêque de Kilmore en Irlande; ce qu'il dit des diſpoſitions de Fra-Paolo pour la reformation. 147.
*Belle* (Porte du Temple de Jeruſalem nommée la) mal entenduë dans pluſieurs tableaux. 120.
*Bentley* (Mr.) diſcuſſion ſur l'édition qu'il a donnée du *Paradis perdu*, avec des notes. 183.
*Berchet* (Mr.) comment il a exécuté le tableau du Meurtre d'Abel. 112.
*Beton* (Le Cardinal) accuſé d'avoir ſuppoſé un Teſtament à Jaques V. 9. Traverſe & fait échoüer le mariage de la Reine Marie avec Edouard. 11. Circonſtance remarquable à cet égard, omiſe par Mr. Rapin. 12. Eſt aſſaſſiné dans ſon Palais. 19. Particularitez de ſa vie. 21.
*Bevüe* plaiſante d'un Poëte Hollandois. 93. D'un Peintre. 94.
*Bibliotheque Raiſonnée* (Auteurs de la) Plaintes de Mr. Stebbing contre eux. 346. Leurs réflexions mal fondées ſur la diſpute entre Mrs. Stebbing & Foſter. 370. *not.* 401. *not.*
*Brun* (Le) ſon adreſſe pour bien peindre Louis XIV. 100.
*Buiſſon* (Le) ardent dans lequel Dieu apparut à Moyſe,

Moyſe, étoit de la même eſpece d'épines que celles qui abondent au Mont Sinaï, & dont le Sauveur fut couronné. 415.
*Buttler*; ſes avantages ſur Scarron. 99.

C.

*Caractère* de la Reine Mere de Marie d'Ecoſſe. 40.
*Cerriti*; à qui les Latins donnoient ce nom, & pourquoi. 316.
*Chandler* (Mr. Samuel) ſe propoſe d'éclaircir tous les Livres prophétiques de l'Ancien Teſtament. 284. A traduit & paraphraſé la Prophetie de Joël. 285. Nouvelle diviſion qu'il fait du Livre de ce Prophete. 286. Exemple de ſa traduction. *ibid.* De ſa paraphraſe. 287. De ſon commentaire. 288.
*Chrétiens*; cauſes de leur dépravation. 246.
*Colſon* (Mr. J.) Traducteur & Commentateur d'un Traité du Chevalier Newton ſur la Méthode des Fluxions & des Suites infinies. 160.
*Comédies* pieuſes; leur origine. 46 Défenduës. 49.
*Confrerie* de la Paſſion & Reſurrection de N. S; ce que c'étoit. 48.
*Congrégation*; nom que les Réformez d'Ecoſſe avoient pris. 33.
*Copley* (Le Chevalier Baronet Godefroy) prix annuël qu'il a fondé pour la Societé Royale de Londres. 425.
*Courayer* (Mr. Pierre François le) ſa Traduction de l'Hiſtoire du Concile de Trente, écrite par *Fra-Paolo*. 126. Ce qu'il dit de la ſageſſe de cet Auteur. 143. Comment il parle de la religion de *Fra-Paolo*. 145. 148. 151. 152. Son ſentiment ſur les

les Ouvrages de cet Ecrivain. 157.
*Courbes* (Les lignes) Problêmes proposez là-dessus par Mr. le Chevalier Newton. 164.
*Coypel* (Mr. Antoine) Critique de ses tableaux. 110. 121.
*Curé*; ce que c'est en Angleterre. 88. *not.*

D.

*Demi-Dieux*; d'où les Payens en ont pris l'idée. 413.
*Démoniaques* (Recherches touchant les) dont il est parlé dans le Nouveau Testament. 313--327. Ce qu'on doit entendre par les Démoniaques. 314. Manière de s'y prendre pour expliquer ce mot. 318. Réponse à diverses objections. 324.
*Démonomanie*; unique exemple qui s'en trouve dans le Vieux Testament. 316. Désigne quelquefois simplement la Folie. 319. Quelquefois aussi l'Epilepsie ou le Mal caduc. *ibid.* Exemple du Nouveau Testament qui mérite le plus d'attention. 320.
*Démons*; ce que les Payens entendoient par-là. 315. Etoient regardez comme les Auteurs de diverses maladies. *ibid.* Pourquoi J. C. n'a pas guéri les Juifs des fausses idées qu'ils en avoient. 326
*Diable* (Avoir le) ce que cela signifie dans l'Evangile. 318.
*Dictionaire* Latin à l'usage des Nations Britanniques. 77-87. Divisé en trois parties. 78. La prémiére. *ibid.* La seconde. 79. La troisieme. 81.
*Douglas* (Mr. Jaques) sa description du Lis de Guernsey. 302--313.

*Dryden* critiqué. 91
*Duncomb* (Le Docteur) témoignage qu'il rend du Proteſtantiſme de Fra-Paolo. 150.
*Durer* (Albert) critique de ſes tableaux. 94.

## E.

*Ecoſſe*; ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile. 2. Sujet de la guerre ſurvenuë en 1547. entre ce Royaume & l'Angleterre. 23. Embraſſe la Reformation. 44. Articles qu'on y publia touchant quelques points de la Diſcipline Eccléſiaſtique. 72.
*Egliſe* (L') a le droit d'exclure de ſa communion les Hérétiques; Raiſonnement de Mr. Stebbing là-deſſus. 391. *& ſuiv.* Bornes de ſon pouvoir a cet égard. 393.
*Eleazar*, jette hors les Démons en préſence de Veſpaſien. 317.
*Eliſabeth* (La Reine) d'Angleterre ſoutient les Reformez d'Ecoſſe. 41. Ce qu'on penſoit de ſa naiſſance & de ſes droits à la Couronne. 190. Son portrait. 191. Diſcuſſion ſur la Conſpiration vraye ou fauſſe tramée contre cette Princeſſe par l'Ambaſſadeur de France. 195--205.
*England* (Mr. George) ſes recherches ſur la vertu des Anciens. 236.
*Epines* (Les) dont le Sauveur fut couronné étoient de la même eſpece que celles dont le Mont Sinaï abonde. 415
*Epiſcopaux* entrent en conférence avec les Puritains. 69.
*Eſprit Malin*; nom que les Juifs donnoient à toutes ſortes de Mélancolies. 317. *Eſprit* de maladie. 325.

## F.

*Fluentes* ; ce que c'eſt. 162.

*Fluxions* (La doctrine des) inventée par Mr. le Chevalier Newton ; principes ſur leſquels elle eſt fondée. 162. Ce qu'il faut entendre par *Fluxions*. *ibid.* Méthode directe des *Fluxions*. 163. Méthode inverſe des mêmes *ibid.*

*Fuſter* (Mr.) qui ſont ceux qui, ſelon lui, doivent être reputez Hérétiques. 348. Sur quoi il fonde ſon opinion. 350. Comment on peut les connoître. 360. Attribuë aux Apôtres le pouvoir de lire dans les cœurs des hommes. 366. Comment il s'explique là-deſſus. 369. Sa réponſe à une accuſation de Mr Stebbing. 378. Accuſé de falſification. 381. *& ſuiv.* Et d'avoir abandonné ſes prémiers principes. 388. Son nouveau Syſtême. 390. Vains trophées qu'il s'érige. 391.

*Fulgence* (Le Pere) publie un Ecrit contre les Cenſures du Pape Paul V. 137.

## G.

*Grégoire* le Grand (Le Pape) ce qu'il écrit à un Evêque ſur les Images. 96.

*Grey* (Mr. Zacharie ſon Apologie de la conduite des Rois Jaques I. & Charles I. &c. 63-75. Preuves qu'il allegue pour juſtifier Jaques I. de l'accuſation de Puritaniſme. 65. Sentiment des Journaliſtes là-deſſus. 68.

*Guernſey* ; Jaques I. y introduit le Rit Anglican. 72. Deſcription du Lis de cette Iſle. 303.

## H.

*Hamilton* (Patric) préche le prémier la reformation en Ecoſſe 6. Doutes ſur ſa naiſſance. *ibid.* Abregé de ſon hiſtoire. 7.

*Hare* (Mr l'Evêque) Lettre critique ſur ſon nouveau Syſtême touchant la verſification des Pſeaumes Hebreux. 417.

*Hérétiques*; Diſpute entre Mrs. Stebbing & Foſter pour ſçavoir qui ſont les vrais Hérétiques. 348. Ils doivent être rejettez & exclus de la communion Chrétienne. 359. 391. *& ſuiv.*

*Hiſtoire* Eccléſiaſtique & Civile d'Ecoſſe, depuis le commencement de la reformation, juſqu'en 1568; Extrait du Tome I. de cet Ouvrage. 3-45. *Hiſtoire* des Puritains & examen impartial du ſecond Volume de cet Ouvrage. 63--75. Hiſtoire du Concile de Trente; ſecond Extrait de cet Ouvrage. 126--159. *Hiſtoire* de Joſeph; Extrait de ce Poëme. 251--264.

*Homere*; le prémier Livre de ſon Iliade traduit en vers Italiens non-rimez. 264. D'où vient ſa ſupériorité ſur les meilleurs Poëtes Italiens. 266.

*Horace*; rapport d'une de ſes Odes avec divers paſſages de l'Ecriture Sainte. 405. Paraphraſe Chrétienne de cette Ode. 408.

## I.

*Jaques* I. Roi d'Angleterre, ſon Apologie. 63-78. Taxé d'hypocriſie & de diſſimulation en fait de religion. 64. Se declare contre les Puritains. 68.

Or-

rdonne à tous ſes ſujets de ſe conformer à gliſe Anglicane. 71. Introduit le Rit Anglican ıs les Iſles de Guernſey & de Jerſey. 72. Eſt ıemi des Arminiens. 73. Change de conduite eur égard ; & pourquoi. 74. Accuſé d'avoir oriſé les Papiſtes. *ibid.*
*ıe* ; quelle eſt la véritable ſignification de ce ıt. 344.
(Saint) mal repréſenté par les Peintres à plus ın égard. 119.
*ıab* (Le) des Juifs, eſt le même que le Bacıs des Payens. 410. Adopté pluſieurs Nations s divers noms. 411.
y (Iſle de) Jaques I. y introduit le Rit Anɛan. 72.
*-Chriſt* ; l'Hiſtoire de ſa Naiſſance eſt mal exéée par les Peintres. 115. Les tableaux de ſon ˢme ne ſont pas non plus dans les régles. 116.
ıx qui le repréſentent dans le Temple au mi. des Docteurs, ſont d'ordinaire mal ordon. 119. Faute impardonnable des Peintres ıalie qui ont peint ſa Reſurrection. 121.
, à quel Pays on donnoit anciennement ce n. 411.
ıaltraité par les Peintres. 114.
Paraphraſe & Commentaire ſur ſa Prophetie. 284
) (Hiſtoire de) but général de ce Poëme. . Parallele d'un endroit avec un paſſage du *ſor fido.* 258. Jugement ſur ce Poëme. 263.
de Seville ; ſa bevûë au ſujet du Bronze inthien. 121.
; particularitez de leur deſtruction. 299.
*Martyr* ; ſon témoignage que les Payens ont ɔrunté leur Bacchus du Jehovah des Juifs. 413.

## K.

Κατακρίνω; explication de ce mot. 353. par l'exemple de Noë. 354. Par celui des Ninivites. *ibid.*

*Keith* (Mr. Robert) Evêque Ecossois, Auteur de l'Histoire Ecclésiastique & Civile d'Ecosse. 2. Singularité de ses principes. 5. Critiqué. 43.

*Knox*, célebre Reformateur d'Ecosse. 29. Son sentiment sur la déposition de la Reine Régente. 39.

Κρίνω; explication de ce mot. 353. Par l'exemple du Serviteur inutile de l'Evangile. 355.

## L.

*La Motte* (Mr. Charles) Extrait de son Essai sur la Peinture, relativement à l'Histoire Sacrée & Profane 87-126. Son éloge. 88.

*Laocoon* (Le fameux) à Rome n'est point d'une seule piece de marbre. 110.

*Larvati*; à qui les Latins donnoient ce nom; & pourquoi. 316.

*Lee* critiqué 91.

*Leonard de Vinci*, critiqué. 118.

*Lilio-Narcissus Farnienſis*, ou *Lilium Farnienſe*. 303.

*Lis de Guernsey* (Le) est originaire du Japon. 303. Histoire de sa transplantation en Europe. *ibid.* Description de sa racine. 304. De ses feuilles. 305. De sa tige. 306. De son calice. 307. De ses pedicules & de ses semences. 308. Description de la fleur même. 309. De ses étamines & de son pistille. 311.

*Lues deifica*; quelle maladie & pourquoi ainsi nommée. 315.

## M.

*Madox* (Le Docteur) a refuté le prémier Volume de l'Hiſtoire de Mr. Neal. 63. Caractère de ſon Ouvrage. 64.
*Maffei* (Mr. le Marquis Scipion) a traduit en vers Italiens libres ou non rimez le prémier livre de l'Iliade d'Homere. 264. Son éloge. *ibid.* Son deſſein dans cet Ouvrage. 270. Exemple de ſa Traduction. 273.
*Mages* (Les) avec leurs préſens ſont mal rendus par les Peintres. 115.
*Marie* (La Reine) d'Ecoſſe; cauſes de ſa perte. 193.
*Marie Magdeleine* n'a pas été réellement poſſedée de ſept Diables. 325.
*Medaille* d'or ; deſcription de celle que la Societé Royale de Londres propoſe pour prix. 425.
*Meſſie* (Le) pourquoi repréſenté par les Anciens ſous l'idée du Dieu du Vin. 416.
*Milton* (Mr. Jean) travailla pour la gloire. 168. Ses talens & ſa capacité. 169. Sa délicateſſe ſur le choix de la matiere & de la forme de ſon Poëme. 172. Fertilité de ſa veine. 173. Ce qu'il diſoit de ſes autres Ouvrages. 174. Son exactitude dans la compoſition du *Paradis perdu. ibid. not.* Tems qu'il mit à limer ce Poëme. 175. Combien de tems il a été à le compoſer. 176. Objections contre ſon âge & ſes infirmitez refutées. 177. Secours qu'il eut dans ſon aveuglement. *ibid.*
*Miſcellany*; ce que c'eſt. 383. *not*
*Morbus ſacer* ; quelle maladie c'étoit, & pourquoi ainſi nommé. 315.
*Myſteres*; nom qu'on donnoit aux repréſentations

des sujets tirez de l'Histoire sainte. 46.
*Mythologie* des Payens; son rapport avec la Théologie des Chrétiens. 404. *& suiv.*

N

NEal (Mr.) Critique du second Volume de son Histoire des Puritains. 63--75.
*Newton* (Mr. le Chevalier) Ouvrage posthume qui a paru de lui. 160.
*Nouvelles* littéraires. 227--233. 425--434.
*Nymphes*; d'où les Payens en ont pris l'idée. 413. 414.

O

*Ode*; origine & signification de ce mot. 410.
*Old-Whig*; ce que c'est. 383. *not.*
*Oliva*, Secretaire du Cardinal de Mantouë fournit à Fra-Paolo des mémoires pour l'Histoire du Concile de Trente. 141.
*Otway* critiqué. 93.

P.

*Paradis perdu* (Le) discours sur cet Ouvrage. 166. Différence entre la prémiére Edition & les suivantes. 176. *not.* Ses prémiers succès. 178. Est rudement censuré. 179. Causes du peu de goût qu'on y trouvoit. 181. Diverses Editions qu'on en a fait en Angleterre. *ibid.* Est traduit en diverses langues. 182.
*Parallele* de la Poësie & de la Peinture. 95.

*Pas-*

*Paſtor fido* (Le) un endroit de ce Poëme comparé avec un paſſage d'un Poëme Anglois. 258.
*Paul* V. (Le Pape) ſon fameux différend avec les Venitiens. 135.
*Paul Veroneſe*; critique de quelques-unes de ſes peintures. 92. 115. 118.
*Payens* (Les) attribuoient aux Démons tout le mal & tout le bien qui arrivoit aux hommes. 315. Ont emprunté des Juifs l'opinion que les Dieux pouvoient ſe rendre viſibles aux hommes. 412.
*Peines* établies contre les Catholiques d'Ecoſſe. 44.
*Peintres* (Les) doivent mettre des bornes aux licences qu'ils ſont en droit de ſe donner. 90. A quoi ils doivent principalement faire attention. *ibid.* Bevûës de quelques-uns. 92. *& ſuiv.* Avantages qu'ils ont tiré des Poëtes. 108. Doivent éviter le mêlange du Profane avec le Sacré. 122.
*Peinture*; ſon avantage ſur la Poëſie. 101. *not.* Doit éviter les obſcénitez. 123.
*Poëſie*; ſon avantage ſur la Peinture. 99. 105. Doit bannir les obſcénitez. 123.
*Poëtes* (Les) ne doivent pas ſe donner de trop grandes licences. 90. Deux choſes qu'ils doivent ſurtout obſerver. *ibid.* Bevûës commiſes par quelques-uns. 91. Avantages qu'ils ont tiré des tableaux des fameux Peintres. 109.
*Pouſſin* (Le) critiqué. 116.
*Puritains*; conférence tenuë entre eux & les Anglicans. 69.
*Prix* propoſé par la Societé Royale de Londres. 425.
*Proclamation* publiée en Ecoſſe contre les Reformez. 34. Contre les Non Conformiſtes. 71.

## R.

*Raphaël*; critique de quelques-uns de ſes tableaux. 92. 117. 118. 120. 121.
*Rapin* (Le Pere) ſa mépriſe ſur le mot ἁπιαν. 108.
*Rapin* (Mr. de) critiqué & défendu. 194. 196-205.
*Recteur*; à qui on donne ce nom en Angleterre. 88. *not.*
*Reformation*; par qui préchée en prémier lieu en Ecoſſe. 6. Ses progres. 13. 28. 32. Etablie par des Actes publics. 44.
*Reformez* (Les) d'Ecoſſe ſignent un Acte de Confédération. 30. Articles de l'inſtruction qu'ils dreſſent. 31. Publient une Réponſe à la Proclamation faite contre eux. 35. Obtiennent liberté de conſcience. *ibid.* Paſſent un nouvel Acte d'Aſſociation. *ibid.* Tiennent à Edimbourg une Aſſemblée ſur les affaires du Royaume. 37. Leurs deliberations. 38. Suſpendent la Reine Douairiere de la Régence. 39. Sont ſoutenus par la Reine Eliſabeth. 41.
*Religion* (La) Romaine proſcrite en Ecoſſe. 44.
*Richardſon* (Mrs) Pere & Fils; leurs remarques ſur le *Paradis perdu.* 166.
*Rower* (Madame Eliſabeth) Extrait critique de ſon Livre intitulé *l'Amitié après la Mort.* 205--226. Eſt Auteur de *l'Hiſtoire de Joſeph*, Poëme. 263.
*Rubens* cenſuré. 122.

S.

*Saint-Esprit* (Le) mal représenté sous la figure d'une Colombe. 116. Cause de cette erreur. 117.
*Sainte-Cene* (Institution de la) abus des Peintres en la représentant. 117.
*Sarpi* (Fra-Paolo) sa naissance. 127. Ses premiéres études. 128. Prend l'habit des Servites. *ibid.* Est nommé Théologien du Duc de Mantouë & Lecteur de la Cathedrale. 129. Quitte la Cour. *ibid.* Sa frugalité. 130. Ses grands progrès dans les Sciences. *ibid.* Est déféré à l'Inquisition comme suspect d'Héresie. 131. Est nommé Provincial de son Ordre. *ibid.* Son application à l'étude. 132. Défére de nouveau à l'Inquisition & renvoyé absous. 133. Se donne tout entier à l'étude de l'Histoire. 134. Sa maniére d'étudier l'Ecriture Sainte. *ibid.* Défend les Venitiens par ses Ecrits contre l'excommunication du Pape. 136. Est cité pour comparoitre à Rome. 137. Excommunié. 138. Des assassins apostez lui donnent quinze coups de stilet & le laissent pour mort sur la place. 139. Il en rechape. *ibid.* Autre dessein tramé contre sa vie echoué. 140. Ecrit son Histoire du Concile de Trente. 141. Soupçonné d'avoir voulu mortifier par là la Cour de Rome. *ibid.* Compose plusieurs autres Ouvrages sur des Matiéres Eccléfiastiques. 142. Sur d'autres sujets. 144. Ecrits trouvez apres sa mort. 134. 144. Est cru d'avoir été Protestant dans le cœur. 145. Preuves de ce soupçon. 147. Circonstances de sa mort. 156. Son Portrait. 158. Ses funerailles. 159.
*Satan*; signification de ce mot en général, & par rap-

rapport à la Femme de l'Evangile qui avoit un Esprit de maladie, en particulier. 325.
*Satyres*; d'où les Payens en ont emprunté l'idée. 413. 414.
*Scarron* est moins un Poëte burlesque que bouffon. 98.
*Semelé*; origine de ce nom. 411.
*Silhonette* (Mr. de) Sa Lettre sur les Transactions publiques du Regne d'Elisabeth. 188. Son jugement sur le Recueil de Mr. Forbes. 189. Ce qu'il dit des dispositions où l'on étoit par rapport à la Reine Elisabeth. 190. Critique de ce passage. 191. Il censure Cambden & Mr. de Rapin, mais est critiqué lui-même. 194. 196. Ses réflexions sur la Conspiration de l'Ambassadeur de France. 197-201.
*Sophocle* critiqué. 91.
*Stebbing* (Mr. le Docteur); Qui sont les vrais Hérétiques selon lui. 348. 359. Refute la manière de les connoître proposée par Mr. Foster. 360. Démontre que les Apôtres pouvoient humainement & sans inspiration divine connoître le crime d'Ananias & de Saphira. 362. Prouve que le don de connoître les esprits n'a rien de commun avec l'administration de la Discipline ecclésiastique. 371. Entr'autres par l'exemple de Judas. 372. Et de Simon le Magicien. 374. Consequences qu'il tire du système de Mr. Foster. 378. 379. 395.
*Stukeley* (Mr. Guillaume) Auteur des Discours sur les Monumens de l'Antiquité qui ont quelque rapport avec l'Histoire Sainte. 404.
*Suites infinies* (La Méthode des) inventée par Mr. le Chevalier Newton. 161.
*Susanne*; les prétendus Vieillards qui attentent à sa Chasteté sont mal imaginez. 114.

T.

*Tableaux* critiquez. 92. 93. 94.
*Théologie* des Chrétiens; ſon rapport avec la Mythologie des Payens. 404. *& ſuiv.*
*Titien* (Le) critiqué. 94.
*Trente* (Concile de) Fra-Paolo en compoſe l'Hiſtoire. 141.
*Triomphe* (Le) de Madame Fauſtine; critique de cette Ode. 338.

V.

*Venitiens* (Les) excommuniez par le Pape Paul V. & defendus par Fra-Paolo. 135. *& ſuiv.*
*Verrio* critiqué. 121.
*Vers* libres ou non-rimez, leur avantage. 267. Pourquoi tombez dans le decri. 268. Les trois principales beautez des Vers Grecs & Latins. *ibid.*
*Vicaire* ſignifie autre choſe en France qu'en Angleterre. 88. *not.*
*Virgile* critiqué. 90. Raiſons de ſa ſupériorité ſur les meilleurs Poëtes Italiens. 266.
*Vorſtius* (Conrade) Jaques I. fait brûler ſon Livre de la Nature & des Attributs de Dieu. 73.
*Uſcoques* (Les) Fra-Paolo continue leur Hiſtoire. 144.

W.

*Wellwood*; preuve déciſive tirée des Mémoires de cet Auteur que Fra-Paolo ſouhaitoit la Reformation. 153.
*Wisbart* (George) fameux Prédicateur de la Réformation en Ecoſſe. 16. Diſcuſſion d'un fait qui le regarde. 17.

FIN.